

FRANÇOIS Ier ET LA RENAISSANCE.

1515-1547

TOME QUATRIÈME

PAR JEAN-BAPTISTE CAPEFIGUE.

PARIS - AMYOT ÉDITEUR - 1845

CHAPITRE PREMIER. — DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME
DIPLOMATIQUE DE CHARLES-QUINT ET DE FRANÇOIS 1^{er}.

CHAPITRE II. — PRÉPARATIFS D'UNE NOUVELLE GUERRE.

CHAPITRE III. — EXAMEN DES FORCES ESPECTIVES. - PLAN
DES SOUVERAINETÉS.

CHAPITRE IV. — NOUVELLE INVASION DE LA FRANCE PAR
LE NORD ET LE MIDI.

CHAPITRE V. — LA GUERRE JUSQU'À LA TRÊVE DE DIX ANS.

CHAPITRE VI. — AFFAIBLISSEMENT DE FRANÇOIS 1^{er}. -
PASSAGE DE CHARLES-QUINT EN FRANCE.

CHAPITRE VII. — ÉGLISE DE FRANCE ET GOUVERNEMENT DE
FRANÇOIS 1^{er}.

CHAPITRE VIII. — DERNIÈRES RELATIONS DIPLOMATIQUES DE
L'EUROPE SOUS FRANÇOIS 1^{er}.

CHAPITRE IX. — REPRISES D'ARMES. - GUERRE GÉNÉRALE.

CHAPITRE X. — MARCHE DE LA COALITION JUSQU'AU
TRAITÉ DE GRESPIY.

CHAPITRE XI. — DERNIERS ACTES ET MORT DE FRANÇOIS 1^{er}.

CHAPITRE PREMIER. — DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DIPLOMATIQUE DE CHARLES-QUINT ET DE FRANÇOIS I^{er}.

Organisation de l'Allemagne. — Idée d'un concile général. — Négociations près de Clément VII. — Plan d'une armée permanente de la chrétienté pour la délivrance de la Grèce. — La restauration des Paléologues et la fusion des deux Églises. — Préparatifs maritimes de Charles-Quint et expédition contre Tunis. — Délivrance des esclaves. — Immense popularité de l'empereur. — Son triomphe à Naples. — Entrevue de François I^{er} et de Henri VIII à Boulogne et à Calais. — Visite du pape Clément VII à Marseille. — Réveil des droits sur l'Italie. — Intrigues à Milan. — Brouillerie avec les ducs de Savoie. — Jugement et exécution de l'écuyer Maraviglia. — François I^{er} veut la guerre.

1552-1535.

A mesure que l'on marche dans la plénitude des événements, la politique souveraine de Charles-Quint se révèle avec toute sa majesté. Rien n'avait plus profondément alarmé l'empereur que de voir se disperser l'antique unité allemande : la ligue d'Augsbourg, la confédération de Smalcalde, dissolvant corrosif, jetait la guerre civile au sein de la famille germanique. Il est vrai que les princes protestants soutenaient avec la constance du droit qu'ils n'en voulaient point à l'autorité souveraine de l'empereur, dans une question exclusivement religieuse. Ce n'était là que des protestations stériles ; dès que les électeurs avaient pris les armes et obtenu des concessions par la force, l'ancienne forme de institutions germaniques disparaissait devant une situation nouvelle pour les électeurs, les cités, les évêchés et les terres féodales. La liberté de conscience n'était qu'un moyen d'arriver à la dissolution du vaste code allemand.

Ces dangers, l'empereur les prévoyait bien ; après avoir violemment réprimé les plus hardis, les plus récalcitrants des électeurs, il se hâta de faire des concessions à la liberté religieuse pour obtenir le concours de tous les princes allemands dans les périls de la chrétienté menacée par les Turcs¹. L'esprit

¹ Dans l'assemblée de Schwinfurt, tenue du 3 au 17 avril 1532, les luthériens et les catholiques se firent de mutuelles concessions ; on y arrêta : 1° que Sa Majesté Impériale obligerait Ferdinand, son frère, à se désister du titre qu'il avait pris de roi des Romains ; 2° que l'empereur et les princes électeurs refuseraient les conditions et les lois qui seraient à l'avenir également observées dans l'élection, et la création du roi des Romains ; 3° que Sa Majesté Impériale ferait sans aucun retardement publier une paix générale pour ce qui regarde les affaires de religion ; 4° que sans avoir aucune sorte d'égard aux décrets et aux édits établis dans les diètes de Worms et d'Augsbourg, il serait fait expresse inhibition et défense à ceux des deux partis catholique et protestant, de se molester les uns les autres, et de se faire entre eux la moindre injure sous prétexte de religion ; 5° que les protestants ne feraient aucune espèce d'innovation et ne publieraient d'autre écrit de leur confession, que celui qui fut présenté à la diète d'Augsbourg ; 6° qu'ils n'attireraient à eux, ni ne prendraient en leur sauvegarde et protection les sujets d'autres princes, et n'entreprendraient aucune correspondance avec les étrangers, si ce n'est pour le trafic ; 7° qu'il ne serait fait aucun chagrin ni empêchement aux ecclésiastiques dans les lieux de leurs propres juridictions, et qu'on les

puissant d'organisation ne l'avait pas abandonné ; trop près du moyen âge pour ne pas sentir que toute question politique était essentiellement religieuse, l'empereur résolut un concile général, expression de l'Église universelle, et qui, seul, pourrait décider les différends élevés entre l'autorité pontificale et les réformateurs. L'idée d'un concile général flattait Charles-Quint, non-seulement sous le point de vue de l'universalité, fondement de sa pensée, mais encore parce qu'il avait lu dans les annales du Bas-Empire que Constantin présida le concile de Nicée, et ce souvenir flattait son orgueil comme le nom de Charlemagne, Ensuite, dans certains esprits, il y a peu d'idées qui ne se changent en pensée générale ; ceux-ci groupent incessamment les faits, les volontés, les forces, pour arriver à l'unité, qui est leur rêve de gouvernement et de puissance politique.

Cette réunion d'un concile général devait trouver deux sortes d'obstacles. Les papes d'abord hésitaient toujours devant l'idée d'un concile général, pour eux une grande difficulté ; toute dictature craint les assemblées, toute puissance suprême a répugnance pour la délibération souveraine ; et, sans précisément repousser la réunion d'un concile, Clément VII témoignait quelques doutes même sur les résultats d'une assemblée où l'Église universelle aurait ses représentants : quelle dispute allait naître dans son sein, quel rang y tiendrait le pape ; ses bulles seraient-elles soumises au concile, ou le concile à ses bulles ? Si l'empereur le présidait, l'autorité pontificale serait méconnue, et si, au contraire, le pape se posait comme chef du concile, ne serait-ce pas un motif pour que l'empereur l'abandonnât ? Clément VII hésitait donc, disant que la circonstance n'était pas bien choisie, que l'Église était déjà assez tourmentée pour qu'on ne jetât pas au milieu d'elle de nouveaux ferments d'agitation et de trouble. En ce temps, il fallait moins délibérer qu'agir, moins raisonner que réprimer ; les longueurs d'un concile ne permettaient pas de se servir des moyens efficaces y qui seuls pouvaient amener une pacification et frapper l'hérésie dans son principe.

Les protestants n'étaient pas non plus les partisans d'un concile de la grande Église ; leurs idées avaient tant marché depuis la première époque de la prédication de Luther ! Ils ne proclamaient plus seulement une révolte contre le

laisserait en repos exercer leurs fonctions ; 8° que les uns et les autres éviteraient les occasions d'entrer en dispute sur les matières de religion ; 9° que Sa Majesté Impériale et les États de l'Empire feraient cependant tous leurs efforts pour trouver quelque moyen d'ajuster les différends, et de les terminer en6n entièrement ; 10° que n'y ayant point de meilleur moyen d'apaiser les différends entre les catholiques et les protestants, que la convocation d'un concile ; l'empereur emploierait toute son autorité et tous ses offices pour en faire assembler un au plus tôt, dans l'espace de six mois et dans une ville de l'empire ; 11° que Sa Majesté Impériale enverrait incessamment à la chambre impériale des ordres exprès de suspendre l'exécution des sentences rendues en matière de religion, et de ne faire aucune sorte d'innovation sur cette matière contre les protestants, sous quelque prétexte que ce soit ; 12° que généralement tous les protestants, tant princes, gentilshommes et magistrats des villes, que peuples, rendraient à Sa Majesté Impériale avec tout le zèle et toute la soumission possible, l'obéissance qu'ils lui devaient selon les lois de l'Empire ; 13° que les mêmes donneraient à Sa Majesté Impériale, pour soutenir la guerre contre le Turc, toute l'assistance que demandaient les pressants besoins, et que leurs forces proportionnées à leur zèle pouvaient permettre ; 14° que ces conditions seraient reçues par les deux partis et observées dans toutes leurs circonstances, de bonne foi et avec une entière sincérité. Cette convention, envoyée à Charles-Quint, fut approuvée et signée de sa main.

pape et la souveraine puissance de Rome ; à force de dissertation historique, les protestants s'étaient mis en opposition avec le principe catholique, ses mystères, les sacrements, le culte de la Vierge et des saints. Si Mélanchton, le plus doux de tous les réformateurs, foulait bien admettre l'autorité du concile, combien d'autres la rejetaient absolument : on différait spécialement sur les détails de la convocation ; serait-il appelé par le pape ; et qui le présiderait comme souverain maître de l'Église ? Les luthériens décidaient toutes ces questions contre le pontife de Rome si violemment attaqué par leurs pamphlets ; ces obstacles fatiguaient l'empereur Charles-Quint. Condition bien triste réservée aux esprits supérieurs que ces petites résistances qui arrêtent et défigurent leur pensée ! comme ils conçoivent en grand, ils veulent exécuter en grand ; et l'on sème sur leurs pas mille réseaux pour les arrêter et fatiguer leur patience. Ainsi fut Charles-Quint lorsqu'il demanda le concile comme un moyen d'apaiser les opinions : s'adressait-il à Rome ? on lui opposait des difficultés de pensée et de forme. En aurait-il triomphé ? qu'alors les luthériens voulaient lui imposer leur programme. Les uns disaient : point de concile, car la hiérarchie des évêques est un abus ; les autres ajoutaient : quelle sera l'autorité de ce concile et aura-t-il le pouvoir de détruire et de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres ? D'autres, enfin, soutenaient qu'il fallait un concile sans pape et une Église sans hiérarchie.

Au milieu de ce conflit d'intérêts et d'opinions, si triste pour une pensée aussi vaste que celle de Charles-Quint, un point paraissait néanmoins obtenu, c'était la formation d'une armée chrétienne groupée autour d'un chef et embrassant toutes les forces religieuses pour combattre les Ottomans. Charles-Quint avait réalisé une grande idée après des efforts inouïs ; on l'avait vu sur le Danube, en Hongrie, à la tête de toutes les forces allemandes arrêter la terrible invasion de Soliman II. Il n'y avait pas eu de grandes batailles ; le Turc menacé par la flotte d'André Doria jusque dans Constantinople, était revenu en toute hâte sur le Bosphore : mais enfin l'Allemagne s'était fièrement réunie sous la main de l'empereur dans le danger commun ; et cette fusion des étendards lui faisait espérer la reconstruction du vieil empire germanique. Si par un concile général il voulait rétablir l'unité religieuse, par l'armée germanique il arriverait à la vaste combinaison d'une Allemagne blasonnée de mille couleurs sous une même couronne ; chef à la fois du concile et de l'armée, il espérait ramener l'ordre que la prédication désordonnée de Luther avait jeté dans le monde.

Partout en Espagne, en Italie, cet esprit d'organisation se révèle ; à peine a-t-il pacifié l'Allemagne, qu'on voit Charles-Quint en Castille rétablir l'éclat, la hiérarchie dans tous les rangs, car la vieille maison de Bourgogne était renommée pour sa splendeur ; ses ducs aimaient les escarboucles sur leurs toques, les manchettes aux brillantes couleurs. Avec un instinct merveilleux, Charles-Quint a compris que les choses qui scintillent vivement aux yeux plaisent au peuple ; il n'y a d'autorité que là où il existe un prestige de rang et de naissance, et, depuis cette époque, la cour de Castille compte les étiquettes de cour et les distinctions de la grandesse.

Ce n'est pas en vain que les flottes d'André Doria ont paru au Bosphore, sur les côtes de la Syrie et sur les rivages de la Grèce. Les papes alors avaient inspiré au monde une magnifique idée : l'affranchissement des Grecs et la reconstruction de l'empire d'Orient. Pour cela il fallait à la fois une nouvelle croisade et un

empereur du noble sang de la race pourprée. Les Paléologues¹, réfugiés en Italie, étaient représentés par le marquis de Montferrat², alors au service de l'empereur ; si la victoire favorisait l'étendard de la croix, si les flottes d'André Doria amenaient le soulèvement des Grecs, on aurait par ce moyen retrouvé Byzance, et Constantinople deviendrait une fois encore la capitale d'un empire chrétien : la conquête des Ottomans était si récente ; depuis un siècle à peine. Sainte-Sophie était transformée en mosquée, et les chevaux des osmanlis trempaient leur crinière dans le Bosphore. Un despotisme imposé par la force pouvait donc tomber sous la puissance de l'Europe armée, et le marquis de Montferrat, comme au XVIIIe siècle, pourrait ceindre la couronne des empereurs dans les riches palais de Constantinople. Afin de compléter ce grand œuvre, le concile général devait fondre les Églises d'Orient et d'Occident sous une même communion, car ce qui avait avancé la chute de l'empire grec, c'était précisément sa séparation d'avec Rome, et l'unité religieuse seule pouvait le reconstituer dans sa force native, en lui assurant toutes les armées de la chrétienté.

Quand des plans politiques sont jetés dans de si vastes proportions, rien ne doit plus les arrêter, et à ce temps, à la vue de ces idées gigantesques, Charles-Quint résolut son expédition d'Afrique ; il s'y mêlait une volonté de conquête, inhérente à tout génie de bataille ; il ne faut jamais faire trop d'honneur à la pensée idéale d'un homme ; toutefois il est incontestable que l'expédition d'Afrique contre les Barbaresques avait un but de grandeur morale. L'empereur, par sa campagne de Hongrie, avait délivré Lintz et Vienne du cimeterre turc. Voici maintenant qu'il marche à de nobles desseins. Depuis dix ans, les pirates tunisiens, algériens, dans leur course de la Méditerranée, avaient enlevé des femmes, des enfants exposés aux plus durs travaux de l'esclavage, à la culture de la terre, sous le bâton du Turc et du Maure. Le commerce vénitien, génois, était exposé aux tristes vexations, et les plus braves matelots allaient gémir sous le soleil brûlant de l'Afrique. Qu'elle serait donc vaste et populaire cette pensée de l'empereur, si, à la tête de son armée, il allait délivrer les chrétiens de l'esclavage et rendre la vieille Afrique à tout son éclat ! Ses villes étaient si brillantes sous la domination romaine, au milieu des provinces riches de commerce et d'industrie, et le grenier de l'Italie ! Depuis, les Barbares étaient venus ! les champs étaient fauchés ; l'Arabe du désert faisait paître sa cavale sur les ruines de la cité d'Hippone où saint Augustin avait prêché le christianisme. Ces cirques où les chrétiens venaient exposer la foi au milieu des rugissements des bêtes féroces, n'existaient plus que comme des souvenirs des siècles au tombeau !

Ainsi, concile général pour ramener l'unité catholique, reconstitution de l'empire grec, nationalité allemande et délivrance de l'Afrique, tels étaient les vastes plans de Charles-Quint, poursuivis avec une glorieuse persévérance. Depuis longtemps André Doria parcourait les côtes de la Maurétanie pour sonder les points

¹ Théodore Paléologue, né de l'empereur Andronic et de Yolande (nommée Irène par les Grecs), fille de Guillaume Longue Épée, marquis de Montferrat, devint souverain de cette province en 1306, du consentement de sa mère qui la lui céda en toute propriété et dont elle avait hérité de son frère Jean Ier.

² Jean Georges Paléologue, fils de Boniface IV, succéda à Boniface V, son neveu, en 1530 ; alors évêque de Casai et abbé de Loccedio, il quitta ses bénéfices et mourut le 30 avril 1533, au moment où il venait d'épouser par procuration Julie, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples. En lui s'éteignit la branche des Paléologues et le marquisat de Montferrat passa aux ducs de Mantoue.

favorables à un débarquement. Barberousse, élevé au titre de Capitan-bacha (grand amiral) par Soliman II, avait chassé le roi de Tunis, du nom de Muley-Haçan¹, et les forts de la Goulette, de Bon a, étaient au pouvoir de la milice turque. Expulsé de ses palais, de son sérail, Muley-Haçan vint sous la tente de Charles-Quint lui offrir tribut comme les antiques rois de Numidie à l'empire romain. Les trois races maure, turque, arabe, qui déjà occupaient le sol en pleine rivalité, devaient préparer la conquête.

C'était la veille de Saint-François de Paule, fête si renommée dans les Espagnes, et l'empereur Charles quitta Madrid suivi de la plus brillante chevalerie, pour sa croisade d'Afrique : parmi ses braves paladins se trouvaient l'infant don Luiz de Portugal, frère de l'impératrice, les ducs d'Albe, de Medina Celi ; les comtes d'Astorga, de Salvatiera, d'Oropesa et le grand commandeur d'Alcantara. André Doria, qui reçut l'empereur sur sa galère, porta devant lui, comme connétable, droite et debout, la grande épée que le pape lui avait envoyée comme signe de la croisade. L'amiral déploya toutes voiles sur la Sardaigne, et bientôt apparurent les rivages de l'Afrique. Trois cents navires de toute force et trente-trois mille soldats débarquèrent près de Tunis. Dirai-je les exploits héroïques, les revers et les fortunes merveilleuses de cette armée ? La peste, la disette, le vent du désert, conspirèrent contre les chrétiens ; néanmoins la Goulette fut prise, Tunis se soumit², et Muley-Haçan revit son palais. Mais le triomphe qui fit le plus d'honneur à Charles-Quint et grandit sa gloire dans toute la chrétienté, ce fut la délivrance de près de vingt mille esclaves, hommes et femmes³, arrachés des fers des infidèles. Tous en procession, ils s'avancèrent, les vieillards en tête, puis les femmes et les vierges au-devant de l'empereur ; ils portaient des bannières, précédées d'une croix de bois sainte, sur laquelle on voyait l'image de ce Christ, auquel ils avaient gardé l'obéissance ; parmi eux nul renégat. A mesure que la croix s'approchait ainsi de Charles-Quint, cet empereur si grand par son génie et sa puissance, se prosternait la face contre terre ; spectacle admirable pour l'armée qui voyait son chef s'humilier comme le dernier des soldats, et celui qui commandait le monde, agenouillé le front dans la poussière devant une pauvre image de bois grossier !

Cette expédition d'Afrique était tellement dans les idées et les intérêts de la chrétienté, elle avait produit une si vive, une si profonde sensation, que la grandeur populaire de Charles-Quint s'en accrut. Ces victimes de l'esclavage, qui retrouvaient un père, un enfant, un époux, trempés de nobles larmes, faisaient retentir les airs de leurs acclamations. Charles-Quint venait de purger la

¹ Muley-Haçan, de la dynastie des Hafside, succéda à son père Muley-Mohammed, l'an de l'hégire 940 (1533 de J. C).

² Il existe une lettre de l'empereur Charles-Quint sur son entreprise de la Goulette, écrite de Tunis, dans les Mss. de Dupuy, vol. 373. — Bibl. du Roi.

³ On trouve dans Roderic Sanvidal, le chroniqueur espagnol de l'expédition de Tunis, la liste de tous les esclaves chrétiens délivrés par l'empereur.

Siciliens, tant vieux que jeunes, 2.618 ; — femmes, tant mariées et veuves que filles, 1.866 ; — Italiens, tant vieux que jeunes, 4.490 ; — femmes, tant mariées que filles, 2.735 ; — Espagnols, tant vieux que jeunes, 3.522 ; — femmes de tout âge, 4.217 ; — hommes natifs de Sardaigne, 644 ; — femmes de tout âge, 475 ; — Corses, hommes, 527 ; — femmes, 148 ; — Anglais, hommes, 34 ; — femmes, 109 ; — Allemands, hommes, 25 ; — femmes, 35 ; — Flamands, hommes, 113 ; — femmes, 21 ; — total 18.579.

Méditerranée de ces corsaires ravageurs qui désolaient le commerce¹. Depuis Tunis jusqu'à Alger, dans ces nids de pirates, s'abritaient les écumeurs de mer, s'élançant sur l'Italie, la Sicile et sur les côtes de la Provence, Lorsque Charles-Quint quitta son armée d'Afrique pour visiter la Sicile et Naples, l'enthousiasme sema sa route d'arcs de triomphe ; son front fléchit sous le poids des fleurs que lui offraient les jeunes filles ; les chants d'action de grâces retentissaient autour de lui, et les devises rayonnaient sur sa tête pour le service qu'il venait de rendre au monde chrétien. De Naples, Charles-Quint dut visiter Rome, la ville éternelle, toujours entouré de ces bruyantes acclamations : il y a une reconnaissance instinctive dans le cœur des peuples, et celui qui avait fait tomber les fers des esclaves était proclamé le premier conquérant du monde : qui désormais oserait lutter contre lui, serait-il même roi de France sous le manteau tout fleurdelisé ? Charles-Quint avait pris le meilleur parti, celui de marcher droit à la force populaire, et ce but, il l'avait réalisé par l'expédition d'Afrique.

Tandis que de si grands résultats brillaient de gloire sous la puissance de Charles-Quint, que faisait son rival François Ier ? allait-il essayer encore la guerre ? Le roi de France mettait toujours une si grande importance dans ses rapports d'intimité avec Henri VIII d'Angleterre, qu'il avait favorisé son divorce à Rome ; sur les instances du cardinal Wolsey on se souvient que les deux princes s'étaient personnellement rencontrés, d'abord à Boulogne-sur-mer, ville de France, puis à Calais, possession anglaise. Ces entrevues n'avaient pas eu la splendeur, la richesse des magnifiques rendez-vous du Drap d'or ; à la première et jeune époque du règne il y avait moins d'affaires sérieuses, moins de passions froissées et plus de place pour les tournois, les joutes, les amusements et distractions. Maintenant Henri VIII, déjà irrité contre le pape, voulait marcher à

¹ Traduction sommaire de la convention faite entre l'empereur et le roy de Tunis. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8576, fol. 29.

Recongnossant l'obligacion en quoy est à l'empereur par la bonne œuvre qui a esté faite en le restituant en la cité et royaume de Tunis et oster d'icelle Barberoux et les Coursaires qui la tenoyent occupée prosmet de sa propre autorité mettre en liberté tous quelconques chrestiens homes femes et enfans qui se trouveroient captifz au d. royaume libres et francs et les aydera affin qu'ils ayent passaige a retourner aux terres de la crestienté.

Que doresnavant ne se prendront ne par luy ne par ses successeurs et ne seront tenus en servitude d'hom. en son d. royaulme aulcuns chrestiens tant de l'empereur que des royaulmes de Napples, Sicille, Sardaigne et autres patrimoines de sa maj. et des terres de Flandre et Bourgoigne et de celles que tient le serenissime roy des Romains.

Et pareillement es terres de l'empire et es royaulmes de sa maj. et dud. roy des Romains ne se tiendra ne tiendront poins aucuns vaissaulx du d. roy de Tunis ne de ses successeurs.

Plus que le d. roy de Tunis et ses successeurs promettront venir des a présent passifiement en son royaulme les crestiens et les laisseront tenir les esglises qui a présent tiennent et faire de nouveau celles qui voudront es lieux, ou tiendrons leurs maisons et assentemens.

Mais pour ce qu'il y a aucunes terres occupées en la couste du d. royaume de Tunis par le d. Barberoux, le d. roy consent et se contente que toutes les terres que le d. empereur aura par force d'armes durant la d. occupation soient syennes et de ses hoirs et successeurs avec estant jurée la d. cappitulation le d. roy consent en cas que la cité d'Affricque tourne en son pouvoir par armes ou de quelque autre manière, l'empereur puisse disposer à sa volonté d'icelle et la garder pour luy ou ses successeurs. Fait en la tente de s. maj. près de la Tour de l'eau, à deux mil de la Golette le vi e jour d'aoust l'an mil cinq cens trente et cinq, signée de sa maj. et du d. roy de leurs mains et scellée de sa maj.

l'indépendance réformatrice, et François Ier, inquiet à la fois de la grandeur de Charles-Quint et de la situation de l'Italie, ne songeait qu'à reprendre les armes. Il en résulta une sorte d'inquiétude dans les jeux et joutes ; tout fut pris par les conférences sérieuses. François Ier développa au roi d'Angleterre ses plans sur l'Italie et les desseins de recommencer la guerre ; et, en ce cas, quelle attitude prendrait le roi Henri ? Avec habileté le roi de France exposa que Charles-Quint était le plus grand obstacle au divorce de Catherine d'Aragon, et que sans l'empereur le pape eût déjà prononcé la sentence si désirée ; réduire la puissance de Charles-Quint c'était avancer le divorce et préparer les secondes noces. François Ier saisissant ainsi le côté faible de Henri VIII, avait parlé à ses passions, et l'on s'explique très-bien les causes de l'alliance secrète.

S'il fut question des affaires d'Italie dans les conférences de Boulogne et de Calais, c'est qu'en ce moment François Ier songeait encore à ses conquêtes du Milanais, de Gènes, avec tous les feux de la jeunesse et de l'enthousiasme. Le mariage de Henri, le second fils de France, venait d'être accompli avec Catherine de Médicis, la nièce de Clément VII ; et dans les stipulations des noces, il était convenu qu'elle apportait en dot, indépendamment de quatre cent mille écus comptant, ses droits sur le duché d'Urbin, les cités de Livourne, de Plaisance, de Parme, de Pise, de Reggio et de Modène. En vertu de quel droit cette cession était-elle faite, car ces villes n'appartenaient ni au pape, ni aux Médicis ? Le contrat de mariage, dont le texte existe encore, n'en dit pas un mot ; elles furent l'objet d'une stipulation secrète¹. François Ier ne cherchait qu'un prétexte pour revoir sa chère Italie, un droit vrai ou faux, et à la suite de ce contrat, il fut convenu que Clément VII viendrait lui-même conduire sa nièce jusqu'à Marseille,

¹ Notre saint père ayant veu les articles secrets concernant le fait du mariage, signés de la main du roy à Annet le 23 d'avril 1534 contresignés Breton, les a trouvés et trouve très raisonnables et en désireroit l'exécution dez à présent si sans altération de la chose publique chrétienne se pouvoit faire. Toutesfois sa sainteté espérant que le temps pourra produire quelque bonne et juste occasion congnoissant aussi le grant honneur et bien que la maison de Medicis aura du mariage de madame d'Urbin sa niepce avec un fils de France, pour de sa part donner occasion au d. sgr roy de plus se contenter, et au duc d'Orléans de mieulx traiter sa d. niepce en lad venir est content ; il promet donner comme dès à présent il donne à sa dite niepce, et par conséquent à son futur époux en augmentation de dot, Pise, Ligorne, Modène, Regio et Rubere, et promet sur sa foy les délivrer réaument et de fait, quand sa d. sainteté verra et congnoitra et aussi le d. sgr que le temps sera à propos pour faire la consommation du d. mariage. Toutteffois préallable et d'autant que sa d. sainteté vouldroit plus accomoder sa d. niepce et son espoux revoit chose plus à propos pour ce faire que les villes de Parme et de Plaisance, lesquelles elle ne pourroit purement et simplement donner pour icelles estre du patrimoine d'église. Sa d. sté sera contente de faire eschanger avec le d. sgr roy en faveur du d. espoux toutesfois et en prendre l'équivalent selon qu'il conclut entre sa d. sté et le d. sgr roy ou leurs gens ayans de ce faire pouvoir suffisant, lesquelles villes de Parme et de Plaisance sa d. sté sera tenue et promet délivrer en lui délivrant aussi de la part du d. sgr roy la recompense qui par eulx d'eulx, aura été advisée au contentement de l'un et de l'autre. Item et d'autant que le duché d'Urbin appartient a la d. dame duchesse sa niepce, et que de présent elle se trouve occupée par le s. Francisque Marie, si le d. sgr roy veult faire entreprise aucune en temps qui sera jugé opportun par sa sté et parle d. sgr roy comme dessus sa d. sté sera contente frayera estre tenue à la moitié d'autant de la dépense que fera le d. sgr en le d. conquete en ce non compris la soulde des hommes d'armes françoys pour estre iceux ordres du d. sgr. Fait à Albini en la chambre de mon d. saint père, estant avec sa sté pour le d. sgr roy MM. le cardinal de Gramont et duc d'Albanye. Le vendredi 9 de juing 1534. — Mss. de Béthune, vol. coté n° 8543, p. 23. Bibl. Roy.

afin de s'aboucher avec le roi, dans un but de conciliation de la papauté avec Henri VIII. Ce dernier objet était si important qu'il avait déterminé le voyage de Clément VII, quittant la grande Rome pour visiter le roi de France, comme il avait vu l'empereur à Bologne.

Une fois l'entrevue arrêtée entre le pape et le roi, comme la seule voie de réconciliation, on discuta le lieu et le temps des conférences : serait-ce en Italie ou en France ; dans une ville neutre et intermédiaire ? Le pape proposa Nice, qui d'abord fut acceptée. Le roi fit ensuite observer que le duc de Savoie était trop dévoué à l'empereur pour que Nice ne fût pas un lieu suspect et surveillé ; il désigna lui-même Marseille, vieille et grande cité, qui faisait bien partie du royaume de France. Mais Marseille par ses privilèges municipaux, ses grandeurs, ses immunités, offrait des garanties au souverain pontife ; là il trouverait des palais comme à Gênes, de magnifiques retraites ombragées de pins comme dans la campagne de Rome, et les galères pontificales pourraient s'abriter dans un vaste port ; la cité, glorieuse d'un tel honneur, déploierait ses bannières à la croix municipale autour du trône élevé pour Clément VII. Durant une belle matinée du mois d'octobre, alors que les eaux de la Méditerranée sont si calmes et si pures, on vit des tours de la Joliette et de Notre-Dame de la Garde des galères au pavillon blanc, avec les clefs de Saint-Pierre ; les cloches de la Major répondirent au beffroi municipal de la place de Linche¹, pour annoncer la bonne venue du saint pontife au milieu des populations agenouillées. La vieille, la bonne cité avait salué son roi François Ier arrivé avec la chevalerie de la ville d'Aix où pendant quelques journées il avait fixé son séjour : combien n'était-il pas brillant ce cortège quand il se rendit au monastère de Saint-Victor, où le pape séjourna à l'abri de ces noires murailles qui avaient vu les premiers sacrifices chrétiens. Il se manifesta au cœur du roi un si grand désir d'attirer à lui la bienveillance du pontife qu'il ne voulut même pas rester dans la ville, afin de lui montrer que là où était le pape, il demeurerait seul le maître et souverain. Les Marseillais se groupaient autour de Saint-Victor, pour saluer Clément VII ; or, les bénédictions pontificales étaient jetées sur la foule émue, aux acclamations et aux prières de tous.

Les motifs de l'entrevue étaient divers ; le premier, tout de famille, pour accomplir le mariage de Catherine de Médicis avec Henri duc d'Orléans, le second fils de François Ier. On vit, lors de l'entrée du souverain pontife, au milieu de l'encens et des cris du peuple, une jeune fille au teint fortement bruni de Florence, vêtue toute de drap d'or, grande et assez bien faite, que tenait par la main un homme déjà avancé dans la vie, son oncle le duc d'Albanie. Catherine de Médicis, destinée au duc d'Orléans, se montrait joyeuse de l'éclat qui allait rejaillir sur sa race ; et le pape, à cette occasion, avait uni le blason fleurdelisé aux armoiries pontificales, à la tiare et aux clefs d'or. François Ier conduisait lui-même son fils, qui fut trouvé bien gracieux par tous les bourgeois, manants et habitants. Les palais de la place Vivaux, les beaux jardins des grands Carmes, les pavillons des Moulins furent habités par la plus grande noblesse, qui de là examinait ce beau point de vue de la mer, comme à Gênes et à Naples (on n'aimait pas alors les villes plates et basses). Les cités se formaient en espaliers où pendaient le raisin à belles grappes, sous la treille verdoyante, le figuier au fruit savoureux, l'olivier poudreux d'Athènes que le mistral secoue avec la même force que la siroco dans le golfe de Livourne ou de Civita-Vecchia. Catherine de Médicis

¹ Les vieux quartiers de Marseille municipale ont conservé plus précieusement les mœurs, la piété, le culte des ancêtres.

avait un double héritage au delà des Alpes ; cet héritage était partout accompagné de prétentions sur les domaines d'Italie, qui tenaient si fortement au cœur de François Ier. Par les Médicis, le roi prenait encore un pied à Florence, à Milan ; et Clément VII se montra en cette occasion habile, et prévoyant pour ménager à la fois l'empereur et François Ier.

Pouvait-il heurter directement Charles-Quint maître de l'Italie, et alors que, défenseur de la chrétienté, il acquérait une popularité si grande dans son expédition contre les Turcs ? Naguère, sur un seul ordre de l'empereur, Rome envahie avait été livrée aux désordres des reîtres et des lansquenets ; lui, Clément VII, avait été détenu captif au château Saint-Ange, à la face du Capitole et du Vatican. Ces événements, ces crises, le pape pouvait-il les oublier ? Son intérêt était donc toujours d'intervenir comme pacificateur, d'assurer la paix entre les deux princes, afin de tourner leurs forces contre les infidèles. Ce résultat était d'autant plus difficile, que la question se compliquait par les mécontentements de Henri VIII, qui lui-même avait envoyé des ambassadeurs à Marseille, non point pour faire hommage au pape, mais pour insulter en quelque sorte à la dignité pontificale, car à la face de tous, ces ambassadeurs en appelèrent du pape au futur concile, sorte de formule de la réforme pour nier la dictature morale de l'Église de Rome. Tant il y a que les négociations préparées par l'entrevue de Marseille, apportèrent des modifications sérieuses aux rapports de Charles-Quint et de François Ier sur l'Italie. Clément VII se lia plus étroitement avec le roi, et comme témoignage, le pape créa quatre cardinaux français¹. Magnifique dignité que le cardinalat sous cette robe de pourpre, qui inspirait partout le respect des peuples ! et quand Rome était satisfaite d'un prince ou d'un peuple, elle nommait un cardinal pour lui dire : [Voici un lien de plus entre vous et moi](#).

L'entrevue solennelle dura quarante-cinq jours ; le pape ne quitta Marseille que le 10 novembre. Au milieu des fêtes religieuses, tandis que toutes les cérémonies venaient grandir la vieille renommée de la cité des Phocéens, François Ier s'absorbait dans ses projets sur l'Italie : comment pouvait-il y songer quand il avait contre lui la renonciation des traités de Madrid et de Cambrai ? En politique, le prétexte souvent surgit à volonté. Pendant la première période de son règne, François Ier avait été secondé dans ses entreprises par la maison de Savoie ; ceci tenait à sa mère, la reine Louise, issue de cette grande maison ; puis, à des intérêts communs pour la possession du Milanais. Après la mort de la reine Louise, les questions d'héritage, les mécontentements personnels, la protection que le roi accordait à la nouvelle république de Gênes, détachée de la Savoie, avaient profondément aigri les ducs gardiens des montagnes, et Charles-Quint qui profitait de tout, stipula l'alliance du duc de Savoie². Déjà les Alpes garnies de troupes formaient un rempart hérissé de canons pour défendre les possessions du Milanais contre toute tentative des Français.

Cette attitude du duc de Savoie avait servi de prétexte à une déclaration de guerre du roi de France contre le gardien des Alpes : aucun article ne s'y

¹ Ce furent Jean le Veneur, évêque de Lisieux, aumônier du roi ; Philippe de la Chambre appelé depuis le cardinal de Boulogne ; Claude de Givry, oncle de l'amiral de Brion, et Odet de Châtillon, neveu du connétable de Montmorency. — Du Bellay, liv. IV.

² Charles III, né le 10 octobre 1486, de Philippe II et de Claudine de Brosse, succéda, en 1504, à son frère Philibert II, mort sans enfant. Ce dernier et Louise de Savoie, la mère de François Ier, étaient issus de Marguerite de Bourbon, première femme de Philippe.

opposait et quel texte de traité pouvait-on invoquer ? Les stipulations de Madrid et de Cambrai gardaient le silence sur la Savoie ; si donc le roi avait à se plaindre du duc, ne pouvait-il pas faire la guerre ? s'était-il lié les mains pour toujours, et s'il avait des droits à invoquer du chef de Louise de Savoie, sa mère ; si les armements des ducs menaçaient la Provence, est-ce qu'il y avait un pouvoir assez osé pour dire à François Ier : **Qu'il n'avait pas le droit de se défendre ?** Le roi pouvait donc librement attaquer la Savoie, et ce raisonnement faisait battre son cœur, parce que la Savoie c'était l'Italie avec son ciel ; c'était la chaîne des hautes montagnes qui gardait les abords du lac de Corne et Milan. L'empereur n'avait point à se plaindre ; n'était-ce pas assez d'avoir imposé à un roi captif d'outrageuses conditions et le roi de France ne tenait pas une épée à la main pour obéir de toute éternité aux injonctions de Charles-Quint. Dans les conférences de François Ier avec le pape, le roi s'était formellement exprimé sur ses désirs de venger les insultes qu'il avait reçues des ducs de Savoie, et de réclamer l'héritage de sa mère. Clément VII donna son approbation à la prise d'armes en déclarant qu'il la croyait conforme au droit et à l'équité.

Cependant si quelque chose avait été formellement stipulé de la part de François Ier à Cambrai, c'était la renonciation absolue à ses droits sur le duché de Milan, et, par suite de ces stipulations, le duc Sforza, après l'investiture de Charles-Quint, s'était mis en pleine possession de son duché. D'abord François Ier avait cherché à nouer quelques intrigues auprès du duc ; ses agents secrets résidaient à Milan pour réveiller le parti français ; Sforza, rusé comme un vieux soudard, n'avait point dédaigné de prêter l'oreille à quelques ouvertures de François Ier : pourvu qu'il restât duc de Milan, que lui importait à qui l'hommage devait être fait, à l'empereur ou au roi ; il poussa la condescendance jusqu'à accueillir à la cour des agents français, et, parmi eux, un gentilhomme, l'écuyer Maraviglia, originaire du Milanais, lié au parti français dans toute la Lombardie, et qui cherchait par ses menées à faire prononcer une fois encore les populations pour la souveraineté de François Ier. Maraviglia, esprit impétueux, brouillon, insultait le parti allemand, si bien que, dans plusieurs rencontres, il troubla la paix publique, et frappa quelques seigneurs des meilleures familles de Milan ; on l'accusa même d'avoir assassiné le marquis de Castiglione, un des nobles les plus dévoués à Charles-Quint. Ceci dans Milan, comme au temps de la guerre civile.

Informé de cette scène sanglante, l'empereur, déjà mécontent de ce que Sforza avait reçu à la cour des émissaires français, exigea sur-le-champ une réparation éclatante de son vassal ; il voulut par ce moyen le sonder pour savoir s'il y avait quelque chose de vrai dans le rapprochement du Milanais avec la France ; et en tous les cas, pour le forcer à une rupture, l'empereur exigea que Maraviglia fût livré aux tribunaux comme assassin ; Sforza qui savait bien ce que signifiaient les ordres de l'empereur, s'empressa d'accomplir ses commandements ; Maraviglia eut la tête tranchée, comme un gage sanglant donné à Charles-Quint¹.

Quelle rupture plus ouverte du duc de Milan avec la France ? Sforza livrait au supplice un serviteur de la maison du roi ! François Ier déclara qu'il lui fallait une réparation² : **on avait méconnu le caractère sacré d'un ambassadeur, et les fleurs de lis brodées sur son étendard ! Est-ce que le traité de Cambrai lui interdisait de tirer vengeance d'une insulte, et de subir sans rougeur au front les**

¹ Maraviglia, arrêté le 4 juillet 1533, fut décapité le surlendemain.

² Lettre de François Ier à l'empereur. — Bibl. du Roi, Mss. de Dupuy, vol. 755.

outrages qu'il recevait ? Il n'y aurait pas assez de flétrissure pour lui au sein de sa noblesse ! Vengeance donc contre Sforza par son épée ; il irait bien la chercher lui-même au delà des Alpes, si on ne s'empressait de lui donner pleine satisfaction. Ces plaintes retentirent partout, à Rome, en Allemagne, et l'on apprit que François Ier se disposait de nouveau à la guerre : ainsi, par ses prétentions sur le duché de Savoie, le roi se donnait la faculté d'attaquer les Alpes et de marcher sur Turin sans violer les traités de Cambrai et de Madrid. Ensuite, en vertu d'un grief plus grave encore, il envoyait par sa chevalerie une sorte de cartel à Sforza, et lui-même irait chercher la réponse à Milan, car il s'agissait d'une question d'honneur contre un lâche qui avait assassiné un de ses varlets ; Charles-Quint ne pourrait s'y opposer. Est-ce qu'un chevalier blessé dans sa dignité ne pouvait plus la venger ? Au fond, le roi n'avait qu'un motif, qu'un seul but : le bonheur de revoir l'Italie. Tel était le dernier mot de toute sa conduite, de son entrevue avec le pape, de son alliance avec les Médicis, de ses griefs contre le duc de Savoie, et de ses plaintes contre Sforza. L'on pourrait dire que le règne de François Ier se résume et s'explique par une seule idée, un amour immense pour l'Italie.

CHAPITRE II. — PRÉPARATIFS D'UNE NOUVELLE GUERRE.

Ambassades de Langey en Allemagne. — Du seigneur de Velly auprès de Charles-Quint. — De l'évêque de Mâcon à Rome. — De Beauvais à Venise. — Du président Poyet en Savoie. — Mort du pape Clément VII et de Sforza. — Élection de Paul III. — Campagne de Savoie. — Passage des Alpes. — Les Français à Turin. — Négociations à Rome. — Projet des plénipotentiaires de François Ier. — Les envoyés de Charles-Quint. — Le cardinal de Granvelle. — Arrivée de Charles-Quint à Rome. — Colère de l'empereur. — Nouveau défi dans le consistoire. — Réponse du roi au cartel. — Les deux armées. — Les généraux de François Ier. — L'amiral de Brion. — Le duc de Vendôme. — Le duc de Guise. — L'amiral Barbezieux. — Généraux de Charles-Quint. — Le duc d'Albe. — Ferdinand de Gonzague. — Causes inévitables de la guerre.

1534-1536.

Nulle époque ne présente une série de négociations plus actives que celles qui précèdent la violente guerre de 1536. Comme la situation n'était pas complètement nette, et qu'il existait des griefs peu sincères et mal définis, les intrigues se multipliaient ; la diplomatie, même la plus loyale, se mêle toujours à des démarches qui ne sont pas nécessairement avouables, et faute de motifs, on cherche souvent un prétexte. Depuis la signature du traité de Cambrai, on s'agite beaucoup, parce que nul n'est à l'aise, et le plus beau jour pour François Ier comme pour Charles-Quint sera celui où il leur sera permis de sortir de cette position équivoque, même par la guerre violente. Si l'on attend, c'est qu'on n'est pas prêt ; si l'on multiplie les ambassades, c'est qu'on veut s'assurer les éléments de la victoire dans la guerre et un semblant de droit dans les hostilités.

Une étude profondément utile, c'est la lecture des dépêches de François Ier ou de Charles-Quint, adressées à leurs négociateurs ; ils en ont envoyé partout. La diplomatie commence à se servir de chiffres, méthode italienne, pour déguiser aux yeux de tous le véritable sens des ordres et des instructions secrètes. Le plus important de ces ambassadeurs, c'est maître Guillaume du Bellay Langey, spécialement désigné pour l'Allemagne où sa position est essentiellement délicate. En pleine paix avec Charles-Quint, il est chargé de lui susciter des ennemis et de lui créer d'incessants embarras parmi les électeurs ; actif, intelligent, ce rôle difficile n'est pas au-dessus de ses forces ; on le voit incessamment auprès du duc de Wurtemberg, de l'électeur de Bavière, du marquis de Brandebourg, leur signalant les dangers de la soumission absolue à cet empereur qui vise à la dictature germanique : aux uns, il offre de l'argent, des subsides annuels, aux autres une protection pour leur croyance. C'est Langey du Bellay qui a ratifié la ligue de Smalcalde ; lui seul est chargé de lever les retires et lansquenets pour le service de France ; et tout cela il le fait en présence des agents secrets que Charles-Quint multiplie partout sur ses pas. A chaque démarche, il est dénoncé : est-ce que François Ier veut la guerre ? On vient de signer le traité de Cambrai, et l'on tend déjà des pièges à la puissance de l'empereur ; est-ce de la loyauté ? Du Bellay Langey réussit dans sa mission de briser l'unité germanique ; c'est évidemment le plus fort négociateur de cette

époque ; naguère il signait un traité à Londres, et François Ier, en lui confiant l'Allemagne, sait bien qu'il lui donne la plus difficile des missions, la seule digne de lui.

Auprès de Charles-Quint, c'est le sire de Velly qui tient la place d'ambassadeur ; moins fort, moins habile que Langey, il a un caractère de modération si extrême, de douceur si intelligente, qu'on espère par son moyen arrêter les fougues de l'empereur et pénétrer sa pensée. La correspondance de Velly se distingue par quelque chose de trop chevaleresquement loyal, ce qui fait qu'il croit tout sur simple parole, sans pénétrer plus avant dans les intentions de Charles-Quint. L'évêque de Mâcon, qui réside auprès du pape, a une supériorité même sur Langey du Bellay ; les études cléricales, en concentrant les facultés de l'esprit sur quelques idées, leur donnent une force indicible ; l'évêque de Mâcon a pénétré dès l'origine tous les desseins de Charles-Quint : Si en ce moment l'empereur subit beaucoup en silence, c'est qu'il a beaucoup à faire, et que la guerre contre l'empire ottoman, l'expédition de Tunis, absorbent toute sa pensée ; il paraît dès lors incontestable à l'évêque de Mâcon que ces guerres une fois accomplies, Charles-Quint prendra une attitude plus menaçante ; il fera la guerre. On doit s'y préparer.

On retrouve de l'activité également et une sagacité intelligente dans le sire de Beauvais envoyé auprès de la république de Venise ; il a compris toute la portée d'une alliance avec le sérénissime sénat ; devant lui s'élève le gouvernement le plus secret et le plus soupçonneux, incertain, difficile, depuis la ligue de Cambrai, dans ses affections et ses ressentiments. Certes si François Ier était maître d'une grande armée prête à soutenir et à appuyer la république de Venise, celle-ci n'hésiterait pas pour se dessiner contre Charles-Quint. La haine contre les empereurs d'Allemagne est si naturelle, si inhérente au sénat de Venise ! Mais enfin la victoire est capricieuse ! les Français ont été si souvent chassés de l'Italie qu'ils n'inspirent plus une grande confiance aux gouvernements et les Vénitiens se gardent de se compromettre pour eux. Tel est le sens de la correspondance chiffrée du sire de Beauvais. Comme la grande affaire doit se jouer d'abord aux portes de l'Italie, dans la Savoie, l'ambassade du Piémont, d'une grande importance, est confiée au président Poyet, parlementaire distingué. Si un homme de judicature activement employé au parlement est désigné pour cette légation, c'est qu'il s'agit ici de droit en litige, d'une question presque successoriale, et qu'un parlementaire est l'homme naturellement appelé par le droit à résoudre de semblables difficultés. La correspondance de Poyet est tout à la fois judiciaire et diplomatique ; il se fait l'homme d'affaires des héritiers de madame de Savoie, comme le chancelier Duprat l'avait été de la reine mère pendant sa vie.

La situation des souverainetés en Italie venait de se modifier encore par deux événements d'une nature importante, la mort du pape Clément VII¹ et du duc Sforza de Milan². Les Médicis n'étaient point aimés à Rome, et Clément VII, vaste intelligence néanmoins, laissa peu de regrets. Après sa mort, la papauté redevint presque romaine, et le sacré collège désigna pour lui succéder un membre de la famille des Farnèse ; Alexandre, sous le nom de Paul III³, fut

¹ Le 26 septembre 1634.

² Le duc François-Marie mourut le 24 octobre 1535.

³ Alexandre Farnèse, né à Rome en 1466, fut élu le 13 octobre 1534.

Il existe une liste des cardinaux pour ou contre le système français envoyée à François Ier par son ambassadeur. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. coté 8530, fol. 492.

appelé à gouverner l'Église si profondément agitée. La ville de Rome est remplie encore de ce nom de Farnèse ; partout demeurent debout les grands monuments de cette race, protectrice des arts et de l'antiquité. La mort de Clément VII faisait cesser la domination des Médicis ; la papauté couronnait le vieux patriciat, car Charles-Quint, depuis l'entrevue de Clément VII avec François Ier, avait désiré de voir la tiare dans les mains d'un fils de Rome, et les Farnèse lui étaient dévoués.

Rolle des cardinaux qui seront de la partye imperiale.

Le cardinal Coullone de celuy ne fault pas dire la cause.

Le cardinal de Sainte-Croix pareillement, n'en fault dire autre sinon qu'il est Espagnol.

Le cardinal de Sene. Il a tousjours esté de la partie imperiale et ses prédécesseurs c'est assavoir pape Pius second et pape Pius tiers.

Le cardinal de la Val. Il est de la partialité collonuoysse et a tous ses bénéfices au royaume et a tousjours esté de la partie contraire aux Francoys.

Le cardinal de St-Sist. Il est natif du royaume et évêque de Gayette et a tous ses bénéfices au royaume.

Le cardinal Ogydyo. Il a tous ses bénéfices au royaume, et a esté légat en Allemaigne et Espagne avec l'empereur. Il est de l'ordre des augustins.

Le cardinal de Perouze. Il est Genevoys auquel le roy reffusa la possession de l'evesché de Savonne, et a longuement esté en Espagne, où il a gagné grosse somme d'argent.

Le cardinal Cezavin. Il a esté en Espagne au temps du pape Adrien et est evesque de Pampelunne, et a toujours incliné à la part d'Espagne.

Le cardial de Naples. Il est Napolitain archevesque de Naples et de la maison de Caraffe qui est toute imperiale.

Le cardinal de Matere. Il est Napolitain et a ses biens au d. royaume.

Le cardinal de St-Severin. Il est oncle du prince de Vesignan et croy qu'il a vouloir à la partie françoysse, mais par craincte et par ce je doute qu'il tient pour l'autre.

Le cardinal de Grymaldy. Il est Genevoys et nepveu de mess. Ansalde de Grymaldy.

Le cardinal Doria. Il est parent de messire André Doria.

Le cardinal de Gonzaga. Son père a esté et est impérial et au service de l'empereur, vray est qu'il a quelque desdaing avecques les collonnoys à cause de la fille de Vespasien Collone qu'il voudroyt pour sa femme.

Le cardinal Campegyo. Il a esté légat en Allemagne avec l'empereur, et fut devant ambassadeur avecques l'empereur Maximilien, et s'est toujours monstre plus grant impérial que tous les autres aux conclaves et affaires qui sont escheuz.

Rolle des cardinaux qui seront contraires à la partie imperiale.

Le cardinal de Farnesio.

Le cardinal de Trivulce.

Le cardinal de Monte.

Le cardinal de Gaddy.

Le cardinal de Stiquatre.

Le cardinal de Salviaty.

Le cardinal d'Aux.

Le cardinal Rodolphe.

Le cardinal de Tranca.

Le cardinal de Lorraine.

Le cardinal d'Yrée.

Le cardinal de Mantoue.

Le cardinal de Bourbon.

Le cardinal de Grimany, Venissien.

Le cardinal Ursin.

Le cardinal de Cosnare, Venissien.

Le cardinal Cibo.

Le cardinal Pisan, Venissien.

Rolle des cardinaux qui ne seront pour l'ung ne pour l'autre, mais pourront estre gaingnez pour l'ung et l'autre.

Le cardinal d'Anconne.

Le cardinal de Ravenne.

Le cardinal de Medicys

Rolle des cardinaux absens.

Le cardinal d'Yorck.

Le cardinal de Portugal.

Le cardinal de Magonte.

Le cardinal du Luge.

Le cardinal de Salse Purgne.

Le cardinal de Sens.

L'avènement d'un nouveau pape blessait les espérances de François Ier ; n'avait-il pas sacrifié l'orgueil de ses fleurs de lis pour les unir aux blasons des Médicis ? et il se trouvait que la mort venait de leur arracher la tiare. Quant au trépas de Sforza, il ouvrait une carrière aux ambitions, une nouvelle force aux prétentions diverses. Sforza, vassal de l'empereur, revêtu de son investiture, mort sans enfant, laissait sans hoirs le duché de Milan. Ici devaient naturellement apparaître les vieux droits, les prétentions antiques, et François Ier, si amoureux de tout ce qui était Italie, sentit se réveiller en lui-même le désir immodéré de recouvrer Milan. Naguère il prétendait marcher contre Sforza pour venger une insulte et frapper un assassin, aujourd'hui c'était pour réclamer une succession vacante. Cependant, afin d'éviter les stipulations de Madrid et de Cambrai, François Ier ne la réclama plus pour lui-même : mais pour son second fils Henri, duc d'Orléans, le mari de Catherine de Médicis. Indépendamment de ce que ce jeune prince avait légitimement hérité des droits de Louis XII, il faisait valoir cette considération qu'époux de Catherine de Médicis, il réclamait une chose successoriale avec l'investiture du duché de Milan par l'empereur ; ainsi, le duc d'Orléans deviendrait vassal de la couronne d'Allemagne comme Sforza lui-même ; quelle opposition pouvait trouver un pareil projet, et, s'il en rencontrait, les armes victorieuses de François Ier sauraient bien imposer, en vertu de la conquête, ce qui résultait d'un droit de naissance et d'héritage ?

Quand François Ier parlait de ses armes victorieuses, c'est que la campagne de Savoie avait commencé avec cette impétuosité naturelle à la chevalerie de France. Depuis près de cinq années, François Ier organisait avec soin son état militaire ; on a vu qu'une ordonnance, émanée du conseil, avait fixé les bases d'un autre système réglementaire de l'infanterie française par légions, sur le modèle de l'antique Rome. Ces six légions sur le pied de guerre, bien garnies d'arquebusiers, formaient un corps de plus de trente mille hommes conduits par des chefs choisis, et dans un tel système de régularité, qu'il n'y avait plus murmures de gendarmes, de lansquenets, de reîtres, qui plus d'une fois avaient troublé les campagnes d'Italie. Les troupes marchaient en ordre avec un grand ensemble de discipline comme un seul corps mû par une seule pensée ; ce qui précisément manquait à l'antique organisation de l'infanterie française. Cette armée s'avancait vers les Alpes avec le dessein de forcer le duc de Savoie à rendre gorge de l'héritage de la reine Louise, la mère du roi.

L'état de paix n'était pas complètement rompu entre François Ier et l'empereur ; les légions françaises n'avaient à combattre que les troupes du duc de Savoie ni assez nombreuses, ni assez puissantes d'armes pour lutter contre la chevalerie¹ ; ce ne serait qu'au moment où le Piémont conquis, l'armée de France tenterait une attaque sur le Milanais, qu'alors la question de la campagne se compliquerait gravement, parce qu'on se trouverait en face d'Antonio de Leva, chef de l'armée impériale ; et encore ce ne serait pas une complète rupture avec l'empereur, car bien que cette armée lui fût dévouée, elle était à la solde de la confédération italique établie par le traité de Bologne. De ce traité, et afin d'assurer la liberté et la nationalité de l'Italie, il était convenu que toutes les puissances confédérées fourniraient chacune un contingent ; Antonio de Leva était le général de la confédération plus encore que celui de l'empereur. L'impulsion serait librement donnée à la ligue par Charles-Quint lui-même, mais ce prince pouvait toujours s'en défendre en cachant la main qui dirigeait les coups. Si le Milanais était

¹ J'ai trouvé un état des *compagnies des gens en guerre*. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8644, f° 87.

envahi, il se défendrait par les armes purement italiennes, et Antonio de Leva avait ordre de repousser la force par la force.

Le roi de France avait confié le commandement de cette armée des Alpes au comte de Brion, son ami et son confident, issu de la race des Chabot, féodalement illustrée dans le Poitou, mignon déjà de François Ier dans le château d'Amboise, brave et lier capitaine à la façon d'Anne de Montmorency, son rival. Nul ne put résister à l'impétuosité française ! Les Alpes n'étaient plus même un obstacle ; autrefois le Pas-de-Suse avait coûté bien du sang quand il fallut l'arracher aux Suisses ; maintenant on s'en empara presque sans coup férir ; on vit le drapeau fleurdelisé flotter au sommet des Alpes. Le duc de Savoie, frappé comme de la foudre, n'attendit même pas l'arrivée des Français pour évacuer Turin ; s'embarquant sur le Pô, il vint se réfugier dans le Milanais, protégé par Antonio de Leva. A l'aspect des banderoles italiennes, Chabot, comte de Brion, s'arrêta ; il lui parut imprudent d'engager bataille avec Farinée de la confédération avant les hostilités générales. Antonio de Leva était comme le représentant de l'Italie elle-même, et le comte de Brion dut attendre les ordres de François Ier pour l'attaque. Jusqu'ici la guerre n'était point encore acceptée : on négocia partout, à Rome, à Naples, à Milan.

Charles-Quint, au retour de son expédition d'Afrique, rayonnait glorieux de sa popularité chrétienne et il y aurait eu de l'impiété à braver cette grandeur. À Naples où il passa trois mois, des fêtes, des pompes magnifiques saluèrent l'empereur victorieux ; le golfe retentit du bruit de l'artillerie ; les îles de Capri, d'Ischia virent leurs fêtes. Le palais de Jeanne d'Aragon perpétuellement illuminé aux bords de la mer, annonçait le glorieux vainqueur des rivages de l'Afrique, et le libérateur des esclaves. L'ivresse était au comble au milieu de cette population toujours si impressionnable, qui salue toutes les renommées retentissantes à l'égal de la Madone et de saint Janvier. Le pape Paul III récemment élu, de l'illustre famille si dévouée à Charles-Quint, s'empressa de lui mander que Rome serait orgueilleuse de renouveler les vieux triomphes des empereurs pour saluer tant de gloire et de majesté : les antiques voies romaines où passaient les triomphateurs s'affaisseraient sous le poids de son char de victoire ; le Capitole n'aurait pas assez de lauriers pour lui ; et ce qui était plus grand pour un empereur catholique, il serait admis à visiter les saints tombeaux de Pierre et de Paul ; puis, Saint-Jean-de-Latran et les primitives basiliques. Charlemagne, après ses victoires sur les Lombards, était venu à Rome à côté du pape Adrien, et ses larmes avaient arrosé le parvis et le sanctuaire des apôtres.

Une telle proposition émanée du souverain pontife devait naturellement plaire à un prince si plein de grandeur, si fortement marqué à l'antique. Il était impatient de saluer cette Rome, naguère souillée par les reîtres et les lansquenets luthériens. Charles-Quint commença sa marche triomphale à travers le royaume de Naples, pour atteindre les limites des États pontificaux. Il visita à San Germano, sur la colline, l'antique monastère de Saint-Cassien, et là son chancelier lut quelques-unes des chartes lombardes revêtues du sceau de Didier et des diplômes de Charlemagne, où pendait le scel de l'empereur, avec son image à la barbe crépue. Sur les limites du royaume de Naples, une députation de cardinaux, revêtus de leur robe de pourpre, vint à sa rencontre pour lui faire honneur. On avait trouvé dans le pontifical que Charlemagne avait été ainsi accueilli : partout des arcs de triomphe en feuillages verdoyants s'élevèrent ; le peuple se pressait sur son passage, et on voyait des jeunes hommes au bonnet phrygien, des enfants, des matrones agiter des branches de laurier autour du char, et les buffles aux cornes élancées, regardant de leurs yeux fixes le cortège

qui passait à travers les marais, les campagnes si tristes, les palais aux cyprès, les vignes en treillages qui bordent les voies romaines, à côté du lierre qui forme comme une frange verte sur les ruines noircies par le temps.

Jamais à Rome de tels honneurs n'avaient été réservés à un prince ou à un roi ; Charles-Quint dut habiter le Vatican à côté du pape. Tout se fit sur le pied de l'égalité la plus parfaite ; quand l'empereur avait revêtu ses habits somptueux, le pape prenait la chape et la tiare d'or pour l'accompagner ; lorsqu'ils délaissaient l'un et l'autre leurs vêtements d'honneur, ils se voyaient et se pressaient la main comme de vieux amis. Le pape Paul III, comme toute la maison de Farnèse, était plein de douceur, d'un tempérament modéré et d'une âme si belle, qu'il devait plaire à Charles-Quint, préoccupé alors de trois idées, la réunion d'un concile général, la répression des luthériens et la délivrance de la Grèce. La pensée d'un concile général avait trouvé plus d'un obstacle dans la résistance de Clément VII, pontife timide et trop dévoué aux intérêts des Médicis pour songer toujours avec sollicitude à l'avenir de l'Église ; mais Paul III, si éminemment scientifique, accepta, parce que, dans la situation du luthéranisme, il paraissait qu'une grande réunion de l'Église était un moyen sûr d'arriver à la paix des esprits et à la réconciliation des cœurs. Il ne restait plus que de savoir dans quelle ville le concile se réunirait. Paul III penchait pour une cité italienne afin d'agir avec plus de vigueur sur la résolution des Pères réunis, tandis que Charles-Quint paraissait préférer une ville allemande, en motivant son avis sur ce que le schisme s'étant principalement montré en Germanie, c'était là qu'il fallait le poursuivre et l'atteindre. Quant à la question de la présidence du concile, on s'était assez bien entendu pour décider que ni le pape ni l'empereur ne le présideraient ; que si l'un y avait des légats, l'autre pourrait y déléguer des ambassadeurs, de manière que la liberté de l'Église fût entièrement affranchie de l'exclusive domination du pape et de l'empereur.

La répression de l'hérésie en Allemagne, comme la guerre vigoureusement poussée contre les Turcs, appelaient le loyal concours de François Ier, et pour cela la paix entre Charles-Quint et le roi de France était une condition indispensable. Au su de toute l'Europe, le roi avait traité avec la ligue protestante de Smalcalde, et ses négociateurs étaient partis pour soulever le Turc contre l'Italie et la Hongrie. Si donc on laissait François Ier suivre cette politique impie, jamais le luthéranisme et le Turc ne seraient réprimés ; ils auraient leur appui tout trouvé dans le roi de France, à la tête de là plus brave et de la plus puissante armée ; et quel danger plus redoutable ? Si Soliman avait fait sa retraite de la Hongrie sur Constantinople, si la flotte d'André Doria et l'expédition d'Afrique avaient arrêté un moment le développement de la puissance musulmane, les victoires récentes de Soliman II sur le schah de Perse¹ allaient le placer de nouveau à la tête d'une armée plus formidable encore, et dans quelques mois peut-être, cinq cent mille cavaliers s'agiteraient sur les bords du Danube, tandis que la flotte de Barberousse menacerait l'Italie et la Sicile. Il fallait donc obtenir à tout prix que François Ier entrât dans la ligue de la chrétienté, afin de faire concourir toutes les forces vers un but commun, une expédition vigoureuse et puissante contre l'empire ottoman pour la délivrance des Grecs ; sans cela l'Europe était menacée. François Ier divisait ainsi le monde catholique par ses alliances avec les luthériens, et la chrétienté entière par ses traités secrets avec les Turcs.

¹ Thamas succéda à son père Ismael-Sophi, l'an 930 de l'hégire (1523 de J. C). Soliman II lui enleva l'an 944 (1534) les villes de Tauris, du Bagdad et de Sultanie.

Les prétentions du roi de France étaient de deux natures : François Ier reconnaissait que Milan était un fief impérial, et par conséquent que Charles-Quint devait en donner l'investiture ; mais cette investiture revenait de plein droit à l'héritier naturel, et depuis la mort de Sforza, au second fils du roi, Henri, duc d'Orléans. Époux de Catherine de Médicis, ce même duc d'Orléans pouvait légitimement réclamer les propriétés personnelles provenant de sa maison ; enfin du chef de Louise de Savoie, le roi avait des droits sur le Piémont et quelques terres particulières dans le comté de Saluces. Moyennant ces concessions accordées, François Ier offrait d'unir ses forces à celles de la confédération chrétienne contre le Turc, et renonçant même à toute sorte d'union avec les princes protestants, il marcherait loyalement de concert avec l'empereur et le pape pour ramener à l'Église catholique les princes et les électeurs réformés ; a'engageant en outre à exécuter les termes du concile général qui serait réuni. Enfin et s'il le fallait, le roi promettait son intervention pour ramener Henri VIII à la pénitence après sa triste séparation avec l'Église générale¹. Ainsi étaient les termes des instructions du sire de Velly, ambassadeur auprès de Charles-Quint et de l'évêque de Mâcon qui représentait la France auprès du pape. Mais ai telles étaient les instructions écrites, il paraît que ni l'un ni l'autre n'avaient de plein pouvoir pour accorder un traité sur ces bases ; ils devaient négocier jusqu'au bout, et avant de signer une convention définitive, ils recouraient de nouveau au roi pour prendre ses ordres.

À Rome, Charles-Quint avait auprès de lui un négociateur d'une grande puissance d'esprit, d'une renommée retentissante, son chancelier Nicolas Pierre de Granvelle², d'une maison noble de Bourgogne, enfant de l'université de Dôle, alors possession espagnole ; de conseiller au parlement, Granvelle s'était élevé au rang de chancelier, et il n'était pas une seule négociation dans laquelle il ne fût mêlé ; car l'empereur avait besoin auprès de lui d'un homme fort érudit qui pût connaître la suite des traités depuis trente ans. Granvelle conduisait sous sa direction son fils, tout jeune encore, élève de l'université de Padoue, théologien à Louvain, et qui, pour se préparer à devenir digne de la carrière diplomatique, parlait déjà sept langues à vingt ans. Aussi pénétrant qu'instruit, Granvelle avait succédé à Gattinara³ dans la confiance de l'empereur, et celui-ci lui soumit les propositions de François Ier. Dès lors toute la négociation dut se concentrer entre le sire de Velly et Granvelle sur les bases d'un traité, et pour constater que le désir de la paix était réel au cœur de Charles-Quint, Granvelle posa les bases d'une transaction : on admettait qu'un fils de François Ier recevrait l'investiture du duché de Milan comme fidèle vassal de l'empereur, mais ce fils ne pouvait point être le duc d'Orléans, et ceci à cause de deux raisons : la première, c'est que marié avec une Médicis, il pourrait par cette prétention troubler une fois encore la paix de l'Italie et qui sait ? réclamer Florence, la Toscane, le duché d'Urbin, objet d'une nouvelle guerre. Granvelle fit observer que si l'empereur voulait bien consentir à inféoder le duché de Milan à un fils de France, la condition essentielle, c'était qu'il épousât une fille ou une proche parente de

¹ Dans un consistoire tenu à Rome sous Clément VII, le 23 mars 1534, dix-neuf cardinaux sur vingt-deux se prononcèrent pour la validité du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et le pape lui enjoignit de la reprendre pour femme légitime. Le roi et apprenant cette décision se proclama chef de l'Église anglicane ; et le bill portant séparation du royaume d'Angleterre avec la communion romaine, reçut la sanction du parlement.

² Né à Ornans en 1486.

³ Mort à Insprück le 5 juin 1530, âgé de soixante-cinq ans.

l'empereur ; or le duc d'Orléans étant marié, la condition ne pouvait être exécutée que pour le plus jeune fils de François Ier.

Le sire de Velly refusa d'abord, puis accepta avec hésitation, jusqu'à ce que le chancelier de Granvelle lui posa nettement cette question : **Avez-vous des pleins pouvoirs pour signer ?** Pressé sur ce point, le sire de Velly répondit : **qu'il n'avait pas de pouvoirs suffisants**, et Granvelle référa de cet étrange refus à l'empereur, rendu désormais à sa violente colère. Jusqu'ici Charles-Quint s'était contenu ; il attendait les dernières nouvelles d'Afrique, espérant connaître si le vice-roi Gonzague avait fait ses levées de cavalerie dans le royaume de Naples, et surtout si André Doria était prêt avec sa flotte. Lorsque le chancelier Granvelle lui manda que le sire de Velly était sans pouvoirs, Charles-Quint donna un libre cours à sa violence, priant le pape de réunir un consistoire, où seraient présents tous les cardinaux et ambassadeurs, sans en excepter ceux de France, le sire de Velly et l'évêque de Maçon. Quand tout fut bien prêt, l'empereur se leva, la lèvre autrichienne contractée et tremblante, les yeux pleins de feu, et en phrases entrecoupées de gestes, il exposa ses griefs contre François Ier : **Lui l'empereur avait été modéré, patient, et le roi, sans parole, sans respect pour le nom chrétien ; lui l'empereur, n'avait jamais déguisé sa pensée ; comme il sentait profondément, il disait haut sa volonté, parce qu'il voulait que l'Europe la connût et que le saint-père la proclamât : Je propose, s'écria-t-il, en présence du saint-père, du sacré collège et de cette illustre assemblée**¹ ; je propose trois choses au roi de France, pour en choisir une. La première est le duché de Milan pour son troisième fils, mais non pas pour le duc d'Orléans, qui ayant des prétentions sur les duchés de Florence et d'Urbin du côté de Catherine de Médicis, sa femme, mettrait en division toute l'Italie, et en ce cas, je souhaite de savoir de quelle nature seraient les forces dont le roi m'assisterait contre le Turc et contre les hérétiques. Le second parti que je propose, c'est un duel pour épargner le sang de nos sujets en exposant le nôtre propre ; si divers obstacles semblent s'y opposer, je trouve pour lui le moyen de les surmonter tous, pour avoir la satisfaction de se trouver les armes à la main, dans une île, sur un pont, ou ailleurs sur une barque ; je lui laisse le choix de se battre à l'épée ou au poignard, pourpoint bas. Le vainqueur sera obligé de donner toutes ses forces pour favoriser la tenue du concile, pour extirper l'hérésie, et pour résister aux infidèles ; et le vaincu emploiera aussi les siennes pour les mêmes choses. Les duchés de Milan et de Bourgogne seront mis en séquestre, pour être ensuite remis entre les mains du vainqueur. Le troisième parti est qu'en cas que le duel vînt à manquer, la guerre se continuera entre nous à toute outrance, jusqu'à ce que l'un ait réduit l'autre à l'état de simple et pauvre gentilhomme. Tout me promet la victoire, ayant de mon côté la justice et la raison ; le bon état de mes affaires, la bonne disposition de mes sujets, le courage de mes soldats, l'expérience et la valeur de mes capitaines. Tout au contraire, les affaires du roi François Ier sont ruinées, ses sujets malintentionnés, ses troupes fort peu considérables, et ses capitaines si peu capables de commander, que si les miens n'étaient pas plus habiles, j'irais la corde au cou me jeter aux pieds du roi, pour tâcher d'obtenir de sa clémence miséricorde et pardon.

¹ Bibl. Roy. Recueil de pièces, cot. 610-3, in-4°. — 1° Le substancial du propos de l'empereur tenu à nostre saint père. — 2° La responce du roy de France, faite à nostre saint père sur le propos tenu par l'empereur à sa sainteté. — 3° La replicque faite par l'empereur.

Ces paroles emportées de Charles-Quint révélèrent une colère profonde qui ne gardait plus de ménagement. Non-seulement il insultait le roi, mais il blessait la nation tout entière, l'armée, la chevalerie ; c'était un défi en toutes formes. Il fut immédiatement relevé par le sire de Velly et l'évoque de Maçon. L'empereur avait parlé moitié en italien, moitié en espagnol, avec une telle volubilité, une indignation si profonde, que le pape en fut effrayé. En vain voulait-il calmer l'empereur, celui-ci redoubla d'injures, et ce fut alors que le sire de Velly, au nom du roi son maître, lui dit fièrement : **Je dis que vous, empereur, en avez menti par la gorge.** Outrage jeté à la face de Charles-Quint comme un défi de chevalerie, et que l'évêque de Mâcon voulut en vain retenir. Le sire de Velly avait parlé, et le consistoire de cardinaux se sépara aussitôt ; tant les querelles prenaient un caractère d'amertume et d'insolence ! Le lendemain les ambassadeurs du roi de France demandèrent par écrit le discours de l'empereur ; pendant la nuit un esprit prudent et réfléchi, le chancelier Granvelle avait traduit en français ces étranges paroles et il les avait refaites, adoucies, de telle sorte qu'elles se bornaient à l'analyse des trois conditions, ou le défi chevaleresque pour un combat corps à corps, ou la guerre à outrance jusqu'à la mort, ou bien la paix loyale pour une fédération intime de manière à marcher de concert contre les infidèles et les luthériens d'Allemagne.

Ce fut encore, dans la vie de Charles-Quint, un phénomène assez curieux que cet emportement de l'homme réfléchi, si modéré et toujours maître de lui-même : comment se fit-il qu'il prit l'initiative d'un duel avec François Ier, le prince qui provoquait si habituellement lui-même ? C'est que Charles-Quint, fatigué d'un système faux et vicieux, voulait arriver à un parti tranché ; dans certains esprits, il y a un moment où ils préfèrent s'exposer à un péril pour se sauver des ennuis, et ils aiment mieux une lutte sérieuse à l'épée que des petits combats à coups d'épingle. Du reste, l'empereur n'avait-il pas le droit d'être un peu orgueilleux après tous les services qu'il avait rendus à la chrétienté ? Incontestablement Charles-Quint avait pris et accompli le beau rôle ! Avant de déclarer une guerre implacable, il espérait "absorber la popularité, parce que, lorsqu'on veut réussir dans un grand dessein, il faut avoir l'opinion publique à son aide ; et l'empereur se donnait toute l'Europe chrétienne. Aussi un cri unanime s'éleva en Italie, en Allemagne, contre François Ier, sorte de perturbateur public au milieu de cette sainte ligue qui se formait contre le Turc.

Nul n'ignorait qu'au fond le roi de France désirait la guerre parce qu'il y était préparé avec son état militaire en parfaite disposition pour commencer une active campagne. Déjà les Alpes étaient à lui, le comte de Brion campait à Turin, avec ses légions, impatientes d'héroïques choses ; il espérait encore reconquérir l'Italie ; à la première génération des glorieux chefs militaires tels que Bayard, Lautrec, Bonnivet, avaient succédé d'autres capitaines, Chabot, Anne de Montmorency, le comte de Saint-Pol, Montpezat, le duc de Guise, le duc de Vendôme¹ ; et avec ces chefs habiles le roi espérait faire revivre l'éclat des

¹ Le duc de Vendôme reçut le grand collier de l'ordre.

Lettre de François Ier à M. de la Rochepot. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8643, fol. 5.

Mon cousin, j'ay créé et fait chevalier de mon ordre mon cousin le duc de Vendosmois et vous ay député comme confrère du d. ordre a luy présenter le grand collyer que je vous envoya pour cest effect parquoy en luy signifiant de par moy sa création vous lui ferez présentation du d. colyer, et en ce faisant vous me ferez service très agréable. Priant Dieu, etc. Escript à Fontainebleau le IIe jour de mars. François.

belles journées de Marignano. Cette espérance le rendait bien fier, et il répondit au manifeste de Charles-Quint par des paroles aigres : sans accepter ni la paix ni le duel, il se prépara aux batailles plus régulières entre rois, car, pour François Ier, comme pour son puissant adversaire, il n'était besoin que d'un temps de répit, afin de préparer leurs forces respectives. Si le roi de France avait de braves légions et de hardis capitaines, Charles-Quint commandait les bandes qui avaient servi en Afrique, les Napolitains, les Allemands, si bons arquebusiers, sous des chefs de premier ordre : qui pouvait se comparer au duc d'Albe, au vieux Antonio de Leva, à Hercule d'Est, Louis Farnèse, Pierre de Tolède, le marquis de Guast, chefs des bandes italiennes ! Gonzague conduisait les Napolitains : et puis sur mer, y avait-il homme à la hauteur d'André Doria que Charles-Quint venait d'élever au titre de prince de Melfi ; André Doria, le vainqueur de la Goulette, le libérateur des esclaves d'Afrique ?

Le choc allait donc être rude, car l'animosité était grande, et les épées qui allaient se croiser, longues de plusieurs pieds ; Charles-Quint se posait d'une part avec la popularité des grands services, le génie des choses universelles ; François Ier, avec l'esprit habile d'un négociateur, la fougue française, l'instinct qui sait diviser les forces de l'ennemi ; Charles-Quint avait une incontestable supériorité numérique, mais ses armées se composaient d'Allemands, d'Italiens, de Napolitains, d'Espagnols, et dans cette cohésion informe il y avait nécessairement des faiblesses et des vices d'unité. François Ier, au contraire, renonçant à la vieille méthode des armées de reîtres, venait d'établir ses légions provinciales, composées de canoniers, d'arquebusiers, de lances et de piques. Si le roi a moins de monde, ses troupes sont mieux groupées, mieux assorties, de manière à faire un coup de main avec énergie, dans une position prise. Avec ces moyens, il rêve encore la guerre d'Italie, la conquête rapide jusqu'au royaume de Naples : qui sait si la fortune ne lui fera pas revoir encore le beau duché de Milan et Gênes, sa ville favorite, et s'il ne sera pas accueilli comme dans sa force et sa jeunesse sur son beau cheval caparaçonné de soie et d'or ?

CHAPITRE III. — EXAMEN DES FORCES RESPECTIVES. - PLAN DES SOUVERAINETÉS.

Affaiblissement de l'esprit du moyen âge. — La chevalerie plutôt dans les formes que dans la pensée. — Résultat du nouveau cartel de l'empereur au roi. — Popularité de Charles-Quint en Italie et en Allemagne. — Ses desseins d'unir l'Espagne et l'Italie par le Languedoc et la Provence. — Projet de Soliman II au retour de la guerre de Perse. — Ses ambassades. — Mission du sire de la Forêt à Constantinople. — Ligue du pape. — De la république de Venise et de Charles-Quint contre les Turcs. — Flottes et armées de terre. — Négociations du cardinal de Lorraine. — Propositions de paix sous la médiation du pape. — Offres de François Ier et de l'empereur. — Défection du marquis de Saluces. — Décision pour la guerre. — Armée de la confédération italique. — Desseins de l'empereur. — Vastes projets de conquête et de partage de la France. — Plan de défense de François Ier. — Répartition de ses forces.

1535-1536.

Le caractère du moyen âge avait été un sentiment vif, exalté, de l'esprit chrétien et chevaleresque étroitement mêlé à l'idée féodale, à l'indépendance du castel ; de là cette liberté altière du haut baron, qu'il gardait hautement et fièrement pour soutenir un droit ou punir une insulte. Depuis le XV^e siècle, cet esprit s'était bien modifié, et il ne restait plus de la chevalerie que les formes ; souvent une institution a péri dans sa force ou son principe constitutif, et il ne survit plus alors que l'extérieur, l'enveloppe, le costume qui se maintiennent longtemps après que l'esprit n'y est plus. L'époque de François Ier est surtout marquée de cette empreinte ; si l'on y voit encore des traces de la vieille chevalerie, elles sont presque toutes factices dans de romanesques inspirations ; le sentiment public a changé ; la société est préoccupée d'autres idées ; ce qui paraissait une chose sainte, au moyen âge, est devenu presque ridicule à l'époque plus sérieuse qui arrive ; et l'on s'explique dès ce moment la plupart des faits du règne de François Ier.

Voici deux fois que le roi et l'empereur se provoquent par des cartels écrits, ils se disent : *Qu'ils en ont menti par la gorge* ; ils se jettent à la face des grossières injures ; au moyen âge cela eût été si sérieux que rois, barons, chevaliers se fussent précipités dans la lice pour heurter leurs coursiers l'un contre l'autre et fracasser leurs lances : et cela sans demander conseil, sans prendre avis, sans formules, par cela seul que l'insulte était dite, et que tout ce qui portait l'épée, empereur ou simple varlets ne pouvait la subir. Depuis, combien tout a changé ! un cartel est proposé, et à chaque pas une difficulté s'élève, à chaque incident on s'explique ; les jurisconsultes interviennent ; tout est débats : on se dispute sur le choix du terrain, sur le maniement des armes, sur le résultat du combat singulier ; la formule seule survit et la pensée est éteinte. Charles-Quint et François Ier ne manquent pourtant pas de bravoure, l'un et l'autre ont fait leurs preuves ; mais un duel entre souverains n'est plus de cette époque ; s'il se montre encore çà et là quelques combats singuliers, quelques valeureux

champions pour lutter dans l'arène, ce sont des cas privés, la plupart entre simples chevaliers, débris de la féodalité. Désormais, deux souverains, revêtus d'une grande puissance, ne peuvent décider à la lance ou à l'épée le sort des gouvernements et des nations. On arrive nécessairement à un autre droit public.

A cette époque d'ailleurs où la popularité de Charles-Quint est à son apogée, il peut beaucoup se permettre, car l'Europe chrétienne est avec lui. A Rome, on a renouvelé les pompes de l'ancien triomphe des Césars ; à Lucques (la république si dévouée aux ducs d'Autriche), les citoyens vont au-devant de Charles-Quint avec un éclat inaccoutumé ; lui, toujours bienveillant, leur parle en espagnol, sa langue chérie, les remerciant de leur fidélité¹. L'empereur visite successivement Sienne, Florence, toujours salué comme le libérateur de l'Italie, comme le prince auguste qui l'a préservée de l'invasion des Turcs ; avec une incontestable habileté, Charles-Quint, ne parle jamais de ses droits, de ses prétentions sur l'Italie ; il veut donner à toute cette belle terre des seigneurs, des ducs, des gouvernements, pris au sein des populations mêmes : tout ce qui est Italie se fera par les Italiens ; et cette pensée électrise les patriotes des républiques. Cette même popularité, Charles-Quint la trouve en Allemagne, amoureuse de tout son orgueil pour Charlemagne, fière d'avoir pour empereur le prince qui a porté l'éclat des armes jusque sur les rivages de l'Afrique ; rien ne grandit plus un homme que la victoire obtenue dans le sens d'une opinion populaire ; un triomphe chrétien pour la liberté n'était-il pas le plus beau diadème que pouvait poser un souverain sur son front au XVI^e siècle ! Charles-Quint est donc placé dans une sphère bien supérieure à François I^{er} ; il mène et domine les événements : ainsi, à certaines périodes, en histoire, il surgit une tête si puissante que toutes les autres ne sont que des satellites autour du grand astre.

Alors Charles-Quint conçoit un vaste projet que son génie espère réaliser. Quand une grande gloire vous environne, on se fait facilement des illusions, et tout rentre dans des proportions naturelles, même les choses les plus gigantesques. Jusqu'ici toutes les forces de l'empereur sont morcelées et les territoires déchiquetés comme les pièces d'un blason brisé ; l'Espagne ne tient pas à l'Italie ; la Flandre, l'Allemagne sont aussi séparées des Alpes. Ceci rend la réunion des armées difficile ; il n'existe aucune route militaire qui puisse unir les batailles de lances ; perpétuellement on doit passer la mer, s'aventurer à ses périls, ou bien franchir des montagnes inaccessibles. Il paraît donc indispensable à l'empereur de s'emparer de ce long littoral qui sépare Barcelone de Nice et de Gênes : en d'autres termes, la Provence et le Languedoc doivent former le complément nécessaire du système universel de Charles-Quint, indépendamment de l'opulence des ports de Marseille, de Cette, favorable au commerce, ils ouvrent une grande route militaire pour les vieilles bandes espagnoles partent de Perpignan, et s'avancant jusqu'à Antibes par Aix, Grasse et Brignolles. Comme, pour être durable, la conquête doit toujours s'établir sur un droit plus ou moins ancien, on réveillera les prétentions des empereurs sur la Provence : n'était-elle pas un ancien fief, et Arles même, la ville des évêques, n'avait-elle pas arboré le drapeau allemand ? Cette lisière si magnifique de territoire, on pourrait donc s'en emparer par une conquête régulière et développée ; on envahirait le Languedoc et la Provence par les deux extrémités, Nice et Perpignan, tandis que la flotte

¹ En quittant Lucques, Charles-Quint dit au gonfalonier : *En verdad que me parto muy contento de esta ciudad, aviendo exprimentado grande modestia en los ciudadanos, grande fidelidad en el gobierno por al imperio, y en todo grande amor para Commingo.*

d'André Doria, partant de Barcelone, de Gênes, se présenterait devant Toulon, Marseille, pour achever l'œuvre d'envahissement.

L'exécution de ce plan exigeait surtout que la paix de la chrétienté ne fût point troublée par les Turcs ; l'idée d'une conquête particulière sur le Languedoc et la Provence ne trouverait un certain appui dans l'opinion que si l'Europe, paisible désormais, n'avait plus rien à craindre des infidèles. Charles-Quint ne devait sa grandeur et sa renommée qu'à son dévouement pour les intérêts des populations menacées. Or, lorsqu'il songeait à réaliser ses plans en Provence, il apprit par ses espions et les juifs qu'une immense expédition se préparait à Constantinople, et que les pachas organisaient des nuées de cavaliers pour se porter une fois encore contre la chrétienté. C'était l'époque où les armées musulmanes se retiraient de la Perse après une campagne douteuse contre les sectateurs d'Ali¹. Il se présentait alors en Orient un phénomène curieux par son identité avec ce qui se passait au milieu des puissances occidentales et chrétiennes ; la guerre civile était au sein du mahométisme, comme elle éclatait entre les puissances qui adoraient l'auguste symbole de la croix. Soliman II avait envahi la Perse, et après des victoires disputées, ses années se retirèrent sur le Bosphore ; c'était au temps de l'expédition de Charles-Quint en Afrique ; les muftis, docteurs de la loi, annoncèrent les revers des véritables croyants, et presque aussitôt la guerre sainte fut prêchée. Pour déguiser les immenses armements que faisait la Porte, Soliman annonça qu'il allait envahir l'Egypte, punir quelques rebelles qui avaient méconnu son autorité : *ses flottes*, disait-il, *n'avaient que ce dessein et le sultan n'avait nul projet de tenter une campagne contre les chrétiens*. Charles-Quint était informé de tout le contraire ; nul prince n'entretenait un plus grand nombre d'espions, pris parmi les Juifs, les Grecs, les renégats même, et on trouve aux archives de Simancas des rapports d'agents secrets qui appellent incessamment l'attention de l'empereur sur les desseins de Soliman II, alors tout enivré de l'espérance de conquérir Naples et l'Italie.

Cette fois les Turcs, renonçant à une invasion trop difficile par la Hongrie ou la Styrie, résolurent de porter leurs forces dans le royaume de Tarente, à Naples, à la face, pour ainsi dire, de la Macédoine et de cette Albanie où les infidèles dominaient déjà. Barberousse, chassé d'Afrique, comptait prendre sa revanche contre André Doria sur l'Adriatique. Mais ce qui éveilla au plus haut point l'attention et l'inquiétude de Charles-Quint, c'est l'invariable preuve acquise que, si les infidèles allaient porter leurs bannières en Italie, ils le faisaient à l'instigation de François Ier. Et ce n'était plus d'une manière secrète et dissimulée que la négociation française s'engageait à Constantinople ; le roi de France envoyait un ambassadeur revêtu de pleins pouvoirs pour signer une alliance offensive et défensive avec le Turc ; ce ministre était Jean de la Forêt, fort avant déjà dans les idées diplomatiques par les consulats. François Ier, en partant de l'idée exclusivement politique, avait résolu cette alliance contre Charles-Quint, de manière à placer l'empereur entre deux feux : *tandis que le comte de Brion et Montmorency passeraient les Alpes pour conquérir le Milanais et la Toscane, Soliman II enverrait des forces y considérables sous ses pachas, qui envahiraient Tarente et Naples*. Ce traité était immédiatement mis à exécution ; les préparatifs à Constantinople se faisaient sous les yeux de M. de la Forêt, assistant aux revues des janissaires, aux exercices des cavaliers et à

¹ Soliman avait d'abord pris d'assaut plusieurs villes ; mais le schah Thamas détruisit presque entièrement l'armée ottomane dans une bataille décisive, l'an 942 de l'hégire (1535 de J. C.).

l'équipement de la flotte. Il était même convenu dans, le traité que M. de la Forêt suivrait, comme ambassadeur du roi de France, les armées de Soliman II, et que le drapeau fleurdelisé serait arboré en même temps que la queue des pachas dans le royaume de Naples, une fraction de la Pouille et de la Sicile.

Il faut se reporter au XVI^e siècle, à cet instant où la puissance religieuse était encore si forte, pour s'expliquer le sentiment d'indignation que cette alliance dut inspirer à tous. Ce n'était plus seulement une charte de consulats, un système commercial que François I^{er} stipulait avec les Turcs, comme autrefois Gènes et Venise ; le roi les attirait sur l'Italie pour seconder une odieuse ambition : lui seul mettait aux mains des infidèles le cimenterre étincelant ; si des milliers d'esclaves allaient gémir encore en Afrique, ils devraient leur triste destinée à François I^{er} ; si les églises étaient souillées, les vierges ravies, ce serait encore au roi de France que cela se devrait ; il confiait l'honneur de ses fleurs de lis à des pachas, à des janissaires ; il faisait relever son drapeau par des Turcs. Ces justes griefs, Charles-Quint les proclamait partout, et ils devaient trouver sympathie.

Le pape Paul III, vieillard déjà, mais esprit si ferme, n'hésita pas à se placer à la tête de la chrétienté pour sauver l'Italie. Ses bulles retentissaient partout afin d'appeler les efforts communs dans une guerre sainte. On était à l'époque du jubilé¹, temps d'abstinence et de repentir ; le pontife en prit l'occasion pour signaler les périls dont l'Église était menacée ; et comme Urbain II, il déclara que la croisade était la plus sainte des expiations ; en Espagne, dans l'Allemagne, cette magnifique bulle était proclamée avec un haut appel contre le Turc. François I^{er} était mis ainsi en dehors de l'Église et de la civilisation par son abominable traité avec Soliman II.

L'art de Charles-Quint avait toujours été de profiter de sa vaste et puissante popularité pour grandir son pouvoir. Cette ligue qu'il venait de faire signer au pape pour défendre l'Italie contre les Barbares et François I^{er}, il la proposa à Venise, la reine de l'Adriatique, qui craignait de voir flotter dans ses lagunes les queues de pacha sur les galères de Barberousse. La sérénissime république ne fit aucune difficulté à la face de ce danger si pressant² ; elle oublia les vieilles

¹ C'est à tort qu'on a écrit que le jubilé ne fut point célébré en France ; le roi n'était pas à ce point séparé de l'Église, et le jubilé était une cérémonie toute populaire.

Envoi de la bulle du jubilé à l'archevêque d'Aix. — Mss. de Béthune, vol. coté 8533, f^o 2, Bibl. Roy.

De par le roy notre amé et féal, nous ayons receu de notre st. père le pape ung pardon général que sa sainteté a octroyé désirant singulièrement mectre la paix entre les princes, potentatz et peuples de la chrétienté afin de faire cesser les maulx, ruynes et désolations que l'on veoit advenir a cause de la guerre, pour a laquelle obvier et parvenir à la d. paix nous sommes tais en tous devoirs, et ne fuissions jamais entrez en la d. guerre, sinon que y eussions esté contrainclz par l'empereur qui a fait courses sur nos subgetz en plusieurs endroitz de notre royaume par mer et par terre, et neantmoins pour le singulier désir, zelle et affection que nous portons a notre peuple, ne désirant rien plus affectueusement que la dicte paix, et afin qu'il plaise à Dieu la nous donner bonne et sincère, nous vous envoyons ung vidimus de la bulle du d. pardon en vous priant très affectueusement que de votre part, veuillez faire et faire faire prières et processions generalles par tout votre diocèse, esquelles se feront prédications avec lecture et publication du d. pardon. Admonestant ung chacun de le gagner et acomplir de ce qu'il contient le plus dévotement qu'il sera possible, en quoy faizant vous nous ferez service très agréable. Donné à Lyon le 8^e jour de juing 1536. Signé François.

² Voici le résumé des articles de la ligue signée à Rome, le 7 février 1536-7 par le pape, l'empereur et la république de Venise. — Bibl. Roy., Mss. de Dupuy, vol. 258.

rivalités qui la séparaient des ducs d'Autriche : Charles-Quint semblait ne demander rien pour lui, et tout pour la chrétienté. Après Venise, Lucques, Florence, Sienne signèrent le même traité de confédération sous la protection du pape, au moment où le jubilé annonçait, au son lugubre des cloches, que les temps de pénitence arrivaient : quel péril plus grand pour l'Italie que d'être envahie par les Turcs ? ce n'était pas la première fois qu'elle était pillée, ravagée par les Sarrasinois, marins habiles, cavaliers hardis, sous l'étendard de Mahomet : combien d'années la Sicile n'était-elle pas restée sous le joug des Arabes, dont les inscriptions se retrouvent encore sur les monuments en ruine, abrités par les orangers et les citronniers en fleurs de Catane ou de Païenne ?

Dans cette situation inquiète, tourmentée, à la face de tant de périls, le pape Paul III songea une fois encore à se poser comme médiateur entre Charles-Quint et François Ier : était-ce trop de toutes les forces de la chrétienté pour repousser des myriades d'infidèles ? L'Angleterre, une partie de l'Allemagne, le Danemark, la Suède, d'étaient séparée de l'autorité pontificale, en se jetant dans l'égoïsme et la brutalité de la réforme. Ces querelles intestines, douloureuses, affaiblissaient le ressort religieux qui seul pouvait sauver la civilisation. Il paraissait donc prudent à Paul III de préparer de tous ses moyens un rapprochement entre l'empereur et le roi ; d'apaiser ces querelles, vives et profondes, éclatant par la voix d'un cartel que tous deux s'étaient jetés à la face. La réalisation de ce projet pacifique offrait mille difficultés, et néanmoins Paul III put croire à la paix lorsqu'il vit que le roi avait choisi pour plénipotentiaire le cardinal de Lorraine, esprit fort dévoué à l'Église, et sur lequel le pape aurait essentiellement une grande action. Dès ce moment Rome espéra que par le chancelier Granvelle et le cardinal de Lorraine, le concours de l'évêque de Mâcon, on pourrait arrêter ce grand choc, ce heurtement des puissances chrétiennes. Jusqu'ici il y avait plus d'animosité de paroles que de lutttes sanglantes ; les armées, réunies de part et d'autre, ne s'étaient pas encore mesurées ; ainsi, la paix ou une trêve pouvait être le résultat d'un système conciliatoire.

Sa Sainteté armera 36 galères, outre les 4 de la religion de St. Jean de Malte, qui seront comprises comme surnuméraires avec les forces du roi de Portugal. — Le très-invincible empereur Charles en armera 82 pour le moins. — La très-noble république en armera un nombre égal, qui jointes aux autres feront en tout 200. — La même république vendra au souverain pontife ce qui pourrait lui manquer pour cet armement. — L'empereur et ses alliés, outre les galères susdites seront tenus tant les uns que les autres, de mettre en mer à proportion un certain nombre de vaisseaux, qui serviront à transporter à l'armée les provisions, les munitions et tout ce qui sera nécessaire. — Les vaisseaux de Sa Sainteté et de la république ayant besoin de grain, Sa Majesté ordonnera qu'ils en soient pourvus en Sicile, à un juste prix courant. — L'escadre des vaisseaux et des galères de Sa Sainteté sera commandée par le patriarche d'Aquilée, Marc Grimani, avec le titre de général, et il aura pour lieutenant Paul Justiniani ; celle de la république par le général Vincent Cappel ; et l'escadre de Malte par le prieur de Capoue, Léon Strozzi. — De tout ce corps d'armée navale sera chef et généralissime, l'amiral de S. M. I., André Doria, lequel commandera en son particulier les vaisseaux de sa S. M. I. Pour le commandement de l'armée de débarquement, seront généraux le duc d'Urbia et don Fernand de Gonzague, vice-roi de Sicile. — Tous les susdits généraux et commandants assisteront et auront voix au conseil de guerre, qui sera assemblé et tenu par le général Doria dans sa galère. — Toutes les villes, forteresses, terres et pays, qui pourront être conquis dans la Dalmatie, l'Albanie ou la Grèce, sont entendus devoir rester sous la domination de la république de Venise.

Le cardinal de Lorraine arrivait à Rome avec des pleins pouvoirs de François Ier, mais d'une nature inflexible sur ses prétentions à l'égard de l'Italie ; le roi demandait toujours le Milanais pour son second fils et la succession de Louise de Savoie comme son patrimoine dans le Piémont ; il ne disait rien de Gênes, de la dot de Catherine de Médicis, de ses héritages, sans doute, pour se réserver le moyen d'agrandir le cercle de ses propositions. C'était pour lui une idée fixe, à laquelle il ne renoncerait jamais, que la prépondérance sur l'Italie ; dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, pour lui, pour les siens, il la voulait à tout prix. A ce système, Charles-Quint, toujours avec la même habileté, opposait des théories purement négatives¹ ; le duc de Milan ne serait ni autrichien ni français, on le laisserait choisir par la ligue italienne spontanément, et lui, l'empereur, s'engageait à donner l'investiture à celui qui serait élu, sans distinction, pour témoigner toute sa tendance à une pacification générale. Le cardinal de Lorraine répondit que les conditions étaient dictées par le roi, et qu'il n'en reviendrait pas. En vain le pape Paul III parla-t-il des dangers imminents de la chrétienté, on ne tint pas compte de ces pensées civilisatrices : les intérêts personnels, les sentiments si égoïstes parlaient plus haut à la veille d'une lutte entre François Ier et Charles-Quint ; et quand le roi de France lui-même appelait les Turcs en Italie, pouvait-on compter sur un rapprochement ?

Les forces dont allaient disposer les deux princes chefs de batailles, étaient de deux natures : 1° les alliances, 2° les armées. Sans compter précisément sur le concours de Henri VIII, absorbé dans ses questions de mariage, de divorce, comme un prince lascif et énervé, François Ier trouverait naturellement appui dans ce roi brutal et si profondément aigri contre le pape. Le roi conclut

¹ Voici un curieux autographe de Charles-Quint.

Réponse faite par l'empereur aux cardinaux de Trivulce et Carriolo, légats du st. père, envoyés pour procurer la paix entre lui et le roi de France. — Bibl. du Roi, Mss. de M. de la Mare, petit in-f°, cot. 9727-4.

Seigneurs et reverendissimes ; j'ay tant par le bref de nostre st. père que par ce que vous m'avés dit et exposé de sa part, entendu vostre charge et baigé en toute reverance les pieds de sa béatitude, du continu bon office qu'il fait pour la paix, et ses très honnestes et plus que paternelles admonitions encores qu'elles ne soient nécessaires en mon endroit comme Dieu et tout le monde savent mesmes en peuvent estre bons tesmoings, sa sainteté et le venerable collègue des cardinaulx par l'offre que je fais dernièrement a Rome laquelle non seulement n'a esté acceptée dans le temps prefix lors ny jamais depuis par le roy de France, mais continue de mal en pis en la guerre par luy recommencée, faisant tout extrême possible pour occuper le reste des pays de mon cousin et beau frère le duc de Savoye et yceux destruire brusler et ruiner et ayant expulsé de sa court mon ambassadeur, publié en son royaume la guerre contre nous et du jour au lendemain et pour plus véritablement dire la même nuit invehy hostillement et pillé mes pays d'en bas. Par ou chacun peut entendre comme oultre ce que j'estois desjà de la d. Rome tant provoqué et pressé à la ditte guerre, que je y suis esté depuis inévitablement contraint à mon extrême regret. Toutteffois pour les mêmes causes et raisons tres prudemment considerées par la dite sainteté et néantmoins le d. roy de France veult avoir esgard a icelles et respect a sa ditte sainteté et votre ditte charge. Je suis encore très content et enclin d'entendre à la ditte paix avec moyens requis pour le bien publique de la chrestienté quiétude et tranquillité d'icelle conditions et assurances convenables à l'estat présent et satisfasction raisonnablement à ce qui est succédé depuis le d. Rome et suplie sa sainteté prendre ceste ma response en la meilleure part avec tout ce que plus au long je vous en ay dit et bien entendre et considérer que estant comme dit est, tant provocqué et forcé à la ditte guerre et mis par le d. roy de France en icelle, je ne puis et ne dois délaisser, de en me deffendant et revenchant, faire ce que le droit et exigence de la ditte guerre requiert comme je trouveray convenir.

également des traités avec les princes protestants de l'Allemagne, du Danemark et la ligue de Smalcalde ; il espérait quelque sympathie de peuple à Gênes, dans le Milanais et jusque dans la Pouille et Tarente. Mais l'alliance la plus efficace, celle qui devait le servir militairement, c'était le traité d'union conclu avec Soliman II ; le sire de la Forêt se disposait à suivre l'armée d'expédition ottomane jusque dans la Calabre et la Pouille. Une descente des Turcs en Italie appellerait nécessairement Charles-Quint à la défense de Naples et de la Sicile ; oserait-il m porter sur le Var, lorsque le golfe de Tarente serait menacé par des milliers d'Osmanlis ? La force des choses ramènerait donc l'empereur à un système défensif, et c'est là ce que voulait la diplomatie de François Ier.

Cette union si étrange avec le Turc, à la manière des renégats, enlevait au roi des auxiliaires. Lors de l'invasion de la Savoie, le marquis de Saluces¹, l'ami de François Ier, avait faibli dans ses respect et sa fidélité pour la couronne j et quand il apprit la marche des événements et les desseins du roi, il abandonna brusquement son parti pour se donner à Charles-Quint : dévotion d'autant plus grave, qu'elle enlevait la clef des montagnes aux lances de Brion. Dans la lettre qu'il adresse au roi², le marquis de Saluces développe les motifs qui l'ont porté à

¹ Il avait hérité du marquisat de Saluces en 1529, après la mort de son frère, Michel Antoine (le successeur de Lautrec dans le commandement de l'armée française devant Naples), et sans tenir compte des droits de Jean Louis son aîné, alors détenu dans un château fort, en France, par ordre du roi François Ier. A ce moment le marquis de Saluées commandait Tannée dans le Piémont, que lui avait laissée l'amiral de Brion.

² *Lettre du marquis de Saluces à François Ier.* — Mss. de Béthune, vol. coté 8350, fol. 29. Bibl. Roy.

Sire, il me semble que la nourriture que j'ay receue de vous depuis trente trois ans qu'il y a que je suis en votre service est telle et si suffisante qu'elle vous a deu faire congnoistre ce que vous pouviez espérer de moy et de ma loyaulté. Et mesmement tant d'ennuys et adversités que je y ay eu, lesquels ont été si longs, estranges et insupportables qu'ils vous ont peu aussi faire démonstration que je n'aurois jamais envye d'y rentrer, au moins de chercher l'occasion de ceulx ou de présent. Je me retreuve, qui sont telz et si excessifz que je ne les puis plus souffrir ne endurer, me semblant, sire, que la fortune se devoit contenter de m'a voir si avant expérimenté, comme desjà elle avoit fait et combien que les longs et continuelz services de mes prédécesseurs, avecques ceulx que j'avois délibéré de faire, lesquels n'ont jamais esté recongneuz, autmoins s'ils l'ont esté, je ne m'en suis aperceu, aient esté autant ou plus recommandables que de prince ou gentilhomme que vous ayez de présent en votre service, de quelque grandeur ou qualité qu'ils soyent, n'y ayant espargné les biens ny la personne, ainsi qu'ils ont bien monstre et que j'eusse pareillement fait à leur immitation. Toutefois, sire, cela ne m'a jamais sceu faire esmouvoir a entreprendre de les vous reciter, ne voullant en votre endroit user de reproche me confiant après Dieu tant de votre bonne grâce, que je me suis toujours promis que l'estime que vous aviez de moy precedoit toutes les autres, pour la longue norriture que j'avois comme doit est receue avecques vous, m'estant aussy toujours conformé a votre bon plaisir et a y obéir et le suyvre, plustot que d'entendre a mon advancement ou accroissement, ou je ne puis par aventure bien peu estre oblyé et non pas en fuyant en cest endroit l'office d'aucuns qui réaident à l'entour de vous ordinairement, lesquels ont tant de respect a yotre prouffict et repputacion qu'ils n'oblyent jamais à mectre leur particulier devant, tant ils sont pleins de zelle, d'ambition et avarice, et encore, sire, qu'ils vous ayant par plusieurs fois ramené a mémoire que voue m'avies fait ung beau présent en acceptant de voue le marquisat de Saluées qui est chose, sire, que je veulx bien confesser et que en cela vous m'avez grandement obligé, si est, sire, quant bien vous vouldriez en cela m'abbaisser, que je ne scauroys aussi nier que je n'aye eu ung père et ung frère de bonne congnoissance tous morts pour votre service marquis de Saluées, ni pareillement que je n'y aye esté nourry et scau-rois

se séparer de lui : S'il s'en éloigne avec fermeté, c'est pour sauver sa patrie. Ainsi André Doria a voulu sauver la sienne. Ainsi Charles-Quint attire autour de lui autant d'hommes que François Ier en repousse, depuis le connétable jusqu'à Doria et le marquis de Saluées. C'est qu'à travers ses formes chevaleresques et un noble feu de gloire, il y avait dans François Ier un caractère brusque, blessant, impétueux dans ses passions. Charles-Quint au contraire, plus froid, plus haut, savait s'adresser à la partie sensible du cœur humain ; plein de bonté pour qui le servait bien, il donnait des paroles gracieuses à tous ; habileté merveilleuse pour réussir auprès des hommes, parce qu'on les gagne plus en ménageant leur dignité qu'en les accablant de bienfaits ; les corrompus mêmes veulent qu'on ne le leur dise pas à la face, et que l'on flatte leur vertu dans leurs vices.

Les forces militaires des deux monarques rivaux avaient eu le temps de se préparer depuis plusieurs années. Le projet de créer une infanterie française en dehors des reîtres et des lansquenets, avait pleinement réussi ; seulement il se trouvait que l'organisation de ces légions, à la manière romaine, avait excité des jalousies parmi les lansquenets, et ces rivalités, devenues sanglantes, avaient éclaté presque en bataille rangée ; plus de huit cents hommes périrent de part et d'autre. Il y avait danger aussi à classer par nationalité chaque légion : gasconne, champenoise, bourguignonne, et la différence entre elles de langage, de coutumes, la vivacité des uns, le flegme des autres, les vieux dictons de tous

volontiers, sire, si l'innobilité de mon frère Jehan Loys touchant le Montferat escheu et succédé à ma maison de cinq cens cinquante huit ans, a esté débattue devant l'empereur, si celle de mes père et frère n'est pas encore pour le moins en ce dangier encore que j'aye accepté l'investiture de vous, celle qu'il vous a pieu, ne voulant en aucune manière contrevenir a votre bon plaisir, mais le suivre entièrement, chose, sire, combien qu'elle ait été autant à considérer qu'elle est encore de présent. Toutefois je n'y aurai oncque pensé, mais puisque mon malheur le permest et que je n'aye jamais sceu rien faire envers vous qui vous ait peu imprimer une bonne fantaisie de moy, c'est bien raison, sire, que j'ay passienté qui est pour cette heure mon dernier recours. Vous priant tant et si très humblement que faire puis et suivant ce que je vous ay dernièrement escript me donner le congé dont je vous fait prière, affin aussy que je rende à l'empereur lez foy et hommage tant du d. marquisat de Saluces que de Montferrat, plustot que d'estre cause de la ruine de tant de povres personnes mes subjetz et de l'imperpétuité de mon nom et race. Au demeurant, sire, le sieur de Mouyn m'est présentement venu trouver en ce lieu, duquel j'ay entendu ce qu'il avoit charge me dire et déclarer de votre part, et luy ay sur ce reppliqué les choses que par luy entendrez, vous priant en oultre, sire, tant et très humblement que faire puis me bailler mon dit congé et n'en voulloir estre irrité, car je suis, sire, contraint pour les causes dessus dittes et ainsay de faire. Sire, après m'estre recommandé tant et si très humblement que fere puis à votre bonne grâce, supliroy le créateur vous donner très bonne et longue vie. De Saluces le 16e jour de juin 1536.

Votre très humble et très obéissant sujet et serviteur, François de Saluces.

Lettre de François Ier à M. d'Humières. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8533, fol. 66. Mons. de Humières, de puis mon autre lettre escripte j'ay receu la votre du 13 de ce mois par le sieur de Mouyn et entendu ce qu'il m'a rapporté touchant l'affaire du marquis de Saluées, chose dont il m'a despieu et desplait ; car c'est par trop mal recongnettre l'obligation qu'il a voit envers moy ou tant y a que j'espère quelquefois et de brief luy faire congnoistre l'erreur qu'il aura faite. Je vous envoyé ung paquet de lettres a luy adressant lequel vous adviserez de luy faire tenir le plus seurement que vous pourez sans faire semblant que vous ayez entendu aucune chose de son affaire et vous me ferez plaisir, car je ne veulx point que il pense que j'en saiche encore rien. Escrip à Cremy, le 9 e jour de juing 1536. François.

(idiot comme un champenois, hâbleur comme un gascon), jetaient mille causes de discorde sous la tente. Les armes les plus en progrès en France, c'étaient les artilleurs et les pionniers, qui furent l'origine des corps du génie ; Genouillac avait porté très-haut l'habileté du tir, même pour les grosses pièces sur affût ; les arquebusiers venaient de montrer dans le Piémont une habileté toute particulière ; les lances et la gendarmerie gardaient leur réputation. Le défaut des armées françaises était toujours cette bravoure qui ne calcule rien, ce marche en avant impétueux, railleur de tout obstacle, puis qui s'affaiblit et se décourage, flamme brillante et bientôt éteinte ! Jusqu'ici toutes les opérations militaires n'avaient pas dépassé le Piémont ; les Savoyards une fois refoulés, l'amiral de Brion s'était arrêté sur les frontières du Milanais à la face d'Antonio de Leva qui commandait l'armée de la confédération. Les négociations du cardinal de Lorraine, soit à Sienne, soit à Rome, avaient arrêté le développement ultérieur de toute opération militaire. Des ordres de François Ier à l'amiral de Brion l'invitaient à évacuer tous les postes trop avancés du Piémont, pour se renfermer dans les places principales et qui couvraient mieux la frontière.

Tout à coup on apprend que Charles-Quint, par une résolution soudaine et sérieuse, avait ordonné de prendre l'initiative. Tout était prêt pour la conquête, et ses chefs militaires tous sous sa main ; le sévère et Vaillant duc d'Albe conduisait les gendarmes couverts de lourdes armures, les lanciers et les piquiers ; le noble marquis de Guast menait les Italiens au service de l'empereur ; don Gonzague, vice-roi de Naples, s'était placé à la tête des cavaliers, caracolant partout, et don Antonio de Leva devait guider l'armée entière, sous les ordres directs de l'empereur, tandis que les galères d'André Doria éclaireraient la côte. Dans l'irritation des esprits la guerre serait-elle purement défensive, ou prendrait-elle un caractère offensif ? Sur ce point si important les opinions n'étaient pas complètement d'accord sous les tentes de l'empereur. Le parti purement italien ne voulait pas pousser au delà des Alpes les efforts de la guerre et de la conquête ; l'Italie une fois délivrée, les Alpes purgées de la présence de l'armée française, la tâche paraissait remplie et la mission de l'empereur à sa fin ; car, toute initiative d'ambition au moment de la guerre contre les Turcs serait mal jugée par la chrétienté. Une autre opinion, bien au delà de ces limites, soutenait que François Ier avait forfait à l'honneur, à ses devoirs, en traitant avec les infidèles pour leur faire envahir l'Italie. Un tel crime devait être flétri par la perte de sa couronne ; ce n'était donc plus seulement en Italie qu'il fallait chercher une vengeance, mais dans le royaume même de François Ier, pour le mettre dans l'impuissance de jamais troubler la chrétienté par ses desseins ambitieux et égoïstes. Cette opinion caressait parfaitement les sentiments intimes de Charles-Quint, alors un peu aveuglé par l'orgueil de ses récents triomphes. La campagne d'Afrique lui avait grandi l'esprit, à ce point qu'il s'imaginait posséder une nature supérieure et une destinée infinie. Il y a quelquefois plus de fatalité dans une victoire que dans un revers ; l'orgueil a perdu plus d'empires que l'humilité. Tous ces arcs de triomphe sous lesquels l'empereur avait passé en Italie, tous ces chants de peuple qui l'avaient salué, retentissaient encore à ses oreilles comme une voix solennelle qui lui annonçait des victoires sans revers. Les chefs, les capitaines de l'armée de Charles-Quint avaient l'orgueil d'espérer un partage de tous ces territoires qui formaient le patrimoine de François Ier ; ils se distribuaient mutuellement les lambeaux de ce manteau royal. Dans les lettres de l'empereur à dona Isabelle, il promet de répartir d'éclatantes récompenses à tous ses capitaines ; et puis lui, dominera de son sceptre d'or, comme le suzerain, ces provinces qui séparent la Flandre de

l'Espagne : il aura un vice-roi à Paris, comme il en a un au Mexique, au Pérou, en Sicile et à Naples. Des préparatifs formidables sont commandés ; la France sera attaquée à la fois au nord et au midi. Marie d'Autriche, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas depuis la mort de Marguerite, envahira la Flandre, l'Artois, et sous le duc de Nassau, la victoire est assurée. Quant à lui, il se réserve la Provence pour de là marcher sur Avignon, faire sa jonction avec les Francs-Comtois, les Italiens, les Piémontais, marchant sur Lyon, et ces trois grandes armées se donnent rendez-vous sur le Rhône et la Saône. A mesure que les villes seraient conquises, on les confierait à des capitaines sympathiques aux populations ; on chercherait à soulever la noblesse, irritée contre les privilèges de certains favoris, des maîtresses ou des partis de cour. Le peuple, pressuré par l'impôt, par les levées de gens de guerre, ne demanderait qu'un prétexte pour se détacher d'une obéissance si pesante envers le souverain, et dans cette situation, tout serait perdu pour la cause des Valois.

A ce projet fatal presque aussitôt révélé, François Ier dut opposer un système vigoureusement défensif¹ ; les forces de Charles-Quint étaient trop considérables, trop parfaitement distribuées, pour qu'il fût possible à l'amiral de Brion de conserver l'initiative en Piémont. On dut évacuer tout le territoire au delà des Alpes, sauf quelques places fortes conservées comme avant-postes, afin de reprendre au besoin l'esprit de conquête dans une nouvelle invasion de l'Italie. Le système ainsi réduit à se garder par tous les points, le roi résolut, comme dans la guerre de 1525, de poser le centre de ses opérations militaires, non pas à Paris, mais à Lyon. Il n'en était pas alors comme aujourd'hui, où toutes les forces de la France viennent aboutir à une cité unique ; Paris, la capitale du royaume, néanmoins n'était pas tout le royaume, d'où il résultait qu'on ne devait pas tout sacrifier à sa défense. De Lyon, le roi pouvait tout voir, tout envisager, se porter sur un point ou sur un autre, aux Alpes, sur le Var, sur le Rhône ou sur la Loire, selon les nécessités. François Ier se posait là comme dans un camp retranché, confiant à ses chefs d'armée la direction active du mouvement militaire. Au nord, dans la Picardie, le duc de Vendôme était opposé au comte de Nassau et aux Flamands ; et sous lui le comte de la Rochepot, un Montmorency, dut se placer entre Théroüanne et Montreuil. Cette armée de Picardie s'appuyait sur celle de la Champagne, sous le duc de Guise, noble famille qui devait tant de fois sauver la France. En descendant au midi, la neutralité des Suisses garantissant les Alpes, il n'y avait à défendre que le Dauphiné ; le marquis d'Humières fut chargé de cette opération difficile ; toutes les places des montagnes, mises dans un véritable état de défense, la garde de la Provence dut être confiée à Anne de Montmorency, s'avançant vers Avignon pour y former un camp retranché, afin de se porter sur tous les points, depuis Marseille jusqu'à Grasse ; cent vingt galères furent envoyées sous le commandement de Barbezieux dans le vaste port de Marseille. Enfin une armée

¹ La correspondance du roi est très-active ; il envoie des ordres de tous côtés (autographe).

Cappitaine, pour autant qu'il est merveilleusement requis et nécessaire de garder et empêcher les passages de mon pays de Dauphiné a ce que les ennemis ne s'en puissent aucunement saisir, a ceste cause, j'ay advisé que vous et votre bande demourerez encores quelque temps par de là pour cet effect. Vous priant au surplus voulloir entièrement faire accomplir ce que vous dira et ordonnera pour mon service et bien de mes affaires le S. de Humières, chevalier de mon ordre, estant par de là, et en ce faisant, vous me ferez service très agréable. Priant Dieu, etc. Escript à Lyon le 24e jour de juillet 1536. François. — (Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8583, f° 86.)

de Guyenne fut formée sous le commandement du roi de Navarre, avec ordre même de pénétrer en Espagne, si la victoire favorisait les desseins du roi qui, de Lyon, devait veiller sur tout avec des corps de réserve.

Un système terrible de défense adopté par François Ier révèle une pensée de désespoir triste et lamentable ; il fut partout ordonné que lorsqu'il serait impossible d'arrêter l'ennemi, on ravagerait les campagnes de manière à l'affamer, à lui couper les vivres, à faire autour de lui un désert pour l'accabler sous les privations et les maladies. Cette sombre énergie ne suppose pas une nation en état normal de résistance : aux temps de jeunesse, on va droit à l'ennemi, on le combat à armes égales ; mais ici il fallait essentiellement que l'ennemi eût une supériorité numérique et morale sur l'armée de François Ier ; on n'osait plus lutter contre lui en lui offrant bataille, puisqu'on lui opposait un désert, comme les Scythes et les Barbares. A une époque plus forte, plus brillante, qu'aurait fait François Ier ? Sans s'informer du nombre, de la puissance des armées que menait Charles-Quint, Userait allé au-devant de lui, comme à Marignano, pour offrir le champ de bataille, et il se serait précipité au milieu des carrés de lances. Aujourd'hui ce qu'il prépare à son ennemi, c'est un vaste désert dans un beau royaume ; la seule chevalerie qu'il oppose à Charles-Quint, c'est cette armée de cavaliers au teint amaigri, les fantômes de la famine et de la peste, comme dans les ballades allemandes ; la noblesse brûlera ses manoirs, le paysan ses récoltes ; il n'y aura ni halte, ni repos pour l'armée de Charles-Quint. Ceci peut être un autre dévouement, mais ce n'est plus ce courage fier et hautain qui brave la lance et l'arquebusade à la face d'un ennemi !

Cependant ce système s'explique par l'énergie seule des sentiments. La France est la proie livrée à ces chefs de guerre qui ont juré de remplacer dans ses fiefs la grande noblesse. Lorsque de tels plans de conquête et d'asservissement sont annoncés, il est rare qu'une nation profondément émue ne se condamne pas à tous les sacrifices pour les repousser. Le désespoir d'un peuple, c'est de la folie et de la rage ! Le paysan allume de ses mains le feu qui brûle sa chaumière, le gentilhomme démantèle son château pour ne pas en faire un poste militaire à l'ennemi. Ce patriotisme est aussi vieux en France que l'esprit de sa nationalité. Puis il y a pour les envahisseurs, dans l'aspect de ces ruines, un sentiment de respect pour les nations qui se les imposent elles-mêmes, et une véritable terreur devant leur réveil.

CHAPITRE IV. — NOUVELLE INVASION DE LA FRANCE PAR LE NORD ET LE MIDI.

Marche de Charles-Quint sur le Var. — Les deux routes par Antibes et Grasse. — Prise de Brignolles et du Luc. — Arrivée à Saint-Maximin et à Toulon. — Système de défense pour la Provence. — Noblesse et paysans. — Saccagement. — Troupes légères de François Ier. — Situation du camp d'Avignon. — Le roi à Valence. — Mort du Dauphin. — Effroi qu'elle excite dans le camp. — Jugement de Montecucculi. — Développement du plan de Charles-Quint. — Prise d'Aix. — Sièges d'Arles et de Marseille. — Inaction de François Ier et de Montmorency. — Négociations diplomatiques avec les Suisses. — Ils se décident pour le roi de France. — Guerre du Nord. — Marche du comte de Nassau sur Paris. — Craintes de la bourgeoisie. — Armements. — Délibérations de l'hôtel de ville. — Nouvelle que reçoit Charles-Quint. — Invasion des Turcs dans la Pouille et la Sicile. — Barberousse sur les côtes de l'Italie. — Gênes menacé d'un soulèvement. — Nécessité de la retraite de l'empereur. — Il quitte la France.

1536.

La défection du marquis de Saluées qui livrait le Pas-de-Suse, la retraite de la gendarmerie française, sous l'amiral de Brion, à travers les Alpes, laissaient à Charles-Quint le libre passage du Var, qui sépare la Provence de l'Italie. Lorsque l'empereur toucha Nice, il put voir se déployer devant lui toute son armée sous Antonio de Leva. Cette armée se composait de bandes espagnoles, arquebusiers noircis par les batailles ; de troupes italiennes, qui accouraient de Gênes, de Naples, et, enfin, de ces lansquenets allemands, avides de pillage dans le pays du Midi. Parmi les chefs ou entendait mille propos de chevalerie un peu fanfarons ; les uns, dans une ambition sincère, les autres, pour faire plaisir à l'empereur, lui demandaient un comté, une province ? une ville de France, comme si déjà la conquête en était faite ; des abbés mêmes sollicitèrent des bénéfices dans le Parisis. La vice-royauté de France fut promise à don Antonio de Leva. Charles-Quint était parvenu au dernier paroxysme de la colère depuis sa violente sortie dans le consistoire de Rome, et son orgueil s'était soulevé comme une tempête dans son âme.

Le pays de Provence qu'on allait envahir présentait devant l'armée deux routes distinctes ; la première, de Nice, suivant comme un long serpent les côtes d'Antibes, de Fréjus, de Saint-Tropez et d'Hyères jusqu'à Toulon ; la seconde, ancienne voie romaine passant par Grasse, Brignolles 9 Saint-Maximin, et détendant par conséquent jusqu'à Aix, la capitale de la Provence. Une carte parfaitement levée de la Provence par les ordres du marquis de Saluées, avait indiqué à Charles-Quint les avantages et les périls des deux routes ; les côtes offraient des défilés, immenses rochers, mais on avait l'avantage d'être soutenu par la flotte d'André Doria, qui pouvait toujours aborder Fréjus ou Toulon. L'autre route sur le versant des Alpes offrait un grand nombre de villes fortifiées, avec leur chemise de murailles crénelées, dont on voit encore les débris. Au reste, le

pays était sec, avec plus de fleurs et de fruits que de blé ; c'était une corbeille et non point un grenier, comme le disait Antonio de Leva avec sa prudence ordinaire ; on devait trouver peu de ressources surtout avec un soleil d'été ; car l'empereur passa le Var le 17 juillet, c'est-à-dire au moment où le soleil brûlait toutes les terres et desséchait les rivières. Mais Charles-Quint était espagnol, habitué à ces feux ardents qui pompent en quinze jours le Mançanarès et le Tage, et ne laissent plus qu'un sable brûlant aux maja et aux nobles cavaliers de Madrid et d'Aranjuez.

L'armée s'avança en deux grands bras qui devaient enlacer Aix et Marseille ; la marche fut prudente, mais rapide. Don Antonio de Leva s'empara après quelque résistance de Grasse, de Brignolles, d'Hyères, la ville aux orangers. Là seulement on vit se déployer le système de guerre défensive, véritablement effrayant, adopté par la noblesse de Provence. François Ier venait d'ordonner que des corps de cavalerie sous les ordres de deux gentilshommes, Bonneval et Montejan, parcourraient en tous sens le territoire, afin de tout ravager sur les pas de l'ennemi ; la noblesse fit glorieusement le sacrifice de ses récoltes, de ses châteaux ; elle brûla tout de ses mains ardentes et patriotiques. Les paysans prirent les armes d'abord pour s'y opposer ; les corps francs de Bonneval et de Montejan durent violemment contraindre les bourgeois à ce sacrifice que les nobles faisaient spontanément. Ces côtes, déjà si arides, n'offrirent plus qu'un aspect désolé aux soldats de Charles-Quint. Le roi, en remerciant la noblesse de ce dévouement, déclara que nul impôt ne serait perçu sur les paysans pour tenir compte des sacrifices.

Cependant l'empereur établit ses tentes à Saint-Maximin, au pied de la colline où la Madelaine pleura dans la Sainte-Baume, sous cette forêt épaisse qui semble abriter un temple druidique : il demeura quelques jours afin que l'armée envahissante pût délibérer sur la route qu'elle devait prendre : marcherait-elle sur Aix, sur Marseille et Arles, afin d'obtenir les libres communications de la mer et du Rhône (ce qui lui assurait le secours d'André Doria et de ses galères) ; ou bien encore se détournant sur Avignon, irait-on droit sur le camp d'Anne de Montmorency, avant-garde de l'armée royale ? Pour bien juger cette situation stratégique, il faut dire que le roi, à la tête de tous ses chevaliers, avait quitté Lyon pour s'avancer sur Valence, afin d'être plus rapproché du théâtre de la guerre. Anne de Montmorency, le connétable, croyait indispensable de rester maître du cours du Rhône¹ ; il occupait donc Avignon et en détachant une garnison vaillante et considérable dans Arles, on avait une longue chaîne sur le cours du grand fleuve jusqu'à son delta. Deux partis étaient à prendre par l'armée royale : livrer bataille à Charles-Quint dans la Provence, et cela eût été adopté en d'autres temps, ou bien le laisser s'épuiser dans un pays dépourvu de tout ; quand son armée serait accablée de besoin, on pourrait tomber sur elle, et alors essayer une bataille ou couper la retraite. Au système d'imprudence et de hardiesse qui avait fait perdre la bataille de Pavie, succédait une méthode d'extrême circonspection. Ce n'était plus François Ier, le chevalier errant, mais le vieux baron expérimenté et timide.

Peut-être aussi faut-il attribuer ces précautions excessives de François Ier à un triste événement qui vint tout à coup le frapper au cœur, pendant qu'il s'avançait sur Valence. Comme il s'agissait de la défense du pays et d'une campagne où la

¹ Il n'est pas un seul voyageur de Provence qui ne puisse se faire une idée fort exacte de la marche de l'empereur.

couronne de France était menacée au front royal, tous les jeunes princes de la grande lignée, le Dauphin de dix-neuf ans, le duc d'Orléans qui en avait dix-sept, le troisième fils treize seulement, étaient partis d'Amboise pour suivre leur père, et essayer leurs premiers coups de lance. Courageux enfants ! celui qui parmi eux se distinguait le plus, le Dauphin étonnait la cour par son extrême galanterie et son amour immodéré des femmes, de la chasse et des coups de lance brisée plus d'une fois dans les tournois ; on le disait très-frêle de corps, facile à s'émouvoir le sang sous la chaleur du jour ; et au courre jamais il n'avait reculé ni devant un sanglier, ni devant un cerf aux bois durs et acérés. Il marchait donc suivi de la cour, le jeune Dauphin, folâtrant gaîment sous le soleil brûlant du mois de juillet, et il venait d'arriver, suivi de sa meute, à Tournon sur le Rhône, après avoir parcouru les forêts qui bordent le fleuve. Il bouillonnait de chaleur ; son échanson, Montecucculi¹, italien fort empressé, lui donna un verre d'eau glacée ; il en but beaucoup tant cela lui plaisait comme toute chose extrême : bientôt la fièvre le prend, il s'alite, et l'armée en deuil apprend que le Dauphin de France, si jeune et si beau, est mort avec la rapidité de l'éclair².

Rien n'était plus simple que d'expliquer, par des causes naturelles, la mort d'un prince enlevé par ces fièvres si promptes dans les pays du midi³. La glace fait souvent sur les entrailles l'effet du fer tranchant ; elle coupe, elle déchire. Au temps ordinaire on eût donc reconnu la cause véritable de la mort du Dauphin ; mais comme il fallait servir des haines, alimenter des soupçons, l'on accusa Montecucculi d'avoir empoisonné le prince⁴, non point spontanément par un acte de vengeance ou d'inimitié personnelle, mais par Tordre de Charles-Quint : cela était-il probable ? quel intérêt pouvait avoir l'empereur à frapper un des

¹ Sébastien de Montecucculi ou plutôt Montecuccoli, gentilhomme de Ferrare, avait été dans sa première jeunesse au service de Charles-Quint ; venu en France à la suite de Catherine de Médicis, il fut attaché au Dauphin en qualité d'échanson.

² Il mourut à Tournon près de Valence, le 10 août 1636, âgé de dix-neuf ans et demi.

³ Belcarius s'exprime ainsi : *Delphinum non nulli ex parvæ pilæ ludo multo sudore madentem, aqua frigida intemperantius hausta ; alii ex nimia venere cum Lestrangia aulica matrona, mortem sibi conscivisse existimarunt*. Belcar, lib. XXI, n° 52.

⁴ Voici le texte de l'arrêt prononcé sur cet empoisonnement :

Veu par le conseil le procès criminel fait à rencontre du comte Sébastiano de Montecuculo, habitant de Ferrare, interrogations, confessions, recolemens et confrontations, certain livre de l'usage de poison, escript de la main dud. Sébastiano ; aultres interrogations et recolemens de Guillaume de Teinteville, examens de tesmoings, faictz ex officio, Visitation, rapport et advis des médecins, chirurgiens barbiers et apoticaire, conclusions du procureur général du roy, et tout considéré il sera dict que le comte Sébastiano de Montecuculo est actainct et convaincu d'avoir empoisonné au logis du Plat à Lyon, feu François Daulphin, duc de Viennoys, duc propriétaire de Bretagne, filz aîné du roy, en pouldre d'alssigny sublimé par luy mise dedens ung vase de terre rouge ; convaincu aussi d'estre venu en France exprez, et de propos délibéré d'empoisonner le roy et s'estre mis en effort de ce faire ; pour réparation desquelz cas et crime le conseil l'a condamné et condamne a estre traîné sur une cloye du lieu des prisons de Rouenne jusques on la place de l'église Saint-Jehan, auquel lieu estant en chemise, teste et piez nuz, tenant en ses mains une torche allumée, il crira mercy et pardon à Dieu, au roy et à justice, et de là sera traîné sur une cloye jusques au lieu de Grenelle, duquel lieu et eu sa présence seront publiquement les poisons d'alssigny et reagal dont il a esté trouvé saisy, brûlez avec le vase de terre rouge où il a mis et gité la dicte poison ; et ce fait sera tiré et démembré tout vif à quatre chevaux, et après les quatre quartiers de son corps pendus aux quatre portes de la ville de Lyon, et la teste fichée au bout d'une lance qui sera apposée sur le port du Rosne, prononcé et exécuté à Lyon le samedi 7 octobre 1536.

membres d'une famille si nombreuse ? Un Dauphin mort, un autre venait à sa place. Gomme il fallait néanmoins servir l'animosité publique, faire croire à un acte infâme, on fit le procès à Montecucculi, et, mis à la question, on supposa des aveux. Le malheureux écuyer fut écartelé à quatre chevaux ; on publia partout le camp aussi que Montecucculi était l'agent et l'espion de Charles-Quint, car on voulait attiser la guerre avec quelque chose de triste et de fatalement acharné comme une vengeance.

Les périls étaient grands ; non-seulement l'ennemi apparaissait au midi de la France, mais encore ses colonnes pressées se montraient sur les frontières de la Picardie et de la Flandre. Dès que la guerre avait été résolue dans les conseils de Charles-Quint, des ordres furent envoyés à Marie, la gouvernante des Pays-Bas, et au comte de Nassau pour envahir le territoire nord de la vieille monarchie. La guerre, pour réussir, devait être entreprise dans des proportions universelles, de manière à ce que le succès fût complet sur les Alpes, dans la Provence comme dans la Picardie et la Flandre. Le roi, en portant le centre de sa propre armée sur le Rhône, avait un peu dégarni le Nord, où il n'avait laissé que le duc de Vendôme pour garder la Picardie, et à ses côtés, pour protéger la Champagne, le noble et vaillant duc de Guise, qui déjà l'avait préservée. Les forces de ces capitaines n'étaient pas suffisantes pour résister à la nombreuse armée des Flamands sous le comte de Nassau ; les places frontières furent enlevées ; la ville de Guise capitula, et les principaux efforts du comte de Nassau se portèrent sur Péronne, immédiatement assiégée ; cette place était défendue par le maréchal de Fleuranges, le fils intrépide de ce comte de La Marck, si renommé aux bords de la Meuse. Il se battait avec vaillance ; mais, Péronne une fois enlevée, la route directe de Paris était ouverte ; la ligne de la Somme franchie, et le théâtre de là guerre se portait sur l'Oise.

L'aspect de ces périls, bientôt connus des habitants de Paris, excita une tristesse, un effroi universels. La faible garnison qui défendait la vieille cité croyait voir encore une fois l'ennemi apparaître devant ses murailles¹. La lecture des

¹ Cette défense de la Seine et de la Somme est le sujet d'une correspondance militaire. *Lettre de Charles, duc de Vendôme, à M. de la Rochepot.* — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8594, fol. 53.

M. Delaroche, j'ay fait depescher une commission au s. de Rocqueulx pour aller faire accoustrer le passage de la rivière de Somme en sorte que nos ennemys ny puissent passer aisément. J'ai eu lettre démon frère, mous, de Guise, lequel m'escript qu'il attend avoir bientôt le cappitaine Bossu avec 7.000 lansquenetz. Jeluy ay présentement escript des avertissemens qui me vyennent journellement de l'entreprinse que doybvent faire nos ennemis en ceste frontière, combien que encores n'aye entendu l'endroit ou ils se veullent addresser, mais a ce que s'il nous vient affaire nous puyssions tirer secours de luy et de ses gens et aussy me offrant luy faire le semblable de ce que je pourray luy aider. Je m'esbahis que n'avons nouvelles de la cour et actendu que souvent ils ont des nôtres..... De la Fère le 14e jour de juing, Charles.

Le roi s'informe également de la situation de l'armée.

Lettre du roi au duc de Guise. — Mss. de Béthune, vol. coté 8540, fol. 400, Bibl. Roy.

Mon cousin, j'ay tout à ceste heure receu votre lettre de Troyes du 14 e de ce moys par laquelle ay veu comme l'on avoit envoyé quérir au d. Troyes le nombre de dix huit grosses pièces d'artillerye, laquelle vous n'avez pas voulu laisser partir sans avoir premièrement sceu mon voulloir là dessus et pour vous respondre à cela je vous prie, mon cousin que si le commissaire qui est ordonné pour cest effect a commission ou charge de mon fils ou de mon cousin le grant maistre pour mener et conduire en mon pays de Picardye la d. artillerye, que incontinent vous la luy laissez amener car comme vous savez ils auront fait estat seur de cela et ne leur fâult pas rompre ce dessaing, et

registres de l'hôtel de ville constate la terreur partout répandue, et les précautions militaires prises pour protéger la cité et ses habitants. Heureusement il y avait un évêque au cœur énergique, qui organisa à lui seul la défense de Paris, en exhortant les fidèles à se défendre par tous les moyens.

C'était le cardinal du Bellay, d'une famille essentiellement dévouée à la nationalité française ; on voit dès ce moment les habitants s'armer par compagnie ; on s'exerce au tir de l'arquebuse et du canon : la Bastille Saint-Antoine correspond aux vingt-cinq tours qui entourent Paris ; on se fortifie comme à la veille d'une bataille ; le parlement vote des subsides et devient presque autorité publique en l'absence du roi. Paris, tel qu'il était fortifié, ne pouvait être pris d'un coup de main ; une enceinte de hautes murailles le ceignait par tous les côtés, antique chemise de pierre ; les portes étaient garnies de herses, avec pont-levis, et chaque tour avait quatre canons. Le parlement adopta des précautions conjointement avec l'évêque pour faire entrer des vivres en abondance. Cette année le froid avait été vif, l'hiver dur ; l'été avait succédé si rapidement et avec si peu de pluie que la rivière de la Seine n'était plus navigable ; de sorte qu'on craignait de manquer de farine, et qu'à la suite des privations une peste nouvelle ne décimât la cité. Des mesures de police furent prises par l'hôtel de ville et le parlement, ainsi que le constatent les vieux registres conservés à travers les âges.

sur ce point, je prie à Dieu, mon cousin, etc. Escript à Fontainebleau le 15e jour de juing 1536. François.

Pendant ce temps, à Paris, on préparait la défense municipale. Voici les extraits des registres de la ville :

En l'assemblée de la ville Le prevot des marchands a dit : qu'en l'assemblée tenue au palais, le premier président avoit avisé qu'il seroit bon d'écrire au roy, pour ordonner quelque gros personnage a l'effet de pourvoir à la sûreté de la d. ville, en rétablir les murs et remparts, et le parloir des bourgeois, sur la proposition, délibération qu'avant d'écrire à sa majesté il seroit bon de la pressentir sur une pareille demande. — Ext. des regist. de l'hôtel de ville de Paris, 3 juillet 1536. — Bibl. du Roi, Mss. de Colbert, vol. cot. 252, in-fol., p. 85.

Arresté en l'assemblée de la ville que pour fortifier la d. ville chacun bourgeois fournira nombre de gens de peine, selon sa puissance, et s'il est besoin qu'on ordonnera aux villages circonvoisins et de l'élection de Paris, de fournir des gens à leurs dépens, pour aider au d. travail. — Ext. des regist. de l'hôtel de ville de Paris, 28 juillet 1536. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. 252, in-fol., page 86.

En même temps le parlement de Paris écrit au roi pour lui dénoncer les désordres des gens de guerre. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. coté 8593, fol. 55.

Notre souverain seigneur tant et si très humblement que faire povons en votre bonne grâce vous recommandons. Notre souverain seigneur nous vous avons adverty puis naguères des excès, violences, oppressions, pilleries, ransonnemens, et autres crimes et delitz que ont fait et commis et chacun jour commettent, les gendarmes tant de pied que de cheval à l'entour de ceste ville de Paris, et que pour y pourveoir en attendant votre bon plaisir et procéder à la punicion et correction des d. delietz avions envoie sur les lieux maistre René Ragueneau, maistre des requestes ordinaire de vostre hostel, avec quelque nombre d'archiers et arbalestriers de ceste d. ville de Paris, mais à cause que les d. gendarmes sont en grand nombre icelluy Ragueneau n'en auroit peu prendre aucun avis seulement, auroit fait information sur les d. crimes et delietz qu'il a mise par devers nous, laquelle présentement nous vous envoions afin que votre plaisir soit y pourveoir. Notre souverain seigneur nous prions le benoist fils de Dieu vous donner santé très longue vie et accomplissement de vos très haulx et très nobles désirs. A Paris en parlement sous le signet d'icelluy ce quinziesme jour de juin.

Cependant au camp de Tournon, le roi, tristement renfermé sous sa tente, pleurait le Dauphin son fils, si fatalement enlevé ; autour de lui, ses meilleurs capitaines délibéraient sur le parti à prendre pour repousser la double invasion au nord et au midi ; les plus impétueux voulaient marcher en avant et se précipiter sur l'armée de Charles-Quint en Provence. On était maître de tout le Rhône, depuis Lyon jusqu'à la mer ; le roi, en pleine communication avec Anne de Montmorency qui avait son camp à Avignon, lui demandait conseil sur les moyens de finir la guerre avec éclat, et Montmorency, fort prudent, ne croyait pas qu'il fallût engager une bataille dont les chances seraient incertaines : si Charles-Quint était vainqueur, que pourrait-on lui opposer ? Il fallait ménager les troupes, parce qu'on en avait peu ; le cours du Rhône était la position la plus défensive ; par ce moyen, on aurait facilement des vivres, car de ce point on commandait à la mer et à tout le centre du royaume. Le soleil au mois d'août, les fontaines desséchées, la terre brûlante, les fruits à moitié mûrs, seraient la meilleure défense pour le Midi. Il ne fallait même pas attirer Charles-Quint vers le Rhône qui, de ses eaux abondantes, arrosait les campagnes fertiles, et la Provence aride serait son tombeau.

Le conseil d'Anne de Montmorency était réfléchi et partait de la connaissance profonde du territoire que l'empereur allait traverser. De Saint-Maximin, l'armée impériale s'était portée en deux colonnes, Tune sur Toulon, l'autre sur Aix. Toulon, place alors mal fortifiée, s'était faiblement défendue, et, en capitulant, elle avait ainsi donné un nouveau port à André Doria, à chaque moment attendu, avec une immense flotte chargée de vivres. Cette armée pouvait dès lors se porter par les gorges d'Ollioules et les montagnes du rivage jusqu'à Marseille l'opulente ; et, pour l'aider de sa personne, Charles-Quint marcha de Draguignan sur Aix, la capitale de la Provence, le siège du parlement et de la noblesse. Cette ville naguère si peuplée, si riante sous le roi René, avec ses jeux de la Fête-Dieu, ses tournois, était complètement déserte ; nul habitant n'était resté : de vastes maisons vides et démantelées. Tel était le triste spectacle qu'offrit Aix à l'armée de l'empereur. Le parlement s'était retiré pour ne pas rendre la justice en un autre nom qu'en celui du roi de France. Toute la grande noblesse, les Sabran, les Forbin, les Pontevès, avaient démantelé leurs châteaux, brûlé leurs récoltes, pour faire une solitude partout sous les pas de l'ennemi. Or, rien n'est plus triste, plus lamentable, que de voir des ruines sous un ciel bleu et beau, à travers un soleil admirable. Cela est plus vide que si le ciel était noir et la tempête menaçante.

Campé sur la rivière de l'Arc, Charles-Quint, appelant à lui toutes ses forces, résolut une double expédition pour donner un caractère définitif à cette guerre. Puisqu'on trouvait imprudent de s'éloigner du rivage, et d'aller offrir bataille à Montmorency, dans Avignon, il n'y avait plus qu'un projet réalisable, c'était de continuer à se tenir les maîtres de la mer et du Rhône, et pour cela on devait s'emparer d'Arles et de Marseille. Les deux places une fois au pouvoir de l'empereur ? le système de guerre se développait avec une grande fermeté : Marseille recevrait les galères d'André Doria, Arles une garnison impériale ; de là on pouvait s'étendre à Aigues-Mortes, Frontignan, Cette, et dans quelques marches heureuses atteindre Perpignan, et joindre ainsi les Pyrénées et l'Italie ; ce qui était le but définitif de la campagne de Charles-Quint. Toutes les privations seraient compensées ; l'armée des Alpes donnerait la main aux bandes des Pyrénées ; les arquebusiers espagnols se réuniraient aux Napolitains par d'unanimes acclamations. La double expédition commandée, Charles-Quint se réserva en personne le siège de Marseille. Comme la ville opulente et riche, la

rivale de Gênes, André Doria se proposait de l'humilier en arborant sur ses rivages le drapeau uni de Charles-Quint et de la république génoise. Oh ! que les marins des côtes et rivières de Gênes auraient poussé des cris de joie en arborant le pavillon de leurs galères sur le château d'If et l'île de Ratoneau ! C'était mal compter.

La route qui de la rivière de l'Arc s'étend jusqu'à Marseille est pierreuse et dans une situation pittoresque, coupée de rochers arides, la mer à la droite, les petites Alpes à la gauche ; sur chacune de ces hauteurs était un château que le mistral balaye de ses bouffées impétueuses : Gardanne, Simiane, Greasque, Fuveau, possessions de seigneurs fort dévoués à François Ier. D'après les ordres du roi, les campagnes étaient ravagées, les châteaux en ruines ; on ne voyait donc que poussière secouée par le grand vent. Lorsque l'armée, commandée par Charles-Quint en personne, s'avancait jusqu'à les Baumes Saint-Antoine, le corps qui avait pris Toulon sous les ordres du marquis de Guast, marchait par le Bausset, et faisait sa jonction avec l'empereur sur l'Huveaune jusqu'au pont de Vivaux où se voyait alors le vieux manoir d'Église, la terre du Bon Dieu, solitude aimée¹. A la tête de quelques brillants cavaliers, Charles-Quint s'était avancé sur les hauteurs de la Viste ; le canon de Marseille commença à jouer et à jeter des boulets dans les vignes et les oliviers qui cachaient l'empereur sous leurs feuilles verdâtres. Il y avait quinze ans que, à pareil temps, Marseille avait soutenu un siège vigoureux contre le connétable de Bourbon, et ce souvenir, elle l'avait gardé glorieux dans ces annales ; où était donc résolu à se défendre contre Charles-Quint. Libre du côté de la mer, Marseille était pourvue de vivres en abondance ; ses murailles pouvaient résister aux boulets, et d'ailleurs ses tours, garnies d'artillerie, balayaient le golfe, et de la butte des Moulins on pouvait jeter mille boulets de canon à travers les tentes de Charles-Quint sur les hauteurs de Septèmes. Cette défense vigoureuse dura onze jours ; les assiégés dans l'abondance, et l'ennemi dans toutes les privations. L'empereur, avant d'essayer un assaut, attendait la flotte d'André Doria, et les succès de l'expédition d'Arles, citée vigoureusement défendue. Tout en laissant l'honneur d'une noble résistance à Marseille, à Arles, à leurs populations belliqueuses, à leurs marines qui protégèrent les vieilles tours, à leurs femmes et à leurs filles qui, comme la première fois, portèrent des secours aux blessés et des pierres sur les brèches, il faut dire que si ces deux cités ne succombèrent pas, la cause en est à des événements politiques qui imposèrent tout à coup la retraite aux impériaux. Des négociations attentives venaient d'amener de formidables auxiliaires aux troupes de François Ier² : avant d'engager la grande guerre, et par suite de la ligue de

¹ Le pont de Vivaux est une terre à moi, oasis très-fraîche que baigne l'Huveaune au milieu même de la sécheresse de Provence.

² Voici quelques lettres du roi à M. d'Humières relatives aux négociations soit avec l'empereur, soit avec les Suisses — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8533, fol. 82.

Mon cousin, suivant le propos que vous a tenu l'ambassadeur de l'empereur et ce que vous avez escript à mon cousin le grand maître, je vous envoyé un pouvoir pour cappituler touchant la retraite des sujets de l'un et l'autre party, laquelle j'entends devoir durer quarante jours pour le plus tard et que durant ce temps la il y ait abstinence de guerre en mes pays, terres et seigneuries et en celles du d. empereur, estant de ça les montz, ce que je vous ay bien voulu ainsy particulièrement déclarer affin que vous saichiez myeulx en suivre mon intention, si vous en venez à faire quelque capitulation, et sur ce, faisant fin, je prierai Dieu, etc. Escript à Lyon le 25e jour de juing 1536. François. Au sire d'Yvernavy. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol, cot. 8579, fol. 1.

Bologne, Charles-Quint avait fait promettre aux Suisses de rester neutres si une campagne s'engageait avec le roi de France ; trop souvent les montagnards avaient porté leur poids dans la balance militaire pour qu'on ne prît pas à leur égard certaines précautions, et la neutralité paraissait la plus simple, la plus naturelle. Cependant tel était le caractère de cette nation cupide qu'avec de l'argent on la faisait toujours changer, et par ce moyen François I^{er} s'était encore attiré les Suisses. Après de chaque capitaine, il avait fait négocier en les accablant de promesses ; au cou de chacun il attacha lui-même un collier d'or de la valeur de 300 écus, ce qui les avait singulièrement flattés. Ces gros paysans dirent mille paroles flatteuses au roi, qui, à son tour, leur parla d'une façon si affectueuse, si tendre, que des larmes coulèrent, et ces bons compères se mirent à crier : Vive le roi ! en brandissant leur pertuisane. On les vit alors défiler leur casque de fer en tête, leur lance et leur arquebuse sur l'épaule, avec leur gourde pleine de poudre au côté, et se placer dans les rangs de l'armée française pour le service de monseigneur le roi.

Ce secours des Suisses, si admirable infanterie, donna une supériorité numérique à l'armée du roi de France, campée sur le Rhône ; dès lors, elle dut prendre l'initiative, et ceci au moment où Charles-Quint, accablé de privations, poussait avec vigueur les sièges d'Arles et de Marseille ; dix marches de l'armée du roi pouvaient suffire pour le mettre entre deux feux. La coopération des compères eût seule motivé la retraite de l'ennemi, si d'autres nouvelles encore n'étaient venues la rendre indispensable. Des lettres de Naples, apportées en toute hâte à travers l'Italie, annoncèrent le débarquement des Turcs dans la Foulle, et les progrès du grand vizir en Hongrie ; Soliman II se promettait de traverser l'Allemagne, tandis que Barberousse, le vieux corsaire, ravagerait toutes les côtes : Charles-Quint pouvait-il rester en Provence lorsque l'Italie était menacée par les Barbares, et que vingt-deux mille esclaves étaient emmenés sur les rivages d'Afrique ?

Cette diversion formidable, qui l'avait préparée ? l'active diplomatie de François I^{er}. Par ses ordres, son ambassadeur, le sire de la Forêt, avait signé un traité d'alliance offensive et défensive avec Soliman II. Et pour cimenter cette union,

Yvernay, j'ai veu ce que vous m'avez escript de Berne par votre lettre du 19^e de ce moys, à quoy ne m'estandray vous faire autre responce, sinon que je vous advise que le plus grant service que vous me scauriez pour le présent faire, c'est que de votre part vous veuillez solliciter partout ou besoing sera de faire marcher pour venir par de çà les bandes de Suisses de cette dernière levée en la plus grande diligence que faire se pourra, et a ce qu'ils ne se puissent aucunement excuser de ce faire sur leur payement, j'envoye présentement argent par de là pour satisfaire a tout ce qui sera nécessaire pour le fait du d. payement, ainsi que j'escript plus au long au s. de Montchenu, lequel vous pourra faire entendre ce que je luy en fays sçavoir, qui est tout ce que vous diray pour ceste heure, remectant a vous faire demain responce au demourant de votre lettre. Priant Dieu, etc. Escrip de Lyon le 23^e jour de juillet 1536. François.

Au grand-maître de Montmorency. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. coté 8586, fol. 47. Mon cousin vous avez veu ce que je vous ay escript par ma dernière depesche et les pièces que je vous ay envoyées, et entendu la diligence que je faitz faire pour faire marcher les Suysses de la dernière levée devers vous, et ne vous scauroye pour ceste heure dire autre chose davantaige. Le s. de Boissy porteur d'icelle s'en va vous trouver affin de l'employer en tout ce que lui ordonnerez pour mon service, auquel j'ay donné charge de vous dire de mes nouvelles, qui sera cause que je ne vous feray plus longue lettre, remectant le demourant sur luy. Priant Dieu, etc. Escrip à Lyon le 24^e jour de juillet 1536. François.

l'envoyé français était sur la flotte ottomane avec les mécontents de Sicile et de Naples ; c'était au nom de François Ier que les Turcs prenaient possession de Brindes et de Tarente. Jamais l'alarme n'avait été plus générale en Italie, et bien que les Turcs, d'après les conseils de l'ambassadeur français, gardassent quelques règles du droit des gens envers les vaincus, néanmoins le système d'esclavage semblait prévaloir ; les Barbares emmenaient les femmes, les jeunes filles, les hommes robustes à Constantinople et en Afrique.

A ces nouvelles venaient se joindre les troubles de l'Italie. Le parti français se montrait à Gênes, Venise et jusqu'à Rome ; depuis que Charles-Quint s'était éloigné avec les meilleurs de ses soldats, sa popularité avait diminué. Loin du théâtre des événements, il s'exposait à perdre cette souveraineté morale qu'il exerçait partout au delà des Alpes. Ainsi la présence des Suisses, désormais enrôlés sous le drapeau de François Ier, le débarquement des Turcs en Italie, la révolte de Gênes, la séparation de Venise, déterminèrent bien plus la retraite de l'empereur que la misère et les privations éprouvées par les soldats dans les campagnes arides de la Provence.

Ces privations d'ailleurs avaient cessé, car André Doria venait d'arriver avec sa flotte à Toulon, et l'abondance régnait sous la tente ; rien ne s'opposait donc plus aux développements de la guerre, et alors surtout on dut admirer les héroïques résistances de Marseille et d'Arles, qui tinrent assez de temps pour laisser arriver les dépêches de l'Italie, si graves et si solennelles : désormais fallait-il abandonner Naples et la Sicile, la Pouille et le golfe de Tarente à Soliman, l'allié de François Ier ? Tant le zèle de l'ambassadeur la Forêt était grand pour affermir cette alliance, qu'il succomba, au milieu de l'armée turque, à une maladie contagieuse. Ce fut vers la fin de septembre que la retraite de Charles-Quint se déploya rapide depuis Arles, Marseille, jusqu'à Aix. L'empereur, alors fort triste, venait de perdre autour de Marseille son vieux capitaine Antonio de Leva, et cette mort lamentable l'avait frappé, à ce point de précipiter son départ. Quelles ruines furent faites encore par l'armée impériale, et quelle fermeté stoïque déploya Charles-Quint dans ce mouvement rétrograde ? Les soldats allemands et espagnols se vengèrent par des pillages de ce qu'ils n'avaient pu se rendre maîtres d'Arles et de Marseille, ces cités sœurs, qui se félicitaient d'avoir échappé aux périls par les danses et les fêtes provençales. La première origine de la farandoule, cordiale comme un serrement de main, si elle n'est pas copiée des bas-reliefs antiques, vint de la célébration des pompes victorieuses, lorsque l'armée de Charles-Quint s'éloigna. Néanmoins les périls n'étaient pas passés : un jour les habitants virent apparaître dans les vallons qui forment comme une ceinture, à la colline de Notre-Dame de la Garde, les troupes d'arquebusiers du duc d'Albe, avec le dessein de s'emparer de Marseille par surprise ; mais le gouverneur Barbezieux et les échevins, prévenus à temps, avaient fait ranger dans ces anses où les eaux paisibles baignent les rochers, des galères armées de canons, et les boulets sifflant à travers les vignes, brisaient le tamarin et le pin dans ces montagnes, où vit la chèvre amaigrie et le berger bruni par les feux du soleil. Elle ne fut point timide et désordonnée la retraite de Charles-Quint à travers la Provence ; son armée, parfaitement disciplinée, demandait à être conduite devant le camp d'Avignon ; toute l'artillerie était débarquée à cet effet. Si François Ier était descendu jusqu'à Montélimart, Charles-Quint n'eût pas hésité à marcher sur le Rhône. Le camp sous Montmorency n'osa pas se hasarder au delà de la Durance. L'armée royale ne fit aucun mouvement pour troubler la retraite de l'empereur.

N'était-ce pas pour François Ier le moment de s'élançer de Valence, de Tournon et d'Avignon sur Gap, Grasse, jusqu'au Var, pour couper la retraite à Charles-Quint et lui disputer le passage des Alpes ? Qui pouvait expliquer cette inaction d'Anne de Montmorency et du roi ? Si l'armée de Charles-Quint était en si grand désordre, comme l'ont écrit les historiens, pourquoi ne pas tomber sur elle ? On accusa de cette négligence Anne de Montmorency ; ce n'était pourtant pas un soldat timide à ce point de laisser échapper l'occasion de se saisir d'une proie aussi riche que celle de Charles-Quint. Il faut croire que le roi n'osa point se jeter en Provence, parce que l'ennemi, au nord, s'avavançait de Péronne sur Paris. Tout cela néanmoins aurait été largement compensé par l'entière destruction de l'armée impériale au midi, d'autant plus que les paysans soulevés dans les campagnes de la Provence, comme les sauterelles de juillet aux plaines brûlées, s'élançaient sur les Espagnols, les Allemands, les Italiens. Charles-Quint montra toujours sa grande fermeté de caractère ; toutes les privations, il sut les partager avec le soldat. Il ramena sur le Var cette armée qui, dans ses dires fanfarons, se promettait la conquête de la Provence et la ruine de la monarchie française. En général, il ne faut pas menacer tout un peuple de destruction ou un État de sa ruine, parce qu'il arrive toujours quelque chose aux grands conquérants, qui fait voir que Dieu n'aime pas les hommes qui se croient une nature supérieure et une destinée sans revers.

Au nord dans la Picardie, les succès du comte de Nassau avaient été d'abord rapides et décisifs, et les craintes de Paris signalaient les pressants dangers du centre de la monarchie. Hélas ! les forces n'étaient pas égales, et peut-être le comte de Nassau, avec ses Flamands, eût entrepris le passage de l'Oise et de la Seine, si un secours inattendu n'était venu encore sauver le royaume de François Ier. Au camp de Tournon, les capitaines suisses, avec leurs beaux colliers d'or au cou, avaient prêté l'appui de leurs compagnies d'arquebusiers au roi. Eh bien, à l'autre extrémité, on vit débarquer aux embouchures de la Seine et de la Somme de valeureux compagnons, revêtus de leurs plaids des montagnes, avec leur bannière aux armes d'Ecosse. Dans les annales de France, ce n'était pas la première fois que les Écossais étaient accourus au secours de la monarchie : ne l'avaient-ils pas préservée sous Charles VII ? Il y avait une grande sympathie entre la France et l'Ecosse où régnaient les Stuarts. Jacques, noble prince destiné à une fille de France, accourut à la tête de huit mille Écossais pour défendre le nord du royaume et se joindre aux troupes du duc de Vendôme et de Fleuranges, qui protégeaient Paris contre les Flamands du duc de Nassau. Jacques V et ses Écossais firent des prodiges ; l'armée ainsi soutenue reprit les places de guerre que l'ennemi avait enlevées dans son passage. Il se trouva qu'à la fin de cette année, le nord et le midi de la monarchie furent sauvés, moins pourtant par les batailles réelles qu'avec le concours des événements et l'action de la diplomatie. Si François Ier, allié de Soliman II, n'avait pas entraîné les musulmans dans une attaque sur l'Italie et en Allemagne, est-ce que Charles-Quint eût quitté la Provence ? Si les négociations avec les Suisses, les beaux présents de chaînes d'or, n'avaient pas déterminé les bons compères à passer dans les rangs français, est-ce qu'alors les camps de Valence et d'Avignon eussent paru assez formidables pour déterminer également cette retraite de l'ennemi ? Enfin si les Écossais n'avaient point paru au nord, Paris eût-il été préservé ? C'est que dans l'histoire les peuples tirent autant de forces de leurs alliances, que de leurs propres moyens. Une diplomatie bien faite vaut des armées ; il y eut cela de merveilleux dans cette campagne, que l'armée du roi ne mit en mouvement que

quelques troupes légères ; et cependant l'ennemi fut obligé de fuir en renonçant à ses vastes projets de conquête et de dislocation pour la monarchie des Valois !

CHAPITRE V. — LA GUERRE JUSQU'À LA TRÊVE DE DIX ANS.

Joie du peuple après la délivrance du territoire. — Actes du roi. — Ses projets de confiscation. — Intervention de la judicature. — Arrêt du parlement contre Charles-Quint. — Guerre de Picardie et de Flandre. — Négociation simultanée de la reine Éléonor et de Marie d'Autriche. — Trêve de dix mois. — Campagne de Piémont. — Départ du roi et du Dauphin. — Projets de Soliman II et de François Ier sur l'Italie. — Inquiétude du pape. — Il envoie des légats à Paris. — Nouvelle démarche de la reine. — Le pape, l'empereur et le roi à Nice. — Conférences. — Propositions réciproques. — Impuissance de rapprochement. — Idée d'une trêve décennale. — Pacte. — Nouvelle entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-Mortes. — L'empereur à Marseille.

1537-1539.

Après la vive émotion que les Parisiens avaient éprouvée à l'approche de l'ennemi de la Somme sur l'Oise, il dut se manifester parmi eux une grande joie, lorsqu'ils apprirent que l'armée impériale, s'éloignant à marches forcées, rejoignait les frontières de Flandre, sur la simple nouvelle de la retraite de l'empereur dans le territoire piémontais. Les habitants de Paris apprirent également que le roi levait ses camps de Valence et d'Avignon pour se porter la tête d'une armée nombreuse dans la Picardie et la Flandre, de manière à rendre impossible toute nouvelle tentative des Flamands contre la cité. Il y eut à cette occasion des feux de joie, des fêtes splendides à l'hôtel de ville ; on fit couler des fontaines de vin sur tous les marchés, et plus la frayeur avait été grande, plus la joie fut vive ; les échevins des corps de métiers firent de longues harangues. Rien ne peut être comparé à la digne popularité du cardinal du Bellay, qui avait donné l'impulsion au mouvement patriotique des Parisiens.

Cet entraînement vers un joyeux festival se répandit du nord au midi de la France, et la pauvre Provence, même si déplorablement dépouillée, manifesta sa joie. Les chartes, les registres municipaux constatent que pendant six mois après la retraite des Espagnols elle ne fut qu'un désert ; les beaux châteaux sur les collines, depuis le Rhône à la Durance, à Gemenos, les Peynes et Peyrolles étaient dévastés ; les tourelles les plus antiques démantelées, comme si les Huns et les Barbares du Xe siècle étaient passés à travers ces contrées. Dans les villes le feu avait ravagé les édifices, chaque capitaine ennemi s'était vengé de sa déception ; le duc de Savoie, qui avait quelques griefs contre les comtes de Provence, ordonna lui-même de mettre le feu au vieux palais du parlement et de la cour des comptes en la bonne ville d'Aix. Oh ! quels sourds gémissements durent se faire entendre dans la tombe du bon roi René ; la ville de sa prédilection était saccagée par l'ennemi ! et il ne pouvait se lever sur son séant, lui le noble angevin, en remuant sa vieille épée pour le salut de la Provence ! Comme la population, gentilshommes et bourgeois, paysans et manants, avaient montré un dévouement exemplaire, le roi déchargea la Provence de tout impôt pendant deux ans ; et, de plus, il voulut que la plupart des édifices fussent relevés à ses frais ; il accabla de dons la noblesse qui s'était si loyalement conduite. On trouve dans les registres des comptes une concession à Antoine de

Pontevès, sire du Pourières¹, pour le dédommager des grandes pertes éprouvées par son dévouement durant l'invasion de l'étranger. Or, le blé fut semé de nouveau, on laboura le champ de vigne ; le cep bourgeonna sous le pampre ; l'olivier noueux fut replanté (il le faut presque vieillard pour qu'il produise), et le pin siffla sous le mistral.

François Ier fut celui des rois de France qui employa le plus souvent les parlementaires à ses desseins. Au moment où l'autorité judiciaire prenait un puissant ascendant dans toute sa jeunesse et sa force, le roi s'en servait comme d'un instrument docile et fort à la fois. Naguère pour refuser l'exécution du traité de Madrid, il avait fait intervenir le parlement, et ce pouvoir parut encore dans une solennelle procédure contre l'empereur Charles-Quint. D'après le vieux droit féodal, le roi, légitime suzerain, devait recevoir l'hommage des vassaux, et, au cas de couardise ou félonie, le fief était confisqué au profit de la couronne par le jugement des pairs. Or, il était reconnu que parmi les grands vassaux, le comte de Flandre tenait le premier rang. Pour cette comté de Flandre Charles-Quint, à son avènement, n'avait-il pas rendu foi et hommage au roi de France comme vassal ? Il est vrai que dans le traité de Madrid le roi avait pleinement renoncé à ses vieux droits de suzeraineté sur le comté de Flandre et de l'Artois ; mais, je le répète, pour les jurisconsultes, le traité de Madrid n'était pas valable, parce qu'il était fait *sine libertate*, le roi étant captif.

La juridiction du parlement étant ainsi assurée avec la suzeraineté du roi, il n'y avait plus d'autre contestation que sur la question de savoir si le vassal, comte de Flandre, c'est-à-dire Charles-Quint, avait commis le cas de félonie de manière à autoriser la saisie du fief selon la coutume. Dans la position réciproque de l'empereur et du roi, lorsqu'il y avait guerre nécessaire et continue, est-ce qu'on pouvait considérer comme rébellion du vassal au suzerain un système de guerre légitime entre deux princes indépendants ? Telle fut pourtant la théorie du parlement de Paris, jugeant en vertu du droit féodal. Le 10 décembre 1537, le roi s'y rendit, accompagné des princes et des officiers de la couronne ; quarante-huit évêques assistaient au plaid royal, car tous les ordres de l'État devaient trouver là leur représentation, sorte de cour plénière appelée à prononcer sur le cas de félonie. Un avocat du roi, du nom de Cappel, vieux procureur, fit un long discours à l'assemblée, pour prouver que Charles V, empereur, comte de Flandre, d'Artois et de Charolois, et autres seigneuries dépendantes de la couronne, usurpateur, avoit commis cliver s, détestables et exécrables crimes, contre le roi, son prince naturel et son souverain seigneur, lesquels étant aussi manifestes à la chrétienté que funestes à la France, il demandoit qu'il fût déclaré rebelle, et comme tel, que tous ses biens fussent confisqués, aussi bien que toutes les seigneuries qu'il possédoit, et qui dépendoient de la couronne de France².

¹ Février 1539. Le roy en considération des pertes intérêts et dommages soufferts, portez et soutenez par Anthoine de Glaudesves, seigneur de Pourières, en Provence, à la descente et venue de l'empereur au dit pays, tant pour le gast qui luy fut fait de certaine quantité de bled, vins, foings et autres vivres que pour le bruslement de sa maison et ravissement de ses meubles, luy a donné et octroyé tous et chascuns les lots et ventes, et autres droits et devoirs seigneuriaux pour le retraict, rachapt et première vantation qui sera faite de la terre et seigneurie de Luc, assise au d. pays de Provence, cy devant vendue par le seigneur de Soullières. (Extrait des comptes de François Ier. — Archives du royaume.)

² Registre du parlement, ad ann. 1537.

Quand cette harangue fut terminée, au grand contentement de tous, le parlement rendit une première sentence, ordonnant que l'empereur Charles V, comte de Flandre, d'Artois et de Charolois, seroit cité et sonné à son de trompe, sur les frontières de ses seigneuries et terres, à ce qu'il eût à comparoitre, sinon en sa propre personne, au moins par celle d'un ou de plusieurs ambassadeurs ou députés, tels qu'il jugeroit à propos, avec toute l'autorité et plein pouvoir nécessaire, et avec les instructions convenables pour se défendre sur tout ce qui avoit été représenté contre lui dans la cour du parlement de Paris ; et que pour mieux faciliter cette comparution, Sa Majesté donneroit tous les passeports et saufs-conduits nécessaires à ceux qui seroient nommés par l'empereur pour venir faire cette fonction, et répondre aux accusations intentées : avec la parole royale de plus, qu'après avoir fait les affaires, et défendu les intérêts de l'empereur leur maître, ils pourroient s'en retourner auprès de lui avec une pleine et entière liberté¹.

C'était une forme singulière et certainement en dehors de toutes les prévisions possibles que cet arrêt qui mandait Charles-Quint à la barre de la cour, comme le dernier des clients. Mais la coutume des parlementaires était d'empêcher les grandes choses par les petits moyens ; ce qui, plus d'une fois, servit merveilleusement les desseins de politique et d'ambition de François Ier. Le parlement suivit cette procédure jusqu'au bout ; des hérauts d'armes furent envoyés pour sommer ledit empereur Charles-Quint à comparaître devant la cour de judicature : voyez-vous un génie aussi immense, l'empereur, qui avait tenu le pape captif et commandait aux deux mondes, cet empereur, cité par maître Jacques Cappel, devant quelques parlementaires séant à Paris ! Ces formules étaient bonnes pour parler au populaire, si admirateur du parlement ; et, après deux sommations, comme l'empereur ne parut pas, un arrêt, le déclarant traître et félon, confisqua les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais², comme l'héritage des ducs de Bourgogne. Cette sentence fut proclamée à son de trompe dans les rues et carrefours de Paris ; la découverte du droit romain avait donné une grande puissance aux formules, et l'esprit parlementaire alors dominait.

Dans le fait il s'agissait moins de batailles et de procédures que de conquêtes. Tout devait se décider dans cette lice en champ clos, ouverte entre les armées de France et de Flandre, autour d'Hesdin, de Péronne, dans l'Artois et l'Amiénois. Après l'arrêt solennel, le roi de sa personne alla commander l'armée sur les frontières de la Flandre, afin de s'emparer du fief confisqué, et devant lui le connétable de Montmorency levait sa grande épée de commandement ; tandis que les troupes impériales attaquaient Théroüanne, le roi campait autour de Saint-Pol. Ce fut une longue suite de sièges, accomplis par les lansquenets et les légions provinciales, avec une artillerie nombreuse et foudroyante ; de petits combats devant Béthune et Arras marquèrent encore cette campagne, et le siège de Péronne fut ce qu'il y eut de plus important. Il ne se fit aucune action éclatante qui pût marquer la supériorité de l'une ou de l'autre armée ; tel était un peu le caractère fatigué de cette époque ; si François Ier avait été encore dans toute la verve de sa jeunesse et de ses témérités, il eût risqué plus d'une bataille, même en s'exposant à la perdre. Maintenant, de la hardiesse on était passé à la timidité extrême ; cette guerre, comme celle de Provence, se ressent de l'impulsion réfléchie que lui imprime surtout le grave caractère du connétable de Montmorency.

¹ Registre du parlement, ad ann. 1536.

² Arrêt du 20 janvier 1536-7. (Reg. du parl.)

Dans la Flandre on put donc préparer les négociations d'une trêve ; rien ne fatigue plus les esprits que cette longue suite de petites guerres qui n'offrent aucun résultat ; elles épuisent les peuples sans leur donner ce rayon de gloire qui est une compensation. Déjà les femmes avaient eu une immense influence dans le traité de Cambrai ; lorsque des alliances de famille avaient si intimement rapproché les rois, les femmes devaient se placer au milieu des combattants et renouveler l'intervention des Sabines, pour apaiser la guerre entre frère, neveu, oncle et bons parents. Éléonor, reine de France, n'était-elle pas la sœur de Charles-Quint, et Marie, gouvernante des Pays-Bas, n'était-elle pas la sœur d'Éléonor¹ ? Les femmes ont toujours un côté liant, facile, qui atténue l'âpreté dans les affaires de la vie : pourquoi ces lices ouvertes incessamment ? Ne fallait-il pas enfin enlever des mains ces épées, qui versaient tant de sang ? On proposa des conférences, sinon pour la paix, au moins pour une trêve : un petit village à deux lieues de Théroüanne fut choisi pour recevoir les députés qui vinrent chargés des pleins pouvoirs de leur suzerain. Le sire de Lannoy, de la grande famille si dévouée à l'empereur ; le seigneur de Leidekerke, longtemps ambassadeur de Charles-Quint auprès de François Ier, et le propre secrétaire de Charles-Quint, Mathieu Strick, grand légiste dans le droit canon et civil, furent tous trois désignés pour les conférences. La reine Éléonor y envoya Jean d'Albon, sire de Saint-André, Guillaume Poyet, le chancelier, et Guillaume Bertereau, le secrétaire. Les prétentions étaient trop diverses, les droits trop contestés, pour arriver à une paix définitive ; les plénipotentiaires se bornèrent à signer une trêve², bien courte sans doute, puisqu'elle ne devait pas s'étendre au delà de dix mois, sorte de suspension d'armes qui ne pouvait comprendre que le nord de la monarchie, sans s'étendre en Italie ; car, dans la guerre poursuivie avec tant d'acharnement, il fallait distinguer plusieurs adversaires. Le roi et l'empereur en tête s'étaient réciproquement attaqués dans l'Artois et la Flandre ; la Provence était évacuée ; on signait une trêve de dix mois pour le nord, et il restait la guerre des Alpes et de l'Italie. Ici ce n'était plus l'empereur que François Ier

¹ Marie, troisième fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, née à Gand en 1505, avait épousé en 1524 Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, tué à la bataille de Mohatz le 29 août 1526. Marguerite d'Autriche étant morte en 1530, Charles-Quint donna le gouvernement des Pays-Bas à Marie, sa sœur.

² *Trêve de 10 mois entre le roi de France et l'empereur.* 30 juillet 1537. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8587, fol. 459, Bibl. Roy.

Le pénultième jour de juillet 1537 au lieu de Bomy tresve et abstinence de guerre et cessation d'armée a esté convenue et accordée entre le royaume de France, et les Pays d'en Bas de l'empereur, vassaulx, subgetz et habitants eniceulx, tant par terre que par mer et eaues douces, pour le temps et termes de dix moys, à comancer du d. jour, pendant laquelle Iresve, toutes hostilités et exploits de guerre cesseront.

Sera le siège de Therouenne entièrement levé et osté, et se retireront dedans deux jours les armées d'une part et d'autre, sans que les d. soldats d'icelles puissent estre receus d'une armée en l'autre.

Le roy pendant la d. tresve et abstinence de guerre ne mettra aucunes gens de guerre, ne fera fortification au comté de St. Pol en quelque manière que ce soit, et néantmoins y sera la justice administrée comme il appartiendra.

Les subjectz d'une part et d'autre pourront aller et venir franchement et seurement, es lieu et villes de l'obéissance des d. srs. et y mettre ce que bon leur semblera ; pourveu que ce ne soit pas forme de guerre.

Baillera le d. seigneur roy sauf conduit a ung gentilhomme ou deux nommés par la reyne de Hongrie, pour aller par le royaume devers l'empereur pour le fait et traicté de la paix, dedans quatre jours ou plustot si faire se peult.

trouvait pour adversaire, mais le duc de Savoie, la maison de Saluées. La guerre tout entière allait donc se porter sur le Piémont, et la trêve ne s'y appliquait pas.

Pour cette terre d'Italie, François Ier avait des engagements d'une nature spéciale qui tenaient à son honneur de prince et à la satisfaction de ses intérêts. Tandis que Soliman faisait envahir la Hongrie par son grand vizir, et dévaster l'Italie par Barberousse, François Ier devait, lui, passer les Alpes, et comme auxiliaire, attaquer les possessions de l'empereur par une autre extrémité. Soliman ainsi tenait sa promesse ; l'innombrable armée des Turcs venait de défaire d'une manière fatale les Allemands dans la Hongrie ; Barberousse s'emparait de Brindes et d'une grande partie du royaume de Tarente, et à ce moment François Ier devait attaquer par les Alpes cette Italie, que les infidèles prenaient par la Sicile et Naples. Aussi voit-on le roi prendre lui-même la direction de la campagne des Alpes : comme si cette expédition devait être longue et produire des résultats lointains, à son départ il organise encore une espèce de régence ou de lieutenance générale qu'il confie à son dernier fils, devenu duc d'Orléans. Avec lui il mène le Dauphin ; il part de Lyon pour Turin¹, toujours avec Anne de Montmorency suivi du maréchal d'Humières. Par les préparatifs, on peut juger que le roi ne se propose pas une courte campagne, car il a dépeuplé l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, de tous les bœufs, chevaux et bêtes de somme. Le Pas-de-Suse est forcé et Pignerol secouru ; le Dauphin y montre un courage précoce et persévérant, tandis que le roi, déjà malade, laisse au connétable tous les soins de cette guerre, au reste sans nul avantage décisif ; c'est le marquis de Guast qui commande l'armée italienne ; le duc de Savoie s'est retiré à Nice. Autrefois il y avait trop de chevalerie dans toutes ces têtes, maintenant il y a trop de tactique, et presque aussitôt l'idée de trêve² et de paix retentit dans les camps d'Italie.

¹ Déjà les habitants de Turin se considèrent sous la légitime domination du roi de France :

Lettre des syndics et citoyens de Turin au roi. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8587, fol. 155.

Sire, nous avons escript par les autres du vingt cinq de ce moys des inconvéniens que doubtions advenir en ceste cité par faulte d'aulcuns mauvais souldars, la nuyt passée quasi notre prophétie s'est accomplie. Toutteffois les ennemys qui desjà avoient gagné ung b asti lion par spéciale gré de Dieu et vertu de monseigneur le gouverneur, ont été reppousez à leur grant dommaige. Et affin que tel inconvéniens ou plus grant ne advienne une aultre foys vous supplions très humblement d'y fère pourveoir de bonne heure sur le tout, et mesmement sur la police des gens de guerre affin que les citoyens prennent cueur de demeurer en la ville. Et aussi à la réparation des forteresses tant de la d. ville comme du château. Touchant les affaires des citoyens, votre majesté ne doute point car nous avons délibéré de vivre et mourir à la subjection et service d'icelle pour laquelle prieront tousjours le benoist créateur, que par sa grâce vous doint en santé et prospérité très bonne vie et longue et victoire de ses ennemys. De Thurin, ce 28e jour de juillet 1537.

Vos très humbles et très obéissants sujets et serviteurs les syndics et citoyens de Thurin.

² La trêve de juillet 1537 fut étendue en Piémont et prolongée de trois mois. *Lettre de Marie, reine de Hongrie, à M. de la Rochepot.* — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8643, fol. 32.

Monsieur de la Rochepot au mesme instant que j'ay receu votre lettre me sont venues les mesmes nouvelles de l'empereur mon frère, et copie de ses lettres patentes de l'accord pour la prolongation pour trois mois des tresves faites tant deçà que delà les mons ; ce que j'ay fait de rechef publier par toutes les frontières de par deçà du costé de la terre et

Cette pensée vient encore de Rome : tous les princes chrétiens ont eu des revers et des succès ; si Charles-Quint a été forcé d'évacuer la Provence, François Ier écoute mille voix gémissantes, expression de ce grand épuisement du royaume où l'on ne trouve plus un seul denier à lever.

Dans cette misère générale, il n'y a plus qu'une puissance qui grandit, celle des Turcs ; ils s'avancent avec des myriades d'hommes par la Hongrie et l'Italie, Les princes chrétiens insensibles à tant de douleurs hésiteront-ils à prendre les armes dans une noble croisade contre les musulmans ? Cette cause du peuple, le pape Paul III la fait partout entendre ; par sa correspondance pathétique, il a invité Charles-Quint et François Ier à se réunir, en oubliant leurs trop longues querelles : n'ont-ils pas assez visité de champs de bataille et la chrétienté ne serait-elle plus qu'une lice couverte de morts où chacun viendrait assouvir sa vengeance ?

Paul III, pontife à concession, ne résiste plus devant la pensée de convoquer un concile, selon le désir de l'empereur et contre son opinion personnelle. Maintenant il députe vers les deux souverains ses cardinaux légats pour les apaiser ; le pape propose une entrevue : le temps et le lieu seront à la disposition des souverains ; lui-même s'y rendra comme un intermédiaire bienveillant, un loyal et sincère partisan de la paix ; vieillard, il quittera Rome, un bâton blanc à la main, pour concilier deux princes colères, et qui ont, pour ainsi dire, toujours l'épée au poing. Déjà il s'était tenu une espèce de congrès dans la petite ville de Leucate¹, sur les frontières du Languedoc et du Roussillon : là s'étaient réunis le chancelier Granvelle, l'homme de confiance de Charles-Quint,

de la mer afin qu'elle soit inviolablement observée et gardée de point en point et les transgresseurs puniz et corrigez, et combien que m'escripvez l'avoir fait publier sur la frontière de votre gouvernement de Picardie, je tiens que le semblable sera fait es aultres endrois du royaume de France affin qu'il n'en soit prétendu aucune ignorance et si d'aventure ainsi fait n'estoit, veuillez tenir main et vous employer qu'il se face, car de ce costé je vous puis bien dire et assurer que la feray étroitement gardée et entretenir par les subjetz du d. empereur de par deçà ; selon la forme et teneur de la précédente tresve comme verrez par ce billet de la publication que j'en ay fait faire cy enclos, vous priant me vouloir adviser par ce porteur, lequel j'envoye tout exprès vers vous de ce que fait et fera de delà. Sur ce monsieur de la Rochepot, etc. Escript à Bruxelles le 3e jour de juing 1538. Marie.

¹ Voyez *Congrez pour la paix à Locatte*. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8535, fol. 67.

Lettre de François Ier au cardinal de Tournon et au grand maître. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8581, fol. 1.

Messieurs, j'ay entendu entièrement tout ce que m'avez mandé par Bochetet et par cela sceu le langaige que vous ont tenu les députés de l'empereur, à la dernière assemblée de vous et d'eulx, et au regard du temps et terme qu'ils demandent qui est de troys ans tant pour me rendre et restituer Testât de Millan, que pour faire la consommation du mariage que vous savez. C'est choses que je ne veulx aucunement accorder, ni pareillement l'ayde contre le Turcq (ni la cellebracion du concile durant le dit terme) ; et pour ce vous adviserez et essayerez par tous les moyens à vous possible d'arrester avec iceulx députez les points que je vous ay dernièrement mandez. Si faire se peut, et entre autres choses de venir à ceste conclusion, que nous puissions demourer icelui empereur et moy, comme nous sommes, et que chacun tiengne ce qu'il tient come vous leur avez déjà offert, et si vous ne pouvez venir à ce point là, entendez messieurs, que je suis contant de faire une tresve pour dix ans pour le moins, durant laquelle chacun joyra de ce qu'il tient, comme nous faisons de ceste heure, etc. Escript à Montpellier le 9e jour de décembre 1537.

don Francisco de Los Cobos, commandeur de Léon, et pour qu'il y eût égalité dans les rangs et dans les capacités politiques, le roi confia ses pouvoirs au cardinal de Lorraine et au connétable de Montmorency ; le duc de Savoie y eut également ses députés ; la guerre s'était concentrée dans ses domaines et les questions se rattachaient à son héritage. Le cardinal de Lorraine exposa les vieilles conditions de François Ier ; et la plus impérative, l'investiture du Milanais. Les difficultés qu'avait opposées Charles-Quint n'existaient plus ; Henri, l'époux de Catherine de Médicis, était devenu Dauphin ; le nouveau prince pour lequel l'investiture était demandée n'était plus lié à l'Italie ; c'était le duc d'Angoulême, alors duc d'Orléans, jeune homme encore sans épousailles.

Les conditions posées par le chancelier Granvelle au nom de Charles-Quint furent non moins impératives : confirmation définitive sans arrière-pensée des traités de Madrid et de Cambrai ; convocation de concile ; guerre immédiatement déclarée contre le Turc ; renonciation à toutes les ligues faites avec les princes d'Allemagne ; restitution au duc de Savoie de son héritage. A ces conditions l'empereur s'engageait à donner l'investiture du Milanais au duc d'Orléans, à la condition expresse que le jeune prince élevé auprès de l'empereur épouserait une de ses filles, et alors seulement l'investiture aurait lieu par la majesté impériale. Le cardinal de Lorraine répliqua : Que déjà les traités de Madrid et de Cambrai étaient modifiés sur plusieurs points et qu'on pourrait les changer encore en vertu de la médiation du pape. Quant au concile, le roi en sentait la nécessité aussi bien que l'empereur, pourquoi dès lors en faire une condition du traité ? Nulle explication sur la guerre avec les Turcs ; le roi s'en rapportait encore au pape et aux Vénitiens. Point de réponse non plus en ce qui touchait les ligues avec les princes protestants, car la paix embrasserait nécessairement les intérêts de tous ces princes dans un commun traité. Au fond, dans le congrès, nul n'avait le désir sincère de terminer les hostilités par un traité définitif.

Il résulte de la correspondance des légats avec le saint-père qu'il n'y avait que l'intervention personnelle du souverain pontife, médiateur nécessaire, qui pût aboutir à l'œuvre de la paix. Jamais simples plénipotentiaires n'arriveraient au dessein absolu d'un traité pacifique ; il fallait pour cela que les rois se vissent de leur personne, et que le pape lui-même leur tendît les mains pour les presser les unes dans les autres ; car avec tous ces chanceliers, ces hommes de lois ou ces hommes de batailles, il n'y avait pas moyen d'arriver à un grand dessein de paix ; on se perdait en chicane, en retards indéfinis. Ce fut sur l'avis de ses légats que le pape se décida à solliciter lui-même une entrevue personnelle de Charles-Quint avec François Ier¹. Dans quels lieux s'accompliraient ces grandes

¹ *Lettre de François Ier et à M. de la Rochepot.* — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8560, fol. 42.

Mon cousin pour ce que je ne veoy pas encore bien clairement ce qu'il pourra à la fin résulter du faict de ceste entrevue qui se doict faire de nostre saint père le pape, de l'empereur et de moy et que le mieulx que l'on puisse faire, cependant c'est de pourveoir et donner ordre aux choses plus requises et nécessaires, affin de rompre et divertir tous les desseings et entreprises que l'ennemy scauroit faire à l'issue de la tresve, au cas qu'il n'y eust une paix, à ceste cause, je vous prie mon cousin que vous veuillez continuer à faire faire la plus grande et extrême dilligence qu'il sera possible au faict de la fortificacion et réparacion de Guyse et pareillement des autres villes et places de ma frontière de Picardie, sans en cela perdre une seulle heure de temps, et au surplus donnez aussi ordre de faire retirer dedans le plus grand nombre de vivres que vous pourrez et ne faillez surtout à me faire sçavoir Tordre et provision que vous aurez donné,

conférences, en Italie, en France, en Espagne ou à Rome même ? De son propre chef, le pape désigna Villefranche ou Nice, seules villes qui restaient encore aux mains du duc de Savoie, C'était presque un lieu neutre ; l'empereur pouvait s'y rendre aisément de Barcelone, le roi aussi facilement de Marseille que le souverain pontife de Gênes. Paul III ne dissimula pas l'objet de ce petit congrès : il ne quittait Rome que dans un but purement chrétien, la convocation du concile et l'union des deux princes dans une guerre sainte contre le Turc, résolution assez importante pour motiver son absence de la ville éternelle. Le pape partit donc accompagné du sacré collègue sur une galère qui côtoya la Méditerranée jusqu'à Gênes ; et là, il prit la route des montagnes pour se rendre jusqu'à Nice.

Avec le souverain pontife, deux princesses, toujours mêlées aux questions de paix, Éléonor, la sœur de l'empereur, la femme de François Ier, et Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, furent les intermédiaires encore pour amener ce que les vieilles chroniques appellent l'embouchement de notre saint-père le pape, l'empereur et le roi¹. Le sixième jour de mai, le pape bénit Nice, et se logea hors la ville, au couvent des frères mineurs ; deux journées avant, Charles-Quint était arrivé à Villefranche avec vingt-huit galères et trois fortes nefes ; il alla visiter presque immédiatement le pape dans une petite maison située sur la mer, couverte d'oliviers. François Ier aussi vint faire son obédience au saint-père dans une autre petite ville qu'il avait fait couvrir de fleurs à l'antique et de tapisseries belles et riches. Au-devant du roi marchoient en ordonnance les six mille lansquenets du comte Guillaume, et se rangèrent en bataille derrière ladite maison. Sur la montagne étaient mille légionnaires provençaux ; puis marchoient en troupe les deux cents gentilshommes de la maison du roy ; puis les princes et seigneurs, ducs, comtes et barons, et finalement le roy avec la garde de son corps. Messeigneurs les cardinaux qui étaient en la susdicte maison avec le pape, advertiz que le roi s'approchoit, vindrent au devant de luy, montez sur leurs mules et encappéz. Lesquels tous le roy embrassa, et deux de messieurs les révérendissimes, c'est assavoir Cibo et Cesarin, le conduirent dans ladite maison, où il fist l'obédience au pape, lequel ne permist qu'il luy baisast les pieds, mais l'accolla honorifiquement. Et après les cérémonies, présenta messeigneurs ses enfans au pape, et le pape pareillement luy fist présenter ses deux nepveux, petitz cardinaux. Cependant l'on buvoit frais, tant aux dépens du pape que des cardinaux de France, qui tenoient maison ouverte à tous venantz. On rivalisait ainsi de munificence et de générosité.

Il fut remarqué cependant que ni le roi ni l'empereur n'allèrent se visiter ; tout se faisait par l'intermédiaire des cardinaux et du pape : craignaient-ils encore de se voir avant de s'être entendus sur les conditions expresses de la paix ? Le vieux récit dit qu'on ne voyait que ambassade aller vers le pape vers l'empereur, puis au roy ; galères troter, artillerie sonner, se accoller, festoyer, carrosser l'ung l'autre, l'Espagnol, le François, l'Italien. L'empereur parlementa de rechef avec le pape ; aussi fist le roy, en une maison qui estait plus près de Saint-Laurens que la susdicte. Les habitante de la ville de Nice faisaient gros guet, tant par la ville que aux portes et sur les murailles, et n'y avoit que deux portes ouvertes, l'une

à ce que je vous escript, et vous me ferez merveilleusement grant plaisir, priant Dieu, mon cousin, etc. Escript à Cremyeu le 9e jour d'avril 1537 (1538). Signé : François.

¹ Il existe une pièce imprimée, d'une extrême rareté, intitulée : *l'Embouchement de nostre saint père le pape, l'empereur et le roy, fait à Nice, etc., MDXXXVIII. On le vend à Paris, en la boutique de Arnould et Charles les Angeliers, frères, devant la chapelle de messieurs les présidens, au Palays.*

pour entrer, l'autre pour sortir. Les fêtes furent magnifiques, la splendeur immense. La royne et mesdames visitèrent le pape au couvent des frères mineurs, puis visitèrent l'empereur, excepté la royne de Navarre, où furent très bien recueillies. Ledict empereur avoit fait faire un pont dans la mer, pour descendre des galères sans entrer en esquif ; mais, pour la multitude du monde qui estoit dessus, il rompit, et tombèrent en l'eau, non seulement les dames, mais aussi l'empereur, le duc de Savoie et le duc de Mantoue, et les seigneurs espagnols qui estoient allez pour les recevoir. Là eussiez veu les gentilshommes, qui avoient plus grand désir de servir aux dames, se jeter en mer, les porter en l'air, et tirer hors de l'eau ; à la vérité il y en eut de bien baignées, je dis jusques au dessus de la ceinture. Après que les dames furent au logis de l'empereur, soudainement eurent chemises chaules et austres vestements à changer de sorte qu'il n'y paressoit rien que un refreschissement, allégresse et contentement des gentilshommes. Bien vray est que celles qui n'avoient baigné que le petit orteil se mocquoient de celles qui estoient plus baignées. Ainsi partout où noblesse se trouvait, il y avait jeu, rires, ébatement.

Cependant la négociation sérieuse n'avançait pas ; chacun des acteurs principaux de la grande scène diplomatique restait avec ses prétentions, ses volontés d'obtenir les clauses principales écrites dans les notes communiquées par le chancelier Granvelle et le cardinal de Lorraine. Comme tout cela se changeait en discussions indéfinies, le pape, si préoccupé d'amener au moins une suspension dans cette sanglante lutte, proposa, comme dernier parti, une trêve de dix ans¹.

¹ *Trêve de dix ans entre l'empereur et François Ier.* — 18 juin 1538. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8490, f° 42.

Au nom de Dieu le créateur, soit notoire à tous comme notre st. père le pape, considérant depuis son advènement en son siège en quel dangier estoit la crestienté à cause des différends et discussions étans entre les princes d'icelle, ayt par plusieurs fois escrit et envoyé ses nonces et légats par devers l'empereur et le roy très chrestien pour estre ceux dont dépend principalement le repos de la chrestienté, afin de faire une bonne paix entre eulx et voyant qu'elle n'avoit encores peu venir à exécution, il ayt prit la peine sans avoir esgard à son vieil âge ni au dangier que les changements de région peuvent causer, ni autres incommodités, de venir en ceste comté de Nice, et aussy ont fait en sa semonce et prière les d. empereur et roy, ou après plusieurs propos et assemblées eues sur le fait de la paix pour aucunes importances et difficultés n'a été possible conclurre la d. paix et que de là prolongée absence de sa sainteté de la cour de Rome et des d. princes de leurs pais s'en pourraient ensuyr plusieurs inconveniens et davantage, que ceste région de Nice, à cause qu'elle est estroite, sterile et lieu mal sain, pourraient advenir beaucoup de dangiers a sa d. sainteté, laquelle a conclud avec les deux princes retourner à Rome où ils envoleront vers sa béatitude, leurs ministres avec ample pouvoir pour continuer le traité de la paix, et afin que cependant il ne puisse entrevenir chose qui pust aliéner la volonté d'iceulx princes, de traicter de la d. paix, sa sainteté a moyenne entre les d. deux princes, la tresve dont la teneur s'ensuyt.

L'an de notre seigneur Jésus-Christ aucteur de toutes paix et concordés courant mil cinq cens trente huit le 18 e jour de juing, feste de Ste-Marine.

Premièrement que bonne, seure, vraye, ferme et loyale tresve, estat et abstinence de guerre et cessation d'armes est faicte conclue et arrestée et passée entre les d. empereur et roy par terre et par eaues, et ce pour le temps et terme de dix ans a commencer aujourd'huy, datte des présentes, etc.

Sitôt la trêve conclue François Ier écrit à M. de la Rochepot. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8613, f° 49.

Mon cousin, je vous ay escript et fait entendre la conclusion de la tresve pour dix ans faicte et arrestée entre l'empereur et moy en nos royaumes, et depuis vous a esté envoyé par mon cousin le connestable, la substance d'icelle tresve pour la faire publier

Cette période de dix ans déjà considérable, n'était pour ainsi dire que la continuation des suspensions d'armes conclues en Flandre et en Piémont. Pour rendre ce système complet, on y fit adhérer le duc de Savoie, avec d'autant plus de peine que c'est sur lui que le résultat de la trêve allait tomber, car, par la stipulation, toutes les choses restaient en leur état ; et comme la Savoie était occupée par les troupes de François Ier, le duc consentait, pendant dix ans, à être ainsi privé de ses beaux domaines.

Le vieux chroniqueur ajoute qu'après que les articles de la trêve furent accordés : la royne et dames retournèrent visiter l'empereur, la veille de la feste du corps de Dieu, et y demeurèrent un jour entier, où elles furent festoyées excellemment, tant de l'empereur que des gentilzhommes, lesquelz se travailloient à qui mieux les entretiendroit. Je laisse aux poètes de ce temps, qui n'ont aultre chose à faire, à describe les festins, les banquetz et les présentz qui furent faitz là. Tous les gentilzhommes françoys furent bien recueilliz de la part de l'empereur, et surtout ils beuvoient fraiz à belle glace et neige, qui ne coutoit que six escuz la charge de mulet. Autant en faisoit-on aux gentilzhommes espaingnoz, en la maison du roi à Villeneuve, et n'estoit refusée la porte à personne. Le jour du corps de Dieu, au soir, le pape monta en la galère du comte de Tande pour s'en retourner en Italie, et avoit grand mondé à le veoir partir, mesmement des femmes qui ne se estoient encore monstrées. Et ce bon vieillard de pape faisoit souvent mettre à terre sa chaire, afin que chacun puisse baiser sa pantoufle, et ne cessoit de bailler bénédictions, tant en allant à la mer que dans l'esquif et dans la galère estant en poupe, regardant tout le monde, dont chacun s'esbahissoit de la peine qu'il prenoit à lever si souvent le bras. Les haultzboys sonnoient, les trompettes, les cornetz, et d'autre costé l'artillerie des galères, de la ville de Nice et du chasteau, tellement qu'eussiez dit que c'étoit enfer et paradiz ensemble. En passant par devint Villefranche, l'empereur sortit avec ses galères et l'accompagné pour lui faire honneur. Ainsi s'en retourna ; adieu, nostre saint père.

On remarqua que pendant ces conférences Charles-Quint et François Ier ne s'étaient point personnellement visités ; et lorsque la trêve eut été signée, on continua un système de méfiance, à ce point, que des voiles blanches ayant paru lointainement, les serviteurs de Charles-Quint s'imaginèrent que c'étaient les galères de Barberousse, qui, prévenues par François Ier, arrivaient pour s'emparer de l'empereur. C'était sans doute une fausse crainte, mais elle

tant en mon pays de Picardye que pareillement en votre gouvernement de l'Isle de France.

Au demeurant, mon cousin je vous advertis que j'ay ces jours passés receu les lettres que vous m'avez escriptes touchant le fait des fortifications et réparations de mes villes et places de mond. pays de Picardye et depuis j'ay receu votre lettre par laquelle ay entendu de rechef ce que m'avez escrit faisant encores mention de cest affairé et de la peine en quoi vous avez esté et étiez lors au moyen de ce que la partie des 45.000 liv. que j'avais par cy devant ordonné pour le fait des dittes fortifications et réparations n'a esté fournys, dont il me deplait, et d'aautant que je veulx et entends que les d. fortifications se continuent et parachèvent et principalement celles de Guise. Je y donnerai si bon ordre que vous n'en aurez point de faulte, car entendez mon cousin, que je ne suis pas délibéré de laisser la d. plafce de Guise quelle ne soit du tout parachevée de fortifier, car je scay de quelle importance tot conséquence elle est. Escript à Vauvert, près Aigues-Mortes le 8e jour de juillet 1538. François.

témoignait de quels soupçons l'un et l'autre étaient préoccupés ! Tout se fit par la reine Éléonor¹, et les communications eurent lieu par des gentilshommes.

Cependant le hasard plus fort que les volontés de l'homme, amena cette entrevue royale devant laquelle les deux princes avaient tant hésité. A peine Charles-Quint était-il en mer, qu'une tempête furieuse éclata sur sa route d'Espagne ; quoiqu'il fût escorté par André Doria, intrépide marin, l'empereur fut obligé de prendre terre dans l'île Sainte-Marguerite sur les côtes de Provence. François Ier alors à Marseille, qu'il allait visiter pour la remercier de sa belle défense, députa un de ses plus fidèles serviteurs auprès de Charles-Quint pour l'inviter à chercher un lieu plus commode que l'île Sainte-Marguerite : **le port de Marseille si bien abrité lui était offert, son pavillon serait respecté comme celui du roi même.** Charles-Quint n'accepta qu'à demi avec une politesse exquise², invoquant le temps qui le pressait de se rendre en Espagne, et il se remit en mer. Mais le terrible mistral souffle encore, l'empereur est obligé de chercher refuge à Aigues-Mortes, le port où Saint Louis s'embarqua pour la croisade.

A cette nouvelle, François Ier prend une petite barque, et sans s'arrêter devant le péril, il se rend à Aigues-Mortes, monte en toute hâte sur les galères de l'empereur, et lui dit ces paroles : **Vous le voyez, je suis encore votre prisonnier.** Charles-Quint toujours d'une courtoisie extrême, l'embrassa avec tendresse. Sur cette étrange entrevue d'Aigues-Mortes, il existe une lettre justificative de François Ier, adressée au seigneur Pomponio qui commandait à Lyon : **Seigneur Pomponio, vous sçavez la trefve et abstinence de guerre qui a puis naguère esté**

¹ *Lettre autographe de l'empereur à François Ier.* — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8487, f° 92.

Mons. mon bon frère vous povez croire que j'ay eu très grant plaisir de la venue en ce cousté de la reyne très chrestienne, madame ma très chère sœur et aussi de la compagnie sy bonne quelle y a amenée et eust bien désiré que la demeure fust esté plus longue, mais je ne l'ay peu obtenir de ma d. sœur pour le grant désir qu'elle a de vous retourner veoir. Et ne me samble besoin vous faire longue lettre pour mayntenant puisqu'elle vous pourra dire nos devysés et ay seullement baillés ces deux mos pour vous faire mes très affectueuses recommandations de celluy qui est et sera pour toujours.

Vostre bon frère, cousin et parfait amy. Charles.

² *Lettres autographes de Charles-Quint à François Ier.* — Bibl. Roy., Mss. de la Bibl. de l'abbé de Rothelin. — Cabinet de Gagnières, Ms. in-fol., p. 48.

Mons. mon bon frère, je ne vous sçauroys assez vous mercier l'affection que continuellement vous démontrés à notre entreveue et les très honnestes propos que m'en ont dit de votre part le s. de Vely et mon ambassadeur, ensemble vos plus que fraternelles offres desquelles je useray selon que le chemin s'adonnera et la courtoisie le requiert, toutes lesquelles choses feront avancer d'aller au lieu ou j'espère aurons le contantement d'estre ensemble que tous deux desyrons, et me remetant alors de vous en bailler plus de témoignage. Il m'a samblé cependant convenyr de prestantement renvoyer les dessus d. pour vous déclarer ce que j'ay advisé avec eulx touchant la d. entrevue et le temps que vraysemblablement je pouray tandre au chemyn et sçavoir quant y pourrez estre que sera jamais sytost que voudroy. Votre bon frère cousin et alyé. Charles.

Mon si mon bon frère, j'ay par le bailly Rebertet entendu ce que luy avez ordonné et aussy veu par les lettres que la reyne votre femme et ma meilleure sœur m'a monstre la diligence qui se fait de tenir ce qui est traicté de quoy vous assure que de mon cousté ni aura faulte. Ce m'est peyne estre si près de vous et avoir tant tardé à vous veoir sans nulle faute, aydant Dieu, partiray lundy prochain et le mardy ensuivant vous verray et lors et tousjours congnoisterés que a jamés me trouvères votre bon frère et amy. Charles.

faicte, conclue et arrestée entre l'empereur et moy et noz royaulmes, païs, terres, seigneuries et subjectz pour dix ans. Et depuis, estans party de Nice, nostre saint père le pape, pour s'en retourner à Romme, et le dict seigneur empereur avec luy, pour raccompagner jusqu'à Gennes, icelluy empereur me fist sçavoir, par la bouche de son ambassadeur résident auprès de moy, qu'il désiroit singulièrement me veoir à son tour, chose qui a sorty en effect ; car je vous advertis que le dit seigneur empereur avec ses gallères, accompagné de vingt et une des miennes, arriva dimenche dernier, environ trois heures après midy, auprès de ma ville d'Aigues-Mortes, où j'estais lors ; et le jour mesmee je l'allay veoir de dans sa gallère, et le lendemain le dit seigneur s'eu vint distier avec moy au dict Aigues-Mortes, duquel lieu il ne bougea ledit jour avec sa compagnie, ne semblablement le mardy jusques à cinq heures après midy qu'il partit pour s'en aller embarquer en sa dicte gallère, où je l'accompagné avec mes enfans. Vous advisant que, durant que nous avons esté ensemble, il n'a jamais esté question que de faire bonne chère et de tenir entre nous les plus meilleurs et honnestes propos d'amitié qu'il a esté possible de tenir, de sorte que nous nous sommes départis ensemble avec tout aide et contentement. Et vous puis dire et affirmer que oncques princes ne furent plus contens l'ung de l'autre que nous sommes. Et fait bien mon compté que, par les effects qu'il s'en suyvront si après de ceste nostre entrevue, l'on pourra dire et l'on devra estimer que les affaires du dict seigneur empereur et les miennes ne seront plus qu'une mesme chose. Et pourtant est convenable et raisonnable que de ces tant bonnes et heureuses nouvelles, et dont l'on doit espérer tant de bien et repos, et establissement en la chrestienté, soient renduez louanges à Dieu, nostre créateur, qui de sa plus ample grâce a voulu et daigné opérer la conclusion de la dicte trefve pour dix ans ; et pour plus grande assurance, probation et confirmation d'icelle, conduire ung tel œuvre que cesluy-ci. A ceste cause, je vous prie que pour ce fait veuillez donner ordre en ma ville de Lyon, et soient faictes processions généralles et particulières, et feu de joie. Et que le peuple se mette en bon estat, après avoir fait prières et oraisons à nostre dist créateur, offrir qu'il luy plaise continuer envers nous et noz royaulmes et subjects, et généralement envers la diste chrestienté, grâces et bienfaictz. En quoy faisant vous me ferez service très-agréable¹.

Après cet acte de courtoise confiance, Charles-Quint n'hésita plus, et la visite que François Ier lui avait faite à Aigues-Mortes, il la rendit lui-même au roi à Marseille. Les registres de la vieille cité des Phocéens ont raconté les fêtes que le peuple de Marseille donna aux deux princes réunis : et les citoyens et les dames mirent un grand prix à déployer tout le faste de repas municipaux et de régals splendides. Depuis la place de Linche jusqu'aux Moulins il y eut des illuminations, des feux de joie : les beaux poissons de la Madrague furent offerts à François Ier et à Charles-Quint ; des thons gros comme des dauphins, des merlans de soixante-dix livres furent apportés par les prud'hommes et les Catalans qui abritaient leurs barques dans l'anse du pharo ; et en tout cela les citoyens de Marseille, glorieux de leur splendeur, voulaient montrer qu'ils valaient bien Gênes et Barcelone. Il y avait longtemps que leur courage était connu ! Après M. le connétable de Bourbon, Charles-Quint lui-même se souvenait des boulets

¹ A Nymes ce 18e de juillet 1538. — Reg. de l'hôtel de ville de Paris, 18 juillet 1538. — Bibl. du Roi, Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 97. — Voyez aussi une lettre de François Ier à M. de la Rochepot sur l'entrevue d'Aigues-Mortes. Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8643, fol. 56.

municipaux jetés de la Tourette ou de la Joliette jusque sous ses tentes ; ils étaient aises de voir l'empereur dans leurs murs, pour eux nouveau titre de gloire. Naguère ils avaient accueilli un pape, maintenant c'était un empereur ! Parmi toutes ces dames que Charles-Quint distinguait d'un sourire, se montraient plus d'une de ces vigoureuses filles de Marseille qui avaient réparé les brèches et porté de la terre aux compagnies municipales sur les remparts. Oh ! tirez noblement le canon de réjouissance, maire, échevins et prud'hommes, vous pouvez dignement porter sur le front votre bonnet de laine, signe de la liberté ; et quand les feux de joie de la Major se réfléchissaient sur les tourelles de Saint-Victor, Marseille pouvait dire : Je suis fière de mes murailles, et je porte avec orgueil ma croix municipale, vieille comme les croisades, plus vieille que les fleurs de lis de France et les armes de Castille !

CHAPITRE VI. — AFFAIBLISSEMENT DE FRANÇOIS Ier. - PASSAGE DE CHARLES-QUINT EN FRANCE.

Maladie du roi. — La duchesse d'Étampes. — La Ferronnière. — Le Dauphin. — Diane de Poitiers. — Catherine de Médicis. — Le duc d'Orléans. — Faste de la cour. — Les tapisseries. — Vêtements. — Orfèvrerie. — Chevaux. — Caparaçonnement. — Hiérarchie des officiers depuis le connétable jusqu'au fou du roi. — Fontainebleau. — Chambord. — Villers-Cotterets. — Charles-Quint demande le passage en France. — Révolte des Gantois. — Empressement de François Ier. - Envoi du Dauphin. — Charles-Quint en France. — Fêtes de la réception. — Voyage. — Séjour dans les châteaux royaux. — Entrée à Paris. — Fêtes et jeux. — Visite à Saint-Denis. - Craintes de Charles-Quint. — Hésitation. — Il arrive dans les Pays-Bas.

1538-1539.

Il y avait déjà bien longtemps de la captivité de Madrid, et cependant jamais le roi ne s'était complètement rétabli de la cruelle maladie qui l'avait atteint triste et captif ; elle avait laissé dans ses ravages de fatales empreintes de fièvre et de faiblesse¹. Ceux qui pénétraient dans la vie intime du roi pour y chercher du scandale, aimaient à raconter que François Ier portait avec lui-même les atteintes de ce mal terrible que les Espagnols avaient transporté d'Amérique, et connu sous le nom de mal de Naples, une des villes les plus lascives sous la domination castillane. Ceci est narré par Brantôme et indiqué par Rabelais, autorités bouffonnes et sans gravité ; Brantôme, le faiseur d'anecdotes licencieuses, le vieux gentilhomme de Bourdeilles qui, comme tous les hommes épuisés, cherchait dans le récit de quelques anecdotes scandaleuses le souvenir des émotions perdues ; Rabelais qui passait sa vie à calomnier dans son style inintelligible ce qui était grand, et à railler avec cynisme tout ce qui s'élevait un peu au-dessus d'un sensualisme vulgaire. Toutefois il est certain que François Ier languissant sous les étreintes d'une maladie cruelle, n'avait plus cette énergie, cette force des premiers jours de son règne.

¹ *Lettres autographes de la reine Éléonor à François Ier.* — Bibl. du Roi, Cabinet de Gagnières, Ms. in-fol. sans n^o, p. 73.

J'ay sceu, monseigneur, parce que mons. le grant maistrem'a escript que vous estes trouvé mal esoyr d'un desvoyement d'estomac, dont je ne seroye me garder de porter autant d'anhuy que l'oblygacion d'amour que j'ey à vous m'y contrainct et net possible monseigneur que j'eye nul repostant que de la veryté ne soye assurée et que Dieu vous ayt fait la grâce et à moi ousy de vous rendre bonne et parfayte santé ; j'envoye Babou vers vous par lequel, mgr. vous playra me fayre antandre de vos nouvelles. Je prieray notre Seigneur, mgr., vous donner très bonne et longue vie. Vostre très humble et très obéissante fame. Léonor.

Monseigneur, je ne vous saroy dyre la joye et playsir que m'ont donné voz tant bonnes et graeyeuses lettres dont très humblement vous remereye, vousavysant, mgr. que Dieu mercy, je me trouve maynteuant bien seyne et que pour avoyr leyze de vous voir, fera la mylyeur dilygence quelle pourra. Votre très humble et très obéissante fame. Léonor.

La dame aimée, la maîtresse en titre du roi était toujours la duchesse d'Étampes¹ (Anne de Pisseleu), cette fille delà cour de la reine dont François Ier s'était épris dans l'entrevue de Bayonne ; elle régnait en souveraine avec cet ascendant qu'une femme jeune et spirituelle prend toujours sur un homme qui voit s'en aller ses dernières émotions de jeunesse et d'amour. Ce n'était pas une femme sans dignité et sans intelligence que la duchesse d'Étampes, et il le faut nécessairement pour maintenir une influence de cœur sur les rois, qui peuvent à chaque instant changer de caprice. François Ier aimait sa causerie de femme, cet instinct pénétrant, cette facilité de juger et d'apprécier, qui le dispensait de toute peine, de toute fatigue de gouvernement ; enfin, la duchesse d'Étampes poussait à un point fort délicat le goût des arts, du faste et de la politesse, de manière à satisfaire les royales habitudes. François Ier eut néanmoins plusieurs fantaisies de prince, et l'on parla quelque temps de son amour pour La Ferronnière, la femme un peu obscure d'un avocat de Paris, d'une beauté et d'une coquetterie ravissantes, d'une mise moitié française et moitié italienne ; copie artistique de l'antiquité, et qui inventa le moyen de retenir par un réseau d'or avec une belle pierre au front ses cheveux flottants sur ses épaules ; La Ferronnière fut un caprice passager du roi qui revint presque aussitôt à la duchesse d'Étampes, sa belle maîtresse.

La mort du premier Dauphin, François, avait profondément remué les entrailles du roi, qui aimait cet enfant de prédilection, et à un plus haut degré que Henri, qui prenait le titre de Dauphin. A mesure que la vieillesse venait, François Ier sentait se fortifier chez lui cette répugnance malheureusement trop réelle des vieux rois pour le prince appelé à leur succéder, sorte d'avertissement de la mort. C'est ce qui explique une grande partie de notre histoire : les rois qui vieillissent, souvent entourés des froideurs et des malédictions publiques, entrevoient avec une jalousie naturelle les acclamations qui presque toujours saluent l'avènement d'un nouveau et jeune roi comme une espérance. Ceci les rend tristes et moroses ; or, de la tristesse et de la jalousie d'un monarque à la tyrannie, il n'y a qu'un pas facilement franchi. D'ailleurs il existait une cause incessante de discorde entre les deux maîtresses qui gouvernaient l'une, le roi, l'autre, le Dauphin. Par une bizarrerie indicible, le jeune homme aimait Diane de Poitiers, vieille déjà de quarante ans ; et le roi, son père, la duchesse d'Étampes, née le même jour où Diane de Poitiers s'était mariée. Ces deux femmes se

1 J'ai trouvé deux lettres autographes de la duchesse d'Étampes au connétable de Montmorency dans les Mss. de Béthune, vol. cot. 8546, Bibl. Roy. Je conserve l'orthographe.

Mons. je vous remercy humblement de la souvenensse cavez heu de moy m'envoyant visiter par votre fyl et quant à achever le maryage en commenssé de luy et de ma niepce, il prendra fin quand il vous plaira, et tant asuré que fere pour luy selon vostre grandeur et la meson il est sorty. Mons. je suis assurée quand j'auré le byen de vous voyr, nous nous accorderons bien. M. d'Estampes poursuyt tousjours le procès quy l'a commenssé contre moy, mes que je saiche quy seront mes juges, je vous suplye de m'ayder, à garder mon bon droyt qui sera l'endroyt où je me recommanderay très humblement à vostre bonne grasse, en suppliant le créateur, mons. vous donner heureuse et longue vye. De Paris le 2e jour de décembre.

Votre très humble servante. Anne de Pisseleu.

Mons. je vous reraercye byen humblement de la souvenansse cavez de moy en m'escryvant de vos nouvelles et puisquy vous plet savoyr des myenes. Je suis en ceste vylle en atendant que mosyeur d'Estampes me fasse appeler en jugement pour me défandre, car notre cause est myse au rosle, etc. De Paris le 3e jour de février. Anne de Pisseleu.

complaisaient à se dire ces choses-là qui blessent, à se jeter leurs jalousies, leurs querelles à la tête ; l'une absorbait les derniers reflets d'un règne ; l'autre dévorait d'avance le premier éclat d'un nouveau.

Dans cette cour brillait naturellement Catherine de Médicis, la jeune épouse du Dauphin, belle aussi et jalouse de se voir préférer Diane de Poitiers, la divinité des forêts, l'étoile au front dans les chasses si souvent reproduites par l'art. A la cour de Florence, au milieu des Médicis, Catherine avait trop appris à dissimuler pour ne pas conserver son caractère rieur et distrait à la face même des déboires que la conduite du Dauphin pouvait lui faire subir. Italienne par le cœur, elle ne blessait personne, et se maintenait partout afin de dominer l'avenir ; esprit singulièrement propre au gouvernement des hommes, parce qu'on ne mène rien quand on heurte tout. L'habileté du pouvoir, quand il veut se maintenir, doit consister en un juste ménagement des idées et des passions, science à laquelle déjà s'habituaient Catherine de Médicis ; soumise avec le Dauphin, caressante comme un enfant auprès de Diane de Poitiers, néanmoins elle mettait une coquetterie infinie à plaire à François Ier et à sa belle maîtresse, la duchesse d'Étampes. Comme le roi aimait à courre le cerf, et que, dans ces chasses bruyantes, il désirait qu'une cour nombreuse saluât les fanfares de la forêt, Catherine de Médicis ne laissait pas une seule chasse sans y paraître ; et le roi aimait cette jeune femme, suivie de ses damoiselles qu'elle assouplissait déjà à ses leçons, afin de faire servir leurs amours aux desseins de sa politique mitoyenne et conciliatrice.

Le dernier des fils de François Ier, qui avait pris le titre de duc d'Orléans, était fort préféré de son père, qui l'opposait au Dauphin. Depuis quelque temps l'espérance d'obtenir l'investiture du duché de Milan avait donné à ce prince une ambition tout italienne ; ne se croyant pas appelé à régner en France, il s'habituaient à la langue et aux coutumes de la Lombardie ; jeune varlet, on le destinait pour époux à une fille d'Espagne, comme gage de paix entre François Ier et Charles-Quint. Avidé de faste et de beaux-arts, le duc d'Orléans assistait à toutes ces fêtes, toujours le premier à rompre une lance ou à danser une sarabande espagnole. Quel luxe ! quel éclat dans cette cour où tout respirait l'amour des choses riches et nouvelles, depuis le roi jusqu'à la dernière des femmes de Catherine de Médicis ! Il suffit de comparer les miniatures des manuscrits, les gravures informes du temps, et les descriptions que les chroniques nous ont conservées, pour se convaincre que les arts qui favorisent l'industrie étaient poussés à de larges limites : les tapisseries qui couvraient les murailles des manoirs, les tentures d'or qui pendaient dans les campements royaux, étaient façonnées avec un art et un soin infinis qui désespèrent souvent l'industrie moderne ; l'or et la soie s'y mélangeaient dans des scènes du Nouveau Testament ou la reproduction des sujets choisis dans les poèmes grecs et latins. Les comptes de François Ier¹ constatent les prix élevés en escus d'or que

¹ (Décembre 1538). A Nicolas de Troyes, argentier du roy, pour dellivrer à Galliot d'Illebrancques, marchand flourentin, pour son payement des draps, toilles d'or et d'argent et de soye, devant de cottes, manchons faits à broderies d'or et d'argent, qu'il a au mois de juing dernier passé, fournyes et livrées en lad. argenterie, pour les robbes, cottes, doubleurs et bordeures d'icelles, à mesdames les Daulphines et Marguerite de France, et autres dames et damoiselles de leur maison, ausquelles le roy en a fait don à ce qu'elles fussent plus honorablement vestues, à cause de l'entrevue qui s'est faite au dit moys de juing et de juillet, entre notre saint père le pape, l'empereur et notre seigneur le roy, 11.610 liv. 47 sols.

coûtaient ces grandes tapisseries tissées en Flandre ou à Florence par d'habiles ouvriers. Des ordonnances fixent même les conditions de l'exportation de ces ouvrages d'art, de manière à ménager les droits du fisc, tout en laissant au luxe sa magnificence.

Cette splendeur se voyait sur les vêtements des gentilshommes, lorsqu'ils paraissaient à la cour vêtus de drap d'or, avec leurs armoiries sur la poitrine ; les pierreries scintillaient sur le justaucorps ou les habits serrés, et sur la toque qui ornait le front du roi et des nobles de la cour. Ici des entrelacements de perles, là des rivières d'émeraudes, de topazes, des torsades de l'or le plus fin entremêlé de diamants ; et puis au-dessus de tout cela, le collier de l'ordre, travail d'orfèvrerie le plus fini et le plus industrieusement façonné. Les chevaux eux-mêmes de noble race étaient caparaçonnés d'une manière brillante ; des treillis d'or sur leur chef ; des mailles de soie recouvraient leur poitrail et leur dos, si bien peigné par les écuyers et reluisant d'une façon magnifique ; les armures partout travaillées comme le bouclier d'Achille, les casques d'airain surmontés de hautes plumes, ainsi qu'on les voyait depuis Louis XII ; les cuirasses, les brassards trempés de fin acier. Luxe de repas sur les tables royales ; splendeur des fêtes et d'entrecocs de lances. Tel était l'aspect qu'offrait la cour, même dans les jours de maladie et d'affaiblissement du roi François Ier.

La hiérarchie des officiers du palais respirait la même magnificence, depuis le connétable jusqu'au maître d'hôtel, au roi des ribauds, ou bien au prince des fous. S'il faut convoquer les gens d'armes et leur étendard royal, accourez, monsieur le connétable, cousin du roi, afin d'arborer l'étendard fleurdelisé. Pour les galères, vaisseaux et galéasses, le connétable n'a pas juridiction ; c'est le fait de M. le grand amiral, dignité plus moderne. Le grand maître est le chef de tous les offices de la maison du roi, celui qui préside à Tordre et à la direction des palais. Les maréchaux, au nombre de trois seulement, obéissent au connétable comme ses lieutenants. Le son du cor annonce-t-il la chasse ? voici les fauconniers, veneurs, gardes du chenil et de la meute. Le roi veut-il monter à cheval ? l'écuyer s'avance pour tenir l'étrier et garnir de l'éperon son digne maître. Voyez cette magnifique table sur laquelle est servi le faisan féodal au plumage doré ? celui qui se tient debout derrière le roi, c'est le grand échanson ; il garde l'aiguière et le plat d'argent pour laver les mains du roi, et l'amphore, pour lui servir à boire dans sa coupe de chevalerie. A ses côtés est le panetier, toujours empressé au service. Le roi a-t-il besoin de quelques escus d'or dans

A Melchior Bailif, marchand de Bruxelles, pour son paiement de cinq pièces de tapisseries à or et soye, esquelles sont figurées cinq aages du monde, contenant ensemble quatre vingt huit aulnes trois quarts, que le roy a luy mesmes achetées dudit Bailif, et d'icelles fait pris et marché à 25 sols l'aune, et lesquelles cinq pièces de tapisseries ont été aulnées en la présence du seigneur de la Bourdoisière, et délivrées es mains de Salomon et Pierre des Herbains, tapissiers dud. seigneur, pour les garder avec les aultres meubles de Fontainebleau. Pour ce à prendre sur les deniers de l'espargne, 1.775 liv.

(1539). A Allard Plommyer, marchand joyaulier, pour son paiement d'un collet de veloux noir, enrichi de rubis et perles rondes et chesnes d'or, ung livre d'heures escript en parchemin, enrichi de rubis et turquoises, couvert de deux grands cornalynes et garni d'un rubis servant à la fermeture d'iceluy, ung autre petit livre d'heures, aussi en parchemin, enrichi de diamans, rubis et esmeraudes ; un myroir d'argent doré, enrichi de plusieurs pierres et une chesne d'or, esmaillée de rouge cler, que le roy a reçues et retenues en ses mains et luy mesmes fait pris et marché à la somme de 4.680 escus soleil, 3.655 livres.

(Comptes de François Ier, Archives du royaume.)

son escarcelle ? c'est l'office de l'argentier. Le soin de sa chambre appartient au chambellan, et bous lui se montrent les pages, les fourriers, tout ce qui doit briller dans les palais du roi, comme des émaux dans ses armoiries.

Ne faut-il pas aussi qu'il y ait un peu esbattement et joie dans la vie du palais, quelques bons mots et satires bouffonnes ? Accourez d'abord, roi des ribauds ; faites maint jeu pour le plaisir et le délassement du suzerain ! Il y a aussi le nain et le fol du roi, accroupis comme des lévriers au coin de la table, et néanmoins jetant quelques bons conseils comme Pasquin et Marforio à Rome. Il faut toujours à un pouvoir despotique une certaine manière d'entendre la vérité ; bouffonne ou sérieuse, violente ou pacifique, il faut que la vérité arrive. Ici donc se révèlent les histoires des deux fous à titre du roi François Ier : Triboulet et Brusquet, qui jouent un si grand rôle dans les romans et Mémoires. Triboulet, qui appartient plus au règne de Louis XII qu'à celui de François Ier, était un pauvre enfant tout contrefait, né dans un faubourg de Blois, à côté de la cour d'Amboise, et dont les pages et les laquais abusaient déplorablement. Or, le roi Louis XII était bien bon, et comme il le vit ainsi tout contrefait, tout tourmenté, il en prit soin. Comment était-il ? Le voici : il avait la tête écornée, petit front, gros yeux, grand nez, estomac plat, bossu, et disant des bons et gros mots¹, jugements sains ; si bien que François Ier le prit à son service comme son fol, c'est-à-dire la bouche par laquelle passaient les vérités grossières ou fines qui, toutes néanmoins, portaient coup. Jamais le fol du roi ne fut obligé au silence ; plus il parlait, plus l'on riait de grand cœur, et souvent il y avait un bon sens extrême dans les dires de Triboulet, car le cynisme, qui se permet tout, rencontre souvent bien. A Triboulet succéda le Provençal Brusquet, médecin chirurgien, comme Rabelais, qui exerça son métier à Avignon, et vint au camp du roi, parmi les réîtres et les Suisses, dans la campagne contre Charles-Quint. **Il donnoit aux hommes, comme le dit Brantôme, de bonnes médecines de chevaux, et cela fit sa réputation.** Brusquet avait une grosse raison, une manière de voir sans préjugé, avec une sorte de philosophie gasconne ; et comme son œuvre il inventa le calendrier des fous, où il plaçait tous les hommes qui, par leurs fautes, leur étourderie, méritaient bien ce titre de fol, lequel désormais trouva sa place dans le jeu des tarots avec le pendu et le chevalier de la coupe. C'était le délassement de François Ier que ces jeux d'esprit du fol ou du roi des ribauds, quand le goût de la guerre surtout se fut altéré chez lui par des infirmités. Le repos lui avait donné plus d'entraînement pour les choses d'art, les bâtisses, les beaux jardins, et dans cette période on peut voir qu'il mit la dernière main à ses grandes créations artistiques : Fontainebleau, Chambord, Villers-Cotterets, Chenonceaux, véritable séjour de prédilection pour lui. Les vieilles tourelles de Clisson n'appartiennent pas à son époque, elles sont de Charles V ; Plessis-lès-Tours est la création de Louis XI ; Amboise, le palais de Louis XII et chacune de ces habitations conserve le caractère du souverain. Fontainebleau se rattache à la première période de François Ier. Ce n'était d'abord qu'une immense solitude,

¹ Jean Marot, dans le *Siège de Pesquaire*, trace ainsi le portrait de Triboulet :

..... De la tête écorné,
Aussi saige h trente ans que le jour qui fut né,
Petit front et gros yeux, nés grant, taille à voste,
Estomac plat et long, hault dos à porter bote,
Chacun contrefaisait, chanta, dansa, prêcha,
Et de tout si plaisant qu'onc homme ne fâcha.

Triboulet mourut avant 1536. On trouve son épitaphe dans les poésies latines de Vulteius, imprimées en 1558 à Paris, par Simon de Colines.

ainsi que le disent les chartes : écrites et scellées au désert de Fontainebleau. Cette nature sauvage et agreste, ces rochers druidiques couverts de mousse qui datent de la création, ces sentiers tortueux où se perdit Philippe Auguste enfant, offraient un aspect de primitive nature. François Ier entreprit d'en faire un lieu de délices, il y dessina des pièces d'eau empoissonnées, des allées sablées à la manière de Florence et de Milan et des bâtiments copiés sur les dessins de l'école florentine et romaine : puis à côté de cela la forêt touffue se mariant au jardin plein d'arbres fruitiers, venus d'Italie et de Provence.

À Chambord, c'est une confusion de bâtiments pêle-mêle, grosses tours qui se rattachent aux pavillons, étangs et fossés aux pieds. Le roi veut détourner la Loire et la précipiter sous les murs de Chambord, pour y voir passer les nefs et les nautoniers. D'un genre moins italien que la maison d'Anet, Chambord est un mélange de châteaux féodaux et de constructions florentines ; on voit que les tours d'Amboise sont voisines et que l'architecte ne s'en est pas séparé. Chenonceaux, c'est Chambord plus petit : partout des statues, la sculpture se liant à l'art du moyen âge, et néanmoins conservant, à côté de l'art, ce sauvage aspect des forêts qui plaît tant aux rois des trois races. C'est le goût des vastes solitudes qui préside au château de Villers-Cotterets : sur la double frontière de la forêt de Compiègne et des bois touffus de l'Île-Adam, il faut que le hallali se fasse entendre, et que les jappements de la meute puissent retentir au loin contre le sanglier et le cerf.

Tout occupé ainsi de la magnificence de ses palais, dernières joies de sa vie, François Ier apprit une nouvelle pour lui curieusement importante. Charles-Quint, dans une lettre intime, lui demandait sauf-conduit et passage dans ses États, pour aller réprimer la révolte de Gand¹, l'une de ces cités de la Flandre qui

¹ François Ier se hâte de répondre à Charles-Quint. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8437, f° 76.

Mons. mon bon frère ; encore que saiche certainement le zèle et singulier amour que vous avez et portés au bien, salut et conservation de la république chrétienne et la plus grande et principale affection que vous ayez soit d'entendre premièrement à cela et y employer votre personne, vos forces et le surplus de pouvoir que Dieu vous a donné, chose digne de vous et très requise et nécessaire en la d. chrétienté. Toutesfois, mons. mon bon frère voyant la saison si avancée comme elle est le commencement de l'yver entre qui vous peult donner beaucoup de fascherie et d'ennuy, faisant en Italie votre passage par mer, il m'a semblé pour le devoir de l'entière amitié que je vous porte et pour le regret que j'auroye que incontinent advint en votre personne vous supplier et requérir tant affectueusement et de cueur qu'il m'est possible ne l'exposer au péril et danger de la mer. Mais faire tant pour moy et pour ceste notre commune et fraternelle amitié que de prendre votre chemin et adresse par votre et mien royaume, qui vous sera occasion de visiter vos Pays-Bas, chose qui ne pourra de riens retarder ou reculer votre bonne et sainte délibéracion de pourveoir aux affaires du Levant qui pour ce temps d'y ver ne requièrent votre présence, ny ne sont en danger d'aucun inconvéniement comme vous sçavez et si pourrés en peu de temps donner ordre et provision aux affaires de vos d. Pays-Bas qui en ont besoing, a quoy de ma part je n'employerai et vous y donnerai tel ayde et secours que pour mes propres affaires ainsi que je l'ai offert à la reine de Hongrie, ma bonne sœur, voulant bien vous asseurer mons. mon bon frère, par ceste lettre signée de nia main, sur mon honneur et en foy de prince, et du meilleur frère que vous ayez que passant par mon d. royaume, il vous sera fait et porté tout l'honneur recueil et bon traitement que faire se pourra et tel que à ma propre personne ; et vray, s'il vous plaist me le faire scavoir, au devant de vous jusques au milieu de vos pais pour vous quérir et accompagner et y meneray mes enfians que trouverez prests à vous obéir, dedans au d. royaulme duquel vous disposerez comme du vostre.

obéissaient en murmurant à leur comte ! Ces villes de métiers corporés, avec leurs privilèges, leurs richesses, leur masse d'ouvriers, ne subissaient qu'en frémissant le joug de leurs seigneurs ; toutes les fois que ceux-ci tentaient d'amoinrir les privilèges bourgeois ou d'imposer des subsides nouveaux, les corps de métiers prenaient les armes pour se rébellionner ; et presque toujours dans ces circonstances, les rois de France, jaloux des ducs de Bourgogne, avaient prêté la main aux Flamands ; le souvenir d'Artevelle était présent à tous, et ces rois étaient les protecteurs tutélaires des cités flamandes. Les Gantois s'étaient révoltés à la suite d'un subside que la gouvernante des Pays-Bas avait mis sur eux ; rébellion d'autant plus redoutable qu'à un signal donné, toutes les villes de métiers, Liège, Ypres, Namur, pouvaient suivre l'exemple de Gand et se révolter contre Charles-Quint ; ce feu une fois répandu, François Ier ne l'attiserait-il pas comme sous Louis XI ? Cette préoccupation inquiétait Charles-Quint au fond de son palais de Tolède ; néanmoins il avait la certitude que si les Gantois s'étaient rébellionnés contre lui, François Ier avait refusé jusqu'ici un secours effectif, et le protectorat populaire ; préoccupé du désordre qu'avaient jeté le protestantisme et la révolte, le roi ne voulait pas favoriser l'insurrection même contre ses ennemis ; il avait peur de l'esprit général de son époque.

Cette idée de traverser la monarchie française pour se rendre dans la Flandre, qui pouvait l'avoir inspirée à Charles-Quint ? qui pouvait motiver cet abandon, cette confiance, ce laisser aller envers le captif plein de tristes souvenirs de Madrid ? D'abord Charles-Quint et François Ier, en pleine trêve, s'étaient vus aussi bien à Aigues-Mortes qu'à Marseille. Dans cette visite toute récente, il avait été question peut-être de ce voyage en France ; l'un et l'autre de ces princes s'étaient mutuellement tendu la main : y avait-il apparence que faussant la foi de chevalerie, ils se trahiraient aussitôt ? La voie de la mer était longue pour se rendre de Saint-Sébastien à Anvers, et Henri VIII alors dans sa plus fervente colère contre le frère de Catherine d'Aragon, pouvait le faire, enlever. Par l'Italie il fallait gagner le Rhin à travers les fiefs des princes d'Allemagne, la plupart luthériens, et profondément ennemis de Charles-Quint.

Le voyage en France était donc le plus court, le plus droit, et l'empereur connaissait assez le caractère de François Ier pour savoir qu'il tiendrait sa foi et sa parole. Le roi lui en avait donné une preuve, en lui envoyant la copie des lettres que les Gantois lui avaient écrites pour demander l'appui de la couronne : [le roi l'avoit refusé pour ne pas donner lieu aux plaintes d'un ami, d'un allié, espérant qu'à son passage en France l'empereur concéderoit l'investiture du duché de Milan à son fils le duc d'Orléans, dont les traités avoient reconnu solennellement les droits.](#) A cette lettre, Charles-Quint répondit d'une manière gracieuse, et dans des termes qui purent faire croire à François Ier qu'en traversant Paris l'investiture serait donnée à son fils bien-aimé, avec toutes les conséquences de la suzeraineté féodale.

Afin de rassurer complètement l'empereur sur les desseins et les volontés du roi, le Dauphin et le duc d'Orléans partirent de la cour de Fontainebleau, avec mission de se rendre sur les frontières espagnoles, au pied des Pyrénées. [Le roi les donnoit comme otage à Charles-Quint, afin qu'il eût garantie que le sauf-conduit seroit exécuté dans toutes ses conséquences.](#) L'empereur, au lieu d'envoyer les jeunes princes en Espagne, répondit au roi [qu'il étoit aise de les avoir auprès de lui, et qu'il en feroit sa compagnie comme des fils de son](#)

Votre bon frère, François.

meilleur ami et confédéré. Dès ce moment, le plus grand abandon régna dans toutes les démarches de l'empereur ; il traversa la France en souverain, au milieu des honneurs réservés aux rois¹ : devant lui on portait l'épée de commandement, et tout ce qu'il ordonnait était exécuté, comme si François Ier lui-même l'avait commandé. Ainsi justice, clémence, actes de souveraineté, tout fut scrupuleusement accompli ; les villes se parèrent des couleurs impériales, Bourgogne et Castille mélangés ; et l'on vit bientôt arriver le roi de France lui-même jusqu'à Châtellerauld pour recevoir l'empereur dans toute la splendeur de sa couronne. C'était pour ainsi dire contre l'avis de son conseil que François Ier avait agi avec une loyauté si parfaite, À ce conseil réuni, les avis s'étaient prononcés d'une manière différente ; le cardinal de Tournon, esprit sérieux, politique habile, voulait profiter de la circonstance pour obtenir des avantages expressément stipulés : Puisque Charles-Quint auroit meilleur marché des Gantois en traversant le royaume de France, pourquoi ne lui feroit-on pas payer ce service par des concessions positives, non-seulement en lui imposant l'investiture du Milanois pour le duc d'Orléans, mais encore en stipulant des conditions nouvelles pour la Flandre ? Le connétable de Montmorency, par franchise militaire, ou en souvenir de quelques bontés que l'empereur avait eues pour lui, opina pour qu'on laissât toute liberté au monarque qui avait reçu loyalement le roi sur les galères à Aigues-Mortes. C'était plaire à François Ier, le prince qui poussait si loin cette sincérité de sentiments puisés dans les romans de chevalerie : trahir un hôte, c'était pour lui comme s'il avait porté traîtreusement un coup de lance au dos de son adversaire. L'avis du connétable prévalut, et cette délibération loyale excita quelques murmures parmi les politiques. François Ier voulut les tourner ? en plaisanterie ; or, s'adressant à son fou de cour, Brusquet, il lui demanda ce qu'il faisait là. Je place, dit le bouffon, sur mon livre des fous, l'empereur Charles-Quint qui vient en France se mettre au pouvoir d'un adversaire ! — Et que dirois-tu, répliqua François Ier, si l'empereur avoit raison, si c'étoit moi qui le laissât passer dans mon royaume ? — Ce seroit votre nom que je mettrois sur mon livre à la place de celui de Charles-Quint. Et ici le bouffon exprimait l'opinion vulgaire, celle qui ne comprenait pas la nuance délicate d'honneur qui portait un roi à respecter le prince qui noblement se confiait à sa foi de gentilhomme.

1 Il existe plusieurs relations imprimées, aujourd'hui très-rares, des honneurs donnés à l'empereur ; en voici les titres :

Triomphe d'honneur faitz par le commandement du roy à l'empereur, en la ville de Poictiers où il passa venant d'Espagne en France, pour aller en Flandre, le 9 e jour de décembre, l'an mil cinq cens XXXIX. Au vray, avec privilège. On les vend à Paris, en la grande salle du Palais, au second pillier, par Jehan du Pré libraire.

La triumpante et excellente entrée de l'empereur, faicte en la ville d'Orléans, par le commandement du roy, ou est contenu Tordre gardé et observé en icelle, avec la harangue faicte par le baillif d'Orléans à l'empereur, et la responcede l'empereur audit baillif. On les vend à Paris, en la grande salle du Palais, au premier pillier devant la chapelle de messieurs les présidons, en la boutique de Charles Langelier.

S'ensuivent les triumpants et honorables entrées faictes par le commandement du roy très chrestien François premier du nom à la sacrée majesté imperialle Charles V de ce nom, toujours auguste, ès villes de Poictiers et d'Orléans. Item le honorable acueil que lui fait le d. roy très chrestien, a son entrée du chasteau de Fontainebleau. Item la complaynte de Mars dieu des bataylles, sur la venue de l'empereur en France, par Claude Chappuys, varlet de chambre du roy. On les vent à Lille, par Guillaume Hamelin libraire demourant sur le marché au blé aud. Lille.

Le roi mit une sorte d'orgueil à montrer la puissance et la force de cette France qui faisait la jalousie du grand empereur ; il y avait de la politique dans ce faste, parce qu'il fallait prouver qu'à travers les longues guerres, les sacrifices répétés, le peuple était encore riche, heureux, et que, dans une crise nouvelle de bataille, il pourrait se présenter en armes contre les bandes espagnoles, italiennes ou allemandes. Tout cela fut révélé avec courtoisie, ainsi qu'il était écrit dans les vieilles chroniques et chansons de gestes ; Charles-Quint portait le même nom que Charlemagne, et toute la chevalerie était alors avide de légendes sur le grand empereur. Ceux qui ne connaissaient pas personnellement Charles-Quint furent surpris de le trouver trapu, petit, un peu boiteux et lourd de sa personne ; et en le comparant aux traditions laissées sur Charlemagne, sa taille gigantesque, sa longue barbe, ils ne pouvaient croire que ce fût là son successeur, le souverain de tant de domaines, le prince de si vastes États. Partout où l'empereur séjournait on lui présentait les clefs de la ville ou des châteaux. Il siégeait pour rendre la justice. L'intention était encore de faire contraste avec la triste manière dont François Ier avait été traité dans sa captivité d'Espagne ; si ses chaînes étaient d'or, elles n'en étaient pas moins des chaînes ! A Amboise, à Blois, à Fontainebleau, comme à Chambord, il y eut des fêtes, des tournois, où les dames rivalisèrent de parure, de velours, de soie garnis de point de Flandre. Les comptes de dépenses de François Ier s'en ressentent pour cette année ; les châtelains se ruinèrent en empruntant aux Florentins et aux Génois des sommes considérables. En Espagne, si l'on exceptait quelques églises aux souvenirs arabes, les palais royaux étaient sombres, et tous ressemblaient à des monastères. Charles-Quint dut être fortement étonné en parcourant ces jardins ornés de belles statues, ouvrages des meilleurs artistes, au milieu des cascades jaillissantes, des nappes d'eau, comme il en avait vu à Milan et à Florence ; et la surprise fut plus grande encore lorsque les échevins et le parlement vinrent l'inviter, au nom du roi, à visiter Paris, la capitale ; les métiers avaient hâte de montrer leurs privilèges ; orgueilleux de leur sainte cathédrale, de leur hôtel de ville, les bourgeois voulaient faire procession devant l'empereur,, et rendre ainsi témoignage de leur puissance. Charles-Quint promit de les visiter ; en effet il fit son entrée avec pompe par le bois de Vincennes, la Bastille et la porte Saint-Antoine¹.

A mesure qu'une intimité plus grande s'établissait entre Charles-Quint et le roi de France, les ministres et les favoris, il s'engagea naturellement des causeries sur les affaires d'État. Le roi de France espérait obtenir, en échange de sa courtoise réception, l'investiture du duché de Milan, objet de si longues et de si coûteuses contestations. Plusieurs fois le roi s'en était ouvert à Charles-Quint, et celui-ci répondait avec mesure : *Que la France ne pouvoit être le lieu d'une libre concession, car l'on diroit cette investiture nulle par absence de liberté, et n'étoit-ce pas d'ailleurs le motif qu'invoquoit François Ier pour se dispenser d'exécuter le traité de Madrid ? La position seroit identique, et il ne falloit pas s'y exposer ; mieux valoit attendre que l'empereur fût librement rendu dans la*

¹ Voyez *l'ordre tenu et gardé à l'entrée de très hault et très puissant prince Charles empereur, tousjours auguste, en la ville de Paris capitale du royaume de France ; l'ordre du banquet fait au palais, l'ordonnance des joustes et tournoy fait au château du Louvre, la description des arcs triomphants, magnificences, théâtres et mystères faits en icelle ville, pour la réception dud. seigneur, avec privilège, 1539. On les vend au palais ès boutiques de Gilles Corrozé et Jean Dupré, libraires. — Description de l'entrée de Charles-Quint en la ville de Paris, 31 décembre 1539. - Reg. du parlement. Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8575, f° 31.*

Flandres, où, avec son conseil, il pourroit spontanément concéder l'investiture. Inquiet déjà que l'on prît pour de la mauvaise foi ces réflexions naturelles, l'empereur craignit un moment quelques mesures déloyales. Une certaine hésitation se peignait souvent sur les traits contractés de sa physionomie ; chaque action il l'interprétait comme un acte de violence ; à la suite d'un bal à Amboise, il se manifesta les symptômes d'un incendie, et Charles-Quint craignit qu'on ne l'eût fait exprès pour se débarrasser de lui. Une autre fois un morceau de bois fut détaché d'un haut édifice et froissa sa tête de manière à lui faire une blessure ; l'empereur, profondément affecté, ne dit rien, il grimaça même un sourire. Enfin un jour, aux Tournelles, dans les vergers qui entouraient la cour, Charles-Quint, à cheval, sentit sauter derrière lui en croupe un chevalier qui, le serrant fortement, lui dit d'une voix timbrée ; **Sire empereur, vous êtes mon prisonnier.** Le roi se tourna avec saisissement, et il reconnut le petit espiègle duc d'Orléans qui avait fait un jeu de cela, de manière à l'effrayer sérieusement. Charles-Quint lança un de ces sourires significatifs qui veulent être insouciantes et qui témoignent néanmoins une mélancolie soupçonneuse.

Cette sorte d'état mal à l'aise se manifestait constamment au front de l'empereur. François Ier ne fut pas le premier à s'en apercevoir, et dans ses épanchements, soit qu'il voulût se venger des tourments de Madrid, soit qu'il voulût rassurer les craintes de l'empereur, en rappelant sans cesse l'objet de ses soupçons, il lui dit, en lui montrant la duchesse d'Étampes, sa maîtresse : **Mon frère, vous voyez bien cette dame qui est là-bas ? eh bien, elle me conseille de ne point vous laisser partir sans avoir obtenu de vous les modifications au traité de Madrid.** Et l'empereur répondit d'un ton moitié railleur, moitié sérieux : **Eh bien, pourquoi, sire, ne suivez-vous pas ses bons conseils ?** Des *Mémoires* ont écrit que, loin de négliger cet avis, Charles-Quint voulut s'assurer l'appui de la duchesse d'Étampes, et que, prêt à se laver les mains, avec une galanterie exquise, il laissa tomber par terre un diamant de prix, et comme la duchesse se baissait pour le ramasser et le rendre à l'empereur, le prince lui dit : **Gardez-le, madame, en souvenir de moi.** Et depuis ce moment-là, ajoutent les *Mémoires*, la duchesse d'Étampes fut décidément favorable à Charles-Quint. Il faut se défier de ces anecdotes que Brantôme a réunies dans ses loisirs de gentilhomme fatigué ; il devait être d'un prix inestimable, ce diamant, pour qu'il pût séduire la maîtresse d'un roi magnifique, accablée elle-même sous le poids des pierreries ! Au contraire, la duchesse d'Étampes partagea jusqu'à la fin l'opinion de cette partie du conseil qui voulait profiter du passage de Charles-Quint pour modifier le traité de Madrid ; elle ne pouvait en changer pour une bagatelle, serait-ce même pour quelques mille doublons d'or. D'autres motifs déterminèrent donc le roi à garder sa loyauté envers un hôte si puissant qui s'était livré tout entier à sa foi.

Les deux monarques accomplirent un vœu solennel en venant saluer les tombeaux de Saint-Denis, grand sépulcre des rois. Ce séjour de la mort plaisait à Charles-Quint ; il appartenait par ses émotions à l'école flamande, qui place les ossements du sépulcre sous une rose, ou un enfant endormi sur une tête de mort vide et sonore. En passant par Aix-la-Chapelle, n'était-il pas descendu au caveau de Charlemagne, pour mesurer de son corps sa vaste tombe ! L'empereur y était resté deux heures entières à méditer sur la puissance de ce génie : à Saint-Denis, solennelle visite aux morts, il indiqua du doigt la tombe de Philippe Auguste, le cercueil vide de saint Louis, et remontant plus haut, il chercha Clovis et Pépin que les caveaux de Saint-Denis abritaient depuis des siècles. La cour était nombreuse, avec un caractère grave et silencieux ; l'abbé de Saint-Denis portait la mitre pontificale, car il ne relevait que de Rome : le

clergé, avec ses dalmatiques, précédait Charles-Quint et François Ier, tous deux méditatifs devant l'égalité du tombeau ; autour d'eux, la jeunesse joyeuse de pages, le grave chancelier, le connétable, l'épée haute : que de religieuses et grandes pensées surgirent là ! Combien de temps seraient-ils encore rois de la terre ? Bientôt le bruit du ver du sépulcre serait la seule fanfare autour de leurs corps dévorés comme sur la vieille pierre des cathédrales ! Que de néant dans les grandeurs humaines !

La visite de l'abbaye de Saint-Denis fut le dernier acte du séjour de Charles-Quint en France ; accompagné par le roi jusqu'à Compiègne, il prit hâtivement la route de Flandre ; et à travers la satisfaction que lui faisait éprouver la chevaleresque réception du monarque et du peuple, on dut remarquer que l'empereur ne parut complètement rassuré que lorsqu'il toucha ses propres domaines. Sa figure s'éclaira tout d'un coup ; cessant de se contraindre, il poussa un de ces soupirs de soulagement et de liberté que nul ne peut saisir et comprendre que lorsqu'il a passé par cette épreuve d'une contrainte longue et pénible. Il avait eu besoin de simuler la joie et la confiance, et il n'avait ni joie ni confiance ; chaque fois qu'on lui pressait la main, il semblait qu'il sentait des liens se nouer autour de lui, et ses membres frissonnaient à travers un sourire. Il avait sur le front une de ces rides qui sont comme un témoignage permanent d'inquiétude, comme une empreinte de tourments intimes que rien ne peut effacer ; à chaque pas un frisson, à chaque démarche une peur. Cet horizon épais s'éclaircit tout à coup, lorsque enfin Charles-Quint toucha le territoire de la Flandre, et lorsque la gouvernante des Pays-Bas, sa sœur bien-aimée, vint le presser dans ses bras et le saluer du titre de César et d'Auguste.

CHAPITRE VII. — ÉGLISE DE FRANCE ET GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS Ier.

Développement de l'Église depuis le concordat. — Les cardinaux. — Les évêques. — Les abbés. — Les bénéfices. — Les cathédrales. — Les monastères. — Dons faits par François Ier aux artistes. — Les hérésies. — La réforme. — Motifs qui déterminent François Ier à proscrire les huguenots. — Préparation du concile de Trente. — Rigueur des sentences criminelles. — Gouvernement du roi. — Le conseil. — Le connétable de Montmorency. — L'amiral. — Les cardinaux de Lorraine et de Tournon. — Noble origine de la puissance des Guise. — Condamnation de Chabot, comte de Brion. — Finances. — Commerce. — Colonies d'Amérique et du Brésil. — Angot de Dieppe. — Le capitaine Paulin de Marseille. — Mines. — Monnaies. — Situation industrielle. — Actes et législation de François Ier.

1539—1542.

Le concordat arrêté entre François Ier et Léon X, acte d'organisation de l'Église de France, malgré les critiques qu'il avait subies, établissait néanmoins des rapports réguliers entre le souverain pontife et la royauté. Dans le désordre public de croyances et d'opinions, cette double autorité du pape et du roi devait produire de féconds résultats pour l'unité catholique, parce qu'elle pouvait réprimer les progrès de l'hérésie. De là ces bienveillantes concessions que Rome fit incessamment au roi pour grandir le nombre des cardinaux français ; à la seconde époque du règne de François Ier, on comptait quinze de ces cardinaux dans le sacré collège, presque tous hommes éminents, parmi lesquels les cardinaux de Lorraine¹, de Tournon, de Bellay, et même ce singulier cardinal de Châtillon² moitié hérétique, qui devint presque le protecteur ouvert de la réforme parmi les Coligny.

La hiérarchie du clergé de France, toujours divisée en clercs réguliers et séculiers, formait une magnifique organisation qui avait son origine et sa force dans les grands services rendus par les évêques à la civilisation franque et gauloise. Ce n'était point par l'importance actuelle des cités, mais bien par l'antiquité de leur origine chrétienne que la hiérarchie épiscopale était fixée ; et, par exemple, la ville d'Arles, citée presque délaissée sur les bords du Rhône, avait un archevêché, tandis que Paris, la grande ville, formait un simple évêché ? Quelle haute majesté dans l'Église de France, dans cette lignée d'évêques aux chapes et étoles d'or ! À chaque diocèse étaient attachés, comme succursales, des cures, des presbytères avec des prêtres, vénérables la plupart, mais dont quelques-uns offraient l'exemple de l'incrédulité et des mauvaises mœurs, témoin ce curé de Meudon, esprit sans croyance, et qui déshonorait son Église, en même temps qu'il flétrissait le catholicisme par des railleries sur les choses saintes et les mystères augustes. Cette Église de France demandait, non point un

¹ Frère de Claude, premier duc de Guise.

² Frère aîné de l'amiral de Coligny.

changement de dogme (ce qui était la téméraire entreprise de Luther), mais une nouvelle loi plus forte, plus énergique de discipline qu'un concile seul pouvait résoudre et arrêter.

Cette situation fâcheuse de l'Église séculière avait donné plus d'importance à ce qu'on appelait le clergé régulier, c'est-à-dire les moines des ordres divers qui se partageaient le monde chrétien. Quoiqu'il fût admis que tout dépendait dans la hiérarchie ecclésiastique, de la juridiction des évêques, il y avait néanmoins quelques monastères privilégiés, dont les abbés ne ressortissaient que du pape et de Rome ; tels étaient Saint-Denis, Saint-Martin de Tours, dont les châsses antiques rayonnaient d'une manière aussi brillante que l'escarboucle sur la couronne des rois. Au sein de cet ordre même allait dominer la pensée de ce noble cavalier de Castille, saint Ignace de Loyola, qui proclamait l'universalité de l'Église et la souveraineté du pape au-dessus de la juridiction locale des évêques. Cette compagnie allait devenir d'autant plus puissante que les ordres des dominicains et des augustins, profondément ébranlés par les apostasies de Luther, n'avaient plus sur les peuples leur force morale du moyen âge.

Dans cet ébranlement universel, dans cette atteinte profonde portée aux pieuses croyances, l'existence du concordat, qui créait une dictature au profit de la papauté et de la royauté, fut un grand moyen de salut non-seulement pour l'Église de France, mais encore pour l'Église universelle. Le seul reproche qu'on faisait à ce concordat ; c'était de laisser la libre disposition des bénéfices au roi, qui souvent les appliquait en dehors de l'Église. Si Léon X, à Rome, offrait à Raphaël, à Michel-Ange la pourpre même du cardinalat ; s'il voulait les créer princes romains pour récompenser leurs grandes œuvres ; s'il se faisait gloire de fermer les yeux aux poètes et d'assister à leurs funérailles, François Ier disposait des bénéfices de l'Église au profit des artistes qu'il voulait attirer à lui. De riches abbayes furent données au Rosso, à Léonard de Vinci, ou aux savants qui venaient briller dans son Collège de France. Le roi expliquait cet entraînement par un motif tout religieux : ceux qui savaient si bien peindre la Vierge avec ses vêtements bleus et l'Enfant aux traits divins, ceux qui jetaient dès fresques inaltérables sur les pierres blanches des cathédrales, ceux qui cisaient des croix sur les mausolées et les calvaires, ceux-là méritaient bien une participation aux bénéfices de l'Église.

Par une condescendance trop facile, le roi accorda également des abbayes aux capitaines qui l'avaient le mieux servi, comme autrefois Pépin d'Héristal, et Charles-Martel les donnaient à leurs hommes d'armes. Le sire de Brantôme nous a conservé mémoire du soin qu'il prenait de faire cultiver l'abbaye dont le roi lui avait fait cadeau ; elle ne lui rendait presque rien, car il fallait donner quelque chose aux abbés et aux monastères, de manière que son revenu ne s'élevait pas au delà de cent écus d'or. Cette possession des abbayes par les hommes d'armes remontait au moyen âge, et les vidâmes n'étaient autre chose que les défenseurs de l'Église, moyennant une redevance de terres ; tel châtelain, au bras dur, à la main de fer, vidame de l'Église, assistait au chapitre en étole au cou, un camail sur les épaules, avec l'épée nue, comme le défenseur de l'autel et du presbytère.

A peine la prédication de Luther avait-elle retenti que déjà les premiers symptômes d'hérésie se firent remarquer en France ; l'esprit scientifique que protégeaient les goûts de François Ier, cette rénovation des lettres, cette publicité donnée par l'imprimerie, tout concourait à répandre les nouveautés et les fausses doctrines. J'ai dit dans un autre livre comment la réforme prit un caractère spécial en France par les livres dogmatiques de Calvin, presque tous

adressés au roi ; sans la signature du concordat, sans l'instinct politique de François Ier, peut-être l'hérésie se serait-elle introduite dans le royaume. Cet instinct royal suppose une intelligence avancée dans la pensée gouvernementale : **que la réforme était en elle-même une cause de désordre ; en mettant le doute dans l'obéissance, l'incertitude dans le commandement.** L'autorité n'était plus rien, et si une pensée constamment hostile à Charles-Quint poussait le roi à signer la ligue de Smalcalde ; en France, un système de répression contre les calvinistes fut suivi avec une persévérance indicible. Le chancelier Dubourg vivait encore, lorsqu'une série d'ordonnances furent rendues contre les novateurs : une déclaration d'abord permet à tous les hérétiques qui ont pris la fuite de rentrer en France pourvu qu'ils fassent sur le champ abjuration¹ ; une fois cette indulgence méconnue, ils seront punis des peines les plus sévères ; à cet effet, François Ier autorise l'inquisition des Frères Prêcheurs² (tribunal de force et de police politique). Le chancelier Poyet, plus vigoureux encore, défend la nationalité des doctrines catholiques ; comme il y a beaucoup d'étrangers qui viennent en France répandre des faux enseignements, nul ne pourra les loger et les nourrir sans enfreindre la loi³ ; les luthériens seront jugés concurremment par les officiers de l'Église et ceux du roi⁴ ; la peine est toujours la hart et quelquefois l'estrapade, terrible supplice, parce qu'on veut imprimer une grande terreur à ceux qui se rébellionnent. Il est dans la nature de tous les pouvoirs de se défendre contre les doctrines qui les attaquent, c'est la légitimité de leur droit. Les temps politiques en ont des exemples comme les époques religieuses.

Cette rigueur inflexible devait d'autant plus paraître nécessaire à François Ier que, naturellement porté vers les progrès scientifiques, il aimait les érudits presque tous un peu entachés d'hérésie : n'est-ce pas lui qui protège Clément Marot contre l'inquisition elle-même ? Toutefois dans cette protection il s'arrête devant les considérations de pouvoir, parce qu'il entrevoit que dans le luthéranisme il y a un principe de résistance dangereux pour l'idée monarchique. Ce double sentiment sur les dangers d'une réforme lui fait adopter l'opinion mitoyenne de la nécessité d'un concile et en cela il s'accorde parfaitement avec Paul III et Charles-Quint. On veut en finir avec les désordres de l'Église ; non point en créant une hiérarchie nationale comme Henri VIII, mais en établissant certains principes qui garantiront la pureté des élections, les rapports de l'Église et du pape ; dans les entrevues de Paul III et de François Ier, la question du concile s'agite incessamment. Telle est aussi l'opinion de la Sorbonne et des savants, qui commencent à établir la primauté de l'Église gallicane, sorte de terme moyen entre la réforme et la pureté du catholicisme. Quand le pape indique Trente pour la réunion du concile, c'est une joie universelle dans l'Église gallicane ; désormais elle ne dépendra plus de Rome, et les jurisconsultes voient avec bonheur cette maxime proclamée, savoir : **que le concile est au-dessus du pape** ; ce qui est pour eux le résultat d'une lutte depuis longtemps engagée.

La volonté personnelle de François Ier forme généralement l'esprit de son conseil, le domine et l'entraîne, parce que le principe **Si veut le roi, si veut la loi**, mélange du droit romain et féodal, devient la base fondamentale de l'ordre politique. Il y a autour du roi un conseil dominé par le connétable de

¹ Coucy, 16 juillet 1355 (Ordonn. L, 376). — Lyon, mai 1536 (Regist. de la ch. des compt. de Grenoble).

² Lyon, 15 mai 1536 (vol. L, f° 408).

³ Châtillon-sur-Loing, 9 mai 1539 (Fontanon, I, 673).

⁴ Paris, 24 juin 1539 (reg. de la ch. des compt. de Grenoble).

Montmorency ou l'amiral de Brion, les cardinaux de Lorraine ou de Tournon. Le connétable, homme prudent jusqu'à la timidité, loyal dans ses moindres démarches, s'élève rarement à la hauteur des circonstances, et comme il est fort lié avec le Dauphin, le roi et la duchesse d'Étampes prennent pour lui une antipathie et cherchent l'occasion de le renverser. Chabot, comte de Brion, amiral de France, a plus d'énergie, de jeunesse, et François Ier se souvient que c'est lui qui défendit Marseille contre le connétable de Bourbon ; mais avec ces qualités brillantes, le comte de Brion pillard, avare de sa huche, a mis comme amiral des contributions partout : il n'est pas un seul commerçant qui n'ait senti les ongles du comte de Brion. Le cardinal de Tournon est un de ces esprits qu'on peut comparer au génie de Granvelle, le chancelier de l'empereur ; à ses côtés, dans une position au moins égale, on peut placer le cardinal de Lorraine, qui tient toute sa force de sa maison, la plus noble, la plus puissante de toutes, les Guise, car sa popularité ne résulte pas de quelques faveurs du roi, mais des services réels rendus au pays. C'est aux princes lorrains qu'on doit la préservation de la Champagne, le salut de cette province ; tous les Guise portent déjà des balafres reçues pour le service du roi et du peuple ; tandis que les principes catholiques de bien des seigneurs et clercs reçoivent quelques atteintes par la réforme, les princes lorrains soutiennent fermement la religion sainte, et cherchent dans les entrailles du peuple des appuis à leur opinion. Il faut que la royauté surveille cet ascendant indicible des Guise, si fiers, parce qu'ils se disent descendants de Charlemagne ; si forts, parce qu'ils mettent leur épée au service de l'Église et des masses.

C'est à l'ascendant du cardinal de Lorraine dans le conseil, et non point à des intrigues de femmes, qu'on doit la condamnation solennelle pour concussions et péculat de Chabot, comte de Brion. Ce n'est point le parlement qui le juge, mais une commission fermement composée ; le chancelier la dirige avec Montholon, président du parlement de Paris, les présidents de Toulouse, de Rouen, neuf conseillers, deux maîtres des requêtes¹ ; et si le cardinal de Lorraine insiste avec une si grande énergie pour que la poursuite s'accomplisse, c'est que y toujours populaire, il demeure inflexible envers Chabot, qui a pressuré les masses et volé le pauvre monde. Il est curieux de lire les griefs qu'on impute à l'amiral ; il a pris vingt sols sur les pêcheurs des côtes de Normandie pour les autoriser à jeter filets à maquereaux ; il s'est fait donner par l'ambassadeur de Portugal vingt-cinq mille écus ; il a reçu des marchands de Rouen et de Dieppe des diamants pour obtenir congé de commercer sur les côtes d'Afrique. Les autres pilleries de Chabot sont innombrables, et c'est pourquoi le roi termine l'arrêt en ces termes : Avons privé et privons le dit Chabot de toutes ses dignités, offices et honneurs, et l'avons déclaré et déclarons incapable et inhabile à toujours de toutes dignités, offices, estatz et honneurs, ensemble de tous les bienfaitz qu'il a receus par cy devant de nous sans nulle espérance de pouvoir jamais estre rappelle pour quelque cas ou mérite que ce soit. Et l'avons confiné et confinons en nostre château de Vincennes : et icelluy Chabot, tout prisonnier sera mené et conduit tant au pays de Normandie que de Bourgpogne pour faire l'exécution de ce dit présent arrest, et mesmement pour recognoistre et déclarer la vérité de toutes plaintes, clameurs et dolléances que voudraient contre luy faire les parties que se

¹ V. les lettres royales qui, sur arrêt d'une commission, condamnent Chabot à la dégradation des restitutions et amendes pour malversations, corruptions et concussions par lui commises en qualité d'amiral de France, de gouverneur de province, etc. Fontainebleau, 8 février 1540. — Bibl. du Roi. Mss. de Béthune, cot. 8575, F 89.

prétendent lésées et intéressez, en la présence des exécuteurs de ce présent arrest, pour leur faire droit. Cet arrêt contre Chabot, comte de Brion, indépendamment de sa portée populaire, avait pour but aussi de mettre un peu d'ordre dans les finances. Quand de grandes clameurs éclataient contre une haute tête, il était d'usage qu'on la livrât aux multitudes, et voilà pourquoi tant de financiers étaient élevés à Montfaucon pour les bonnes joies et réjouissances du populaire.

Si l'on contemple l'éclat splendide de la cour de François Ier à l'époque du voyage de Charles-Quint, on doit juger que l'éclat des finances était considérable et prospère¹. L'impôt avait beaucoup grandi ; la disposition des bénéfices ecclésiastiques mettait aux mains du roi un moyen de récompense pour tous les services. François Ier ayant fait proclamer la maxime : **que le domaine était inaliénable sans que même la prescription de cent ans pût être admise contre le fisc**, il dut s'ensuivre de grands retours de fiefs. Ensuite le roi, à l'imitation de ce qui se passait à Gênes, à Venise, à Milan, créa les premières combinaisons d'un système appelé loterie, c'est-à-dire jeux par lots. Dans l'origine elle ne consistait pas en primes d'argent données aux gagnants, mais en objets enjolivés, d'un certain prix, accordés aux numéros gagnants. Les motifs de cet édit sont marqués de réflexions et de bons jugements : le roi reconnaît que le goût du jeu est irrésistible, et puisqu'il s'est établi des loteries clandestines, des coups de dés du hasard, mieux vaut que le conseil règle tout cela de manière à ce qu'il n'y ait que des formes et des bénéfices réguliers².

Le besoin d'argent joint à la protection du commerce motive une série d'édits sur les importations et les exportations. Déjà commence le système protecteur qui ne permet l'introduction des ouvrages manufacturés venus de l'étranger que sous certaines conditions, afin d'aider et garantir les manufactures françaises ; ainsi les marchands du Languedoc exposent : **qu'ils sont privés d'une partie de leur débit par les draps venus d'Espagne**. L'ordonnance³ qui en prohibe l'importation établit un cordon de douane sur la frontière. Lorsqu'il s'agit d'une industrie moins commune, le roi permet cette importation, seulement par certaines villes et sous des conditions prescrites. Le luxe ayant pris un immense déploiement exige une grande quantité de drap d'or, de soie, de ruban, et l'industrie n'est pas assez avancée en France pour lutter avec les corporations d'ouvriers de Gand, de Liège, d'Anvers, les habiles tisseurs de Gênes, de Florence, de Milan. Les ordonnances autorisent l'introduction de ces marchandises de luxe⁴, par des points de passage ; Lyon devient le centre de tout le commerce de l'Italie, comme Arras est également le point central de

¹ *Etat des finances*. — Bibl. du Roi. Mss. de Béthune, vol. cot. 8530, f° 444.

La valeur des finances du roy pour ceste présente année finissant le dernier jour de décembre 1541 selon les valeurs de l'année dernière pourra monter à 4.649.297 liv. et la despence sur ce faite jusques à présent monte à 1.920.658 liv. 9 s. 7 d. Plus le roy a ordonné que pour parfaire 3 millions de livres en son coffre du Louvre soit prins sur les d. finances de ceste d. année, 2.457.501 liv. 5 s. Ainsy restèrent de la d. valeur des finances pour toute ceste présente année 1.346.037 liv. 5 s. 5 d.

Sur laquelle somme est requis aviser quelles parties de despence seront acquittées en l'espargne pour toute cest. d. année. À cause que ce qui reste a payer des charges ordinaires d'icelle année monte à la somme de 3.736.083 liv. 2 s. 6 d.

Faict à Amboyse le cinquième jour d'avril l'an 4540 avant Pasques.

² Château-Regnard, mai 1539 (Traict, de la police, liv. III, tit. 4, chap. 7.).

³ Paris, 12 janvier 1538-9 (Fontanon, I, 1030).

⁴ Anet, 18 juillet 1540 (Fontanon, II, 503).

toutes les importations de Flandre. En même temps d'autres édits prohibent l'exportation, et spécialement du salpêtre¹ dont la consommation devient considérable pour la poudre à canon depuis les grandes guerres.

Ce développement de l'esprit commercial a fait pousser les imaginations aventureuses vers les découvertes ; la tendance irrésistible de François Ier à lutter de puissance contre Charles-Quint, l'avait également déterminé à favoriser les expéditions dans les colonies d'Amérique ; le roi d'Espagne maître du Pérou, du Mexique, déjà fastueusement annonçait : **que le soleil jamais ne se couchait dans ses domaines**. Si l'Espagne possédait de vastes ports, des marins intrépides, la France n'avait-elle pas également les ports de Dieppe, de Saint-Malo, de la Rochelle sur l'Océan, et ses braves enfants n'oseraient-ils pas affronter les vastes mers ? Il est dit dans les chroniques que Jacques Cartier², habile navigateur de Saint-Malo, arma des navires en découverte, et qu'il toucha les rivages du Canada ; puis, pénétrant dans le fleuve Saint-Laurent, le premier il y arbora le drapeau de France ! D'autres expéditions furent ensuite envoyées au Brésil, car François Ier aimait à dire avec raillerie : **Le roi d'Espagne et le roi de Portugal se partagent entre eux le nouveau monde, je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue l'Amérique**. Ce n'était pas seulement l'envie de dire quelques bons mots, mais un sentiment de jalousie puissant et fort dans l'âme du roi ; Ses ports de mer prenaient un développement remarquable, ses galères et ses nefes se multipliaient ; des flottes déjà de plus de cent cinquante navires se montraient dignes de rivaliser avec les Catalans et les Portugais. Deux hommes éminents me paraissent symboliser l'industrie et le commerce à l'époque de François Ier ; c'est le négociant Angot de Dieppe, et le capitaine Paulin de Marseille, qui vont jouer un rôle important, même pour la diplomatie, dans la Méditerranée.

Angot ou Angot était un enfant de Normandie, d'une éducation assez soignée mais d'une hardiesse de caractère plus grande encore que son éducation. Tout jeune homme il avait parcouru les côtes de l'Inde, les établissements portugais et espagnols en Amérique ; entreprenant et actif, il s'était mis à faire des spéculations, et bientôt il devint le premier commerçant de Dieppe. Dès ce moment, plein d'orgueil, il voulut rivaliser avec les plus riches financiers et les gentilshommes, par la somptuosité de sa table, par sa vaisselle d'or et d'argent ; à ce point que lorsque François Ier vint visiter Dieppe, il logea chez le négociant Angot, et vivement frappé de ses buffets ciselés, il déclara que ses palais royaux ne contenaient rien d'aussi magnifique, comme richesse et comme art. Le roi désira se mettre en mer et Angot lui fournit six nefes toutes couvertes de riches tentures ; il fut créé vicomte et gouverneur de Dieppe : que de choses furent accomplies par la petite flotte dieppoise d'Angot ! lui seul il déclara la guerre au Portugal, et une escadrille sous son pavillon vint bloquer le Tage et attaquer Lisbonne, C'est quelque chose de curieusement remarquable que cette splendeur de Dieppe au XVI^e siècle, à l'époque où il y avait rivalité entre les Dieppois et les

¹ Fontainebleau, 28 novembre 1540 (Fontanon, III, 79).

² Cartier partit de Saint-Malo le 20 avril 1534 avec deux navires et soixante et un hommes d'équipage ; de retour après six mois de navigation, François Ier lui confia une plus vaste expédition, et trois gros vaisseaux mirent à la voile le 19 mai 1535 et rentrèrent dans le port de Saint-Malo le 16 juillet 1536. En 1540, il fit un nouveau voyage au fleuve Saint-Laurent. Il nous reste la description de ses voyages ; voyez *Brief récit de la navigation faite ès isles de Canada, Hochelage, Saguenay et autres*, Paris, 1545, et *l'Histoire de la nouvelle France*, de Marc Lescarbot, Paris, 1612.

Portugais, dont les flottes se rencontraient dans l'Inde et l'Amérique. Angot éprouva quelques revers de fortune, et il finit ses jours¹ dans un magnifique château qu'il avait fait élever en Normandie. François Ier lui conserva le gouvernement de Dieppe, en souvenir de sa bonne réception sur ses nefes d'or en l'Océan.

Le capitaine Paulin, si célèbre dans les annales de Marseille, n'était point cependant Provençal ; né à la Garde en Dauphiné², soldat de fortune, il s'éleva jusqu'au commandement des galères de Marseille, et ce fut lui qui négocia presque tous les traités avec Soliman II, sous le nom et le titre de baron de la Garde. Aussi fier, aussi entreprenant que le Dieppois Angot, le capitaine Paulin remplit la Méditerranée du bruit de son nom, à l'époque pourtant où André Doria et Barberousse brillaient dans les annales maritimes. L'escadre qu'il commandait à Marseille se composait non-seulement de galères (dont l'usage était général dans les batailles navales, parce qu'elles allaient de droite et de gauche contre le vent), mais encore de nefes à voiles dont la construction venait de changer depuis les lointaines expéditions des Portugais. On s'était aperçu que dans les tempêtes ce qui donnait trop de prise aux vents, c'était la forme trop élevée de l'arrière, qui allait presque à la hauteur des dunes du mât. La nef formait, à l'imitation des Romains, un demi-cercle, ce qui ne permettait ni une manœuvre facile, ni une marche rapide, exposant de plus les navires à être ballottés dans les gros temps.

Les constructeurs marseillais, pour rectifier ce défaut, rasèrent un étage de l'arrière en adoptant la forme basse des ponts de galères, même pour les navires à voiles ; par ce moyen on put s'aventurer dans les longues navigations. Comme le passage du cap de Bonne-Espérance et la découverte de l'Amérique étaient presque encore des nouveautés, on se jeta avec ardeur dans les entreprises extraordinaires ; on vit désormais les épiceries, les pierres précieuses, les produits de Goa comme ceux de Mexico, abonder dans les ports d'Espagne, d'Italie et de France ; les épiceries, choses indispensables alors, car elles entraient dans tous les mets et dans les vins eux-mêmes, aux grands repas des nobles et des bourgeois dans le Parisis et les provinces.

L'abondance des pierres précieuses, de l'or et de l'argent venus de l'Inde et de l'Amérique, devait nécessairement changer le cours des monnaies. Depuis un siècle l'écu d'or avait été altéré le plus secrètement possible, afin de ne point inquiéter la confiance publique ; déjà pour le paiement de la rançon de François Ier on avait essayé le moyen frauduleux d'altérer les monnaies : livre tournois escus au soleil. On avait peu de mines d'or et d'argent en France, et les seuls règlements qui existent sous ce règne sont tous relatifs aux mines de fer. Quant à leur propriété on suit les antique ? maximes du droit romain : **les mines sont au roi**. La coupe des bois et l'aménagement des forêts forment encore le sujet d'une ordonnance royale. La législation de François Ier, active et un peu confuse, s'occupe de tous les objets de police sociale : à Lyon, le roi déclare que les rogneurs de monnaies seront punis des mêmes peines que les faux monnayeurs³. Comme toutes les monnaies venues de l'étranger sont mauvaises, le roi proscriit la presque totalité des ducats d'Italie, les liards de Lausanne, les sous du Béarn⁴. Il faut bien prendre garde à tout ce qui accourt du dehors et

¹ En 1554. Il était né vers la fin du XVe siècle.

² Vers l'an 1498.

³ Lyon, 13 juillet 1536 (Reg. de la cour des monnaies, G, 152, H, 130).

⁴ Paris, 29 novembre 1538 (Fontanon, II, 112).

spécialement aux bohémiens et gens sans aveu. Comme cy devant certains personnages incognus qui se font appeler Boesmiens, se soient, par plusieurs et divers fois assemblés, et sous ombre d'une simulée religion ou de certaine pénitence qu'ils disent qu'ils font par le monde, soient venus et entrés en celsuy nostre royaume, pays, terres et seigneuries, parmy lesquels ils ont accoustumé aller, venir, séjourner et traverser d'ung lieu à l'autre, ainsi que bon leur semble, faisant et commettant par les lieux et endroits où ils passent plusieurs et infinis abus et tromperies dont, cy devant, nous sojît venues plusieurs plaintes et doléances. Sçavoir faisons que nous voulans à ce pourveoir, pour le soulagement de nostre peuple, et obvier aux dites tromperies et abus, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations, à ce tous mouvans, avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons, par ces présentes, que nous ne voulons ni entendons que doresnavant aucunes desdites compaignies et assemblées des dessus dits Boesmiens, puissent aucunement entrer, venir ni séjourner en nostre dit royaume ni ez pays de nostre obéissance, ni en iceux fréquents, en quelque sorte et manière que ce soit¹. Quand les prévôts des maréchaux trouvent des vagabonds, ils doivent les mettre dehors du royaume sans hésiter ; s'il en loge dans les hôtels, tout tenant d'hôtellerie sera puni d'une forte amende.

Il faut bien maintenir la tranquillité publique, et voilà pourquoi le roi défend les assemblées illicites qui se tenaient même masquées sur plusieurs points du royaume : nous avons été advertis qu'il s'est fait cy devant, et fait encore quelquefois en divers lieux et endroits de nostre royaume plusieurs assemblées, menées et pratiques illicites, souz occasion de querelles entre gentilshommes et autres nos subjez, ou autre couleur, en compaignie, et sans compaignie, armez par les champs, forest, bois et chemins, allans et venans masquez, et autrement déguisez pour n'estre cogneuz à leurs habits et compaignies, chose de très-mauvais exemple et pernicieuse conséquence à l'avenir². C'est à Paris surtout qu'il faut une forte police pour maintenir l'ordre ; d'abord on doit veiller sur l'entretien des rues : icelle ville et fauxbourgs a esté tenue longtems, et encores et si orde et si pleine de boues, fiente, gravoirs, et autres ordures que chacun a laissé et mis communément devant son huis, contre raison et contre les ordonnances de nos prédécesseurs, que c'est grand horreur et très-grand desplaisir à toutes personnes de bien et d'honneur. Et sont ces choses à très-grand esclandre, vitupère et deshonneur d'icelle ville et fauxbourgs, et au grand grief et préjudice des créatures humaines demeurans et fréquentans en nostre dite ville et fauxbourgs, qui par l'infections et punaisie desdites boues, fientes, et autres ordures sont encourues au temps passé en griefves maladies, mortalitez et infirmités de corps, dont il nous desplaist fort, et non sans cause³. C'est pourquoi le roi veut qu'il soit fait un balayage général : le pavé est à la charge du particulier ; chacun devant sa maison doit jeter de l'eau tous les matins pour le laver, et la peine est bien sévère, car s'il est trois fois repris, il perdra trois ans de son loyer ; et les quarteniers, dizainiers, répondront chacun de leur quartier ; des tombereaux seront établis pour transporter les immondices hors des murs ; un guet enfin sera établi d'une manière permanente. Comme de toute mémoire et ancienneté pour la garde et seureté, tant de nostre bonne ville et cité de Paris, des saintes reliques qui sont en icelle, des corps et personnes de nos

¹ Édité daté de Paris, 24 juin 1539 (Reg. du parl., vol. M, 171).

² Châtillon-sur-Loing, 9 mai 1539 (Reg. de la ch. des compt. de Grenoble).

³ Ordonnance datée de Paris, novembre 1539 (Fontanon, I, 876).

prédécesseurs roys de France, et des princes et gentilshommes, comme de gens d'église, de justice, marchandises, des prisonniers, et autres habitans et fréquentans en ladite ville, et aussi des biens et marchandises qui sont en icelle ; et pareillement afin de pourvoir et remédier aux larcins, meurtres et destrousses, efforcements et ravissement de filles et femmes, inconvéniens de feu qui adviennent par fortune, ou par malfaiteurs, transports de biens par hostes et hôtes, qui de nuict vident les maisons pour frauder les propriétaires des loyers d'icelles, et autres crimes et délictz qui en diverses manières sont commis et perpétrés en nostre dite ville et cité de Paris, nos dits prédécesseurs ayent ordonné faire guet par certain nombre de gens à cheval et à pied, armez, appelez le guet royal, pour aller et venir durant la nuict parmy la ville de Paris, et autres nombres de gens, appelez le guet assis, pour estre et demeurer en certains carrefours et places de ladite ville pour conforter, secourir et ayder les uns aux autres, le tout conduit par un capitaine appelle le chevalier du guet¹.

Hélas ! dans cette ville de Paris, il y a bien des souffrances et des misères à réparer ! une royale fondation est celle qui établit un hospice pour la nourriture et l'entretien des enfants orphelins de la banlieue de Paris². Statuons et ordonnons, voulons et nous plaist qu'il soit loisible à celui qui de présent a le gouvernement de ladite maison et hospital des enfants de Dieu et à ses successeurs en ladite église, et afin que charité ne soit oisive, de prendre des enfants orphelins estrangiers, pauvres et indigents, outre ceux qui se tirent dudit Hostel-Dieu, qui seront des villages étant en la banlieue de Paris seulement, car les enfants orphelins de ladite ville et fauxbourgs se reçoivent en l'hospital du Saint-Esprit, de tout temps et ancienneté, et là où ils ne se trouveraient assez d'enfants en la banlieue pour employer ladite maison et hospital des enfants de Dieu, nous voulons et nous plaist que l'on en puisse prendre par charité, des autres villages prochains de ladite ville et du diocèse et évêché de Paris, et jusques à l'âge de dix ou douze ans et au dessous, et tant que la dite maison en pourra loger, porter et nourrir ; espérant que Nostre Seigneur, qui est charité lui-mesme, leur aidera à vivre, et qu'ils feront du fruit, à lui, à nous et à la chose publique de nostre royaume et subjects.

Rien n'est omis dans cette organisation générale, dans cette activité d'édits et de lois. L'imprimerie occupait trop les esprits pour ne pas être soumise à des réglemens, et on trouve un arrêt du parlement de Paris qui défend d'imprimer les livres de médecine sans une autorisation préalable de la faculté elle-même³. Il paraît que Lyon avait une grande célébrité pour l'art des imprimeurs : les consuls et échevins n'avoient rien épargné depuis six vingts ans en deçà pour faire venir maistres et compagnons imprimeurs de livres ! pour y exercer l'art et trafic de l'imprimerie, qui pour lors se fai soit en Allemagne et Venize, dont ils tirèrent lesdits maistres et compagnons, qui depuis ont tellement continué ledit art en icelle ville, qu'il n'y a aujourd'huy lieu en la chrestienté où il se fasse plus bel ouvrage, n'en plus de diverses sciences, qu'il se fait audit Lyon, où une grande partie tant de nostre royaume qu'autres pays et provinces estrangiers se fournissent de livres, avec tel et si bon prix, qu'il ne sçauroit estre plus raisonnable⁴. Mais plus l'art était poussé loin, plus les ouvriers se montraient

¹ Ordonnance datée de Saint-Quentin, janvier 1539-40 (Fontanon, I, 880).

² Châtellerault, 27 mai 1541 (Reg. du parl., vol. M, f° 275).

³ Paris, 2 mars 1535-6 (statuts de la faculté de médecine, édit. de 1662).

⁴ Édit daté de Fontainebleau portant règlement sur l'imprimerie, 28 décembre 1541 (Fontanon, IV, 467).

récalcitrants, un peu injurieux, et c'est pourquoi les échevins sollicitaient un règlement sévère : s'il prend vouloir à un compagnon de s'en aller après l'ouvrage achevé, il sera tenu d'en advertir le maistre huit jours devant, afin que durant ledit temps ledit maistre et les compagnons besognants avec luy se puissent pourvoir. Si un compagnon se trouve de mauvaise vie, comme mutin, blasphémateur du nom de Dieu, ou qu'il ne fasse son devoir, le maistre en pourra mettre un autre au lieu de luy, sans que pour ce les autres compagnons puissent laisser l'œuvre encommencée. Que les dits mais très ne pourront soustraire ne malicieusement se retirer à eux les apprentifs, compagnons ou fondeurs, ne correcteurs l'un de l'autre, sur peine des interests et dommage de celui qui aura fait la fraude. Ne pourront prendre les maistres imprimeurs et libraires les marques des uns des autres, en manière que les achepteurs des livres puissent facilement cognoistre en quelle officine les livres auront esté imprimez, et lesquels livres se vendront ausdites officines, et non ailleurs. Si les maistres imprimeurs des livres en latin ne sont sçavants ne suffisants pour corriger les livres qu'ils imprimeront, seront tenus avoir correcteurs suffisants sur peine d'amende arbitraire ; et seront tenus les dits correcteurs de bien et soigneusement corriger les livres, rendre leurs corrections aux heures accoustumées d'ancienneté, et en tout faire leur devoir. Autrement seront tenus aux interest et dommages qui seroient encourus par leur faute et coulpe¹.

En ce temps toutes les industries étaient réglées par des édits spéciaux ; l'organisation des maîtrises avait pour résultat d'établir une police d'intérieur, qui faisait que les ouvriers avaient leurs juges dans leur corporation : ainsi toutes marchandises étaient soumises à des visiteurs qui en examinaient la qualité, la condition et le prix ; chaque état avait ses attributions et ses limites : nul ne pouvait envahir l'attribution d'un autre. La police se faisait par corporation ; les maîtres répondaient des apprentis, les cités des maîtres ; la surveillance locale facilitait les formes et les conditions générales de gouvernement. Cet état social avait cet avantage qu'on s'occupait plus des individus que des masses, de l'homme privé que des groupes ; et si peut-être l'ensemble n'offrait pas un caractère aussi régulier, le bonheur privé était plus grand, l'esprit de famille plus contenu, et la vie plus facile. Les grands systèmes de police engendrent les grandes misères, et l'esprit de clocher a ses félicités intimes qui valent bien les joies sauvages des masses et le tumulte des cités babyloniennes.

¹ Édit de Fontainebleau.

CHAPITRE VIII. — DERNIÈRES RELATIONS DIPLOMATIQUES DE L'EUROPE SOUS FRANÇOIS I^{er}.

Traités avec la Porte Ottomane. — Mécontentement de Soliman II. — Venise. — Ses rapports avec les Turcs. — Négociations de François I^{er} avec la sérénissime république. — Voyage des envoyés secrets. — Assassinat et enlèvement des papiers en Italie. — Mission du capitaine Paulin à Constantinople. — Développement de l'alliance protestante. — Traité spécial avec la Suède et le Danemark. — Affaiblissement des rapports avec Henri VIII. — Alliance écossaise. — Charles-Quint. — Sa situation diplomatique en Italie. — Sa politique envers la Porte Ottomane. — Causes de l'expédition d'Alger. — Mauvais succès des Espagnols. — Négociations d'un traité avec Henri VIII. - Nouveaux projets de partage sur la France. — Diplomatie de Soliman II en Hongrie. — En Italie, auprès de François I^{er}. — Esprit des nouveaux rapports de l'Europe.

1540-1543.

Aucune des négociations suivies pendant le séjour de l'empereur en France n'était restée secrète pour la Porte Ottomane. Tel était alors l'esprit actif de l'islamisme qu'il se rattachait à toutes les situations ; et, comme une puissance qui s'accroît, la Porte Ottomane était devenue l'arbitre de la paix et de la guerre entre plusieurs cabinets de l'Europe. On s'imagine bien que les engagements pris à Paris ou dans les voyages à Amboise, à Blois, entre François I^{er} et Charles-Quint, avaient profondément affecté Soliman II ; il s'en était d'abord vengé par des injures contre la probité et l'honneur du roi de France. Plus tard, mieux informé du peu de sincérité des paroles échangées entre les deux princes chrétiens, le sultan cessa de s'inquiéter de cette paix momentanée que les ambitions respectives briseraient bientôt. La Porte y avec sa finesse habituelle, dut comprendre que des princes qui visaient également à la supériorité européenne devaient entrer tôt ou tard dans une nouvelle lice, et que les batailles violentes recommenceraient sous les moindres prétextes.

Dans cette situation inquiète des États européens, Venise avait cherché à conserver tout à la fois sa prépondérance commerciale et sa supériorité politique. Comme république commerçante, Venise devait être nécessairement en rivalité avec Gênes, la cité protégée par Charles-Quint. Il n'y avait pas de nom plus odieux aux sénateurs réunis au palais ducal que celui d'André Doria, dont les galères avaient menacé les lagunes. De là les haines de Venise contre les Génois si hardis commerçants. Ajoutez que, possesseur de cités et de provinces en terre ferme, la sérénissime république se trouvait en hostilité constante avec les empereurs qui convoitaient déjà le Frioul, la Dalmatie, les villes de Lac de Garde et Vérone spécialement. Ces causes devaient porter les Vénitiens à se lier avec tout ce qui était ennemi de la maison d'Autriche ; d'où cette intimité de rapports entre les rois de France et Venise, rapprochés par des intérêts matériels, et défendant une même situation contre Charles-Quint. Si quelquefois il y avait eu refroidissement entre Venise et la France, ceci venait d'injures instantanées, de

quelques propos durement échangés ; on revenait instinctivement à l'alliance effective, simple et naturelle.

Un principe commercial poussait les Vénitiens à chercher partout des débouchés pour demeurer ainsi maîtres de l'industrie et du transit entre les puissances de l'Europe. Les conquêtes des Turcs sur l'Adriatique et la Méditerranée avaient menacé la sécurité de Venise ; et pourtant elle n'osait pas faire la guerre : qu'avait-elle à y gagner ? Ses vastes magasins du quai des Esclavons, ses ports, ses canaux étaient remplis de toutes les épiceries et des produits de l'Egypte, et ces contrées étaient au pouvoir des musulmans. Si donc la guerre éclatait entre Venise et Soliman II, le commerce de la sérénissime république était perdu ; les Vénitiens, cessant d'être les intermédiaires entre l'Orient et l'Occident, abdiquaient la cause de leur splendeur, et les Turcs irrités pouvaient faire sentir leurs cimenterres sur les têtes abaissées des Esclavons et des Dalmates abrités sur la place Saint-Marc. Les puissances d'ailleurs qui reposent sur un principe commercial n'ont pas toujours, dans leurs rapports, une moralité affranchie de tout intérêt ; le commerce même, en restant probe, se sépare nécessairement de la rigidité religieuse et des sentiments purs et chevaleresques.

Toutes ces causes avaient déterminé la paix entre Venise et la Porte Ottomane¹ ; la sérénissime république lui cédait Napolé de Roumanie, un ou deux ports sur l'Adriatique ; et moyennant cette concession, le sultan lui ouvrit encore une fois le commerce de la Syrie et de l'Egypte. Ce traité s'était accompli par l'intervention de François Ier : il paraît même (d'après une correspondance secrète) que, pour mieux se placer dans les intérêts et les affections de la Porte, le roi de France avait secrètement communiqué les instructions des envoyés vénitiens, afin que le Turc pût parfaitement connaître la somme précise des sacrifices que la sérénissime république consentait à s'imposer plutôt que de subir une rupture. Le divan était donc demeuré ferme, assuré d'avance que les envoyés de Venise

¹ Mai 1540. Il existe une lettre précieuse de François Ier à Antoine Rinçon, son ambassadeur à Constantinople. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8646, f° U9.

Seig. Rinçon, pour autant que j'ay advertissement de plusieurs et divers endroits et mesmement du costé de Venize tous conformes les ungs aux autres, contenant les dilligences et sollicitations que vous ayez ceu faire par de là envers le grant seigneur, pour le fait de la tresve générale et reconciliation de la seign. de Venize envers luy. Néantmoins Laurens Grilly a fait ung si très mauvais office tant par lettre que autrement envers la d. seign. quelle croyt fermement que vous avez fait tout le contraire de ce que dessus et de sorte qu'elle est entrée en grand doubte de soupçon ; ce qui est très mal reconnoître ce que j'ay fait pour elle, tant en cestes endroit que autres ou il a été question du bien de ses affaires ; au moyen de quoy je vous ay bien voulu faire cette depesche pour vous advertir que je ne veux ne entends plus que vous ayez à vous mesler ou entremectre en quelque façon ou manière que ce soit de solliciter ne tenir la main envers icelluy grant seigneur et ses bacbatz pour le fait du traitté, reconciliation, paix ou tresve de la d. seign. avecquesluy, mais laisser arranger et négocier cet affaire à leurs ambassadeurs et députez, ainsi que bon leur semblera sans plus vous en empescher vous conduisant toute fois en cela si modestement que l'on ne puisse cognoistre ni juger que je vous en aye aucune chose escript, pour éviter que l'on ne me charge que j'aye aucunement voulu empescher leur accord ; vous priant surtout avoir bien l'œil doresnavant, a être plus retenu en paroles et toutes autres choses avecques l'ambassadeur et ministres d'icelle seig. étant par de là, que vous n'avez fait par le passé. Vous advisant que j'ay adverti l'évêque de Montpellier, mon ambassadeur a Venize a ce que de son costé il fasse le semblable et qu'il vous advertisse et face sçavoir au surplus tout ce qu'il entendra parler de nouveau de toutes parts. Priant Dieu, etc. Escript à Villers-Cotterets le 12e jour d'aoust 1539. François.

offriraient des conditions dans les limites que le sénat avait élargies. Ces bons offices de François Ier auprès de la Porte, ces communications intimes avaient surtout pour objet d'effacer les préventions que Soliman II avait conçues sur la loyauté des rapports établis entre lui et le roi de France depuis le séjour de Charles-Quint à Paris ; et, à cet effet, François Ier désigna une double ambassade pour Venise et Constantinople ; désirant annoncer les intentions définitives d'une guerre prochaine et irrévocable contre Charles-Quint.

Ces ambassadeurs n'avaient pas de caractère officiel ; le roi de France craignait encore les accusations de la chrétienté tout entière, si l'on apprenait qu'une seconde fois il cherchait à troubler l'Europe en renouvelant ses alliances impies avec les Turcs. Il y avait en Italie des hommes d'un génie adroit, fertile, unis étroitement à la cause française ; comme ils étaient sans dignité publique à la cour de France, il était très-facile au roi de leur confier une de ces missions privées que l'on peut toujours désavouer. Le roi désigna donc César Frégose, de la famille génoise si dévouée à sa personne ; puis, Antonio Rincone, Piémontais, attaché à sa chambre comme gentilhomme, mais qui pouvait retourner en Italie sous prétexte de ses affaires de famille et d'intérêts domestiques. César Frégose fut chargé de la mission pour Venise, et Antonio Rincone devait aller à Constantinople : leurs instructions écrites de la main du secrétaire d'État portaient ; **Qu'ils eussent à parfaitement rassurer la sérénissime république et le sultan sur la portée des conventions conclues entre Charles-Quint et François Ier, simple trêve pour reprendre plus tard les armes. Le roi de France félicitait la Porte Ottomane et la sérénissime république de ce qu'elles avaient l'une et l'autre resserré leurs liens ; et, dans un cas prochain et prévu, cette triple alliance favoriserait indubitablement un système de répression dirigé contre les ambitieuses menées de l'empereur Charles-Quint.** Ces instructions très secrètes devaient être communiquées aux inquisiteurs d'État à Venise, et au seul divan à Constantinople.

Quand une diplomatie a un certain caractère d'intelligence et d'activité, il est difficile qu'elle ne sache pas les plans même les plus secrets ; et Charles-Quint eut bientôt connaissance de la double légation qui se dirigeait sur Venise et Constantinople. L'empereur, dès lors, mit la plus haute importance à connaître les instructions de Frégose et de Rincone, d'abord pour en savoir la portée et les termes ; ensuite, pour les publier, les communiquer au pape et à l'Europe chrétienne, afin de flétrir publiquement François Ier avant de commencer une grande guerre, une forte croisade contre l'ennemi du nom chrétien. Bientôt l'empereur apprit que César Frégose et Rincone, dédaignant la voie de la mer, devaient s'avancer par le Piémont, l'Italie, jusqu'à Venise, et de là s'embarquer pour Constantinople ; alors, sans hésiter, Charles-Quint résolut de faire enlever à tout prix les papiers des ambassadeurs. Depuis la mort d'Antonio de Leva, le marquis de Guast gouvernait le Milanais et la portion du Piémont que la conquête y avait ajoutée ; fort dévoué à l'empereur, le marquis de Guast avait ce caractère italien qui ne s'arrête devant aucune entreprise lorsqu'il s'agit de l'utilité publique ; et ce que l'empereur résolut fut immédiatement décidé dans sa pensée, tandis que César Frégose et Rincone s'avançaient vers le Piémont ; tous deux se croyaient fort sûrs du secret : Rincone, un peu gros, poussif, paresseux et avec cela plein de cette sécurité qui donne à l'homme un esprit joyeux, bon vivant, avait préféré la voie du Pô qui, depuis Turin, vous porte jusqu'à l'Adriatique ; dangereux voyage pour l'ambassadeur, car il fallait traverser toutes les terres impériales, province pleine de soldats, et si l'empereur était informé de

la mission, n'était-il pas à craindre un de ces coups de main qui n'avaient pas épargné Mareviglio (Merveille), l'écuyer envoyé auprès de Sforza à Milan ?

L'ordre en effet de Charles-Quint était précis ; on devait enlever les papiers de la négociation : y avait-il projet d'assassiner César Frégose et Antonio Rincone ? A cette époque, la vie des hommes, en Italie surtout, n'était pas assez sainte pour qu'on ne la sacrifiât pas à la politique, ainsi que Machiavel l'avait écrit. Il est probable même que pour laisser le moins de traces possible de l'attentat qu'on méditait, on put poser la nécessité de quelques coups de poignard ; et les prétextes ne manquaient pas : César Frégose et Rincone étaient Italiens, sujets rebelles de l'empereur, et à ces titres deux fois traîtres. D'après les ordres du marquis de Guast, les deux envoyés furent saisis dans leurs barques près de Casai, et là comme ils firent résistance pour défendre leurs papiers, frappés de plusieurs coups de dague, ils furent jetés dans le fleuve. Par cet attentat, le marquis de Guast resta maître des instructions du roi pour Venise et la Porte. Quand il fallut s'excuser, on trouva mille prétextes ; on nia d'abord le fait, on prétendit : *Que l'assassinat était indépendant de la volonté de l'empereur ; c'était une rencontre, un choc entre des barques, une querelle de soldats et de mariniers. Ce que voulait le marquis de Guast, c'était les papiers, et il les avait obtenus avec les moyens de convaincre le monde chrétien que François Ier cherchait de nouveau à le troubler par des alliances avec les ennemis de la religion et des peuples fidèles.*

Le bruit de l'assassinat de César Frégose et d'Antoine Rincone retentit sur tous les points de l'Europe, et François Ier eut le soin d'en grandir la gravité. Gomme il voulait tenir secrète, autant que possible, la mission des deux envoyés et renier leur mandat, il n'osait dire qu'ils fussent revêtus du caractère sacré d'ambassadeurs : tous deux seulement étaient officiers à son service ; et n'était-ce pas attentera la dignité royale que d'avoir fait fouiller, visiter, puis, frapper du poignard des chevaliers de ses ordres ? A cela le marquis de Guast répondait : *que César Frégose et Rincone n'étaient que des déserteurs, des transfuges et sujets de l'empereur ; ils avaient pu être punis.* Au reste, ce qui inquiétait le plus vivement François Ier, c'est que Charles-Quint, maître des instructions, allait les communiquer partout en Europe pour le rendre odieux ; et alors il se décida presque publiquement à solliciter une alliance avec la Porte ; profitant de la récente indignation que l'assassinat du Pô avait produite, il désigna pour une ambassade officielle le capitaine Paulin, dont j'ai parlé, créé récemment baron de la Garde, chef des galères de Marseille¹, et très-capable de mener à bonne fin une telle négociation. Ce n'était plus seulement pour obtenir un traité secret avec le Turc, mais pour sanctionner une alliance offensive et défensive ; le pavillon de France fleurdelisé s'unirait ostensiblement au croissant et à la queue de cheval des pachas, la flottille de Barberousse passerait au service du roi de France ;

¹ *Provisions du capitaine général de l'armée de mer du Levant en faveur d'Antoine Escalin des Aymars, dit le capitaine Paulin, baron de la Garde.* — Bibl. Boy., Mss. Fontanieu, portef. vol. 254.

Françoys par la grâce de Dieu roy de France, sçavoir faisons : que pour singulière parfaite et entière confiance que nous avons de la personne de notre amé et féal Antoine Escalin de la Poulin notre conseiller et chambellan ordinaire et des siennes prudence, vertu, vaillance, bonne conduite, expérience au fait de la marine de la guerre et des armes, loyauté et grande diligence, icelluy pour ces causes et autres, avons fait par ses présentes chef et capitaine gênerai de notre dite armée du Levant. Donné à Batteville ce 23e jour d'avril l'an de grâce 1544 et de notre règne le 30e. Francoys.

Paulin y joindrait ses galères capitanes ; les escadres turques seraient reçues dans tous les ports de France, et l'on agirait ainsi fortement contre Charles-Quint, l'ennemi commun.

Ainsi rien de plus hardi, de plus net, que les nouvelles relations diplomatiques de François Ier avec la Porte Ottomane. En vain on avait voulu déguiser ce traité sous les formes d'une convention commerciale qui assurait les privilèges les plus larges aux négociants de Marseille, et l'on disait que le capitaine Paulin était allé à cet effet à Constantinople. Ceci n'était qu'un prétexte : François Ier déguisait, autant qu'il le pouvait, ses intentions définitives. La politique prenait un caractère, sinon déloyal, au moins tout à fait en dehors du moyen âge. Les idées marchaient avec le XVI^e siècle ; les pensées de croisade n'étaient plus dans l'esprit des générations aussi énergiques, aussi ardentes. Toutefois la force des principes religieux était encore trop vivace pour ne pas jeter un côté odieux dans la vie de François Ier. Quelques dépêches du capitaine Paulin existent sur son séjour à Constantinople ; partout il trouva un bon concours dans le divan, tout disposé à combattre Charles-Quint.

Le caractère religieux s'efface de plus en plus dans les relations diplomatiques du roi de France. Le développement de l'alliance protestante avec la ligue de Smalcalde est une séparation très-prononcée avec l'idée catholique. Le roi de France s'unit à l'hérésie sans hésitation, et ce principe François Ier le porta dans ses relations nouvelles avec la Suède. À la suite de cette révolution qui, par une continuation de merveilles, porta Gustave Wasa sur le trône Scandinave¹, ce pays de glace et de fer brisa ses vieux liens avec l'Église romaine : ingratitude contrée qui ne se souvenait pas que le catholicisme et Rome au Xe siècle l'avaient arrachée à la barbarie ! Le premier soin de Gustave Wasa quand il eut la couronne au front, ce fut de chercher un appui à son gouvernement nouveau, et François Ier s'offrit immédiatement pour soutenir son indépendance. Désormais les Suédois prendraient part à la lutte germanique, et plus tard on les verrait au cœur de l'Allemagne dicter des lois à l'Empire. Il devint dans la politique de la France de prendre à sa solde les Danois et les Suédois et de renouveler les traités de subsides qui changèrent les bases de la constitution de l'Empire sous Henri IV et Richelieu. Ainsi, par tous les points vulnérables, François Ier cherchait des ennemis à Charles-Quint, les protestants en Allemagne, les infidèles en Turquie ; et bien qu'il maintînt la pureté de la foi en France par des édits sévères et des proscriptions publiques², il soutenait la

¹ Stenon-Sture II, administrateur de la Suède, ayant été tué dans une bataille contre Christian, roi de Danemark, celui-ci assembla les états à Upsal, le 6 mars 1520, et se fit proclamer roi de Suède ; maître de Stockholm, il y ordonna un massacre général. Éric Wasa en fut une des premières victimes ; Gustave Wasa, son fils, né en 1490, résolut de se venger, et, rassemblant un grand nombre d'hommes armés, il vint mettre le siège devant Stockholm. Les états réunis à Strengnès le 6 juin 1523, déclarèrent Christian déchu du trône de Suède, et proclamèrent roi Gustave Wasa.

² Édit portant que les receleurs de luthériens seront punis des mêmes peines qu'eux s'ils ne les livrent à la justice. Paris, 29 janvier 1534 (Ordon. L, 344, Fontanon, IV, 245). Édit qui enjoint expressément à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, et sous peine de suspension et privation de leurs offices, de rechercher et poursuivre les luthériens et de les livrer au jugement des cours souveraines. Fontainebleau, 1er juin 1540 (Fontanon, IV, 426).

Lettres patentes enjoignant aux parlements du royaume de rechercher et punir les luthériens. Lyon, 30 août 1542 (Fontanon, IV, 248).

révolte contre l'Église, sur les bords de l'Elbe et du Rhin comme dans la Baltique. Le roi sécularisait les idées politiques.

Cependant la diplomatie de François Ier voyait se perdre ou au moins considérablement s'affaiblir son alliance, d'abord si intime, avec Henri VIII d'Angleterre. Si l'on suit attentivement la longue série de chartes ou correspondances, écrites depuis le double avènement des deux rois, on doit reconnaître que jamais amitié plus vive, plus expressive, n'avait existé entre souverains ; pendant vingt ans François Ier et Henri VIII s'étaient traités de bons parents, d'invariables alliés ; dans toutes les questions, ils s'étaient prêté un mutuel appui, et François Ier, se posant comme intermédiaire entre Clément VII et le roi d'Angleterre, avait espéré finir cette question de schisme que le divorce de Henri VIII avait suscité. Comment cette alliance s'était-elle affaiblie ? Quelles causes avaient porté Henri VIII à se séparer de la France ? Le roi des Anglais avait espéré d'abord que François Ier, le soutenant dans le schisme, aurait lui-même séparé sa monarchie de la souveraineté religieuse de Rome catholique, et, comme le roi ne l'avait point fait, cette hésitation lui avait paru un blâme indirect. Mais la véritable cause de la rupture complète, absolue, ce fut l'alliance intime de François Ier avec les rois d'Ecosse : deux siècles de l'histoire étaient remplis d'ardentes rivalités entre les Stuarts et les rois d'Angleterre ; le sol, ensanglanté si longtemps, rappelait des haines profondes ; or François Ier avait donné sa fille à un Stuart ; ce prince mort, l'alliance tombait d'elle-même¹. Toutefois Jacques V avait laissé une fille, enfant encore, Marie Stuart, et cette jeune héritière, qui l'obtiendrait ? Le roi de France resterait maître évidemment de choisir V époux de Marie, tandis que Henri VIII la désirait pour un de ses fils, afin de préparer la réunion des deux couronnes. Dès ce moment les positions changèrent ; Henri VIII témoigna de la méfiance, puis de la haine pour François Ier ; et, comme son caractère passionné se laissait aller à tous les ressentiments, bientôt éclaterait la guerre. Ce roi, surexcité par la jalousie, paraissait toujours l'œil enflammé, la bouche écumante à la moindre contradiction, et les prétextes ne lui manqueraient pas.

En face de ce rôle turbulent et hardi qu'avait pris François Ier dans le monde catholique, la position de Charles-Quint naturellement se simplifiait. L'empereur n'avait qu'une situation magnifique à saisir : se poser comme le défenseur de la nationalité chrétienne. Quelle immense popularité ne lui avait pas donnée l'expédition de Tunis et ces milliers d'esclaves délivrés par sa main puissante et entourant son char de victoires ! Quand François Ier attirait les Turcs en Hongrie, en Italie, lui, Charles-Quint préparait une expédition contre Alger avec la vigueur et la pensée d'une croisade sous André Doria, le chef de la république de Gênes. Charles-Quint aimait cette belle cité de Gênes, ses palais de marbre au milieu de riches corbeilles de fleurs, ses statues antiques cachées sous des espaliers d'orangers et de roses. Chaque fois qu'il passait à Gênes il habitait le palais Doria pour honorer le vieux capitaine. Maintenant plus que jamais, il avait besoin d'étonner, d'éblouir l'Europe par une expédition contre Alger, l'abri des pirates.

Édit enjoignant aux inquisiteurs de la foi de poursuivre les luthériens et hérétiques comme séditieux, perturbateurs de la paix publique et conspirateurs contre la sûreté de l'État. Paris, 23 juillet 1548 (Fontanon, IV, 225).

¹ Madeleine de France mourut un an après son mariage en 1537. Jacques V épousa l'année suivante Marie de Lorraine, fille de Claude, duc de Guise, et veuve de Louis II, duc de Longueville ; il mourut lui-même le 13 décembre 1542, laissant la couronne d'Ecosse à Marie Stuart, sa fille, née huit jours avant sa mort.

Cette expédition ne fut point heureuse comme celle de Tunis ; commencée trop tard, la tempête secoua vigoureusement les navires¹, et, malgré l'expérience de Doria, la mer fut couverte de débris ; les vents impétueux du désert, les sables soulevés, les rafales furieuses brisèrent les tentes, accablèrent les troupes de maladies ; et, après quelques victoires sur l'Arabe ! l'empereur fut obligé d'évacuer le territoire africain. Ce fut là une de ces douleurs qu'une grande âme seule peut subir.

Charles-Quint n'en persista pas moins dans ses desseins ; de ce qu'il n'avait pas réussi contre l'infidèle, sa position n'en était pas moins bonne à la face des peuples chrétiens. Tel avait été l'effet désastreux produit par l'alliance publique de François Ier et de la Porte Ottomane, que presque partout il se fit une ligue contre lui et la Porte Ottomane. En Allemagne², les querelles religieuses furent suspendues pour armer contre les infidèles ; les protestants ne voulurent point subir l'odieux d'un abandon de la cause générale : ils arrivèrent avec la même ardeur que les catholiques, offrant ainsi à l'empereur le secours de leurs bras et de leurs deniers ; Ferdinand, roi des Romains, put promettre à son frère une forte armée germanique, barrière d'acier contre les infidèles. En Italie, plus spécialement menacée par les flottes de Soliman II et de Barberousse, on

¹ Voyez *Relation de la tempête qu'essuya Charles-Quint partant pour aller faire la guerre aux Turcs en Alger*. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. coté 8664, fol. 44.

² François Ier met toujours une grande importance à connaître ce qui se passe en Allemagne.

Lettre du roi à son ambassadeur en Allemagne. — Bib. Roy., Mss. de Béthune, vol. coté 8545, fol. 77.

..... Au demeurant, mons. de Bayf, quant au double d'une lettre d'aucuns protestans que avez envoyée par deçà, pour me monstrier, sur laquelle vous desirez que je vous face sçavoir ce que vous aurez à faire là dessus, je vous advise que je n'entends point que vous faciez responce a cela, n'y a autres choses qui vous puissent estre escriptes, présentées ne mysés en avant, mais que vous vous guidez et conduisez entièrement selon et ainsi que je vous dys à votre partement et que contient l'instruction que je vous ai baillée, car vous scavez que la principale cause pour laquelle je vous ay envoyé par de là, c'est pour veoir et entendre à la vérité les choses que l'on voudra mectre en avant d'une part et d'autre, les responces qui y seront faictes tant par les gens de l'empereur, par ceulx du roy des Romains, que par autres, de tout m'advertir bien au long par le menu, et aussi de ce que vous verrez et sentirez ou les affaires seront pour tomber, vous conduisant au demeurant saigement et prudemment en la charge que je vous ay donnée, sans passer plus oultre que le contenu en votre d. instruction et si l'on vient à vous tenir propos de fait du concilie, vous respondrez suivant ce que je vous en ai dit : que je trouveray toujours très bon qu'il se face, pourveu qu'il soit libre et intime comme il doit estre, et tenu en lieu neutre de sœur accez. Car c'est ainsi que ung concilie se doit faire, et non autrement qui en veult avoir bonne grâce. Et au reste, mons. de Bayf, a vous parler ouvertement, entendez que le plus grant service que vous me scauriez faire, comme je vous ay dernièrement escript, ce sera d'avoir bien l'œil a ce que à la Dyette la ou vous estes, il ne se face, conclue ny arreste chose qui puisse estre au bien, prouffit et utilité des d. seigneurs empereur, roy des Romains, ni de leurs grandeurs et advantaige, mais il est besoing que vous vous conduisez en cest endroit si secrètement et modestement qu'il n'en puisée venir une seule chose à la congnoissance de personne, car vous savez de combien cela importe et surtout mectez peine de bien entretenir tous mes amys, et de m'en gagner encores de nouveaux, s'il est possible, car c'est chose qui est très requise et nécessaire comme savez. Qui est tout ce que je vous diray pour ceste heure, sinon que vous me ferez plaisir de me faire responce à la présente et de me faire sçavoir de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez. Priant Dieu etc. Escrip à Fontainebleau le 15e jour de juing 1540. François.

reconnut que le seul moyen de salut, c'était le loyal protectorat de Charles-Quint : Venise même commençait à s'ébranler en voyant que le sultan tenait si mal ses promesses et que les galères de Barberousse menaçaient déjà les lagunes ; Gênes était à Charles-Quint par l'amour que lui portait Doria ; dans les malheurs publics de leur race, les ducs de Savoie et de Piémont lui restaient également fidèles, et dans une récente entrevue que le pape et l'empereur avaient eue à Lucques, toute leur conférence avait roulé sur les deux objets absorbants à cette époque, le concile et la croisade. Le concile devait se réunir à Trente, ville moitié allemande et moitié italienne, image de cette assemblée appelée à décider sur l'universalité de l'Église. Enfin, quant à la croisade, Paul III, tout en ménageant par l'expression François Ier, n'avait pas trouvé assez d'indignation pour les conseillers perfides qui l'avaient poussé à s'unir étroitement avec la Porte Ottomane. Le pape promettait des levées d'hommes, des secours pécuniaires, en un mot, tout ce qui pouvait assurer la grande impulsion d'une guerre chrétienne contre l'empire ottoman.

Mais ce qui dut visiblement raffermir Charles-Quint dans sa résolution d'une guerre contre François Ier, ce fut l'alliance inespérée que lui fit proposer Henri VIII d'Angleterre. Depuis le divorce de Catherine d'Aragon, le ressentiment t'était montré bien vif entre les deux couronnes. Le temps amène des modifications dans les idées, et la politique ne reste jamais dans les mêmes voies : Henri VIII voyait toujours avec colère le développement de l'union entre l'Ecosse et la France dont la jeune Marie Stuart deviendrait le vivant symbole. La faveur toujours croissante de Lenbox cimenta une alliance anglo-espagnole dont le but était de donner l'Ecosse à Henri VIII et à Charles-Quint les provinces que la maison de Bourgogne avait possédées en France à l'époque de ses grandeurs. Un point historique à constater, c'est qu'il ne s'est jamais fait un traité d'union entre souverains contre la France sans qu'il ne fût question de son morcellement, de manière à rendre impuissants les efforts de cette nation active et valeureuse, qui a toujours besoin de remuer le monde pour Caire accepter la supériorité de ses moyens. S'il ne fut réveillé aucune pensée religieuse entre Henri VIII et Charles-Quint dans ce traité¹, sa tendance naturelle devait pousser successivement le roi des anglais vers l'Église catholique ; et l'histoire doit constater que, dans les dernières années de sa vie, Henri VIII eut d'incontestables retours vers la vieille foi.

Dans la marche terrible du mahométisme on a dû remarquer ses conquêtes rapides, immenses ; la force du corps, la puissance des armes préparaient la victoire aux enfants du prophète. La période qui s'ouvre au XV^e siècle par la prise de Constantinople est empreinte d'un caractère diplomatique plus efficace que la conquête. A partir de ce temps, l'empire turc entre dans le mouvement politique de l'Europe par des traités et des négociations qui servent prodigieusement ses progrès. Le sentiment de violence religieuse qui sépare les sectateurs de Mahomet des chrétiens s'affaiblit : si les masses gardent encore une sombre haine, les membres du divan, les hommes d'intelligence, les sultans surtout suivent à l'égard des puissances de l'Europe une politique plus humaine et plus réfléchie. À la face des dissensions qui séparent les princes entre eux, le divan a bientôt aperçu qu'en favorisant les uns, en combattant les autres, les Turcs auront une bien plus grande facilité pour étendre leurs conquêtes et grandir leurs richesses. De là ces négociations dans la Hongrie, dans la Transylvanie, et jusque dans le centre de l'Allemagne : si un prince ou un vassal

¹ Il fut signé le 8 avril 1548.

est mécontent, si un seigneur veut s'affranchir de la domination du suzerain, il trouve un abri et une protection chez les Turcs ; leurs armées aident les princes révoltés ; en Hongrie ils soulèvent les magnats et les vayvodes, et si ceux-ci pouvaient créer un royaume indépendant, cet acte politique trouverait appui auprès de la Porte : aucun traité ne répugne aux Turcs ; ils viennent d'accorder des capitulations commerciales fort étendues à François Ier ; maintenant ils stipulent avec lui une alliance générale et politique, de manière qu'on va voir deux flottes et deux armées agir simultanément. L'esprit de l'islamisme s'est donc modifié en même temps que la politique chrétienne ; il entraîne peu à peu la transformation la plus complète du droit public du moyen âge ; alors, entre les Sarrasins et les croisés, il n'y avait d'autre rapprochement possible que le choc continu des longues épées et le heurtement des chevaux ; maintenant ces épées et ces cimenterres vont se joindre sous une commune bannière pour combattre la chrétienté elle-même.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, abrités par Charles-Quint à Malte, conservent seuls l'esprit du moyen âge¹. Au milieu de cette confusion de croyances religieuses, les chevaliers de Malte gardent le principe invariable de ne jamais faire la paix avec les infidèles : placés au milieu de la Méditerranée, ils apparaissent partout avec bannière à la large croix ; rien ne peut les arrêter, ils se dévouent avec le courage le plus noble, le plus idéal ; ils n'appartiennent pas à une seule nation ; débris de la vieille chevalerie, quand les souverains égoïstes suivent des intérêts particulière, seuls ils apparaissent debout, portant le gonfanon de la foi. Aussi dans la haine que se vouent mutuellement les chevaliers de Malte et les enfants du prophète, il y a une estime réciproque ; les hommes qui luttent, en conservant chacun la fermeté de leurs principes, se tuent, mais ils échangent entre eux un sentiment de respect et d'honneur ; on peut tendre la main par politique aux gens qui pactisent avec leur devoir, mais on ne les estime jamais ; il y a donc quelque chose de fort dans l'implacable guerre que se font les chevaliers de Malte et les Turcs, sur leurs galères capitanes.

La puissance musulmane si menaçante au XVI^e siècle, non-seulement se montre par des conquêtes territoriales, par ses myriades de cavaliers et ses janissaires, mais encore par sa marine formidable. Cette force lui vient de Constantinople, des ressources et des traditions que la grandeur du Bas-Empire lui a données ; un peuple même très-barbare ne peut passer au milieu d'une civilisation complète, sans en accepter les avantages et les vices ; les Grecs étaient bons marins : ces matelots de Chypre, de la Morée, devaient servir avec un art antique et leur habileté accoutumée sur les flottes musulmanes. Et de plus, n'avait-on pas les renégats, enfants perdus de la chrétienté, pachas, émirs ou capitans parmi les infidèles ? Le désespoir de la servitude poussait quelques âmes pusillanimes à abdiquer la foi religieuse. Les ambitions, les haines, les dissensions de princes amenaient aussi d'étranges abandons de la foi : ici un Italien né en Sicile, un Provençal des côtes de Marseille, s'élevaient aux plus hautes dignités de l'islamisme ; là un magnat de Hongrie, en crachant sur la croix, recevait une pelisse d'honneur. Ces renégats étaient presque sûrs de leur fortune, parce qu'ils apportaient au milieu de cette force brutale de l'empire ottoman l'habileté, les connaissances pratiques que la civilisation leur avait données. L'histoire des renégats peut expliquer bien des merveilles de la

¹ Le grand maître était alors Jean d'Omèdes, Aragonais, bailli de Caspe, élu le 11 octobre 1536.

conquête musulmane au XVe siècle ; quand la fureur ne leur faisait pas détester leur patrie, ces renégats étaient aussi les intermédiaires et les interprètes auprès du divan. Dans les idiomes de Provence ou d'Italie, ils expliquaient toutes les nuances d'un système politique, et bien souvent, par leurs services, ils cherchaient à faire oublier leur mépris odieux pour la foi des ancêtres.

Il ne restait plus du moyen âge, de son esprit et de ses intérêts, que l'institution des chevaliers de Malte. En vain François Ier veut reconstituer la chevalerie, réveiller les mœurs de galanterie ; ce n'est là qu'une forme extérieure, qu'un langage de convention ; l'aspect de la société est complètement changé. Le moyen âge, c'était le principe religieux avec la papauté en tête ; la ferveur de l'unité catholique, la haine de tout ce qui ne l'était pas ; à ce point que l'Europe se lève armée au XIe siècle et se précipite sur l'Orient. Au XVIe siècle, l'autorité du pape est méconnue, la réforme s'établit ; ce qui fait qu'on ne s'arrête plus à la croyance et qu'on va droit aux intérêts politiques dans les alliances comme dans les traités de paix ou de guerre. L'unité chrétienne est brisée !

CHAPITRE IX. — REPRISE D'ARMES. - GUERRE GÉNÉRALE.

Regrets de François Ier sur sa générosité envers Charles-Quint. — Expression de sa colère. — Disgrâce du connétable de Montmorency. — Mort du comte de Brion. — Le cardinal de Tournon et le maréchal d'Annebaut. — Guise. — Le comte d'Enghien. — Jalousie entre le Dauphin et le duc d'Orléans. — Partage des armées. — Campagne dans le Roussillon. — Au Luxembourg. — Dans le Piémont. — Flottes du capitaine Paulin et de Barberousse dans la Méditerranée. — Séjour à Marseille. — Siège de Nice. — Ravages des côtes d'Italie. — Indignation de Charles-Quint et de la chrétienté. — Formation des armées. — Les Espagnols. — Les Allemands. — Marche de l'ennemi au nord. — Périls de la monarchie. — Mécontentement des peuples. — Répression de La Rochelle.

1542-1544.

Le système politique de Machiavel, les principes établis dans ses remarquables écrits au XVI^e siècle, avaient tellement façonné la génération, que les manières d'agir les plus naturelles, selon Dieu et le cœur de l'homme, étaient considérées presque comme le résultat de vertus particulières et d'une loyauté exceptionnelle. Rien évidemment de plus ordinaire que la conduite de François Ier envers Charles-Quint, lors du passage de l'empereur à travers la France : Charles-Quint avait demandé un sauf-conduit, le roi le lui avait accordé volontairement, n'était-il pas simple qu'il respectât la parole donnée ? Cependant cette conduite fut jugée comme un acte de loyauté démesurée, selon quelques conseillers, le roi devait détenir l'empereur captif et lui imposer des conditions. Si, dans l'origine, François Ier avait repoussé avec indignation ces propositions insidieuses, à mesure que les événements marchaient et que l'irritation se mettait dans toutes les âmes, le roi manifesta du regret de n'avoir pas retenu à Paris Charles-Quint, au mépris même de sa royale parole.

C'est que François Ier n'avait pas obtenu l'investiture du duché de Milan, sollicitée avec tant d'insistance pendant le séjour de Charles-Quint à Paris et depuis son retour dans la Flandre. L'empereur avait fait des difficultés de toute espèce, parée qu'il ne voulait pas abandonner le Milanais, centre de communication intime entre l'Allemagne et l'Italie. Profondément irrité, le roi fit dans son conseil des sorties violentes contre Charles-Quint. Selon lui, **la guerre était mille fois préférable à un état de paix aussi déshonorant**. Le chef de ce conseil était alors le connétable Anne de Montmorency, revêtu d'une puissance tellement solennelle, qu'on voit dans les chartes, dans les lettres, que tous les officiers et dignitaires, sans en excepter les cardinaux, l'appellent du titre de monseigneur, sauf pourtant les chefs de la maison de Guise Lorraine¹, qui

¹ *Lettre de François de Guise au connétable de Montmorency.* — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cit. 8499, fol 44.

Mons. j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, laquelle pour tant de bonnes et honnestes offres qu'il vous plaist me faire, dont assez humblement ne vous puis remercier, m'oblige tant et si avant que pour reconnoissance après si peu de biens que

conservent la dignité de leur nom et la supériorité de leur origine. Le connétable, incontestablement homme de guerre, montrait néanmoins une prudence extrême, et les nouvelles hostilités lui répugnaient d'autant plus qu'elles entraîneraient nécessairement François Ier à une alliance intime avec le sultan, et avant tout les Montmorency étaient chrétiens. Cette timidité, la lenteur avec laquelle il convoqua les hommes d'armes, le firent soupçonner d'une secrète tendance pour Charles-Quint, qui, lors de son passage à Paris, lui avait témoigné une confiance abandonnée ; or, dans la position nouvelle et belliqueuse de François Ier, le connétable de Montmorency pouvait-il encore conduire les batailles et développer le plan de guerre ? Ceci paraissait difficile, dangereux même. Puis, chaque génération a ses hommes, chaque situation crée des intelligences qui lui sont propres ; et ce connétable qui avait développé des talents militaires dans une guerre purement défensive pour préserver la Provence, paraissait incapable de conduire un système de vengeance et de conquêtes actives. Montmorency subit donc une disgrâce comme le comte de Brion, mais avec moins de solennité que Chabot, flétri par le parlement et mourant presque aussitôt après sa réhabilitation¹.

Un homme d'État d'un sens droit et d'un esprit éclairé, le cardinal de Tournon, eut désormais toute la confiance de François Ier, et avec lui le maréchal d'Annebaut, vieilli dans les armes, depuis la bataille de Marignano. Le titre de connétable étant indélébile, Montmorency le garda toujours ; seulement il fut exilé dans sa belle terre de l'Île-Adam, nom illustré par le grand maître de Rhodes, et il se délassa des fatigues dans la culture des arts et les travaux de la terre, distraction des vieux soldats ; il put dire en paix ses patenôtres si redoutées des gens d'armes insubordonnés et pillards. Le cardinal de Tournon et le maréchal d'Annebaut préparèrent les éléments de nouvelles batailles. Quel que fût leur crédit, il ne pouvait lutter contre les grandes familles de partis déjà, telles que les Guise et les Châtillon, ces rivalités, encore à leur origine, étaient semblables à ces points noirs sur l'horizon qui, se changeant en grandes nuées, préparent l'orage. Les Guise surtout, par leurs services immenses et leur glorieuse domination, devaient tendre tôt ou tard à gouverner l'État. Il n'y a pas de plus puissante force que celle qui résulte d'une succession de hauts services ; le duc de Guise, déjà le premier des balafrés, conduisait aux batailles son fils, le duc d'Aumale, lequel fut appelé à un si magnifique rôle sous la Ligue. Comme

j'ay ne vous puis présenter davantaige, sinon ma personne propre, de laquelle pouvez estre asseurée, mons. et en pouvez disposer, estant autant en votre commandement que l'un de vos propres enfans ; au demeurant mons. mon père se délibéré incontinent après Noël aller vers le roi, et ou il adviendroit que pour quelque occasion, il ne peust faire ce voyage, je faiz mon compte d'y aller, dont vous ay bien voullu advertir, vous suppliant, mons. si vous y avez quelque affaire, vous m'y voulez employer, et me trouverez toujours prest à vous obéyr, sans y espargner chose qui soit en ma puissance. Aydant le créateur que je prie, mons. vous donne bonne vie et longue. De Trois Fontaine le 20e jour de novembre 1538. François de Lorraine.

¹ L'amiral Chabot de Brion, comte de Charny et de Busançois, fut réhabilité par un arrêt du parlement, le 24 mars 1541 ; il mourut le 1er juin 1548.

Lettre du roi au connétable de Montmorency. — Bibl. du Roi, cab. de Gagnières, Mss. in-fol. sans n°, fol. 93.

Mon cousin, je vous prie incontinent la présente receue envoyer en toute dilligence entre les mains de messieurs le général de Normandie et de Villeroy les deux clefs du coffre du Louvre que vous avez pour en tirer cent mil escus dont j'ay présentement nécessairement à faire ; et à tant, mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Escript à la Chaussière le 27e jour de juillet 1542. François.

chef militaire et à la hauteur du duc de Guise, on pouvait encore compter le duc de Vendôme¹ et le comte d'Enghien² (tous deux Bourbons), nouvelle génération de capitaines apparaissant à la fin du règne de François Ier. Use préparait en ce moment une rivalité plus dangereuse que toutes les autres, celle du Dauphin et du duc d'Orléans. Rien ne produit de plus terribles résultats que les ardent querelles dans les familles de princes, parce que comme chacun possède un certain pouvoir, une espérance et une fortune, tous ont des partisans qui conspirent pour leur compte souvent, hélas ! contre la fortune publique. Ainsi étaient le Dauphin et le duc d'Orléans ; un seul degré les séparait du trône : le Dauphin héritier naturel, peu aimé de son père ; le duc d'Orléans aimable et joyeux cavalier, évidemment préféré par le roi, et auquel on voulait faire un état en Italie par la possession du duché de Milan³. Chacun de ces princes avait ses partisans ; la duchesse d'Étampes, toujours souveraine sur le cœur de François Ier, détestait le Dauphin et avec lui Diane de Poitiers ; de là son rapprochement avec le duc d'Orléans, et une sorte de conspiration permanente de chevaliers et de dames. Dans la nouvelle guerre qui allait s'ouvrir, chacun de ces princes voulait prendre un commandement, car il n'était pas dans les habitudes des fils de France de rester paisibles à la cour, lorsqu'il y avait réunion de chevalerie sous la tente. Malgré les dissensions privées, les petites querelles de palais, de chasses et de fêtes, le Dauphin et le duc d'Orléans prirent simultanément les armes pour soutenir l'honneur de leur blason, l'intérêt de la monarchie. François Ier abdiqua le commandement ; affaibli par la maladie plus que par l'âge, il n'avait pas la force nécessaire pour diriger une grande expédition d'armée.

Quel serait le but de la guerre, ou, pour parler plus exactement, quel théâtre choisirait-on pour attaquer la vaste puissance de Charles-Quint⁴ ? Jusqu'ici les

¹ Antoine de Bourbon, dans la suite roi de Navarre par les droits de sa femme Jeanne d'Albret et père de Henri IV.

² Frère d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

³ Cependant Charles-Quint avait déjà donné l'investiture du Milanais à Philippe son fils, prince d'Espagne, le 11 octobre 1540.

⁴ *Déclaration de guerre à l'empereur par François Ier.* — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 8532, fol. 440.

François, etc., à nos très cher et très amé cousin le comte de Buzançois et de Charny, admiral de France vice admiraulx et autres vos lieutenants en la ditte amirauté salut et dilection. Il est assez congneu d'un chacun quel tort l'empereur roy des Espaignes nous tient et les grandes offenses et injures qu'il nous a faites, et combien que pour le dangier eminent en quoy nous avons veu la chreptienté, et aussi pour montrer clairement que voulions préférer le bien universel d'icelle à notre particulier interest, ayons longuement enduré et dissimulé, sans vouloir entrer en la guerre et poursuivre à l'espée comme prince de la qualité que nous sommes, et injustement détenu et occupé par le d. empereur estimant que finalement, il se réduiroit à quelque bonne raison, et aurait pour le lieu qu'il tient, pitié de la chrestienté ; ce néantmoins en continuant de mal en pis, nous aurait ces jours passés, comme il est déjà congneu par tout le monde fait une injure si grande, si exécration et si étrange envers les hommes et mesmement entre ceulx qui, titre et qualité de prince, qu'elle ne se peut aucunement oublyer, souffrir netollerer ; nos ambassadeurs les sieurs Cezar Fregouze chevalier de notre ordre et Anthoine Rinçon, allant à Venize pour nos affaires, dont le d. empereur avoit promis nous faire faire telle raison et telle justice qu'il appartiendroit, ce que néantmoins il n'a fait, quelque instance et poursuite que nous en ayons fait faire envers luy, mais usant de la dissimulation accoustumée et tousjours aggravant et multipliant les d. affaires, a encore fait tuer aucuns autres de nos serviteurs, allant pour nos affaires contre les traictés de tresves faiz et passés entre luy et nous, contre tout droit du genre humain et divins.... Scavoir faisons que nous avons pour les causes et considérations dessus dites et déclarée et

coups s'étaient donnés spécialement en Italie, la terre bien-aimée qu'on disputait avec acharnement, comme deux amants le vêtement de soie et d'or d'une maîtresse ; dans cette circonstance, les choses changent complètement ; la guerre n'a plus pour théâtre l'Italie. Le conseil décide que trois corps d'armée se partageront également le soin de la campagne ; l'un doit se porter vers le Roussillon, cherchant à pénétrer en Espagne, source de la toute-puissance de Charles-Quint. Le midi ainsi menacé, au nord on envahira la Flandre, le duché de Luxembourg, et même l'Allemagne.

Enfin comme il ne faut pas délaissier l'Italie, l'armée du Piémont, considérablement augmentée, pourra essayer une diversion sur le Milanais ; ce dernier point ne sera plus l'objet principal de la guerre (véritable changement dans l'esprit et la tendance des opérations stratégiques). Ce nouveau système de guerre se mêle à des intrigues et à des combinaisons de diplomatie ; si l'on se porte sur Perpignan et le Roussillon, c'est qu'on a l'espoir d'aider encore ces révoltes de *comuneros* qui ont agité l'origine du règne de Charles-Quint. La cour vient d'apprendre qu'en Espagne se révèlent des mécontentements : l'impôt est lourd, le peuple très-enclin à la révolte ; que de causes pour seconder une campagne en delà des Pyrénées, en Catalogne et en Navarre !

Au nord, c'est une tactique non moins habile ; la couronne revendique la succession du duché de Gueldre, qui de plein droit devait tomber dans la maison d'Autriche, et que François Ier réclame pour le duc de Clèves, l'héritier de famille, uni à la maison de Navarre. Le but réel, c'est qu'une fois dans le duché de Luxembourg, maître de la Meuse et du Rhin, on pourra prêter la main au parti protestant de Smalcalde et opérer un soulèvement au cœur de la Germanie, comme on le prépare en Espagne par les *comuneros*. On attaquera donc ainsi la puissance de Charles-Quint au nord et au midi, en même temps que Tannée de Savoie et du Piémont pourra réveiller le parti français à Gênes, à Milan, jusqu'à Naples et dans la Sicile. Ce projet si vaste qui aurait peut-être convenu à un commencement de règne, n'était plus en rapport avec l'âge de décadence et de vieillesse de François Ier ; il supposait quelque chose de jeune, de fort, de persévérant, et ces choses-là ne se rencontrent plus à la fin d'une époque et d'un homme.

Les trois armées furent confiées, la première, celle de Roussillon au Dauphin, et sous lui au maréchal d'Annebaut, et à Montpezat, lieutenant général en Languedoc. On mettait un grand prix à cette campagne, parce qu'on espérait que Charles-Quint viendrait lui même défendre ses terres d'Espagne, ce qui amènerait une royale intervention ; en ce cas, François Ier avait joie de reprendre sa lourde épée pour un duel avec l'empereur. La seconde de ces armées fut confiée au duc d'Orléans, et avec lui, pour le diriger, au noble duc de Guise, à François de Lorraine, duc d'Aumale, et au comte d'Enghien, François de Bourbon. Enfin, pour conduire la guerre de Savoie et du Piémont, Languey fut encore choisi, avec ordre exprès de n'agir que fort timidement, et après les grands coups portés aux Pyrénées et au Rhin, l'invasion de l'Italie désormais ne

déclarons le d. empereur et ses adhérons, tenant son party, ensemble ses sujets de ses pays patrimoniaux, et non ceulx du saint empire, lequel nous est perpétuellement allyé, ennemis de nous et de nos royaumes, pays, etc., et en ce faisant permis et octroyé et donnons congé à tous nos sujets d'eulx armer en guerre par mer et par terre, pour courir sus au d. empereur. Si voulons à voua mandons que notre présente déclaration, vous faisiez crier et publier à son de trompe et cry public par tous les ports et havres, etc. Donné à Ligny le 10e de juillet 1542, François.

devant être considérée que comme un accessoire et une addition aux deux campagnes du midi et du nord.

Aux Pyrénées tout aboutit au siège de Perpignan¹ ; le Dauphin ne put prendre cette forte cité ; les neiges amoncelées sur les montagnes se fondirent et les camps furent inondés. Au nord le duc de Guise envahit le duché de Luxembourg ; quelques places prises et reprises furent les seuls événements de la campagne. Enfin dans le Piémont toutes les opérations militaires se concentrèrent entre Pignerol et Turin sans aucun éclat, sans qu'il y eût des actions belliqueuses d'une nature supérieure. La fatigue des souverains et l'âge de décadence se révélait partout.

Dans cette guerre l'événement le plus merveilleux, le spectacle le plus extraordinaire fut sans contredit l'apparition dans la Méditerranée de la flotte du capitaine Paulin qui cingla, du canal de Constantinople, sous l'abri de la forte escadre de Barberousse et du pavillon ottoman. Nul fidèle ne pouvait penser que l'étrange traité conclu entre la Porte Ottomane et François Ier recevrait une application aussi publique, aussi contraire au sens de toutes les traditions chrétiennes. L'alliance pouvait exister, la flotte de Barberousse agir hostilement contre Charles-Quint pour piller les côtes d'Italie et d'Espagne, mais ici le pavillon fleurdelisé du capitaine Paulin était souillé par la coopération avouée de Barberousse : ces galères capitanes dans quel lieu allaient-elles s'abriter² ? au port de Marseille même, la cité chrétienne, et pour ainsi dire sous la protection de la croix de gueule en ses armoiries. Les archives municipales rapportent qu'au mois de juillet 1543 on vit apparaître dans les eaux qui baignent le château d'If, Ratoneau et la plage d'Arenc (Arena, sable), plus de trois cents galères, toutes pavoisées aux couleurs turques ou aux fleurs de lis ; les canons des tours les saluèrent comme s'il s'agissait de l'escadre royale elle-même. Le comte de Grignan, gouverneur de Marseille, partit dans le canot du port pour se rendre à bord de la plus forte des galères, sur laquelle il trouva le capitaine Paulin, et à côté de lui Barberousse, l'amiral de l'escadre ottomane. Le comte de Grignan offrit au nom du roi l'hospitalité de Marseille aux flottes unies, et toutes ces galères en bel ordre entrèrent dans le port avec acclamation du peuple, ainsi qu'on aurait fait en d'autres temps aux chevaliers, aux pèlerins et aux croisés. Marseille donna des fêtes au corsaire ; on le reçut magnifiquement, et afin de constater la fermeté de l'alliance, le roi lui envoya un buffet d'argent artistement travaillé, une épée d'honneur, et plus secrètement encore le cordon de ses ordres. A son tour Barberousse offrit au roi, de la part du sultan, des chevaux arabes d'un grand prix, des selles artistement travaillées, et des housses d'or à la manière orientale. Pendant tout le séjour que fit le corsaire à Marseille, il fut fêté, honoré par la ville ; on le traita mieux que les galères françaises elles-mêmes, et le capitaine Paulin vécut dans une si grande intimité avec Barberousse, qu'on les vit sortir se tenant l'un et l'autre par la main à la manière

¹ *Compagnies des gens de guerre des ordonnances du roy notre seigneur estant de présent pour le service du d. seigneur en son camp et armée qui est en la comté de Roussillon, devant la ville de Perpignan.* Nombre 1.020 lances. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8539, fol. 51.

² Voyez *Discours et rapport du voyage de l'armée turquesque de mer depuis qu'elle est comparue es mers de deçà jusques au jour qu'elle en partye des gallères du roy pour s'en retourner sans rien faire pour le service de sa majesté.* — Bibl. du Roi, Mss. de Mesmes, int. : Discours d'état, in-fol., n° 8577-4, p. 43.

orientale, visiter les places, les monuments publics des Grands-Carmes, des Moulins, de la place de Linche, beaux quartiers de la ville.

Cette armée navale, ainsi fortifiée par les galères de Toulon et de Marseille, se disposa à faire le siège de Nice pour seconder les opérations des Français dans la Savoie : Nice était la dernière cité qui restait au légitime duc. Les galères, ornées de flammes turques et fleurdelisées, entrèrent victorieusement dans le port ; mais la citadelle se défendit avec un courage si héroïque que le comte d'Enghien¹, chef provisoire des galères que conduisait le capitaine Paulin, et l'impitoyable Barberousse lui-même ne purent s'en emparer. C'était bien triste à voir que ces ravages des musulmans sur les terres des chrétiens : pour s'excuser, le capitaine Paulin disait à haute voix ; **qu'il contenoit par sa présence l'esprit de pillage des infidèles, et qu'il rendoit service à la chrétienté.** Mais qui n'éprouvait indignation et colère de voir ainsi la désolation du peuple fidèle, résultant d'une fatale alliance. L'esprit commercial des Marseillais seul avait pu faire oublier ce qu'avait d'odieux cette union avec le Turc ; messieurs les consuls ou échevins étaient prévenus que par les traités conclus entre François Ier et Soliman II, des comptoirs leur étaient assurés dans toute la Syrie : or, les Pisans, les Génois, aux vieilles époques, n'étaient-ils pas les maîtres de tout le commerce des échelles ? les Marseillais étaient aises de les supplanter. Il y a toujours dans les villes commerçantes des intérêts égoïstes qui ne permettent point le développement des questions morales et religieuses. Au temps des croisades du xi e siècle, alors même que les statuts de la cité accordaient protection et passage libre aux pauvres pèlerins qui s'en allaient en terre sainte, les commerçants de Marseille avaient des comptoirs sur les côtes de Syrie ; et il était résulté de là, non point une sympathie absolue, mais au moins une habitude de rapports entre les Turcs et les Marseillais ; les bénéfices de commerce leur faisaient oublier les obligations impératives de la foi de Jésus-Christ. Le pavillon ottoman n'inspirait ni crainte ni répugnance aux prud'hommes, aux bateliers du Pharo et de la Joliette.

Dans cette attitude hardie, acceptée par le roi de France, et si en dehors de l'esprit catholique du moyen âge, il est facile de voir quelle dut être la conduite politique de Charles-Quint. L'empereur devait réveiller le vieil esprit de l'Europe contre un attentat si manifeste au principe religieux ; après l'expédition malheureuse, dirigée contre Alger, Charles-Quint était revenu en Espagne, où il avait un peu perdu de sa grandeur. Pourtant cet échec tenait plutôt à la fortune qu'au manque de courage : qui pouvait rester maître des tempêtes ? Le vent empesté du désert avait lutté contre lui, ce n'était donc pas son épée qui avait fléchi ! Charles-Quint reprit sa popularité par ses manières affables, par la puissance d'une majesté indicible, même dans les revers ; l'Espagne avait concentré avec une religieuse sollicitude toutes ses affections sur le fils de l'empereur, du nom de Philippe, qui alors atteignait sa seizième année. Élevé silencieusement dans les monastères, l'héritier de la couronne de Castille portait sur son front une empreinte d'ambitieuse et profonde espérance, capable de se grandir elle-même avec le temps. A ses côtés était le duc d'Albe, chef de la régence militaire, qui devait défendre l'Espagne, car on n'ignorait aucun des projets du roi de France au delà des Pyrénées : partout où se trouvait le duc d'Albe, il n'y avait à craindre ni lâcheté ni faiblesse. Après donc avoir signé

¹ *Pouvoir de mons. le comte d'Enghien, lieutenant général pour le roy en l'armée de mer du costé du Levant en l'année 1543.* — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8634, fol. 45.

quelques édits sur les honneurs de Castille, Charles-Quint quitta l'Espagne pour l'Italie, afin de préparer un armement immense contre les entreprises du roi de France.

La mer apaisa ses tempêtes sous Antonio Doria, neveu du vieux amiral, qui conduisit à pleine voile l'empereur à Gênes ; c'était un goût indicible que celui de Charles-Quint pour Gênes, son séjour de prédilection ; il ne cessait d'admirer le palais Doria avec sa vue splendide sur le golfe : *s'il n'avait pas été empereur, comme il disait, il aurait voulu être doge de Gênes, afin de contempler toujours les tièdes vagues de la mer, et de s'abriter sous les bosquets d'orangers et de jasmin d'Arabie.* En Italie, il s'entoura des Farnèse, des Doria, des Palavicini, des Visconti, de tout ce qui pouvait réveiller l'esprit national ; il n'eut pas de peine à démontrer combien était odieuse la conduite de François Ier, dont l'amiral assiégeait Nice de concert avec le pirate Barberousse, Nice la porte de Gênes sur la Corniche ! Dès ce moment, l'Italie arma de tous côtés pour défendre et protéger l'État et l'Église ; des régiments de cavalerie napolitaine, la vieille infanterie espagnole qui campait au Milanais, les troupes de Farnèse, de Colonne, se groupèrent sous l'étendard impérial, et l'on se prépara à une grande campagne contre le roi impie qui unissait ses armes à celles des infidèles et aux corsaires pillards. Chaque jour on apprenait que des milliers d'esclaves enchaînés allaient gémir sur les côtes de Barbarie, condamnés aux travaux les plus pénibles, obligés de se faire renégats pour obtenir quelque soulagement à leur misère. L'Italie laisserait-elle paisiblement ravager ses cités ! Naples tremblait de se voir captive ou dépouillée, et Rome n'était plus à l'abri. L'empereur devint donc encore le protecteur de l'Italie.

De Parme, où il embrassa sa fille bien-aimée, unie à un Farnèse¹, Charles-Quint vint à Trente, ville désignée pour le concile, et où déjà se réunissaient les cardinaux, les évêques et les légats. Il y séjourna peu, pressé de se rendre en Allemagne, car il avait convoqué une diète à Spire, où tous les électeurs devaient décider les questions religieuses et pourvoir aux périls de la patrie commune : *une fois encore le Turc était apparu, plus formidable que jamais, dans la Hongrie ; les dissensions des voyvodes, la trahison des uns, la faiblesse des autres, avaient avancé les progrès de l'armée ottomane, et après avoir conquis la Hongrie, les infidèles déjà menaçaient l'Autriche, les janissaires étaient maîtres d'Ofen.* Dans ces périls de l'Allemagne n'était-il pas facile à Charles-Quint d'exciter un soulèvement général contre le roi de France qui avait préparé ces dangers ? Pouvait-on se dissimuler que c'était à son alliance avec Soliman II qu'étaient dus les progrès de ces farouches conquérants. En Allemagne, il y a toujours un sentiment de patrie qui se réveille quand la nationalité politique est vivement menacée ; lorsque l'empereur eut donc exposé la conduite de François Ier et les périls qu'elle entraînait, un cri unanime d'indignation éclata dans la diète, et toutes ses forces furent à la disposition de l'empereur, sans s'inquiéter désormais de la séparation des protestants et des catholiques, des électeurs liés par la convention de Smalcalde ou des catholiquement dévoués à Rome. Le péril était commun, la délibération le fut aussi ; et Charles-Quint, esprit élevé, se montrant facile, consentit presque à la liberté de conscience, à l'indépendance absolue en matière de foi. Désormais il n'exista plus qu'une même pensée : repousser le Turc, arrêter surtout ce roi, assez oublieux du nom chrétien pour

¹ Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, veuve d'Alexandre de Médicis, duc de Florence, avait épousé en 1538 Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme et de Plaisance ; ce ne fut qu'en 1547 qu'il dut succéder à son père.

opérer une diversion sur la Meuse et le Rhin, tandis que Soliman envahissait la Hongrie.

La guerre, en effet, se poursuivait et François Ier venait d'entamer l'Allemagne ; profitant de quelque répit que lui laissait son état maladif, le roi conduisit en personne l'armée qui devait recouvrer les terres du duc de Clèves¹. C'était pour assurer la souveraineté naturelle de cet antique membre du corps germanique, que François Ier avait rassemblé ses lansquenets, ses Suisses, ses légions françaises sous les chefs valeureux, le duc de Vendôme ! d'Aumale, de Guise, et à leurs côtés le jeune Châtillon, Coligny², qui depuis, vieux amiral, joua un si grand rôle dans les guerres civiles. Le Dauphin avait eu un moment le commandement de cette armée ; si nul ne pouvait lui refuser l'esprit héroïque, il n'avait pas cette expérience des batailles que le temps avait donnée au roi François Ier. Au reste, il n'était bruit au camp impérial que de la prochaine arrivée de Charles-Quint qui accourait prendre lui-même le commandement de l'armée. Dès lors l'honneur de François Ier lui commandait d'accepter une lutte corps à corps avec son adversaire. Ce duel des batailles, tous deux ne le cherchaient-ils pas depuis longtemps, et combien de fois n'avaient-ils pas appelé une prise d'armes simultanée, afin de croiser leurs lourdes épées ?

C'était véritablement une curieuse et forte armée que celle que menait Charles-Quint sur le Rhin et la Meuse, contre le duc de Clèves d'abord, puis pour combattre François Ier en personne. Cette armée était comme le symbole, je dirai presque la représentation de tous les peuples qui obéissaient au sceptre d'or de l'empereur. La belle infanterie déployée aux environs de Bonn était composée d'Italiens, de Milanais et de Romains, que conduisait un Camille Colone, l'héritier de Prosper, et Antoine Doria, le fils de l'amiral de Gênes. Ces vieilles bandes, campées sur le Rhin, se composaient de trois mille cinq cents Espagnols, arquebusiers solides, même devant les coulevrines, marchant sous les ordres de don Louis-Pierre de Verga. Cette petite cavalerie, voltigeant autour des tentes, était albanaise, et ces gros cavaliers couverts de cuirasses venaient de la Thuringe et de la Souabe ; quinze mille Tyroliens formaient un corps de réserve. Sous la tente, on vit arriver bientôt quatorze mille Flamands que conduisait le prince d'Orange, et puis des Francs-Comtois, des Lombards ; de sorte qu'on parlait mille langues diverses au milieu de ces camps, où une seule pensée dominait, celle de Charles-Quint. Oh ! qu'il se plaisait lui, l'empereur, parmi tant de nations aux habitudes et au langage divers ! tout lui obéissait, capitaines, soldats et peuples : au milieu des Allemands, il était César ; entouré de Castellans, il demeurait roi d'Espagne ; avec les Flamands, comte de Flandre, et les Italiens lui rappelaient son légitime protectorat des populations au delà des Alpes.

Maintenant à la tête de ces troupes, il allait réprimer la révolte d'un électeur qui méconnaissait les droits de l'Empire pour se jeter aux bras du roi de France.

¹ Guillaume, fils de Jean III duc de Clèves, etc., succéda à son père Jean III en 1539, l'année suivante, il vint trouver l'empereur à Bruxelles pour lui exposer ses droits au duché de Gueldre ; le voyant peu disposé en sa faveur il passa en France, où François Ier lui fit épouser Jeanne, enfant encore, fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de sa sœur Marguerite. Cette alliance bien que célébrée à Châtellerauld le 12 juin 1540, ne fut point accomplie. Jeanne s'unit dans la suite à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et devint la mère de Henri IV.

² Gaspard II de Coligny, né à Châtillon-sur-Loing le 16 février 1517, fut élevé sous les yeux de son oncle le connétable de Montmorency.

Convaincu que le duc de Clèves développerait une résistance formidable, Charles-Quint apparaissait dans toute la majesté d'une puissante armée. Partout la fortune sourit à l'empereur ; les villes du duché furent prises et le vassal humilié, dans une solennité de colère ou de pardon. Charles-Quint toujours grand et impassible, demeura dans une majesté presque de théâtre ; profondément irrité contre le duc de Clèves, il le reçut le sceptre en main, la couronne au front, et le duc, agenouillé, se traînant aux pieds du suzerain, sollicita son pardon. Quand ce pardon fut donné, Charles-Quint reprit son visage riant, doux et familier, et dictant lui-même les conditions de la paix¹, il voulut avec une générosité remarquable, que le duc de Clèves gardât toutes ses villes, son électorat, sous les mêmes conditions qu'il le tenait auparavant, ne lui imposant au reste que la nécessité de rompre tout pacte avec le protestantisme et François Ier, son protecteur : revenir au catholicisme était alors un retour à l'unité germanique et à l'ordre européen. L'empereur ne se réserva que l'occupation de deux places fortes du duché de Clèves jusqu'à l'exécution entière du traité.

Cette soumission absolue du duc de Clèves s'accomplit presque à la face du roi de France², chef de forces considérables : comment se fit-il que les armements préparés pour soutenir l'indépendance de l'électeur se fussent ainsi annulés sans chercher bataille ? Le roi part de Paris en annonçant qu'il va combattre l'empereur ; Charles-Quint accourt sur la Meuse, pénètre dans le duché de Clèves, s'en empare, et François Ier ne fait pas un mouvement pour l'empêcher, et laisse vaincre l'allié pour lequel on s'est armé ? Existait-il déjà quelques dissensions entre le roi et le Dauphin, entre les vieux et les jeunes gentilshommes, entre les catholiques et les calvinistes, sous la tente ? Les Guise et les Coligny étaient déjà ennemis profonds ; les Bourbons et les Lorrains avaient entre eux des haines ; et dans l'affaiblissement moral de François Ier, ces dissensions étaient capables d'énerver ses résolutions belliqueuses : comment s'expliquer que le roi, à la tête de la plus noble gentilhommerie du monde, n'ait pas tenté un moyen de secourir son allié le duc de Clèves, par l'épreuve au moins d'une bataille ?

A cette cause il faut ajouter peut-être l'état de pénurie et de souffrance dans lequel se trouvait le royaume, et l'esprit de révolte que François Ier fut forcé de comprimer plus encore par la clémence que par la force. La nécessité d'ouvrir une nouvelle campagne avec des armées égales à celles de Charles-Quint avait entraîné, des levées d'hommes et d'impôts ; avec le système féodal, les hommes se trouvaient toujours, et jamais un noble n'eût manqué à l'appel de son suzerain. Mais la nécessité de la guerre ayant imposé le système des troupes étrangères, François Ier avait capitulé six mille Suisses et six mille lansquenets, et pour cela il fallait de l'argent, des escus au soleil.

On était si pressé de finances qu'on avait porté le droit sur le sel à vingt-quatre livres par muid. Tel fut le prétexte de la prise d'armes de La Rochelle. L'administration de la France était ainsi organisée, que chaque province, chaque cité avait ses privilèges, ses capitulations, que nul pouvoir ne pouvait toucher ; de sorte que dans l'idée bourgeoise rien n'était plus légitime que de se rébellionner lorsqu'on portait atteinte aux immunités municipales. L'impôt était

¹ Voyez Accord entre l'empereur et le duc de Clèves, 7 septembre 1543. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, n° 8615, f° 28.

² Dans une lettre à François Ier, le duc de Clèves essaye de rejeter sur l'impuissance du roi de le secourir et sur la mauvaise volonté de ses ministres, le traité qu'il a fait avec l'empereur. — Bibl. du Roi, Mss. de Colbert, vol. 385, in-f°, p. 23.

précisément ce qui faisait sentir de la manière la plus dure la privation des franchises ; et cet impôt, sur quoi portait-il ? précisément sur le sel dont on faisait une grande consommation dans la bonne ville de La Rochelle. La révolte fut comprimée par les troupes royales¹ ; François Ier se montra indulgent, parce qu'il avait besoin de tous pour défendre la monarchie. Les Rochelais lui promirent de marcher bravement à la frontière.

La guerre allait devenir périlleuse, décisive, et peut-être fatale pour la monarchie. Il ne s'agissait plus seulement de la querelle personnelle entre deux princes, mais de la nationalité française, une fois encore menacée. Les bruits les plus sinistres se répandaient partout, sur les conventions arrêtées entre les Allemands, les Anglais, Charles-Quint et Henri VIII ; on parlait une fois encore du dépècement de la France, ville par ville, province par province. Dans cette situation périlleuse, il fallait un redoublement d'énergie ; et quelle tristesse de voir que tout cela arrivait à la décadence du règne de François Ier !

¹ *Voyage du roy François Ier en la ville de La Rochelle, en Van 1542. Avec l'arrest et jugement par luy donné pour la désobéissance et rébellion que luy feirent les habitants d'icelle*, à Paris, par G. de Veynard, imprimeur. — Bibl. du Roi, Rec. des pièces, in-8°, cot. L, 1350.

CHAPITRE X. — MARCHÉ DE LA COALITION JUSQU'AU TRAITÉ DE CRESPIY.

Plan des Anglais et des Allemands contre la France. — Prise de Boulogne. — Siège de Montreuil. — Marche de Charles-Quint jusqu'à la Marne. — L'armée française à Épernay et Château-Thierry. — Terreur de Paris. — Héroïsme du duc de Guise. — Lenteur des Anglais. — Nouvelles de l'armée d'Italie. — Bataille de Cerisoles. — Marche des renforts au centre de la France. — Armée navale. — Flotte de Barberousse. — Il ravage l'Italie. — André Doria. — Tristesse du royaume. — Propositions de paix. — Négociations de Soissons et de Crespiy. — Traité. — Guerre contre les Anglais. — Armée navale de l'Océan. — Derniers coups de guerre. — Paix avec Henri VIII.

1543-1545.

Depuis longtemps Charles-Quint et Henri VIII étaient convenus d'une manière solennelle, et comme complément de leur alliance : que la France serait envahie, et son roi François Ier impitoyablement puni de son alliance avec Soliman II. Ce projet paraissait destiné à un succès d'autant plus sûr que la pensée en était chrétienne et populaire. On avait vu dans la diète de Spire, l'Allemagne se lever tout entière sans distinction de croyances pour combattre le prince qui avait tendu la main à ces hordes de janissaires, maîtresses de la Hongrie. En Angleterre, le même sentiment d'indignation s'était produit ; Henri VIII, quoique séparé de Rome, avait gardé au cœur une antipathie profonde contre les infidèles ; dévoué à la pensée chrétienne, quoique dans l'hérésie, il espérait racheter ses fautes par une grande croisade contre l'allié et le protecteur des Turcs. Déjà des forces anglaises étaient arrivées sur le continent : dix mille cavaliers, vingt mille arbalétriers et fantassins étaient débarqués dans la Flandre, au moment où Charles-Quint envahissait le duché de Clèves, et forçait l'électeur à rentrer sous la loi commune de la constitution germanique.

L'indignation était si vive dans la diète de Spire que Charles-Quint et Henri VIII purent avec toute liberté convenir d'un plan de morcellement de la France, sans soulever aucune plainte en Europe : Réduire François Ier à n'être plus qu'un gentilhomme, laisser une couronne morcelée au Dauphin y ou bien encore rappeler les titres du roi d'Angleterre, en vertu de l'héritage de Henri V, roi de France. Tel était le plan presque public de la coalition des Allemands et des Anglais. Toutefois, dès que ces formidables armées s'ébranlèrent, il se forma une dissidence, non point sur le but de la campagne (il était commun et simultanément entendu), mais sur les moyens d'exécution et la marche militaire que les alliés devaient suivre depuis la frontière jusqu'à Paris. Charles-Quint, esprit à fortes et larges proportions, voulait marcher droit au centre, envelopper les armées de François Ier par deux puissants corps d'Anglais et d'Allemands, comme dans une grande tenaille d'acier ; et, sans s'arrêter aux sièges des villes, rejeter le roi au delà de l'Oise et sur la Seine. Henri VIII, au contraire, voulait marcher méthodiquement, s'assurer les places fortes, et spécialement les ports de mer sur l'Océan, si utile au système maritime des Anglais ; et par exemple, afin de

compléter la ligne militaire de Calais, Henri VIII voulait s'emparer de Boulogne et de Mon treuil ; conquêtes plus avantageuses à sa politique qu'une marche rapide et hardie sur Paris.

Cette différence dans la manière d'envisager le plan de campagne devait naturellement affaiblir le mouvement actif de la coalition ; après la soumission du duc de Clèves, Charles-Quint, suivi de Ferdinand de Gonzague et du duc d'Albe, ses capitaines, s'était porté sur Landrecies, -espérant que là François Ier viendrait livrer bataille, pour décider dans une seule journée le résultat de la guerre. Soit que les forces de François Ier ne fussent pas assez considérables, soit qu'il ne voulût pas livrer la destinée de la monarchie en un seul combat, il opéra sa retraite jusqu'à l'Oise ; dès lors Charles-Quint s'empara de Cambrai, se déployant ensuite sur deux ailes vers Bapaume et le Catelet. Si, à ce moment, les Anglais avaient essayé un détour sur Béthune, pour faire leur jonction avec les troupes impériales, le plan de campagne était magnifique, et l'on pouvait simultanément s'avancer sur Paris, bannières déployées. Mais les Anglais persistant à suivre la côte pour s'emparer des ports de mer, Charles-Quint, par un mouvement hardi, spontané, sépara tout à fait sa campagne de celle de ses alliés, et vint prendre le cours de la Meuse à Commercy et Ligny, jetant ses avant-postes jusqu'à Saint-Dizier. Toutes les routes ainsi ouvertes, on annonça que Châlons et Épernay étaient tombés au pouvoir des impériaux ; Vitry fut brûlé pour la troisième fois ; singulière et fatale destinée ! Louis le Jeune dans un moment de colère incendie Vitry ; sous Charles VII, nouvelle catastrophe, les Anglais brûlèrent aussi la malheureuse cité ; et voici maintenant les Allemands qui viennent compléter et justifier ce triste nom que lui donne l'histoire : Vitry-le-Brûlé.

Dès qu'on apprit que les Allemands avaient franchi la Marne, la plus grande agitation, les craintes les plus vives régnèrent à Paris : les habitants n'ignoraient pas quels étaient les desseins des races germaniques pleines de colère et de brutalité : [ces Allemands pris de vin, reîtres et mécréants ravageaient les villes et campagnes](#). Dans les registres de l'hôtel de ville, on lit que ces terreurs allaient si loin que les plus riches habitants quittaient déjà Paris pour se retirer derrière la Loire ou du côté de Rouen ; et, par ce côté encore, les fugitifs étaient menacés, car les Anglais, maîtres de Montreuil, pouvaient se jeter dans la Normandie, la province de leurs souvenirs. Ce n'était plus un simple corps auxiliaire de quelque mille lances ; Henri VIII, débarqué en personne, désirait conduire son armée, comme Charles-Quint. Dans cette marche rapide des alliés il devait surgir de grandes batailles, des résultats décisifs, et néanmoins il n'en fut rien. La cause, où s'en trouve-t-elle ? Voici trois souverains : Charles-Quint, perclus de goutte, ne pouvant remuer ni agir de ses bras ; Henri VIII, avec un ventre tellement énorme, une carrure si forte, que nul cheval ne peut le porter ; et François Ier, tout maladif, avec une plaie affreuse qui lui faisait souffrir mille tourments. Tous trois étaient donc à l'époque de décadence ; et comment avec de tels chefs les opérations de la guerre auraient-elles gardé un caractère hardi, puissant, décidé ? La campagne devait être malade comme ses rois et ses conducteurs.

Indépendamment de cette cause première, fondamentale, il y avait surtout des dissensions intestines au milieu de la cour de François Ier, parmi les princes, et sous la tente, parmi les capitaines. On voyait que le règne ne devait pas durer longtemps, et à la face de cette immanquable catastrophe, les partis s'agitaient dans un intérêt de pouvoir et d'ambition. Le crédit de la duchesse d'Étampes, appuyé exclusivement sur l'amour du rot, devait cesser à sa mort, et le Dauphin,

une fois couronné, le règne de Diane de Poitiers commencerait. De là ce rapprochement de la duchesse d'Étampes et du duc d'Orléans, cette intimité, cette alliance pour enlever, même s'il le fallait, le trône au Dauphin. Dans les camps, il y avait le parti des vieux capitaines, habitués aux guerres depuis vingt ans, et celui des jeunes chefs qui entouraient le Dauphin comme une espérance. Ici les cardinaux de Lorraine et de Tournon, tous deux fiers, puissants, et d'intérêts hostiles : là les Guise et les Châtillon en face les uns des autres, avec leur ferveur religieuse et politique. Et déchiré par ces divisions intestines, il fallait lutter néanmoins contre l'invasion menaçante.

Au milieu de toutes ces tristesses, une bonne nouvelle arriva comme un dernier rayon de joie au front de François Ier. Le comte d'Enghien venait d'obtenir une éclatante victoire en Italie sur le marquis de Guast, et l'armée impériale dispersée était en pleine retraite. Tant les périls avaient été grands durant cette année au centre même de la monarchie, qu'on avait à peine porté quelque attention sur l'armée que le comte d'Enghien conduisait aux Alpes. Quand la France était si profondément menacée, on avait peu d'espoir d'accomplir des conquêtes au dehors ; et si l'on avait laissé une armée en Piémont, c'était pour garantir ses frontières contre les impériaux du marquis de Guast. Le commandement de cette armée détachée avait été confié au comte d'Enghien¹ ; campé dans les montagnes de la Savoie aux plaines de Carignan, le soldat avait éprouvé un froid si vif que le vin se gelait et qu'on le coupait à coups de hache pour le distribuer aux troupes sous la tente.

Dès que Pâque fleurie arriva, le comte d'Enghien qui voulait signaler la bonne venue par quelques coups retentissants, députa vers le roi le sire de Montluc, noble et vieux soudard, qui a conté lui-même les belles choses de sa vie. Montluc venait demander à François Ier la permission d'attaquer le marquis de Guast, en lui démontrant les avantages de l'initiative ; c'était l'ardeur de la vieille chevalerie, et alors, comme le roi avait besoin d'une diversion, il dit à Montluc en la cour d'Amboise : *que mon cousin d'Enghien fasse ce qu'il voudra* ; puis, se tournant vers la noblesse, il ajouta : *que ceux qui désirent y aller se hâtent*. Ce mot suffit, et le lendemain Montluc emmena plus de mille lances, ferme renfort qui mit le comte d'Enghien dans le cas de préparer habilement la bataille. Les Espagnols en Piémont comptaient sous leur étendard dix-huit mille hommes de pied, et treize à quatorze mille chevaux et seize pièces d'artillerie. On était à Pâque ; toute l'armée communia solennellement, les jeudi, vendredi et samedi saint ; le pain du ciel préparait à bien mourir. Il y avait quelque chose de jeune, de généreux dans ce comte d'Enghien qui mettait le courage au cœur par ses harangues : à tous ces hommes d'armes, Suisses, lansquenets, il dit la parole qui leur convenait ; et voyant la bonne disposition de chacun : *Monseigneur sur l'heure fait jetter aux champs tous ses gens de pied, qui estoient en nombre de onze mil pour le plus ; ensemble fait sortir les gens de cheval estans environ deux mil, tant hommes d'armes que chevaux légers. Le reste des gens de pied on avoit laissé es garnisons de Turin, Montcarlier, Pignerol, Savillan, Beyne, Queras, la Rocque de Vaulx, Villeneuve, d'Ast, Casal Bourgon, la Cisterne, Chevas, Crescentin, Pallasol, Dezane et Saint Germain, qui sont quinze villes ; et en dix huit chasteaulx entre les dictes villes, lesquelz ne seront icy nommez pour venir à la narration du principal. Ainsi doriques, nostre armée sortie aux champs pour marcher droit à trouver les ennemis, mon dict seigneur en l'instant*

¹ *Pouvoir donné au comte d'Enghien, par François Ier, pour le gouvernement du pays de Piémont, 26 décembre 1543. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8634, f° 25.*

assemble son conseil, où furent messeigneurs de Boulier es, de Tays, de Termes, d'Ossun, de Monin, de L'Angey, de Cental, de Droz, gouverneur de Mondevis, et le seigneur Ludovic de Birague, ausquela il demande s'ilz estaiet d'opinion qu'on menast tout le camp droict contre les ennemis. Àdone chascun dit son ad via, puis fut conclu que quelque nombre de geatz iroient pour veoir leur contenance, et, selon qu'ils trouveroient, l'on se conduiroit¹. La bataille, donnée près d'un fort nommé Cerisoles, commença par une escarmouche de gens d'armes et de cavalerie, qui dura toute une journée. Le lendemain, dès l'aube, trompettes et tambourins sonnèrent de manière, disent les témoins oculaires : que tout notre camp fut rangé en bataille à six heures du matin, et les escarmouches de cavalerie s'engagèrent de nouveau. Sur ce fuct fait certain signe pour faire place à nostre artillerie, laquelle incontinent commença de faire tel dommaige, en troys volées qu'elle fut laschée, que les ennemis en furent du commencement très fort es tonnez. Puis, voyans qu'elle faisoit à leur desavantaige grande exécution et estoit pour continuer, prènent couraige, et sur ce marche leur avant garde qui estoit le bataillon des neuf mil lansquenetz, lesquelz, venant furieusement la teste baissée contre icelle y ' la font abandonner à noz gentz, et tuent les chevaulx et partie de canonniers, et bruslent entièrement toutes les pouldres de ceste bande d'artillerie. Lors nostre avant garde bataille et arrière s'assemblent si près l'un de l'autre que tout n'estoit qu'un².

Il se fit quelques désordres dans le camp des Français étonnés, surpris de cette vigoureuse attaque des lansquenets ; alors le comte d'Enghien met la lance en arrêt, et conduit l'élite de ses forces contre les Allemands. Dans une charge générale, notre infanterie fit merveille ; composée de piqueurs et d'arquebusiers entremêlés, selon la méthode légionnaire, elle jeta le désordre dans le camp ennemi. Puis les gens d'armes profitant d'un moment d'incertitude et de trouble au milieu des lansquenets, pénétrèrent dans le camp, et l'on vit alors le plus affreux désordre. En moins d'une heure, tous ces Allemands furent mis en pièces ou faits prisonniers, ce qui fait dire à un témoin de la bataille : Monseigneur D'Enghein fit, comme un César, des choses incroyables ; noz gens ont gagné aussi de quatre à cinq mil corselets et une grande quantité de mailles ; et pamy le bagaige se sont trouvez quatre bahuz pleins de manettes de fer, lesquelles estoient pour enferrer les Italiens que le marquis faisoit son compte prendre prisonniers, car il estimoit que nul des nostres ne devoit eschapper, et s'attendoit de mener en triomphe à Milan lesdictz Italiens liez et enchaînez comme mastins, puis les envoyer en gallères par force³.

Dans les malheurs de la patrie lorsqu'une lueur de victoire apparaît encore, il se fait un cri de joie, comme un espoir de délivrance, et c'est ce qu'on vit à Paris, partout dans les cités, en apprenant la bataille de Cerisoles. Sans doute ce n'était qu'un point dans l'ensemble général de la guerre ; on l'exagéra pour donner un peu d'âme et de courage aux populations fatiguées. En tout ceci, un résultat fut néanmoins obtenu : c'est que la frontière du Piémont, étant désormais à l'abri par la défaite du marquis de Guast, le comte d'Enghien put détacher un corps de gendarmerie et de bonnes troupes, Suisses et lansquenets, pour remonter par le Lyonnais dans la Champagne et la Brie, afin de couvrir Paris menacé. Ces vieux

¹ *Discours de la bataille de Cerizolles*. A l'enseigne du Rocher, à Lyon, chez Sulpice Sabon, avec privilège.

² *Discours de la bataille de Cerizolles*.

³ *Discours de la bataille de Cerizolles*. — Voyez aussi *Relation de la bataille de Cerizolles*. — Bibl. Roy., Mss. Fontanieu, portef. tome 254.

soldats arrivant de Cerisoles avec le récit de leurs exploits, devaient apporter une nouvelle ardeur aux soudards et gentilshommes, tandis que Charles-Quint s'avancait plus timidement : ce qui s'était vu à Cerisoles pouvait également se reproduire dans la Champagne ou la Lorraine. Il ne fallait pas s'aventurer avant d'être assuré d'une retraite ferme et solide par les places fortes.

Il se passait en outre sur les côtes d'Italie, des événements d'une nature assez sérieuse pour appeler les inquiétudes de l'empereur. Dans les fastes du XVI^e siècle, rien de plus étrangement en dehors des mœurs du moyen âge que le long séjour du capitaine Barberousse dans le port de Marseille ; pendant tous les six mois d'hiver le pavillon turc s'était mêlé au drapeau municipal sous la vieille croix marseillaise. Après le siège malheureux de Nice, Barberousse vint se réparer dans le port de Marseille, et à mesure que le corsaire mécréant faisait en mer des prises sur les Espagnols : draps de soie, vases d'or, épiceries d'Orient, il venait en toute hâte les déposer et les vendre à Marseille, avide de les acheter, tant l'esprit de lucre avait affaibli les vieilles mœurs chrétiennes ! La cité commerçante n'était plus la république si ardente de foi ; elle s'accoutumait à traiter en alliés et en amis les soldats du capitaine ; tandis que Barberousse enchaînait des milliers de chrétiens, François I^{er} mettait en liberté tous les esclaves turcs qui servaient sur ses galères. Quand le printemps arriva, la grande escadre se mit à la mer, pour se porter sur les côtes d'Italie. Si le capitaine respecta les côtes des pays neutres, il put librement ravager Naples et la Sicile. Oh ! que de désolations à Salerne, à Lipari y contrées que réchauffe un soleil si beau, qu'éclaire un ciel si pur ; les barbares pillèrent les cités, dévastèrent les églises, et des masses d'esclaves furent destinés aux marchés de Constantinople. Le butin fut si grand, que Barberousse lui-même était obligé de manger debout, tant les marchandises s'amoncelaient autour de lui. Enfin la colère du ciel éclata, et sa flotte si funeste à la chrétienté, violemment secouée par la tempête, dut retrouver la mer de Marmara et Constantinople ; l'Italie fut ainsi préservée par Dieu d'une nouvelle invasion de Barbares.

Ce qu'on ne s'explique pas bien au milieu des grandes gloires d'André Doria, c'est que lui, le vieux marin, ait laissé le capitaine donner la Méditerranée par sa flotte de galères. Avancé dans la vie, peut-être Doria avait-il besoin de reposer sa tête dans son palais de marbre, au murmure des eaux du golfe ; mais Barberousse n'avait-il pas soixante-onze ans, lorsque monté sur sa galère capitaine, il dirigeait l'escadre au pavillon ottoman ? Il eût été beau de voir deux amiraux à barbe blanche et touffue, tels qu'on les voit peints encore à Gênes, les plus expérimentés des hommes de mer, en venir aux prises pour se disputer la souveraineté de la Méditerranée. André Doria et Barberousse étaient dignes de lutter l'un et l'autre ; et cependant, tous deux à la tête de nombreuses galères, ne s'abordèrent point ; loin de chercher à se rencontrer, ils s'évitèrent par la vitesse des vents et des rames. Gela tint-il à ce que lorsque deux renommées sont égales en puissance et en grandeur, elles craignent de se heurter, parce que la défaite de l'une ou de l'autre décide souverainement une question de supériorité aux yeux des contemporains et de l'histoire. Il faut ajouter qu'avant d'être amiral de l'empereur, André Doria était Génois et patriote ; comme Génois, il ne voulait pas exposer sa république, après une défaite possible, aux représailles et aux vengeances de Barberousse ; comme patriote commerçant, il ne voulait pas fermer au négoce de Gênes les échelles du Levant, dont les Marseillais allaient rester les maîtres par leur alliance. Et là fut la cause de cette indifférence d'André Doria, qui laissa le capitaine naviguer dans la Méditerranée, sans lui offrir bataille aux belles eaux de Naples ou de Sicile.

A quelque point de vue qu'on l'aperçût, la situation de François Ier n'avait rien de populaire ; plus la chrétienté était affligée par les ravages du Turc, plus les accusations s'attaquaient au roi si fidèle allié de la Porte Ottomane : lorsque l'Anglais et l'Allemand s'approchaient de Paris, il était facile de justifier leurs violences les plus grandes, en rappelant les désastres d'Amalfi et de Piombino, dévastées par le capitaine. Aux yeux de l'Europe chrétienne, François Ier n'était plus qu'un renieur de foi. Les Anglais campés autour de Montreuil envoyaient leurs avant-postes presque jusqu'à Compiègne. Les Allemands et les Espagnols sous Charles-Quint, malgré l'héroïsme du duc de Guise, arrivaient à Château-Thierry, et leur jonction devait se faire sur la Seine. Les alarmes grandissaient à Paris, et l'empereur profita de l'indignation publique pour se proclamer le défenseur de l'Église, afin de mieux dépopulariser son ennemi. Sans doute il trouverait de la résistance dans sa marche en avant ; la chevalerie française était trop glorieuse pour ne pas livrer bataille aux portes de Paris : Quel en serait le résultat ? Avec des efforts inouïs, le roi avait à peine réuni sept mille lances et vingt-deux mille hommes d'infanterie, dernière ressource de la monarchie, en y comprenant même le corps du comte d'Enghien, détaché du Piémont. En face d'elle, cette armée avait les Allemands et les Espagnols de Charles-Quint qui formaient trente-sept mille hommes et quarante mille Anglais d'Henri VIII, sans compter les Flamands du comte de Nassau, prince d'Orange. L'ennemi conduisait de vieilles bandes, et presque toute l'armée de François Ier se composait de nobles et jeunes chevaliers et d'infanterie nouvellement levée. Une bataille aurait donc réduit la monarchie dans la fatale situation où elle se trouvait après Crécy et Poitiers.

La paix était le cri universel ; il venait de partout, de la France comme de Rome, de l'opinion publique comme du souverain pontife qui en était le modérateur. La position de François Ier, allié du sultan, n'était pas naturelle ; trop en dehors de l'opinion générale, elle ne pouvait durer, et le pape lui en fit de sévères remontrances : voulait-il demeurer comme le ravageur de l'Italie et le glaive de Mahomet ? Ces paroles n'eussent point été entendues dans la jeunesse et la prospérité ; mais le malheur flétrissait François Ier de ses plus rudes atteintes, et alors on écoute mieux. De son côté, Charles-Quint, les yeux fixés sur l'Allemagne, voyait Vienne une fois encore menacée par les Turcs, et le protestantisme grandissant par les divisions politiques ; il voulait en finir par un double coup de main. Pour tout cela la paix lui était nécessaire, et avec un traité la promesse solennelle de François Ier qu'il renoncerait à la ligue de Smalcalde et à l'alliance de Soliman II. Le chancelier Granvelle, esprit d'une supériorité si remarquable, avait voulu faire concourir François Ier lui-même au double résultat d'une répression du protestantisme et des envahissements du Turc ; il lui paraissait facile d'entraîner cette noble chevalerie de France à une croisade contre les infidèles, et au moment où le huguenotisme menaçait la couronne, n'était-il pas dans les intérêts du roi de fortement le réprimer à l'aide du concile et d'un armement simultané avec l'empereur ?

Lorsque ces considérations frappaient l'esprit supérieur du chancelier Granvelle, Éléonor, la femme si sérieuse de François Ier, la sœur de Charles-Quint, intervint encore une fois pour amener la paix entre son frère et le roi, son mari et son maître. Caractère noble et fier que celui d'Éléonor, épouse délaissée pour des maîtresses, et qui n'intervient que dans les questions graves pour concilier de sanglantes disputes ! Elle accourut trouver Charles-Quint, alors dans son lit, tout perclus de goutte et ne pouvant signer son nom, ni apposer son scel, elle obtint que des conférences s'ouvriraient même sans le consentement de Henri VIII qui

persistait à marcher sur Compiègne. Ces conférences furent d'abord désignées dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, près de Soissons — lieu qu'il faut visiter quand on veut se faire une juste idée des premiers temps de la monarchie et de ces palais de rois, dont on voit encore là les tombeaux —. De Saint-Jean-des-Vignes, les conférences furent transportées à Crespy, où les questions sérieuses sur la paix furent seulement engagées. La première difficulté qui avait dominé les autres, était relative à l'investiture du Milanais, promise par Charles-Quint. À aucune époque de ses malheurs ou de ses prospérités, François Ier n'avait renoncé à ce désir immense d'avoir la Lombardie pour lui, et après avoir rêvé une suzeraineté personnelle, il la voulait pour l'un de ses fils avec les fleurs de lis sur l'écusson de Milan. Charles-Quint cédait à cette préoccupation du roi, mais sous la condition expresse que l'investiture du Milanais serait donnée au duc d'Orléans, lorsqu'il serait devenu époux de la fille ou de la nièce de l'empereur, à son gré, et seulement après le mariage consommé. Or, comme les princesses étaient encore enfants, c'était ajourner indéfiniment la cession ; et l'empereur se réservait encore de substituer au Milanais le comté de Flandre ou la Franche-Comté. Cette investiture du duché de Milan même donnée, l'empereur gardait les châteaux de Milan et de Crémone comme un gage ; le Piémont devait être restitué à son duc ; François Ier payerait à son fils, le duc d'Orléans, une pension annuelle de cent mille livres tournois, et Charles-Quint l'imposait comme condition expresse, ce qui ferait supposer des relations intimes et coupables. Par une clause définitive, le roi de France s'engageait immédiatement à mettre à la disposition de l'empereur un corps de chevalerie pour combattre le Turc en Hongrie et sur le Danube, et comprimer les troubles religieux de l'Allemagne.

Ce traité entraînait donc par lui-même le changement absolu de la politique de François Ier¹ : quels avaient été, depuis quatre ans, sa tactique, ses projets et son but ? Pénétré de la nécessité de combattre l'empereur à outrance, François Ier s'était lié avec Soliman II, jusqu'à ce point de l'aider dans ses conquêtes et dans les pirateries de ses galères capitanes ; puis il s'était uni avec les princes protestants de la Suède, du Danemark, afin d'également lutter contre l'unité catholique et impériale. Par le traité de Crespy, cette situation était complètement bouleversée ; Charles-Quint obligeait François Ier à n'être plus qu'un auxiliaire de sa politique ; il roulait combattre les Turcs, et un corps de chevalerie française allait raccompagner ; il voulait comprimer les électeurs protestants de l'Allemagne, et le roi l'aiderait dans cette œuvre. Et ce qu'il ne faut pas oublier encore, c'est que, par une politique habile, Charles-Quint se créa un appui au sein du conseil du roi ; il sait l'antipathie qu'inspira au Dauphin le duc d'Orléans ; il promet à ce jeune prince sa fille ou sa nièce ; il le pose comme un obstacle au nouveau règne ; car il voit bien que François Ier ne peut vivre longtemps. Quelle cause imposa donc ce traité au roi de France ? on a écrit que la corruption l'acheta : [Quelques diamants donnés à la duchesse d'Étampes en amenèrent la conclusion](#). Ces petites anecdotes, il faut les laisser but vulgaires histoires. Le traité de Crespy fut imposé par la nécessité ; l'ennemi n'était plus qu'à trois marches de Paris j dans un royaume épuisé, la résistance était impossible. Les vieilles bandes espagnoles auraient poussé devant elles les soldats de nouvelles levées, et sous ce point de vue, le traité de Crespy préserva Paris d'un siège et d'une capitulation inévitable.

¹ Le traité de Crespy fut signé le 18 septembre 1544. — Bibl. du Roi, cabinet de Gagnières, n° 406.

Un de ses résultats les plus actifs fût aussi de séparer la cause de Charles-Quint de celle du roi Henri VIII ; un traité simultanément eût été plus dur. Maintenant une convention étant signée avec Charles-Quint, les troupes anglaises demeuraient seules exposées aux coups de la chevalerie de France : à cette époque, il n'y avait pas de système et de coalition bien cimentée dans une cause commune ; au moindre avantage on traitait séparément, et Charles-Quint ne crut pas manquer à sa parole en signant à part de Henri VIII. La guerre se continua donc, après le traité de Crespy, avec l'Anglais sur tout le littoral de la Manche, à la fois par terre et par mer. Il y eut orgueil à François Ier, même dans ses jours de malheur, d'essayer une lutte maritime avec la Grande-Bretagne, depuis la puissante reine de l'Océan ! Le capitaine Paulin (baron de la Garde) avait acquis une grande renommée dans la Méditerranée, et lorsque la paix fut conclue avec Charles-Quint et l'Espagne, il partit de Marseille et parut sur les côtes de l'Océan avec vingt-cinq galères, plusieurs nefes et la capitane, le plus beau navire du monde. En même temps, le maréchal d'Annebaut avait réuni dans la rade du Havre toute la flotte de l'Océan, dans le dessein d'opérer un débarquement en Angleterre à l'aide des Écossais. François Ier vint lui-même visiter la flotte au Havre, à Dieppe ; puis, essayant de grandes manœuvres, il déploya son pavillon royal dans la Manche. Lord Liste, grand amiral d'Angleterre, n'osa point engager le combat contre Paulin et le maréchal d'Annebaut. Tout dut se borner à des démonstrations où quelques bordées de canon furent jetées à la face de Portsmouth, comme de Dieppe ou du Havre. Aucun engagement sérieux ne vint constater la supériorité de l'une sur l'autre flotte. La souveraineté des mers fut disputée sans qu'une grande victoire l'accordât à la France ou à l'Angleterre.

Sur les côtes depuis Boulogne jusqu'à Mon treuil, et de Montreuil à Compiègne, les deux armées de Henri VIII et de François Ier restaient, pour ainsi dire, à la face l'une de l'autre, sans se combattre vigoureusement. Bien que la paix séparée avec Charles-Quint eût laissé dans l'isolement les forces anglaises, néanmoins secondées par les Flamands et les lansquenets de Hanovre, ces forces étaient suffisantes sinon pour la conquête, au moins pour se maintenir dans la possession de Boulogne et de Montreuil, but de la campagne. Les bandes anglaises avaient la supériorité incontestable d'une vieille habitude de la guerre, tandis que la chevalerie de François Ier avait plus de courage que d'expérience. On se battit peu ; les corps marchaient à la vieillesse, et les esprits à la paix : quelle activité pouvait-on espérer de Henri VIII tellement épaissi depuis deux ans, qu'il fallait le rouler dans un fauteuil à bras pour le mettre à table ; et là, il se livrait à sa brutale glotonnerie, dévorant à lui seul une hure de sanglier, arrosée d'un broc de vin de Guyenne. En face de lui, François Ier, pâle, décharné, si souffreteux de sa plaie profonde, qu'il ne pouvait plus se tenir à cheval, et poussait de lamentables cris sous sa tente. La paix ! la paix ! était donc la seule chose possible entre de tels princes ; la jeunesse avec ses riantes idées, ses intrépides entraînements, peut désirer le bruit des batailles, le retentissement de la trompette et du cor, le sifflement du canon, le cliquetis des armes ; mais, quand le corps est impotent, il n'aspire plus qu'à une seule chose, le repos profond et assuré pour les derniers jours qui restent à vivre.

Sous la tente, Henri VIII et François Ier purent donc traiter de la paix¹ ; à travers leurs différends et leurs querelles, ces deux princes avaient toujours conservé l'un pour l'autre des souvenirs d'amitié. Leurs lettres gardent les

¹ Traité de paix entre François Ier et Henri VIII, roi d'Angleterre, 7 juin 1546. — Bibl. du Roi, cabinet de Gagnières, n° 490.

caractères d'une bienveillance continue ; ils s'étaient prêté secours avec sympathie ; momentanément séparés, Henri VIII ne gardait une certaine aigreur qu'à la suite de l'alliance du roi de France avec les Ottomans ; cette cause casant par le traité de Crespy, il ne fut plus question que de régler les conditions de la paix. Elles se résumèrent presque toujours comme pour les Anglais, en des stipulations pépinières ?

A Ardres, non loin du champ où c'était déployée la fastueuse entrevue du Drap d'or, il fut convenu que l'ancienne dette contractée par François Ier envers la couronne d'Angleterre serait portée à la somme de cinq cent douze mille livres sterling, et, en outre, deux millions de livres sterling seraient ajoutés pour le rachat de Boulogne cédée au roi d'Angleterre jusqu'au paiement de cette somme ; moyennant quoi, l'armée anglo-flamande évacuerait le territoire de France pour se retirer sur la frontière. Il se révèle désormais dans les conseils de François Ier une politique de décadence ; la catastrophe avance, l'implacable mort s'agite pour affaiblir de ses doigts amaigris les destinées de la monarchie.

On remarquera dans cette campagne des alliés contre la monarchie française, les mêmes conditions de force, de faiblesse, d'intérêts et de passions qui se déploient plus tard dans toutes les coalitions armées contre la grandeur et l'indépendance de la France ; d'abord le dessein de partage, le projet de morceler la patrie, est la pensée absorbante de l'étranger. A mesure que la coalition fait des progrès, les dissentiments arrivent, les Allemands veulent marcher par le centre du territoire et les Anglais par les côtes, comme le duc d'York en 1793 ; les uns tendent à s'emparer d'Amiens, de Saint-Quentin, jusqu'à Senlis, les autres d'Abbeville et de Dieppe, de manière à dominer la Normandie ; les intérêts des alliés en se déployant égoïstes préparent leurs divisions intestines et doublent la force des armées de France. Ici commence alors l'action de la diplomatie. Il n'est pas difficile d'obtenir des traités séparés, lorsque les vues et les plans de campagne le sont si profondément déjà. François Ier commence par négocier avec les Allemands ; leurs intérêts sont moins opposés à ceux de la France ; la guerre avec la Germanie est une question, tandis que les hostilités avec l'Angleterre sont continues et permanentes ; quand la paix est faite avec Charles-Quint, le roi s'adresse plus fermement aux Anglais ; il les a isolés et toutes ses forces peuvent se porter contre eux ; dès lors la paix devient facile, car jamais l'Angleterre n'osa une guerre sur le continent sans le concours de l'Europe.

CHAPITRE XI. — DERNIERS ACTES ET MORT DE FRANÇOIS Ier.

Changement dans le caractère du roi. — Souffrances et ennuis. — Ses distractions forcées. — Opération chirurgicale d'Ambroise Paré. — Voyage et séjour. — Vieillesse de Marguerite de Navarre. — La duchesse d'Étampes. — Mort du duc d'Orléans. — Du comte d'Enghien. — Actes de tyrannie. — Jugements par commission. — Arrêt contre le chancelier Poyet. — Législation et derniers actes de François Ier. — Mort de Henri VIII. — Impression qu'elle fait sur le roi. — Décadence et agonie. — La chasse et la mort.

1545-1547.

Le plus lamentable spectacle, celui qui porte aux plus sérieuses réflexions, c'est la dernière période de la vie dans un homme ou dans une chose qui a eu quelque grandeur. Quand l'existence a été vulgaire, elle n'a alors ni commencement, ni milieu, ni fin ; elle ressemble à une glace unie sur laquelle le souffle à peine laisse quelques empreintes. Mais lorsqu'un homme a été grand, brillant, jeune et beau, et qu'on le voit brisé par la maladie et la mort ; lorsqu'une vaste intelligence se flétrit et s'abîme, lorsqu'une beauté éclatante s'efface, lorsqu'une voix douce comme celle d'un ange du ciel, s'altère et se perd, l'âme en éprouve une indicible mélancolie. Le châtiment de la jeunesse, ce sont les rides ; la douleur de la force, c'est la faiblesse qui ne permet plus au bras de soutenir l'épée ; le châtiment de l'esprit, c'est l'hébétement précoce qui vient aux vieillards. Oh ! que nous sommes petits dans cet océan de grandeurs et de misères que Dieu a fait et qu'il est bon de ne jamais marquer dans la vie que par les belles et nobles actions !

Ce sentiment vous saisit au cœur lorsqu'on arrive à la fin du règne de François Ier. Ce roi de France, tout couronné de force, de plaisir et d'espérance, nous allons le voir maintenant triste, découragé et comme poursuivi par les menaces et la voix intime de la mort. Depuis cinq années, le caractère du roi avait visiblement changé ; dans sa jeunesse, brusque, colère souvent, il rachetait tout cela par la loyauté de son caractère, une magnificence de formes, une grandeur de sentiment, reconnues par tous ; on aimait ses habitudes chevaleresques, la joyeuseté de ses propos, la morale aimable même de ses poésies d'un scepticisme railleur pour les plaisirs et les femmes.

Il n'y avait plus rien maintenant de ce François Ier si royal et si gentilhomme ; le monarque souffrait d'une manière effrayante ; la pâleur de ses traits, ses joues creuses et vides, signalaient la présence d'une de ces maladies incurables qui ne lâchent leur proie que pour la livrer aux vers du tombeau. Quelques amis seulement savaient qu'il avait un ulcère secret qui le rongait et le dévorait par des souffrances indicibles ; il venait d'appeler auprès de lui le plus habile des opérateurs, le chirurgien Ambroise Paré¹, presque un Dieu pour les vieux capitaines, car il avait guéri les plus affreuses blessures : qu'on s'imagine le duc de Guise recevant entre l'œil et le nez deux pouces de pointe de lance, le fer et

¹ Né à Laval dans le Maine, vers le commencement du XVIe siècle.

le bois restant dans la blessure, et l'habile Ambroise Paré, arrachant avec dextérité ce fer et ce bois pour guérir une blessure qui paraissait incurable ; et l'âme du duc de Guise était si ferme, si impassible, que durant cette douloureuse opération, il ne fronça pas plus le sourcil que si on lui avait arraché un cheveu. Cet Ambroise Paré avait visité la plaie du roi, l'ulcère lui paraissait avoir des symptômes de gangrène tellement menaçants qu'il désespérait de l'en guérir. Ce n'était pas ici une blessure franche et sincère reçue à la face ou dans la poitrine par un coup de lance ou de bonne épée, mais une plaie dont le principe était dans le sang ; on la fermait, elle se rouvrait plus puissante encore ; elle jetait des matières inconnues ; et l'art chirurgical ne pouvait rien : on disait que le principe de cette affreuse plaie était dans le mal de Naples, rongeur de toute force, de toute beauté.

Il est dans la nature de la souffrance de rendre l'homme morose, méchant, cruel quelquefois. Au milieu des douleurs, on ne peut avoir ces attentions et ces convenances qui rendent la vie heureuse : il faut posséder une belle âme pour, lorsqu'on épuise la coupe du malheur, applaudir au bonheur des autres. Les visages heureux vous font mal, et l'on s'explique très-bien comment le lépreux autrefois rendait au genre humain l'horreur qu'il inspirait. Or, lorsque cette souffrance se mêle au pouvoir, elle aide et prépare la tyrannie irritée, capricieuse, sanglante ; on voudrait tout tapisser de noir quand on a le noir au cœur, et c'est ce qui explique ce malaise des actes et de la politique de François Ier aux époques qui précèdent sa mort. Il semble qu'il ne peut plus rester en place ; tout lui pèse : de Fontainebleau il court à Amboise, à Villers-Cotterets, ne conservant plus qu'un goût immodéré pour les exercices violents, qui semblent lui faire oublier les douleurs de sa plaie ; semblable au malade qui se tourne dans son lit pour obtenir un soulagement, et croit, qu'il est mieux parce qu'il n'est plus là où il était. Hélas ! la maladie comme la tristesse vous suit en croupe, cavalier de la mort, elle vous presse de ses étreintes, sans repos, sans relâche.

D'ailleurs tout vieillissait autour du roi ; ceux qu'il avait aimés avec tendresse s'avançaient dans la vie au milieu des dégoûts et de l'ennui. Sa sœur chérie, Marguerite de Navarre, atteinte déjà de la maladie qui la conduisit au tombeau, n'écrivait plus que des livres de repentance, comme le Miroir de l'âme pécheresse, pour gagner les joies et le repos du paradis. Le roi avait encore auprès de lui sa maîtresse, la duchesse d'Étampes : mais quel délice pouvait-il goûter ? à quel rôle était réduite cette favorite, garde-malade d'un roi ; et ce qui est plus triste encore, témoin du désabusement, du dégoût et des efforts de l'homme impuissant à sentir ? Il n'y a pas de rôle plus lamentable que celui d'une jeune femme obligée de distraire un de ces esprits et de ces corps ayant abusé de tout, et qui sont arrivés à la satiété : est-ce qu'on peut communiquer la vie à qui n'en a plus ? donner la puissance d'aimer à ce qui reste insensible ou animer le marbre toujours froid ? C'est l'antique supplice du corps vivant enchaîné à un cadavre. Oh ! qu'elles gagnent leur parure de diamants, les robes de pourpre, les rivières scintillantes aux cheveux et sur la poitrine, ces jeunes femmes qui se chargent de gazouiller quelques douces paroles auprès de ces vieux rois que rien ne peut plus amuser !

Quelque chose cependant restait encore vivace dans le cœur de François Ier, c'était le goût des arts¹, l'irrésistible attrait des palais et des monuments publics. À mesure qu'il se sentait devenir ruine lui-même, le roi voulait laisser quelque chose debout : Fontainebleau était achevé, au moins le bâtiment vieux, orné par le Primatice, par Rosso, d'une multitude de sujets mythologiques et de statues ciselées par Benvenuto Cellini ; les jardins étaient pleins des chefs-d'œuvre des maîtres italiens ; les arbres les plus rares du Midi se tressaient en treillage, et les eaux étaient parfaitement distribuées. À Villers-Cotterets, encore un palais, sorte de rendez-vous de chasse dans la forêt, imitation du petit château de Madrid au bois de Boulogne. Saint-Germain offrait ses bâtiments à la manière italienne ; et ce qui recevait le plus d'applaudissement du peuple de Paris, c'était les ailes que François Ier ajoutait au Louvre, jusqu'ici simple château fort, comme le Châtelet et la Bastille, et que le roi changeait en pavillons et en galeries, avec des colonnes, des marbres, comme les vastes bâtiments de Milan ou de Florence. L'attrait des arts a cela de particulier, qu'il console dans la vieillesse ; il ne demande pas l'activité d'un esprit toujours jeune. Il vient un temps où le goût et la réflexion rendent plus de services à l'art que l'ardeur juvénile qui veut tout faire et tout ordonner d'une manière confuse.

On a déjà parlé des dissensions qui tristement agitaient la famille royale, surtout le Dauphin et le duc d'Orléans ; s'il avait été permis au roi de changer l'ordre successoral, évidemment le duc d'Orléans eût été préféré. Indépendamment de la tendresse sincère que lui portait la duchesse d'Étampes, il y avait dans ce jeune prince quelque chose de bon, d'enjoué, qui le rendait plus agréable que le Dauphin, sérieux, et entièrement dominé par Diane de Poitiers. Il allait, se battant contre les Anglais, monseigneur le duc d'Orléans, dans le camp accablé par la peste, visitant le soldat, le caressant avec tendresse, lorsqu'il fut malheureusement atteint de la fatale maladie. Il mourut presque aussitôt². C'était le second fils que perdait François Ier : à la mort du premier, on avait fait peser le soupçon d'un empoisonnement, et l'Italien Montecucculi avait été écartelé. Cette fois, les mêmes soupçons arrivèrent ; on accusa tout le monde, Diane de Poitiers et Charles-Quint surtout ; on ne voulut pas trouver une cause naturelle à une mort pourtant qu'on pouvait expliquer par une affreuse contagion. Les soupçons auraient pu se porter sur Catherine de Médicis, depuis que le traité de Crespy assurait le Milanais au duc d'Orléans, car elle voulait ce duché pour elle-même et le Dauphin son mari. Catherine de Médicis, si jeune femme, si parfaitement agréable à François Ier, qu'elle suivait partout, dans ses

¹ Voici encore un témoignage de cet amour des arts qui domine François Ier même à la fin de sa vie.

François, etc., a nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre espargne Me Jehan Du val salut et dilection. Nous vous mandons que des deniers de notre d. espargne vous payez, baillez et délivrez comptant a notre cher et bien amé peintre Francisque de Boullongne la somme de six cens soixante quinze livres tournois, faisant la valleur de 300 escuz d'or soleil à 45 s. tourn. pièce, que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, tant pour ung voyage qu'il fait par ses journées de ceste notre ville de Doullens à Rome ou nous l'envoyons afin de pourtraire plusieurs médailles, tableaux, arcs triumpaux et autres anticailles exquises y estans que nous desirons veoir aussi choisir et adviser celles que nous y pourrons recouvrer et achapter que pour le séjour et despence que a cette occasion faire lui conviendra au d. Rome, etc. Donné à Doullens le 13e jour de février l'an 1539-40. François.

Bibl. du Roi, Mss. Fontanieu, portef. vol. 250. Reg. de François Ier.

² Le Dauphin mourut à Forêt-Montier, près d'Abbeville, le 9 septembre 1545.

chasses, n'avait qu'un désir, celui de lui plaire et de régner après lui. Catherine était Italienne ; la première, elle avait apporté à la cour de France cet art du poison, cette manière de se débarrasser à la florentine d'un ennemi, d'un adversaire. On la comparait à la fleur si belle et si éclatante du laurier-rose, et dont le suc néanmoins donne la mort. Mais qu'était-il besoin de ces soupçons ? Pourquoi supposer une cause extraordinaire lorsque l'événement pouvait être naturel, simple, et résulter pour ainsi dire de ces mille accidents du trépas qui n'épargnent ni les princes ni les rois ?

On était si habitué à chercher des crimes dans les événements les plus ordinaires, qu'on accusa aussi la jalousie du Dauphin pour Diane de Poitiers d'avoir préparé la mort du comte d'Enghien, le vainqueur de Cerisoles. Dans ces jours où les délassements mêmes étaient des batailles, on avait simulé un beau tournoi à la Roche Guyon, et tandis que le comte d'Enghien était assis au pied d'un château fort, construit en bois pour l'esbatement des seigneurs, une pièce se détacha de l'échafaud, et le frappant à la tête lui brisa le crâne. On dit que c'était un fait exprès et que cette mort avait été amenée : **par des jalousies de cour et des Vengeances personnelles**. Rien de plus simple pourtant qu'un imprudent gentilhomme se fût aventuré à tous les coups comme à tous les hasards ; qu'on se rappelle plus tard Henri II, mourant dans un tournoi, percé d'un coup de lance ; était-ce là encore un attentat ? La vie aventureuse de tous ces jeunes hommes se jouait avec le danger, comme dans les tableaux au moyen âge la mort se mêlait aux esbatements des dames et chevaliers. Les habitudes des camps donnaient ce laisser aller de l'existence et cette nonchalance dans le péril.

À cette période, les actes de François Ier s'imprègnent d'un caractère inquiet de tyrannie ; le roi s'était servi longtemps de l'action parlementaire pour aider son pouvoir ; les gens de judicature lui avaient prêté appui en vertu du droit romain pour annuler les traités, protester contre la cour de Rome et établir cette haute jurisprudence publique qui avait rendu plus d'un service à la monarchie. Depuis, ces parlements parurent insuffisants au roi pour les procès criminels, capricieux et fantasques : alors fut adopté avec une sorte de régularité, le système de commission qui différait des arrêtés parlementaires, en ce que celle-ci n'était pas une juridiction fixe, permanente, ayant ses garanties dans le passé, le présent et l'avenir. La commission était formée pour le cas spécial du procès, avec des juges désignés par le roi lui-même, la plupart choisis dans le parlement, mais qui n'étaient pas le parlement. Par ce moyen le prince pouvait avoir des juges tout à fait à sa dévotion et n'ayant d'autre but en leur pensée que de servir la couronne, ce qui leur créait une situation exceptionnelle. Presque toujours le chancelier désignait ces magistrats, et il se trouva précisément qu'à la fin du règne de François Ier, le chancelier fut traduit lui-même devant une commission, pour être jugé comme il en avait fait juger tant d'autres.

Le chancelier Poyet n'était point un homme vulgaire¹ ; l'auteur de l'ordonnance de Villers-Cotterets, qui le premier posa en France des idées générales de

¹ *Lettre du chancelier Poyet au cardinal de Tournon.* —Bibl. Roy., Mss. de Béthune, n° 8535, f° 84.

Monseigneur, la grandeur de votre cueur et bonté vousconduyra s'il vous plaist à donner ayde à celluy qui est au comble de toutes les tribulations et affliccions qui pourroit jamais ainsy que avez peu entendre tant de mon honneur que de ma personne que l'on va présentement conduyre en cappctyvyté misérable. Je ne vous peulx autrement faire ma plainte et suplycasion pour la détresse en laquelle je suis ; aidez s'il vous plaist et

procédure, appartenait à cette classe d'esprits qui aiment à comparer les idées pour en tirer des systèmes de gouvernement et de sociabilité. Mais en même temps le chancelier Poyet avait un caractère d'obéissance et de soumission qui pouvait en faire un instrument fort utile à la tyrannie, instruments qui une fois devenus impopulaires, sont souvent sacrifiés par les pouvoirs qu'ils ont servis. Il faut se faire quelquefois le bras d'un homme fort, mais on doit y apporter de certaines restrictions, une certaine manière de se ménager soi-même, afin que cet homme fort, pour gagner quelques applaudissements, ne vous sacrifie pas ensuite sans remords comme sans regrets. Telle fut la faute du chancelier Poyet ; trop complètement dévoué aux caprices mêmes du roi, ou de ceux qui avaient sur le souverain une certaine puissance d'opinion, il fut obligé souvent de changer de bannière et de chercher la faveur avec soucis et peines ; soumis successivement à la duchesse d'Angoulême, à la duchesse d'Étampes, à tout ce qui eut du crédit sur le roi, il fut brisé parce que à mesure que ce roi exigeait de nouveaux sacrifices du peuple par caprice ou par tyrannie, le monarque avait besoin de faire croire que ce n'était pas lui qui agissait, mais le chancelier : n'était-ce pas pour obéir à François Ier qu'il avait présidé la commission chargée de condamner Chabot, comte de Brion ? Et dès que le roi eut besoin de réhabiliter la mémoire de l'amiral, il dut faire tomber la faute tout naturellement sur le chancelier, qui avait trop blessé le parlement, pour que le parlement ne fût pas trop heureux de le juger et même de le condamner. Le chancelier Poyet fut d'abord privé des sceaux désormais confiés à François de Montholon, d'une famille parlementaire, hostile au chancelier Poyet. C'était presque une révolution dans l'ordre de judicature, et le chancelier conduit immédiatement à la Bastille, dut subir un procès criminel. Cependant trois ans se passèrent en instructions, et ce ne fut que durant la dernière année du règne de François Ier que les débats commencèrent sur le procès du chancelier Poyet.

À ce procès, plusieurs questions se présentaient : l'une qui tenait à la personne, l'autre qui se rattachait à la dignité. Quant à la personne, y avait-il assez de délits pour motiver une condamnation, et une condamnation capitale comme on le désirait ? Rien ne paraissait moins constant que les imputations faites au chancelier ; il n'y avait qu'un seul fait, malheureusement vrai contre lui, c'est qu'il avait servi le pouvoir en aveugle, avec une obéissance empressée ; et ce pouvoir avait fait des actes arbitraires ! Quand on est en disgrâce, les accusations viennent bientôt contre vous, la flatterie se change en horrible témoignage, et ce qu'il y eut de plus triste dans ce procès, ce qui doit peser sur la mémoire de François Ier, c'est que le roi lui même vint déposer contre le chancelier Poyet. C'était contraire à toutes les règles, à tous les principes qui

secourez celui qui ne l'a pas mérité et qui avoit délibéré le faire a son pouvoir. À Argilly le 3e d'aoust 1542. Votre très humble et obéissant serviteur. Guillaume Poyet.

Lettre du chancelier Poyet au roi. — Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8505, p. 55.

Syre, puisque je suys asy malheureux que estre en vostre indignation et maie grâce que m'est chose griefve que je ne le puis pourter, je vous supplie que me octroyés une grâce que sera se plaist à vostre majesté et bonté acostumée me faire congnoistre la faulte que je puy avoyr faicte, et je vous en satisferay promptement ou sy non, syre, pour l'honneur tfu service auquel il a pleu m'avoyr mys me permettre d'aller en ma maison ou je tiendray tel aresten sy grande surté qu'il vous plaira pour après faire de ma personne ce qu'il vous plaira en ordonner.

Votre très humble et obéissant sujet. Guillaume Poyet.

Voyez *Procès criminel du chancelier Poyet.* — Bibl. du Roi, Mss. de Mesmes, in-f°, n° 8434-6.

protègent les sujets et garantissent la majesté souveraine : un prince se faire témoin contre un ministre devant le parlement, c'était descendre bien bas, et faire monter le sujet bien haut Mais à ce moment de malaise et de maladie, François Ier n'était plus le même ; un certain esprit de douloureuse inquiétude s'était emparé de lui, et je m'imagine que Louis XI dans sa dernière vie de Plessis-lès-Tours, se fût porté volontiers accusateur contre l'un de ses ministres, s'il avait eu le ferme dessein de le faire condamner.

Le second point à juger tenait à la dignité de chancelier, indélébile dans la personne du magistrat ; il était de règle qu'on pouvait enlever les sceaux au chancelier quand il était en disgrâce, et le roi était toujours maître de désigner une personne pour garder son scel ; cela s'était vu pendant le voyage de François Ier en Italie. Et tant il y avait de choses distinctes, le garde du scel privé n'était pas le garde des sceaux publics ; or, Guillaume Poyet n'était plus que chancelier, et la simarre était adhérente à son corps, ainsi que la peau aux os, comme disaient les jurisconsultes. On ne pouvait la lui arracher que par un jugement public, et une *commission* fut réunie à cet effet. Dans d'autres circonstances, on aurait conclu à la mort, car il était toujours populaire d'élever un ministre aux fourches de Montfaucon ; les règnes avaient besoin de cela quelquefois pour s'achever paisiblement. Mais y avait-il grief suffisant pour préparer une condamnation capitale ? Qu'avait donc fait le chancelier Poyet que le roi n'eût approuvé et signé de sa main ? Aussi la commission n'osa le condamner qu'à une amende et à un emprisonnement¹, sorte de satisfaction donnée aux ennemis du chancelier, homme remarquable du reste, travailleur comme les jurisconsultes de cette époque, où la rénovation du droit était dans toute sa splendeur. À partir de la disgrâce du chancelier Poyet, les édits et les lois de François Ier perdent l'éclat de cette législation générale qui caractérise les œuvres du chancelier Poyet.

En parcourant le livre des ordonnances, depuis le garde des sceaux Montholon jusqu'à Éverault et le chancelier Olivier, on ne trouve plus aucun de ces actes qui indiquent une pensée générale d'administration. Ce sont des édits un à un, déterminés par les circonstances et passagers comme elles, Montholon néanmoins a quelque régularité dans l'esprit et des pensées de jurisprudence empruntées au parlement et au droit romain ; c'est à lui qu'on doit la régularisation des gardes-sceux ou notaires particuliers, chargés de conserver notes et actes même de bourgeois à bourgeois². Montholon divise la France en treize recettes générales³, avec les électeurs pour les aides⁴. On lui doit un règlement sur les mines de fer du royaume⁵ ; il établit au sein du parlement de Paris une chambre spéciale pour le domaine⁶, parce qu'il sait bien que là est le principal revenu de la couronne. Le garde des sceaux Éverault, tiré de moins haut que Montholon, est un simple maître des requêtes, Piémontais de

¹ Arrêt de la commission du parlement qui déclare le chancelier Poyet inhabile à remplir aucun office royal, le destitue de son office de chancelier, le condamne par corps à 100.000 liv. d'amende pour concussions, malversations et abus de pouvoir, et ordonne que pendant cinq ans il restera en telle ville qu'il plaira au roi, sous la garde et surveillance qu'il voudra bien lui imposer. — Paris, 24 avril 1545, après Pâques. — Bibl. Roy., Mss. de Béthune, vol. cot. 852, f° 47.

² Angoulême, novembre 1542 (Fontanon, I, 708).

³ Cognac, décembre 1542 (Fontanon, II, 827).

⁴ Saint-Germain-en-Laye, 17 mai 1543 (Fontanon, II, 890).

⁵ Saint-Germain-en-Laye, 18 mai 1543 (Reg. du parl. de Paris, vol. N, f°22).

⁶ Paris, mai 1543 (Fontanon, II, 245).

naissance. En lui se trouvent peu d'idées générales de législation ; on le voit préparer des actes de discipline militaire ; il poursuit les hérétiques comme conspirateurs et séditeux, et tous ceux-là sont hérétiques qui ne souscrivent pas les formules établies par la Sorbonne¹. Le chancelier Éverault se prononce contre le luxe ; il ne veut ni habits d'or, ni draps de soie² ; il confie aux baillis et sénéchaux l'administration des hospices³. Presque toujours à la suite de François Ier dans ses batailles, il s'occupe de la police des gens de guerre, de la levée du ban et de l'arrière-ban⁴. La plus large ordonnance d'Éverault est une organisation de l'amirauté et de ses attributions comme juridiction militaire⁵.

Le chancelier François Olivier qui lui succède est président au parlement de Paris, tout à fait à la fin du règne de François Ier, et l'ordonnance qui le nomme est datée de Romorantin⁶. Plus grande capacité législative qu'Éverault, le premier, il conçut l'idée un peu romaine d'employer les mendiants valides aux travaux publics⁷ ; son règlement contre les officiers comptables et le pécuniaire est éminemment remarquable⁸. Les bases de l'administration des Quinze-Vingts à Paris furent établies par le chancelier Olivier⁹, développant ainsi la généreuse pensée de saint Louis. Comme de grands désordres se manifestent dans le royaume depuis le calvinisme, le chancelier établit la peine de mort contre le port d'armes. Nous avons été advertis des meurtres et homicides qui se faisoient et commettoient en nostre royaume par plusieurs personnes de diverses qualitez, portans harque-buzes et harquebutes appelées petits pistolets d'Allemagne, et aussi que pour tels harquebutiers nos forests estoient grandement dépeuplées de bestes et gibier, nous avons fait certaines ordonnances prohibitoires, de ne plus porter ny tenir es maisons des particuliers aucunes des dites harquebutes, harquebuzes et pistolets : aussy de ne porter ny aller couvert d'armes, lesquelles ordonnances et prohibitions n'auroient esté observées et gardées, ainsi que nous espérons ; sçavoir faisons que nul de quelque estat, qualité ou condition qu'il soit, encore qu'il soit gentilhomme, soit de nos ordonnances, de nos ban et arrière ban et autres quelconques, sans aucuns excepter, n'ait à porter harnoys, ny aller couvert de quelques armes que ce soit, fors et exceptez toutes fois quant au port d'harnoys seulement les gens d'armes de nos dites ordonnances, qui pourront porter quand ils viendront en leur garnison, les harnois et armes dont ils ont accoustumé de se servir à la guerre, pour le devoir de leur estat ; et semblablement quand ils seront mandez pour aller en quelque lieu ou voyage pour notre service. Et si huict jours après la publication de nos dictes ordonnances et défenses, ils se trouvent aucuns portans et allans couverts des dits harnois et armes, excepté nos dits gens d'ordonnances es cas dessus dits, nous ordonnons, voulons et nous plaist, qu'ils soient punis et saisis au corps, et sur le champ sans autre forme et signe de procès, pendus et estranglez¹⁰.

¹ Paris, 23 juillet 1543 (Fontanon, IV, 425).

² Fontainebleau, 3 décembre 1543 (Fontanon, I, 988).

³ Fontainebleau, 19 décembre 1543 (Fontanon, IV, 574).

⁴ Fontainebleau, 3 janvier 1543-4 (Fontanon, IV, 660).

⁵ Fontainebleau, février 1543-4 (Fontanon, II, 18).

⁶ Lettres des provisions de l'office de chancelier de France, vacant par la destitution de Guillaume Poyet en faveur de François Olivier, président au parlement de Paris. Romorantin, 28 avril 1545.

⁷ Saint-Germain-en-Laye, 16 janvier 1545-6 (Ordon. 0, f° 493).

⁸ Saint-Germain-en-Laye, 1er mars 1545-6 (Fontanon, II, 629).

⁹ Fontainebleau, mai 1546 (Fontanon, II, 129).

¹⁰ Fontainebleau, 16 juillet 1546 (Fontanon, I, 645).

Ces actes inflexibles de précautions et de police étaient rédigés à l'époque où la décadence et la maladie faisaient des progrès considérables sur l'esprit et le corps de François Ier ; il y avait encore chez lui cette activité fébrile, capricieuse, qui se manifeste par soubresauts dans les existences malades. Jamais le roi n'avait fait tant de voyages ; on peut le voir par la date des lieux où sont rendus ces édits : Fontainebleau, Moulins, Romorantin, Chanteloup, Saint-Germain, Arques, Blois, Chenonceaux, et partout il ne s'arrête que quelques instants ; impatient de quitter un manoir pour un autre, un bois, une forêt, pour un autre bois, une autre forêt. Cette activité se manifeste même par des pensées de guerre, et à peine vient-il de signer les deux traités de Crespy et d'Ardres avec l'empereur et Henri VIII, qu'il songe à renouveler les hostilités contre Charles-Quint. A peu près sûr de l'appui du roi d'Angleterre, il ne cherche qu'un prétexte ; la mort du duc d'Orléans vient de faire naître tout à coup une question politique qui se lie essentiellement au traité de Crespy ; par ce traité, Charles-Quint a promis de donner l'investiture du Milanais au duc d'Orléans ; ce prince mort, le droit est-il éteint avec lui ? François Ier ne doit-il pas en profiter, comme héritier naturel du duc son fils ? C'est par suite de cette réclamation que le roi sollicite une nouvelle entrevue pour interpréter les clauses du traité de Crespy. Charles-Quint répond d'une manière évasive ; trop préoccupé des affaires d'Allemagne et de la nécessité surtout de repousser le Turc de la Hongrie, il en renvoie la solution à un temps plus éloigné, lorsque les troubles du protestantisme seront apaisés et les infidèles jetés hors du territoire chrétien.

Cette réponse est bien loin de satisfaire François Ier qui, dans la prévoyance d'une nouvelle situation de guerre, arme de nouveau ; s'il est vieilli, malade, il a autour de lui une jeunesse belliqueuse et des gentilshommes tout disposés à reprendre les armes. Dans la dernière guerre il a remarqué que ce qui avait hâté les progrès si rapides de Charles-Quint en France sur les voies de Paris, c'est que les villes frontières de seconde et troisième ligne n'étaient pas fortifiées ; et qu'une fois les places de l'extrémité soumises, l'ennemi pouvait marcher droit sur Paris. François Ier, avec son goût de bâtiment, son incessant besoin de construire, ordonne que des murailles soient partout élevées : Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Chaumont, Ligny furent couronnées de créneaux sur leurs tourelles antiques ; les portes furent bardées de fer et les chaînes des ponts suspendues sur des fossés profonds ; la France fut couverte de ces petites cités à mangonneaux, dont les débris disparaissent chaque jour ; bijoux de pierre, jolis castels à pavillon dont la girouette criarde annonçait pendant la nuit les grosses bouffées du vent d'automne ! construire de ces castels tourelés avec des plates-formes pour l'artillerie, des meurtrières pour les arquebuses et les fauconneaux ; élever des rendez-vous de plaisance et de chasse, des palais à la manière italienne, furent comme les derniers travaux et les derniers goûts de François Ier, alors même que la douleur l'abîmait sous ses étreintes mortelles.

Ce qui retentit aux oreilles d'un malade comme le bruit d'un glas funèbre, c'est la mort de ceux qui ont vécu de sa vie. Un triste avertissement pour François Ier, ce fut donc la charte scellée de noir qui lui annonça que Henri VIII avait touché la tombe¹. Ce prince tout sensuel, dont la corpulence était tellement arrondie qu'on était obligé de le hisser sur des poulies pour le jeter dans son lit, ce véritable pourceau matériel, comme l'autre réformateur Luther l'était au moral, ce tyran

¹ Henri VIII mourut dans la nuit du 28 au 29 janvier 1546-7, dans sa cinquante-cinquième année et la trente-huitième de son règne.

qui imposait à l'Angleterre sa séparation avec le catholicisme¹, ce tueur de jeunes femmes, avait vécu dans la plus haute intimité avec François Ier, Ce n'était que par hasard, instantanément que la guerre avait éclaté ; entre eux les sympathies étaient grandes ; du même âge, ils avaient à peu près les mêmes défauts ; Henri VIII mourait d'un abcès à la cuisse, plaie affreuse qui le rendait dégoûtant. — Il fallait bien que le sensualisme fût puni dans son propre péché —. Et n'était-ce pas une plaie aussi sanglante qui préparait la mort de François Ier ?

Cette mort de Henri VIII retentit comme quelque chose d'affreux qui ébranle les parois du crâne, et le roi de France se frappa de l'idée qu'il ne devait pas survivre à son allié. Alors il se mit encore à parcourir tous ses châteaux, ses résidences : d'une forêt il court à l'autre ; qu'importe le froid qui gèle la terre et ne permet pas aux chevaux de galoper ? lui veut courir ; la chasse le secoue et le brise, qu'importe, il veut la chasse. Il erre comme une âme en peine : chaque phénomène, chaque événement naturel le frappe d'une égale terreur ; les jappements d'un chien qui hurle ; le corbeau ouïe hibou qui vient s'abriter sur le toit ; le vent qui souffle aux vitraux avec ses mille voix lamentables. Dans ce mois de février terrible de glaces et de verglas, on trouve des chartes datées de Dampierre, de la Muette, de Villepreux et de Saint-Germain.

Le voici maintenant à Limours dans le Hurepoix ; il annonce qu'il veut y passer le carnaval : il y aura des mascarades et des fêtes ; le roi lui-même paraîtra au bal ; on fera du bruit, de la joie, un retour vers les saturnales de la jeunesse ; et le lendemain tout à coup le roi part de Limours, et vient à Loches en Touraine. Là des douleurs affreuses le saisissent ; il souffre d'indicibles tourments ; lui qui avait rêvé des fêtes, des plaisirs des mascarades, il ordonne immédiatement le départ de ses équipages pour Saint-Germain. Là près de Paris, il a toutes ses aises, les médecins les plus savants, les opérateurs les plus habiles, et Ambroise Paré le premier. Un caprice le prend en route : c'est à Rambouillet qu'il s'arrête ; il arrive avec le dessein de n'y coucher qu'une nuit, nuit un peu plus heureuse, un peu moins souffrante. Le lendemain le son des cors retentit ; il commande une chasse infernale avec des meutes contre le sanglier et le cerf. Ce fut comme la chasse de la mort, car le roi à son retour s'alita pour ne plus se relever. La fièvre le saisit, avec ces symptômes terribles qui annoncent la fin de l'homme. Alors revinrent à lui les souvenirs de sa vie, les scandales de son existence, et roi très-chrétien, il voulut mourir chrétiennement ; il dicta ses dernières volontés, recommandant à son fils : [le soulagement du peuple](#) ; c'était le mot des rois à leur lit de mort ; il lui conseilla d'employer le cardinal de Tournon et le maréchal d'Annebaut. Conservant ses méfiances contre le connétable de Montmorency, il répéta plusieurs fois au Dauphin de ne point s'en servir et surtout de ne jamais donner trop de crédit aux ducs de Guise, à cette maison de Lorraine, qui pouvait mettre : [les enfants royaux en pourpoint et tous les sujets en chemise](#). Ce furent les dernières paroles du roi qui expira le 31 mars 1547, à cinquante-deux ans environ, après en avoir régné trente-trois². Son corps fut porté à Saint-Denis en France, la demeure royale, où vous voyez encore son magnifique tombeau,

¹ Tout ce qui touche aux progrès de la réforme sous François Ier avec l'histoire particulière de Luther et de Calvin, se trouve dans mon travail spécial sur *la Réforme et la Ligue*.

² *Le trespas, obsèques et enterrement du roy François, premier du nom. — Déploration de la mort de feu hault, puissant et noble roy François de Valois, premier de ce nom, avec plusieurs épitaphes à la louange du d. Seigneur.* — Paris, Nicolas Buffet. — Bibl. du Roi, Rec. de pièces, cot. L, 615.

témoignage splendide de la renaissance des arts. Selon le vieil usage le cœur du roi fut donné à un ordre religieux, parce que cela signifiait que ce qui avait été grand et supérieur, retournait après la mort à l'égalité du cloître, où tout était dans la fraternité la plus grande, comme dans la république des trépassés. Quand tout tombait en poussière, il était beau de voir gisant sur un sépulcre un corps tout de marbre avec l'épée au côté, les mains jointes, les pieds sur les sandales de pierre, ou bien agenouillé dans l'attitude de la prière. Et là on lisait au bas une courte et humble épitaphe qui traversait les âges. Au milieu de tant de débris dans les choses humaines, on trouve encore les ruines de quelques tombes abritées dans les églises, avec l'espérance de la vie éternelle, symbole de l'immortalité que donne la seule pensée catholique.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME